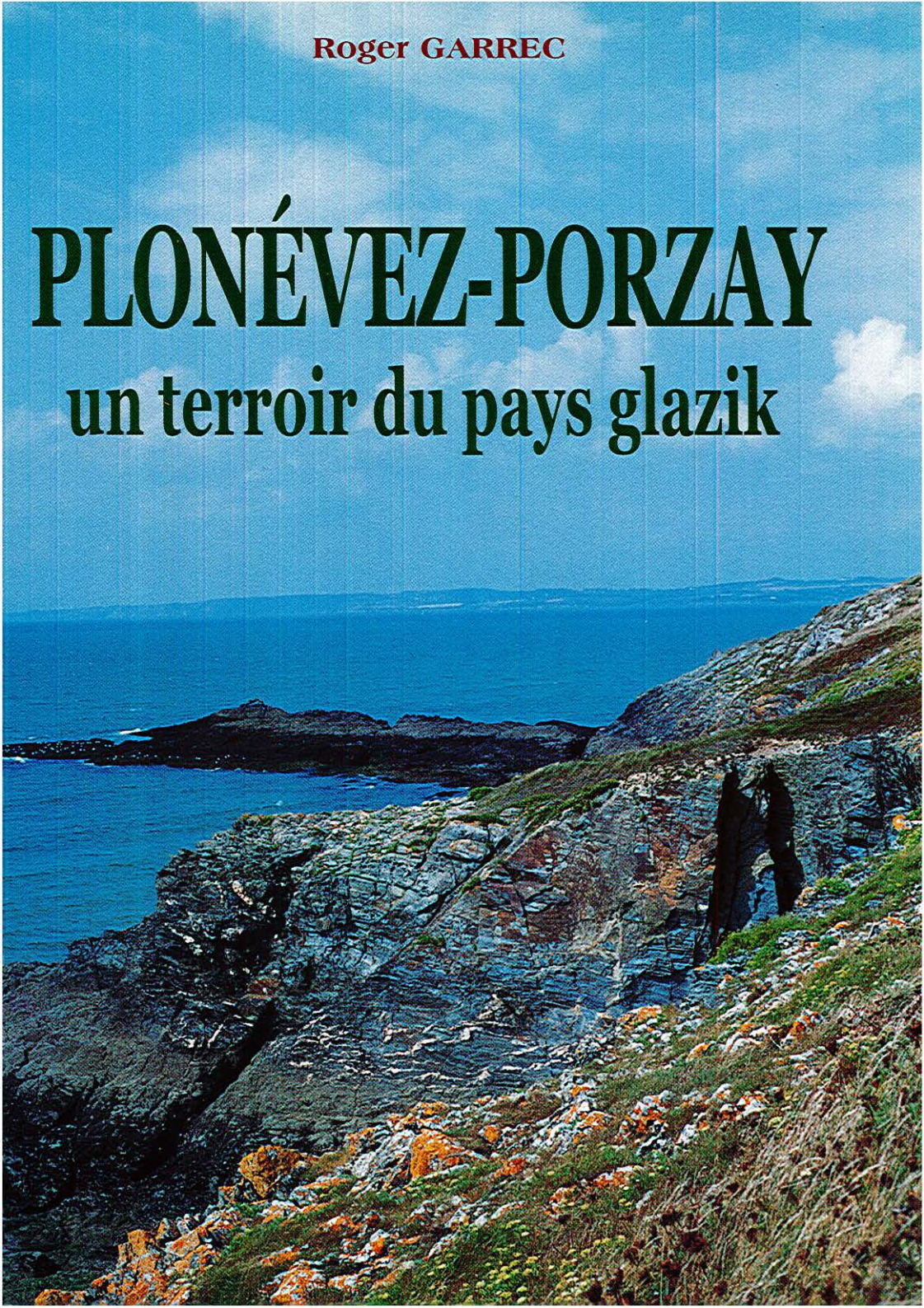
Roger GARREC

PLONÉVEZ-PORZAY

un terroir du pays glazik



PLONÉVEZ-PORZAY

un terroir du pays glazik

Diocèse de Quimper & Léon

Document numérisé en 2016

Illustrations de couverture :
En première page : *Rochers entre Tréfeuntec et Kervel.*
En dernière page : *La Vieille Croix, ar Groaz-koz, en Kerlaz.*

© Tous droits de reproduction réservés.

Roger GARREC

PLONÉVEZ-PORZAY

un terroir du pays glazik

AVANT-PROPOS

Aucun ouvrage embrassant toute l'histoire de Plonévez-Porzay, depuis les origines jusqu'au début du vingtième siècle, n'a été publié dans le passé. La monographie de Plonévez que nous présentons aujourd'hui à nos compatriotes comblera donc un vide.

Nos voisins de Kerlaz trouveront dans cet ouvrage le passé de leur propre terroir. Kerlaz fut longtemps une trève de Plonévez, avant de devenir paroisse en 1874 puis commune en 1932. Restreindre notre étude au seul cadre de la commune actuelle de Plonévez n'aurait pas correspondu à la vision que l'on doit avoir du passé.

L'histoire d'une paroisse d'autrefois ne se limite pas à celle de ses manoirs et de ses familles nobles. Nos ancêtres, aussi, méritent qu'on les découvre dans leurs travaux saisonniers et leur vie de tous les jours. L'ancienneté des villages que nous fait découvrir la toponymie, le damier des champs clos encore reconnaissable malgré le remembrement des terres, la permanence des noms de famille, le patrimoine religieux qui témoigne encore de la foi de nos aïeux, tels sont les principaux sujets qui retiendront d'abord notre attention. Ensuite, nous retracerons l'histoire des temps troublés de la Révolution de 1789 et nous évoquerons les années de paix auxquelles la guerre de 1914 mettra fin.

C'est donc à la découverte du passé, lointain et proche, de Plonévez et de Kerlaz que nous convions nos compatriotes qui voudraient retrouver leurs racines ou simplement connaître l'originalité de ce terroir du Porzay.

I. - LE LONG MOYEN AGE

Bien avant l'an Mil des générations ont vécu sur le terroir de Plonévez-Porzay ; nous ne savons pas grand-chose sur leur vie quotidienne. Pourtant, certains des villages que nous connaissons aujourd'hui quadrillaient déjà notre terroir. Le cadre paroissial, où se déroulait toute la vie de nos ancêtres, du berceau à la tombe, était déjà en place. Des longs siècles qui vont de l'an Mil à l'an 1500 nous pouvons cependant dessiner un tableau assez précis : de nombreux villages sont alors créés, ceux en *Ker* en particulier. Les seigneurs, par exemple les Névet, ont laissé leur marque sur l'histoire de notre paroisse ; d'ailleurs, la renommée de leur nom débordait les limites du Porzay. Enfin, les archives religieuses nous livrent bien des renseignements, surtout les cartulaires de Landévennec et de la cathédrale de Quimper. Ces cartulaires remontent au Moyen Age ; ce sont des registres en parchemin où étaient transcrits avec soin les titres de propriété, les actes de donation, les droits, respectivement de l'abbaye de Landévennec et de la cathédrale. On y trouve des mentions, trop rares hélas, des paroisses du Porzay.

1. - Les origines de la paroisse

La mention la plus ancienne de la paroisse de Plonévez, nous la découvrons dans le cartulaire de la cathédrale Saint-Corentin. Le duc de Bretagne Hoël, fils du comte de Cornouaille Alain Caignard, venait de mourir en 1084. Dans son testament il faisait

donation à l'église cathédrale de son domaine de *Caerstrat in Plebe nevez Porzoed*. Il s'agit du village de Kerstrat, alors sur la paroisse de Plonévez. Ces deux premières mentions sont bien tardives, mais les autres paroisses du Porzay ne sont pas mieux loties : *Sent Nic* ou *Sent Mic,* (prononcé Sant-Vic) en 1084 aussi, *Ploemadiern* en 1223 (*Ploemodyern* en 1368), *Kemenet-Maën* en 1267 (*Qemenetvaen* en 1368), *Cast* en 1327 et *Ploemeuguen* (Ploéven) vers 1330. Ces paroisses sont toutes, évidemment, bien antérieures à ces dates.

Une paroisse primitive

Dans le Porzay trois paroisses ont un nom en *Plo,* c'est une preuve d'ancienneté. Le terme *Plo,* ou *Plou,* qui provient du latin «plebs», peuple, a désigné d'abord la communauté chrétienne réunie autour de ses chefs. Ploéven et Plomodiern auraient été créés au VI^e^ siècle ou au VII^e^ siècle par des immigrants bretons venus de l'île de Bretagne ; ce sont les deux premières «paroisses primitives» du Porzay. Très tôt, sans doute avant le X^e^ siècle, une nouvelle paroisse est créée et, semble-t-il, aux dépens de Ploéven : c'est une *plou nevez,* aujourd'hui Plonévez, dont l'église est bâtie au carrefour de deux voies romaines. D'autres paroisses naîtront plus tard dans le Porzay : Saint-Nic se détache de Plomodiern, – Cast et Quéménéven se séparent de Plonévez, mais on ne sait pas à quelles dates. Locronan est dit en 1262 prieuré de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé ; c'était donc une terre sacrée, détachée de Plonévez, ce qu'on appelait un minihy. Le chemin de la troménie marque encore les limites de ce minihy ; faire la troménie était alors une façon d'affirmer l'indépendance, on disait l'immunité, du prieuré. Plus tard, Locronan deviendra à son tour paroisse, mais on ne sait quand.

Ce sont là hypothèses d'historiens, bien sûr, mais on se trouve sur un terrain solide. Un indice frappant, c'est la nature des limites entre les paroisses. Une rivière, celle de Kerharo, sépare Plomodiern de Ploéven ; une rivière aussi, celle de Ty-Anquer, fait frontière entre Ploéven et Plonévez. Mais ne cherchez pas de frontière naturelle entre Plonévez et Quéménéven, ni entre Plonévez et Cast, le tracé capricieux des talus sert souvent de limite. Reste une objection sérieuse : comment se fait-il que Ploéven, la paroisse primitive, ait été réduit à un territoire si exigu ?

La graphie actuelle n'est pas ancienne. En 1574 on écrivait Ploenévez, qui devint Plounévez au XVII^e^ siècle, et c'est dans la seconde moitié du XVIII^e^ siècle que la graphie Plonévez l'emporta sur Plounévez. Rappelons que de l'autre côté de l'Aulne existe une «nouvelle paroisse», Plonévez-du-Faou ; elle aurait été détachée de la paroisse primitive de Plouyé à la même époque que celle du Porzay.

Une paroisse du Porzay

La paroisse de Saint-Nic est dite, au XI^e^ siècle, du *pagus Porzoed.* Le mot latin «pagus» désigne un «pays» soumis à l'autorité d'un seigneur. Qui pouvait être le seigneur du pays du Porzay au XI^e^ siècle, on ne le sait pas. Le toponyme «Porzay» lui-même, d'où provient-il ?

On voyait, au XIX^e^ siècle, dans le toponyme *Porzoed* une forme évoluée de *Porz-Koet,* la cour de la forêt, une forêt dont il ne resterait que les Bois de Névet et du Duc. On met en doute aujourd'hui l'existence de cette forêt qui s'étendait jusque sur les pentes du Ménez-Hom, où saint Corentin se fit ermite. Dans son Dictionnaire des noms des communes du Finistère, Bernard Tanguy propose de lire ainsi le mot Porzay : c'est le pays aux nombreux ports, aux lieux d'échouage plutôt, que favorisent les longues plages. Cette explication a pu étonner, elle est pourtant vraisemblable. Avant 1789 et même encore au début du XIX^e^ siècle on parlait de *porz Tréfeuntec et de porz ar Zal* (*Porsal* sur des cartes de 1702 et 1716). Une carte de 1690 porte même *Ploevenez-Porzal,* et elle n'est pas la seule à cette époque. En 1868, le conseil municipal de Plonévez signait une pétition pour la construction d'un débarcadère dans la ria de Tréfeuntec. Au XIX^e^ siècle, les pèlerins de Douarnenez venaient en barque jusqu'à la plage de Sainte-Anne. Alain Pouchous raconte qu'en 1750 un navire de Port-Launay vint prendre livraison à Tréfeuntec de cent cinquante cordes de bois vendues par Jean Bothorel, de Lestraon. Ce témoignage est confirmé par Jacques Cambry, qui écrivait en 1795 : «A Tréfentec coule une rivière dans laquelle il entre des chaloupes et des galères pour se charger de bois dans la belle saison». De cette pratique qui étonne aujourd'hui il nous reste des photographies, des cartes postales anciennes, et même au musée de Quimper un grand tableau peint en 1859.

La trève de Kerlaz

Le toponyme «Kerlaz» apparaît pour la première fois dans un document de 1518, où il est question de nommer un fabrique pour la chapelle Saint-Germain de ce quartier de la paroisse de Plonévez. Kerlaz n'est devenu une trève que bien plus tard. Dans l'ancien français on écrivait «treffve».

Le sens de ce mot a évolué au cours des siècles. Avant le X^e^ siècle, le mot *tré* ou *tref* désignait un lieu habité et cultivé, nous disons maintenant un hameau ou, en Bretagne, un village. C'est ainsi qu'il faut entendre les noms de Tréguer, Trévigodou, Tréguybian, Trémalaouen, Trévilly et Tréfeuntec. Puis le sens du mot s'est élargi pour désigner finalement un quartier de la paroisse, et c'est encore l'usage actuel. Enfin, dans l'organisation paroissiale, la trève acquiert parfois un sens bien précis, un statut religieux. La trève, reconnue comme telle par l'autorité épiscopale, était autonome sur le plan religieux : elle assurait *baptêmes, mariages* et sépultures et tenait des registres de catholicité. Un prêtre en titre, qu'on appelait chez nous le «curé», assurait le service, il avait son presbytère près de l'église tréviale, mais il restait sous l'autorité du recteur de la paroisse mère de Plonévez. On pourrait l'appeler le vicaire trévial. Un document de 1783 parle encore du presbytère de Kerlaz, il était alors en ruines.

En 1535, Jehan Le Torcol, receveur des taxes pour le compte de l'évêque de Cornouaille Claude de Rohan, parcourait le diocèse pour percevoir les droits et décimes, – toutes les paroisses et trèves étaient taxées, – et il tenait un registre de comptes précis. Il ne cite pas la trève de Kerlaz à la suite des décimes de Plonévez. Elle n'existait donc pas à cette date.

Mais avant la fin du XVI^e^ siècle Kerlaz était devenu une trève. Le prouve la présence d'un baptistère dans la chapelle Saint-Germain. Ce baptistère en granite porte la date de 1567. Si ce baptistère de granit s'y trouvait dès l'origine, on peut donc retenir cette date pour la création de la trève de Kerlaz. En 1620, plus de doute, Kerlaz jouit bien du statut de trève. Sur le pignon de l'église actuelle, alors en reconstruction, une inscription datée 1620 est encore lisible : Messire Bocer (Bosser) y est dit *prêtre de Plonévez et curé.* De l'autre côté du bois de Névet, Le Juch était aussi une trève, dépendante de la grande paroisse de Ploaré. Par ailleurs, Kerlaz restera la seule trève du Porzay.

Arrivons-en au toponyme *Kerlaz.* On ne peut l'expliquer aujourd'hui avec certitude. Viendrait-il de *Ker* et de *glaz,* muté en *laz,* vert ou bleu, comme dans le toponyme ty-glaz, la maison aux ardoises bleues ? Ou faut-il le rapprocher des hameaux de Kerglaz, à l'autre bout du Bois du Duc, à l'est de Pennévet-ar-Goaër, en Quéménéven, ou de Kerglaz (Keraglaz en 1748), au sud du ruisseau du Névet, en Plogonnec ? Autrefois, on a voulu traduire Kerlaz en latin par «oppidum occisionis», le fort du meurtre. Mais dans les noms de lieux, après le X^e^ siècle, le *Ker* n'a plus guère le sens de lieu fortifié, il a remplacé le mot *Tré* et ne désigne plus qu'un village. Car l'église tréviale de Kerlaz fut longtemps une simple chapelle de quartier.

Les saints vénérés

La paroisse de Plonévez vénère comme patron saint Miliau, que l'on dit avoir été comte ou roi de Cornouaille au VI^e^ siècle. La tradition raconte qu'il fut assassiné par son frère cadet Rivod, qui voulait s'emparer du trône, et que le peuple en fit un martyr. Rivod écarta aussi du trône l'héritier de Miliau, Mélar, encore enfant, en lui faisant couper le pied gauche et la main droite pour l'empêcher de combattre à cheval, donc d'être roi. Finalement, Mélar fut traîtreusement assassiné sur l'ordre de Rivod, et son corps enseveli à Lanmeur. Ces deux saints, éponymes de Guimiliau et de Locmélar, sont représentés dans le vitrail du chœur de l'église paroissiale. La légende l'emporte ici sur l'histoire. Il se peut même que le saint Miliau vénéré en premier dans le Porzay soit un ermite qui a donné son nom au village de Lanvilliau en Plomodiern. Ici également avouons notre ignorance.

Alain Pouchous affirme que le patron primitif de l'église paroissiale, c'était saint Etienne, mais il ne donne pas la source de son information. Dans l'église actuelle on ne voit plus de statue de saint Etienne, mais dans l'ancienne église l'un des autels était dédié à saint Laurent et à saint Etienne. Les deux saints étaient associés dans le culte, peut-être parce que la basilique Saint-Laurent-hors-les-Murs, à Rome, possédait des reliques des deux martyrs. Tous deux étaient diacres, le premier martyrisé à Rome pour avoir refusé de livrer le trésor de l'Eglise, le second lapidé à Jérusalem pour avoir annoncé la ruine prochaine du Temple.

L'église tréviale de Kerlaz est mise sous le patronage de saint Germain, évêque d'Auxerre de 429 à 447. Cet évêque, qui n'est pas un saint de chez nous, est aussi le patron de l'église de Pleyben. Il fit deux séjours dans l'île de Bretagne pour y combattre l'hérésie du moine Pélage. Son nom et sa réputation de sainteté auraient-ils subsisté dans la mémoire des Bretons émigrés sur la terre d'Armorique ? C'est peu probable. Saint Germain veille sur ses fidèles de Kerlaz depuis le XVI^e siècle au moins, à la place réservée au saint patron, à droite du maître-autel.

2 - La présence de Landévennec

La Bibliothèque municipale de Quimper conserve, depuis la Révolution, le cartulaire de l'abbaye de Landévennec. Dans ce registre manuscrit, qu'on date des environs de l'an 1050, des pages sont consacrées à l'inventaire des terres appartenant à l'abbaye Saint-Guénolé, en particulier celles de la région de Châteaulin. Les seigneurs de Châteaulin protègent l'abbaye, l'enrichissent, se conduisent un peu en fondateurs. La tradition a lié le nom de Gradlon, dont elle a fait un roi, à Landévennec. L'histoire connaît surtout Gradlon Plonéour, du nom des terres possédées par l'abbaye dans le pays bigouden.

Le nom de Plonévez n'est jamais cité, mais deux actes au moins nous conduisent sur ce terroir du Porzay. L'acte XLIV transcrit une donation faite à l'abbaye par Alarun, l'épouse du comte de Cornouaille Dilès, petit-fils de Gradlon Plonéour : il s'agit du village de *Caer-Uurigan*. *Caer* (ou *Ker)* ne désigne plus ici un lieu fortifié mais simplement un village. *Caer-Uurigan* (lu Caer-Ourigan) s'écrira plus tard Kerourigan ; c'est Kerorgan, aujourd'hui en Locronan, alors en Plonévez-Porzay.

L'acte XX, en latin, est intitulé «De tribu Lan Sent». Un certain Warhenus (Warhen), qui est dit noble et de l'entourage du roi Gradlon, entendez d'un comte de Cornouaille, se recommande, lui et les siens, à l'abbaye de Landévennec. Comme gage il fait donation aux moines de ses terres de la «trève de Lanzent». Nous sommes ici dans le système féodal. Warhen se reconnaissait le vassal de l'abbaye pour ces terres.

Le terme *lan* désigne toujours un lieu-dit d'avant les raids des Normands, c'est un lieu consacré par la présence de moines, un ermitage. Il y aurait eu à Lanzent, bien avant l'an Mil, peut-être un ermitage rattaché à Landévennec, sûrement une «grange» monastique pour recueillir les grains dus par les «colons» qui exploitaient les terres de l'abbaye. Le mot latin *tribus,* employé au XI^e siècle, reprend le mot gaulois «*treb*», qui désignait un hameau. Ici c'est le village de Lanzent, c'est-à-dire les petites tenues qui entouraient la grange monastique (et la chapelle ?). Plus tard on comprendra ce mot de trève au sens élargi de quartier de la paroisse, *an dreo* ou *carturen*, un quartier qui s'étendait alors jusqu'aux dunes de Sainte-Anne. Car la chapelle et les dunes de la Palud ont appartenu à Landévennec jusqu'à la Révolution. Le cartulaire ne dit mot de Sainte-Anne et des terres voisines ; il est vrai qu'il manque deux feuillets dans le manuscrit.

Il existe des inventaires plus tardifs des biens de l'abbaye, des «aveux» comme on disait avant 1789. En 1639, Pierre Tanguy, qui a pris possession, à titre d'abbé, de l'abbaye de Landévennec, dut produire un «aveu» : c'était une longue déclaration où il énumérait les droits et propriétés monastiques. Parmi les biens de l'abbaye cet «aveu et déclaration» cite des terres à Plonévez : Briden, Nergoz *(an ero goz),* Penfrat-Bras, Penfrat-Bihan, Keravéau, Tréguer, Camézen, Kerléol, Keryoré-Huella, Kerourigan, enfin la chapelle de Sainte-Anne avec ses dunes. Les moines eurent toujours du mal à préserver leur patrimoine. A la veille de la Révolution, en dehors des dunes et des terres vagues de la Palud, il n'y aura plus qu'un seul convenant à dépendre encore de l'abbaye, celui de Tréguer. Cependant, jusqu'à 1789, ces convenants restaient assujettis à la dîme ecclésiastique, que recueillait en partie l'abbaye.

Rien d'étonnant que la chapelle de Lanzent, aujourd'hui disparue, ait été dédiée à saint Guénolé. Beaucoup de chapelles dédiées à ce saint étaient des fondations des moines de Landévennec, justement là où ils avaient des terres. Ainsi la ville close de Concarneau, autrefois en Beuzec-Conq, était un prieuré de Landévennec, et son église était sous le patronage de saint Guénolé. La nouvelle église de Concarneau a naturellement repris le vocable de Saint-Guénolé. Citons le cas le plus singulier : dans la paroisse de Gourin existe encore une chapelle Saint-Guénolé, et, ce n'est pas un hasard, au milieu d'un village dit Lanzent.

L'acte XIX du cartulaire cite justement cette terre comme appartenant aux moines ; l'acte précise bien : «in Gururéen Lan Sent».

3. - *Le temps des féodaux*

Le terroir du Porzay reste marqué par la présence, autrefois, de châteaux, symboles des pouvoirs exercés par une caste, celle des seigneurs. Propriétaires de presque toutes les terres, ils avaient confisqué également à leur profit les pouvoirs de justice sur les paysans, des pouvoirs réservés normalement à l'Etat mais que la faiblesse des premiers rois de France leur avait permis de récupérer. De ces châteaux du Moyen Age il ne subsiste plus grand-chose aujourd'hui. Certains, même, ne sont plus que des lieux-dits : Lezharscoët, Coz-Castel et Névet, tous les trois situés aux abords ou à l'intérieur de l'actuel bois du Névet, en Kerlaz.

Sur la période qui va de l'an 800 à l'an 1000 nous sommes mal renseignés. A Plonévez on ne rencontre plus de mottes castrales, ces buttes de terre, souvent artificielles, entourées d'un large fossé et d'une basse cour, et qui avaient porté un donjon de bois. Non loin de chez nous, à Ploéven, la motte de Coat-Meur était connue ; elle ne fut détruite que vers 1960. Les archéologues n'ont pas non plus mis à jour des vestiges de fortifications du haut Moyen Age. La toponymie, qui est la science des noms de lieux, pourtant, révèle leur présence : Tréguer, c'est le village du lieu fortifié, *Tréker. Ker* garde ici le sens originel de camp retranché, dont on ne sait rien aujourd'hui, et, comme le premier terme, *tré*, il remonte à la période d'avant la venue des Vikings. On sait que leurs attaques ont débuté dans notre région par le pillage de l'abbaye de Landévennec en l'an 913 et qu'elles n'ont cessé que dans la seconde moitié du X^e^ siècle.

Un autre toponyme, qui commence par *Lez* ou *Les,* nous fait remonter aussi plus haut que le X^e^ siècle. Ce mot d'origine celtique désignait une demeure seigneuriale, une maison de chef. C'est certainement le sens de Lezargant (*Lezarhant* en breton) et de Lezharscoët (ou Lezhascoët), tous deux en Kerlaz, et aussi de Pont-Lez et Lezlia en Quéménéven et de Lezcuz en Plomodiern. Nous ne savons ni les noms de leurs maîtres ni l'histoire des

lignages. Ils ont vécu à une période obscure, en ces siècles qui vont de l'installation des immigrants bretons à l'an Mil. Aucun lieu-dit nouveau en *Lez* ne sera créé après le X^e^ siècle, au temps où les chevaliers, des guerriers, deviennent les maîtres du Porzay, mais on parlera de *kenkis* ou *plessix.*

Restent trois autres toponymes en *Lez* ou *Les* encore présents sur Plonévez, les lieux-dits de Lesvren, Lezenven et Lestraon. On ne s'explique pas le sens des deux premiers, tandis que Lestraon pourrait signifier le hameau au bord de la vallée, car le mot *Les* peut avoir le sens de lisière, de bord, par exemple d'un bois, d'une vallée ou d'une colline : ainsi Lezarmenez en Plomodiern. Si ces trois lieux-dits, sans doute, ont été de tout temps de simples hameaux (on dit villages chez nous), les deux autres, Lezargant et Lezharscoët, sont devenus des demeures de féodaux.

Lezharscoët

Le château de Lezharscoët, à l'orée du bois du Névet, n'a laissé que peu de traces. Le Lezharscoët d'aujourd'hui, c'est, en réalité, l'ancienne métairie de Toul-ar-Porz. Il faut aller à Coz-Maner, prononcé aujourd'hui Coz-Vanel, le «vieux manoir». Le baron Halna du Fretay y fit des fouilles vers 1890, mais son manque de méthode scientifique a causé la ruine totale des derniers vestiges. Il prétendait avoir retrouvé les caves voûtées d'un palais du haut Moyen Age, le château du roi Marc'h, le roi légendaire aux oreilles de cheval. De fait, on conserva longtemps à Coz-Maner une tête de roi à grandes oreilles, grossièrement taillée dans le granit ; les villageois l'appelaient *ar roue pen-marc'h* ou encore *ar roue scouarn-marc'h.* Et l'on racontait au temps d'Alain Pouchous l'histoire de ce roi qui faisaient tuer tous ses barbiers afin qu'ils ne divulguent pas le secret. Une histoire que les conteurs grecs et latins, en particulier Ovide, connaissaient déjà. Louis Le Guennec, en 1927, n'a retrouvé qu'un trou dans un champ près de Coz-Maner, mais pas de salles souterraines ni d'escaliers. Pour lui, ce ne pouvait être que des constructions du XIV^e^ ou du XV^e^ siècle. Le château de Lezharscoët a servi de carrière dès le XVIII^e^ siècle. D'après Alain Pouchous, on retrouve des pierres provenant du château de Lezharscoët dans la façade de l'aile orientale du manoir de Moëllien, bâtie en 1745, et aussi dans le mur de l'ancienne terrasse du même manoir, entre la chapelle et le «billard».

Au Moyen Age, Lezharscoët appartenait à la famille de Languéouez ; elle possédait aussi les manoirs de Lespeurs et de La Forest en Plomodiern. Ces Languéouez avaient haute et basse justice sur leurs paysans ; leur auditoire, c'est-à-dire le tribunal, était à Locronan. En 1426, les registres de la réformation générale des feux du duché signalent un sire de Languéouez sur la paroisse de Plonévez ; il avait «un ménager audit lieu» de Lezharscoët, lequel était dispensé de l'impôt ducal du fouage. A la fin du siècle, en 1487-1488, Gauvin de Languéouez recevait une pension secrète de trois cents livres du roi de France Charles VIII, qui était en lutte avec le duc de Bretagne François II. On le sut, le château de Lezharscoët fut pillé et incendié, il resta en ruines dans la suite.

Le souvenir des Languéouez a laissé peu de traces dans la mémoire du pays. Si vous visitez la chapelle Notre-Dame de Kergoat, vous découvrirez, dans la grande fenêtre du transept sud, un écusson en écartelé où se lit le «fascé ondé d'or et d'azur» des Languéouez de la seconde moitié du XV^{e} siècle, les bandes horizontales, alternativement dorées et bleues, dites fasces, ondulant comme des vagues.

Château, terres et droits de justice passeront, par le jeu des alliances matrimoniales successives, dans la famille de Kergorlay (en Motreff) et plus tard dans celle de Guengat. Un aveu de 1633, cité par Louis Le Guennec, mentionne «les masures et manoir de Lezharscoët, consistant en un grand corps de logis en pierres de taille, dans lequel il y a une chapelle, le tout ruiné, avec les écuries, le four, le puits, cour et jardin cerné de murailles, bois de haute futaie y adjacents...» A ce château est attachée la légende de saint Even, un ermite qui vécut dans les bois voisins et dont une chapelle gardera le souvenir jusqu'à la Révolution ; nous retrouverons cette légende dans un chapitre ultérieur.

Le Vieux-Châtel

Arborant un écu «burelé de dix pièces d'argent et de gueules», l'ancienne famille noble dite du Vieux-Chastel ou Coz-Castel nous ramène aussi au Moyen Age. Signalons, pour le XIV^{e} siècle, Guillaume du Vieux-Chastel, dernier du nom, tué au siège de Bécherel en 1363, et sa femme Plézou de Quintin. Leur fille Aliette, devenue baronne du Vieux-Chastel, épouse Yvon

de Quélen, dont la famille était originaire de Duault-Quélen (près de Callac). Le fief des Quélen du Vieux-Chastel s'étendait alors sur les paroisses de Plonévez, Ploaré, Poullan et Pouldergat, et ils avaient «justice haute, basse et moyenne, fourches patibulaires à quatre potz et tous autres droits seigneuriaux». Nous ignorons où se trouvaient ces fourches patibulaires à quatre poteaux. En 1426, les «fabriqueurs, collecteurs et paroissiens» de Plonévez dispensaient de l'impôt du fouage «le métayer du seigneur du Vieux-Chastel en son manoir ancien du Vieux-Chastel». Mentionnons ensuite parmi les recteurs de Plonévez messire Herlé de Quélen en 1518 et un autre messire de Quélen en 1601.

En 1927, Louis Le Guennec a pu visiter les murailles en ruines et les douves embroussaillées de Coz-Castel, mais les vestiges des murs étaient alors traités en carrière à moellons. L'année précédente, écrit-il dans la Dépêche de Brest du 25 avril 1927, le château «formait une construction rectangulaire de trente mètres sur vingt, aux murailles épaisses de deux mètres et épaulées par endroits de contreforts. Il y avait des tourelles aux angles sud-est, nord-est et sud-ouest [...]. La tourelle du sud-est, plus haute et plus large, devait être le donjon». Longtemps encore on parlera dans le pays de la grande avenue qui conduisait à l'église de Kerlaz, *karrent ar c'histilli*, la route des châteaux.

Névet

Cette famille noble tire son nom du bois de Névet. Sa première résidence, le manoir de Coat-Névet, se trouvait sur la paroisse de Plogonnec, à la lisière du bois, non loin de la chapelle Saint-Pierre.

Le premier des Névet qui émerge dans l'histoire, Hervé, est signalé en 1270 pour avoir contribué au denier de la Croix, qui devait financer la croisade du roi saint Louis. Le «livre d'ostz» du duc de Bretagne, en 1294, précise les obligations des nobles en cas de guerre : ainsi les sires de Névet devaient fournir un chevalier et deux écuyers, autant que le sire du Juch, c'est dire l'importance de cette maison à la fin du XIII^{e} siècle. Dans la seconde moitié du XIV^{e} siècle, les sires de Névet entrèrent en conflit avec l'évêque de Quimper. Les Névet étaient, de fait, vassaux du seigneur évêque, dont ils tenaient leurs terres à titre de fief sur la paroisse

de Plogonnec ; parmi elles, en particulier, le manoir de Coat-Névet, et ils supportaient mal cette sujétion. Les évêques prétendaient recevoir le droit de bail sur leurs vassaux de Névet : à la mort de chaque baron, ils voulaient toucher les revenus des terres de Névet sur Plogonnec pendant la minorité de l'héritier. Une transaction, signée le 15 juillet 1377, entre l'évêque Geoffroy et Jean de Névet, tuteur d'Hervé, ne reconnut au premier que le droit de rachat, c'est-à-dire une année de revenus seulement à payer par l'héritier du titre et des terres.

Que se passa-t-il ensuite ? Les seigneurs construisirent un nouveau château «à la distance de deux portées de mousquet sur une éminence au côté du midi de la forêt [de Névet] en la paroisse de Plonévez-Porzay», sous la juridiction du Roi ; l'ancienne résidence de Lezargant reprenait vie. Le vieux château de Coat-Névet, berceau de la famille, fut démoli entièrement et les pierres transportées à Lezargant. Ne subsistera plus sur l'ancien site que la métairie de Coat-Névet. C'est du moins ainsi que le raconte en 1644 Jean, baron de Névet, dans l'aveu qu'il rend à l'évêque de Cornouaille. Pour ses terres de Plogonnec, le sire de Névet restait quand même vassal de l'évêque. D'ailleurs, les relations entre les évêques et les Névet furent loin d'être toujours mauvaises. D'autre part, la puissance d'une maison noble repose sur ses revenus et sur ses pouvoirs de justice. Les revenus des Névet provenaient des terres, métairies, fermes et tenues à convenant disséminées sur les paroisses de Plogonnec, Locronan, Pouldergat, Ploaré et Poullan. Aux revenus des terres s'ajoutaient des droits de pêche et des taxes sur les marchandises débarquées ou embarquées dans le port de Pouldavid. C'est là que les bateaux prenaient les toiles de chanvre du pays de Locronan, au point que ces toiles à voile étaient appelées des «poldavis» dans les ports de Flandre et d'Angleterre.

Le droit de haute et basse justice assurait de plus la puissance et le prestige de la maison de Névet. Le seigneur exerçait le droit de justice sur ses domaniers et ses fermiers, il avait son auditoire et sa prison à Locronan. Mais les fourches patibulaires, symbole de sa haute justice, s'élevaient sur leurs piliers de pierre dans «la montagne de Kernévez *(Menez Kernevez)*, proche de «la garenne nommée *ar Gazeg Men»*, non loin de la Croaz-Keben, au bord de la vieille route royale de Locronan à Plogonnec. En 1644, ces fourches patibulaires étaient «en partie tombées à terre et ruinées

par leur antiquité de structure». Elles serviront pourtant encore en 1675, lors de la révolte des Bonnets Rouges. Selon un «aveu» fourni au Roi en 1680, les mêmes seigneurs de Névet prétendaient posséder d'autres fourches patibulaires sur «la montagne de Keramarec», qui dépendait du «manoir noble de Keramarec», aujourd'hui Kermarc, à la lisière du bois, du côté du Juch.

Les seigneurs de Névet jouissaient encore d'autres droits, par exemple le droit de chasse sur leurs terres de Plogonnec, un droit qui donna lieu en 1309 à une querelle entre Hervé de Névet et Hervé vicomte de Léon, ce dernier prétendant que les terres de la paroisse dépendaient entièrement de son fief dit du «Quéménet». Il n'y aura plus de querelle quand les Névet feront plus tard l'acquisition de ces terres du «Quéménet» sur la paroisse de Plogonnec. Les seigneurs de Névet avaient, pour la chasse, leurs propres bois. En plus du bois de Névet, le marquis de Névet possède encore en 1680, sur la paroisse de Quéménéven, «sa forêt appelée le Bois du Duc en plusieurs parcelles, la première aboutissant sur le lieu du Grannec et Pennévet-ar-Goazre et du midi sur les terres de Pennaprat Quermabily, bois de Lopo (Lopéau) et vers l'occident sur la montagne Place-en-Corne, et sur le chemin de Locronan à Quéménéven, contenant sous icelle parcelle 557 journaux» (*A.88*).

Les Névet, enfin, affichaient leurs «prééminences» sur les autres maisons nobles en faisant figurer leurs armoiries, «d'or au léopard morné de gueules», sur les édifices religieux de leur fief. C'était le cas de l'église de Plogonnec, dont les Névet s'affirmaient les fondateurs : la maîtresse vitre du chœur, consacrée à la Passion de Notre Seigneur, garde encore dans le registre inférieur, à gauche et à droite, deux couples de donateurs, l'un sous la protection de saint Jean-Baptiste, l'autre sous celle de saint Louis. Des donateurs faciles à identifier, grâce aux armoiries de leurs tuniques, le léopard rouge des Névet. La chapelle Saint-Pierre, à l'orée du bois de Névet, était, à plus forte raison, une fondation des Névet. Dans cette chapelle, reconstruite à partir de 1594, une plaque rappelle aujourd'hui cette fondation *: «Claudius hic Nemeus fundamina jecit...»* (Claude de Névet posa ici les fondations...). Cette plaque qui date du XIX^{e} siècle ne fait que reproduire l'inscription d'origine encore lisible sur une pierre du mur du midi de la chapelle.

Mêmes prééminences dans l'église de Locronan, selon l'aveu de 1680 : «Le dit seigneur de Névet a tous les droits de

prééminences, supériorité et fondation, après Sa Majesté, dans l'église paroissiale de Locrenan, où il a lizière [...], entre autres à la chapelle de Saint Ronan qui est à lui privativement». La lizière est sans doute cette longue bande de soie ou de velours ornée des armoiries seigneuriales que le sire de Névet pouvait faire tendre sur les murs de l'église aux grandes occasions (mariage ou obsèques). La maîtresse vitre du chevet de l'église porte encore, dans le réseau de pierre supérieur, le blason des Névet, à côté des hermines des ducs de Bretagne. Cette verrière a été posée peu après l'an 1475.

Des prééminences réelles et pas seulement symboliques. Ainsi, selon l'aveu de 1680, les seigneurs de Névet sont dits «posséder en prochaine ligence et mouvance» le manoir de Tresséol. En termes de féodalité, les Tresséol sont les «hommes liges», les vassaux des seigneurs de Névet. Quand le roi de France (et avant lui le duc de Bretagne) convoquait à la guerre le ban et l'arrière-ban de sa noblesse, Névet représentait le ban, – il était convoqué directement par le roi, – et Tresséol l'arrière-ban : le sire de Tresséol se mettait alors sous la bannière du sire de Névet. Les seigneurs de Tresséol ne possédaient d'ailleurs que le droit de basse justice ; ils n'avaient pas de patibulaires. Ils n'ont guère laissé de souvenirs dans la mémoire du pays.

Du manoir de *Tresséol* il ne reste aujourd'hui que le colombier intact ; autrement, sauf quelques pierres taillées, rien qui rappellerait le passé. Du temps d'Alain Pouchous, au milieu du XIX^{e} siècle, l'on pouvait voir encore «des écuries, une portion des murs de la cour, avec une porte cintrée, dont la voûte, ainsi que ces restes de murs, a une épaisseur de quatre mètres. On prétend que ce mur [...] servait de promenade...»

4. - La paroisse au quinzième siècle

Au XV^{e} siècle il est encore rarement fait mention de la paroisse de Plonévez. Notons trois mentions : en 1426 et en 1451 il s'agit d'impôts à payer au duc de Bretagne. En 1490, les paroissiens du Porzay ont participé aux émeutes paysannes survenues en Cornouaille ; c'était dans les dernières années de l'indépendance du duché de Bretagne.

En 1426, le duc de Bretagne Jean V décide une «réformation générale des feux» dans tout le duché. Il s'agissait d'améliorer la perception des impôts, en particulier celle des fouages. Depuis 1392, date de la réformation précédente, le chiffre de la population avait baissé et le pays s'était appauvri. Les fouages, créés vers 1360, étaient levés sur les foyers (ou feux) des villages. On parlait de «feux contributifs», chaque feu correspondant en réalité à près de trois foyers ou familles. Dans l'ouvrage consacré à «Locronan et sa région», l'historien Hervé Martin a pu calculer le chiffre approximatif de la population de chacune des paroisses du Porzay vers 1430. En partant du nombre de feux contributifs, de la proportion moyenne de pauvres et de mendiants à l'époque (13 %), du nombre aussi de familles nobles et de leurs métayers, – ces derniers non soumis aux fouages, – enfin chaque famille ayant en moyenne quatre à cinq membres, la fourchette donne entre 670 et 835 habitants à Plonévez (y compris Kerlaz). A Plogonnec elle va de 990 à 1135 âmes ; à Locronan de 320 à 400 ; à Cast de 480 à 598 ; à Quéménéven de 372 à 463. On ne peut espérer, pour une époque si lointaine, la précision d'un recensement d'aujourd'hui. Le rabais du nombre de feux contributifs opéré par la réformation de 1426 dépasse légèrement 11 % pour la paroisse de Plonévez, mais il est de 42 % pour Plomodiern ! Devant de tels rabais faut-il parler de misère dans le pays ? Le Porzay, en tout cas, reste encore, au Moyen Age, faiblement peuplé.

Locronan a toujours bénéficié d'exemptions d'impôts. Raison invoquée : l'entretien et, au XV^{e} siècle, la reconstruction de l'église Saint-Ronan. Les habitants de la petite cité se voient ainsi exemptés de fouages. Les ducs confirmèrent à plusieurs reprises ce privilège : ainsi Jean V en 1426. Le duc Pierre II, en 1451, exempta aussi de fouages les habitants des villages de Trévigodou et des alentours qui exploitaient des terres soumises au fief du prieuré de Locronan. Pour ne pas surcharger injustement les autres foyers de Plonévez, le duc rabaissa de trois feux deux tiers le chiffre global des feux contributifs de la paroisse. Une autre catégorie de paysans était aussi exempte de fouages, c'étaient les métayers des châteaux, les métairies faisant partie du «domaine» direct du seigneur, donc exemptes de l'impôt roturier. L'enquête faite en 1426 par les agents du duc dans la paroisse de Plonévez cite les châteaux dont les métayers pouvaient bénéficier de l'exemption : Lezharscoët, le Vieux-Chastel et le Quinquis. Le

métayer du manoir de Keryar n'a peut-être pas payé, nous verrons pourquoi dans le chapitre suivant.

Les paroissiens de Plonévez-Porzay font encore parler d'eux en 1490, lors de la guerre d'indépendance engagée par la duchesse Anne de Bretagne contre les troupes du roi de France Charles VIII. Les malheurs de la guerre, – passage des soldats, exactions, pillages, lourdeur des impôts, – avaient exaspéré les paroisses rurales de la Cornouaille. On connaît peu les meneurs. Les paysans de Plouyé s'étaient soulevés sous l'impulsion de l'un des leurs, Jean l'Ancien (Le Coz ?), suivis bientôt par les paroisses voisines. L'épisode le plus célèbre eut lieu en juillet 1490. Les paysans du Poher marchèrent sur Quimper, la ville fut occupée plusieurs jours, les maisons des nobles et des marchands livrées au pillage. Les mutins, poursuivis par un corps de gentilshommes à cheval et des mercenaires anglais, furent défaits au bord du ruisseau du Dour-Ru, non loin du village de la Grande Boissière en Pluguffan. Une stèle de granit, dressée sur la route de Pont-l'Abbé, en Plomelin, commémore aujourd'hui le massacre. L'épitaphe dit sobrement : «*Emgann an Dour Ru 1490-1990*».

Si nous en parlons ici, c'est que des paroissiens de Saint-Nic, Plomodiern et Plonévez-Porzay ont participé avec les gars du Poher au pillage de la ville de Quimper. Une plainte générale fut déposée devant la justice le 18 août 1490 par les gens d'Eglise et les bourgeois de Quimper-Corentin, touchant les pilleries dont ils furent victimes. Le 27 novembre 1490, un marchand de Quimper, Denys Rolland, poursuivait en justice les paroissiens de Saint-Nic, Plomodiern et Plonévez, parce qu'ils «prirent et emportèrent ce qu'ils trouvèrent de biens, le cherchèrent et lui firent plusieurs grands excès et violences». Nous ne savons pas quelle somme les paroissiens de Plonévez durent verser solidairement au marchand quimpérois. La chronique ne dit pas, non plus, malheureusement, si nos aïeux suivirent les mutins des Montagnes Noires jusqu'aux prairies du Dour-Ru ou s'ils rentrèrent plutôt dans leurs villages du Porzay par la vieille route romaine.

Les historiens s'interrogent encore sur les causes particulières de cette jacquerie. Un chanoine de Quimper, Jean Moreau, qui écrivait cent ans après les événements, prétendait que les paysans en voulaient aux nobles, propriétaires de leurs terres, «leur intention et leur but n'étant autres que d'exterminer tous ceux de cette qualité, afin de demeurer libres et affranchis des tailles et

pensions annuelles qu'ils payaient à leurs seigneurs et revendiquer la propriété de leurs terres». Le chanoine n'aimait pas la «paysantaille», qu'il disait «cruelle et inexorable».

Au XIX^e^ siècle, La Villemarqué a recueilli dans son *Barzaz Breiz* une complainte qui pourrait évoquer autant la jacquerie de 1490 que celle de 1675. L'auteur a transcrit la complainte du faucon *(gwerz ar falc'hon)* sous la dictée d'un sabotier qu'il dit de Coat-Squiriou (est-ce le village de Coat-Squiriou en Quéménéven, à l'est du Bois du Duc ?).

La révolte gronde dans les Montagnes Noires. Dans la nuit de la Saint-Jean, un paysan s'adresse à ses compagnons.

«Petra leret-hu, pôtred yod, ha paea ar gwiriou a reot ?»

Que dites-vous, mangeurs de bouillie, payer les droits le ferez-vous ?

«En hent, pôtred, en hent breman ha prim trezek ker a Rohan

En route, les gars, en route maintenant, et vite vers Ker-a-Rohan !

Ce qui nous frappe aujourd'hui, c'est de voir des paysans du Poher et du Porzay entraînés dans cette «commune de Cornouaille», c'est-à-dire dans ce soulèvement de paysans. Jean de Rohan n'était-il pas pour quelque chose dans la révolte des paysans ? C'était alors le seigneur de Plouyé, du Porzay et... du Quéménet, où se sont retrouvés les mutins en fuyant Quimper. C'est dans ce Quéménet, que nous connaissons déjà, que se trouvait le Ker-a-Rohan de la complainte, – de son vrai nom Stang-Rohan, – un manoir d'autrefois en la paroisse de Pluguffan.



L.G.-R.G. / 02.01.2000

Carte de la paroisse de Plonévez-Porzay

II. - UNE PAROISSE DE L'ANCIEN TEMPS

La paroisse de Plonévez-Porzay sort des brumes de l'histoire au début du XVI^e siècle, grâce à un document conservé dans les archives familiales de Marie-Anne Avan veuve Cosmao de Kergall. Le recteur Alain Pouchous, qui travaillait à une monographie de sa paroisse, put recopier ce document. C'était la transcription, faite en 1601 par le notaire Vergoz, du procès-verbal d'une réunion du «général» de la paroisse tenue le 26 juin 1518 à l'issue de la grand-messe. D'autres documents nous apporteront des lumières sur la vie d'une paroisse du Porzay au XVII^e et au XVIII^e siècle : les registres de baptêmes, mariages et sépultures tenus régulièrement par le clergé et en partie conservés, les inventaires des biens de la paroisse et des rentes de fondations faites par des paroissiens, enfin les comptes des fabriques et des confréries.

1. - La paroisse

Au cours de ces trois siècles, les paroisses, avec leurs rites et leurs coutumes, ont connu une remarquable stabilité, et à ce point de vue celle de Plonévez-Porzay ne diffère pas des autres paroisses de Cornouaille. «La marque principale [d'une paroisse] est lorsqu'il y a des fonts baptismaux et un curé (un recteur chez nous) qui y exerce toutes les fonctions curiales», écrivait-on en 1769.

Le clergé paroissial

Nous retrouvons d'abord les noms des recteurs ayant exercé dans la paroisse au bas des procès-verbaux d'assemblées paroissiales, sur les registres et aussi parfois sur les murs des édifices religieux de cette époque. Impossible cependant de dresser une liste sûre des recteurs du XVI^e^ siècle. Citons, d'après Alain Pouchous :

– Messire Herlé de Quélen du Vieux-Châtel, au début du siècle,

– Messire Le Baud, au milieu du siècle,

– Messire Herlé (?) de Quélen, recteur de 1586 à 1601 au moins.

Nous connaissons mieux les recteurs des deux siècles suivants :

– Guillaume Avan, au début du XVII^e^ siècle. Son nom et la date de 1631 sont encore lisibles sur la chambre des cloches de l'église tréviale de Kerlaz, et un bénitier de bronze conservé par la paroisse porte l'inscription : *«1633. Me G. Avan. recteur de Plounevet»*.

– Guillaume Vergoz (nous reviendrons ci-dessous sur son rectorat).

– Jean Féburier (ou Fébvrier), de 1657 (?) à 1665.

– Joseph-Corentin Billoart, docteur en théologie, du 2 février 1666 au 20 février 1702, jour de son décès à Quimper. Son nom est attaché à la fondation de la confrérie du Rosaire en 1685. C'est un Quimpérois, issu de la bourgeoisie de robe. Sa famille est alliée aux Furic que nous retrouverons. Il est le fils aîné de François Billoart, avocat et sénéchal, en 1650, de la seigneurie de La Roche en Saint-Thois. Le recteur se disait «noble et discret messire», mais il n'appartenait pas à la noblesse, l'expression «noble homme» était en usage dans la bourgeoisie.

– Corentin Furic, du 26 février 1702 au 20 avril 1710.

– Yves Le Gonidec, de 1710 à 1720, décédé le 13 mai 1720.

– Jean Talabardon, de 1720 à 1755, décédé le 20 juillet 1755. Il a construit la chapelle de la Clarté.

– Charles Pezron, dit *ar person cam*, de 1755 à 1764, date de sa nomination de recteur de Pestivien en haute Cornouaille. Il y construira, sur le chemin de Bulat à Callac, une chapelle dédiée à sainte Anne.

– Mathurin Le Maître, qui est installé le 22 août 1764 et qui restera à Plonévez jusqu'à sa mort en 1811. Né le 5 mai 1727 à Plusquellec, en haute Cornouaille, il était le fils de Joseph Le Maître, procureur de juridiction seigneuriale. Un «prêtre instruit», nous dit une note de l'évêché. De quels revenus ce recteur disposait-il ? Il était «recteur à portion congrue». Ce qui signifiait que le recteur en titre, le «recteur primitif» de Plonévez, était un prêtre du chapitre de la cathédrale de Quimper. En 1789 il se nommait Jean Le Coz. Celui-ci versait à Mathurin Le Maître cinq cents livres, – la portion congrue, – et lui affermait la perception des dîmes de la paroisse. Ce système de la portion congrue s'appliquait aussi aux paroisses de Quéménéven, Locronan et Plomodiern, mais pas à celles de Saint-Nic, Ploéven et Cast, où les recteurs en place étaient dits «décimateurs».

Le recteur de Plonévez était aidé par deux vicaires, alors dits «curés», l'un au bourg paroissial, l'autre à la trève. Par exemple, pour Kerlaz, Jean Le Bot, qui assiste en 1717 au baptême de Marie-Thérèse de Névet dans la chapelle seigneuriale, Jean Croissant, qui dut enterrer ses tréviens dans le cimetière dans la décennie 1750-1760, enfin Guillaume Le Garrec puis son neveu Ignace Le Garrec (ce dernier de Kerzoualen). Souvent, ces vicaires tréviaux étaient originaires de la paroisse même. Les vicaires paroissiaux aussi parfois : dans un acte signé en 1666 par Sébastien de Moëllien, messire Guillaume Vergoz (sans doute le neveu de l'ancien recteur) est dit «curé de la paroisse demeurant en la maison presbytérale, chez messire Joseph-Corentin Billoart». Mais nous ne savons pas d'où était originaire Jean-François Le Berre, qui enterre en 1752 le meunier de Keryar. Il signe «prêtre curé d'office», le recteur Talabardon, invalide, ne pouvant plus assurer le service paroissial.

De plus, des prêtres du cru, sans titre particulier, dits parfois «chapelains», vivaient de leurs propres revenus dans la paroisse, en attente d'un poste en paroisse. Ils rendaient service au recteur, assurant les messes de fondations et, à l'occasion, baptêmes et enterrements, et ils étaient tenus d'assister aux offices de la paroisse les dimanches et fêtes. Les uns enseignaient le catéchisme aux enfants, d'autres faisaient classe dans les petites écoles. Près de chaque chapelle l'on trouvait un prêtre, on parlait alors de chapelain. L'un d'entre eux, Jacques

Perrault, deviendra vicaire en titre de la paroisse de Plonévez ; il dressera en 1691 un état des propriétés et des rentes de la paroisse.

Un document de 1666 nous révèle l'existence de ces prêtres vivant de leurs rentes dans les villages : ce sont messires Louis Le Provost le Vieux à Keradeun, Lucas Le Guédez à Tréguybian, Jacques Guézennec à Kerhallou, Jacques Perrault à Kerdaniélet, Jean David à Kergalan, Sébastien Le Doaré à Keryéquel, Louis Le Norrant à Kerviac'het, Pierre Le Floc'h au Bourg-Izella, Jean Léildez à Kerhascoët, Jacques Piclet à Kergoncily, Claude Le Coz à Rodou-Glaz, Hervé Le Faou à Kerhuel, Guillaume Cornic au Plessix et Guillaume Le Garrec à Trévigodou. Ces prêtres ont vécu à une époque où le grand séminaire n'était pas encore fondé à Quimper. Ils ont reçu une formation religieuse assez poussée dans une école presbytérale. Pour être ordonné prêtre, il fallait justifier d'un «titre clérical», c'est-à-dire qu'on devait disposer de revenus personnels. C'est ainsi que le futur «curé» de la trève de Kerlaz, Ignace Le Garrec, disposait de sa part d'héritage à Kerzoualen, son village natal.

Messire Guillaume Vergoz

Nous ne connaissons pas les dates exactes de son rectorat. Il n'arrive pas dans la paroisse avant 1633, Guillaume Avan est encore recteur cette année-là. D'après Alain Pouchous, Jean Fébvrier, son successeur, aurait été nommé recteur en 1657. Mais Guillaume Vergoz a fait sculpter ou graver son nom et ses titres sur plusieurs monuments. Certaines de ces inscriptions ont aujourd'hui disparu.

La chapelle ancienne de sainte Anne, d'après Alain Pouchous, remontait, probablement, aux années 1630. Faute de dates précises, nous ne pouvons savoir si elle est l'œuvre de Guillaume Vergoz ou celle de Guillaume Avan. L'ancienne fontaine de la Palud, également disparue au XIX^{e} siècle, portait la date de 1642, elle est certainement due à Guillaume Vergoz. Le calvaire est aussi du milieu du XVII^{e} siècle, on lit encore au revers de la croix : *«Missire Guillome Le Vergoz Recteur»*. Alain Pouchous aurait lu la date de 1653, on ne la retrouve plus aujourd'hui. Nous reviendrons plus loin sur ce patrimoine en partie détruit dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle.

A l'église tréviale de Kerlaz, une cloche garda longtemps le souvenir de messire Vergoz. Alain Pouchous, vers 1840, a pu relever l'inscription : *«1644. St Germain priez pour nous. Lors estoit recteur Mre* (messire) *Gme Vergoz. Mre Henri Ksalé curé et Jean Caradec F»*. Cette cloche a été fondue et remplacée en 1903 par une cloche neuve. Les comptes du fabrique de la trève de Kerlaz pour l'année 1644-1645 ont été transcrits par Alain Pouchous. Le 6 juillet 1645, Jean Caradec, fabrique en charge depuis un an de l'église tréviale Saint-Germain, présente ses comptes à l'évêque René du Louët et à messire Keransquer, l'archidiacre du Poher. Parmi les dépenses il a noté celles occasionnées par l'installation de la nouvelle cloche :

Payé pour acheter la cloche la somme de	*1394 livres*
Item à Mrs les prestres et recteur pour la bénédiction d'icelle cloche	*5 livres 10 sols*
Pour le charroi d'icelle cloche	*1 livre 15 sols*
Pour la lever dans la tour payé	*1 livre 10 sols*
Au maréchal pour la ferrer payé	*6 livres 10 sols*
Pour charpenter le mouton payé aussi	*1 livre 5 sols*

Le 30 juillet 1645, les comptes de Jean Caradec étaient publiés du haut de la chaire de l'église tréviale devant l'assemblée des tréviens. Le choix du nouveau fabrique, Jérôme Caroff, était connu ; il avait déjà été approuvé par l'autorité épiscopale le 6 juillet à Plonévez. Justement, le calvaire du cimetière de Kerlaz porte ce nom et cette date : *«Hiérosme Le Caro. F. 1645»*. Malheureusement, les comptes de l'année 1645-1646 que ce fabrique devait fournir sont perdus. Toujours, dans la même trève, la fontaine de saint Germain, qu'il faut découvrir dans une prairie en contrebas de la route de Kerléol, porte sur le fronton une inscription qui date l'édifice : *«1639. I. Avan. F»*. Avec le fabrique de l'église tréviale Jean Avan, en 1639, nous sommes déjà, sans doute, au temps de messire Guillaume Vergoz.

Enfin, dernière mention de Guillaume Vergoz, une fondation faite par lui à l'église de Plonévez : le 9 août 1653, il fonde deux

services à célébrer, après sa mort, pour le repos de son âme et il cède pour ce motif une rente qui lui est due sur le lieu de Lanzent : trois combles de froment, un comble de seigle et deux d'avoine, à savoir les deux tiers aux prêtres qui acquitteront les dites fonctions et l'autre tiers au profit de la fabrique paroissiale. Apparemment, messire Vergoz était propriétaire de quelques champs dans le village de Lanzent. Sans doute pressentait-il sa fin prochaine pour qu'il ait pris de telles dispositions testamentaires. En 1691, ces deux services religieux étaient encore célébrés en sa mémoire.

Que messire Vergoz soit originaire du manoir de Keryar, c'est probable, bien que ce nom de famille ait été répandu dans la paroisse. Une famille Vergoz à Keryar était alors connue dans la paroisse de Plonévez. Alain Pouchous a relevé dans les registres la mention suivante : en 1632, un messire Jean Vergoz, Sieur de Keryar, a été parrain. Le document établi en 1691 par Jacques Perrault mentionne une fondation d'obit (service religieux pour un défunt) faite par un prêtre, Christophe Kernafflen : elle avait été établie le 8 octobre 1641 par maîtres Vergoz et Urgoës notaires, et nous savons qu'ils habitaient le manoir de Keryar.

Les manifestations de la piété

Registres et comptes de fabriques gardent des traces de la piété de nos ancêtres, et aussi de coutumes religieuses qui nous étonnent aujourd'hui.

D'abord, un compte de fabrique du début du XVII^{e} siècle nous renseigne sur le culte que les paroissiens rendaient aux saints. Des cinq petits autels de l'église paroissiale, l'un était dédié à Notre Dame de Pitié, un autre à saint Laurent et un troisième à saint Herbot. Les saints bretons ont peu de place dans le culte. D'après les registres de baptêmes, à part Corentin, Guénolé, René (pour Ronan, *Reun* en breton), Hervé, Miliau et Yves, les prénoms proviennent du calendrier de l'Eglise universelle.

La piété s'exprime en particulier dans le cadre de deux confréries, celles de saint Laurent et du Rosaire, chacune ayant son autel dans l'église paroissiale. La confrérie du Rosaire a été fondée solennellement le dimanche 2 février 1685. La cérémonie eut lieu avant la grand-messe. En présence de notaires et du «général» de la paroisse, l'acte de fondation est signé par le recteur Joseph-Corentin Billoart et le père Jean Le Clerc, prieur du

couvent dominicain de Quimperlé. Par acte du 6 juillet 1681, trente livres de rente seraient régulièrement versées à la confrérie par la famille de Moëllien et cinq autres paroissiens. Messire Sébastien et Madame de Moëllien offraient même une statuette «toute en argent» de la Vierge. La nouvelle confrérie aurait son autel côté nord de l'église, celui de Notre Dame de Pitié, avec un tableau de la Vierge Marie, une bannière blanche à l'effigie de la Mère de Dieu ; un fabrique serait responsable des comptes et des ornements. En 1714, le fabrique en charge Hervé Tanguy paiera deux cents livres pour le retable de l'autel. Les statuettes du groupe du Rosaire que l'on voit encore dans l'un des autels latéraux de Sainte-Anne pourraient provenir de ce retable.

La piété connaissait aussi des temps forts. Ainsi le père Julien Maunoir prêcha une mission à Kerlaz en 1658, juste avant celle du Juch, et à Plonévez même en 1642, du temps du recteur Vergoz, puis en 1659. On cite aussi la chapelle du manoir de Moëllien, où le célèbre jésuite aurait prêché en 1680, mais ce ne pouvait être une véritable mission. Les paroissiens de Plonévez faisaient aussi la troménie *(an droveny)* derrière le fabrique de saint Miliau et «les armes» de leur paroisse, c'est-à-dire la croix et la bannière. En 1689 se serait produit un miracle : René Cadiou de Tréguybian, Anne Le Faou, veuve d'Hervé Kernaléguen, et Marie Dhervé, veuve d'Yves Kernaléguen de Cosquinquis, témoignèrent devant notaire «avoir vu dans l'air, comme on montait à la montagne de *Plas ar Horn* avec les reliques, des flammes de feu allant et venant dessus la dite procession».

Une forme de piété qui peut surprendre aujourd'hui, c'est la coutume d'inhumer les morts dans l'église même, les défunts étant ainsi associés étroitement aux prières des leurs. Le fabrique Jean Avan, en 1601, note qu'il a touché pour les inhumations de dix-neuf adultes et de trente enfants la somme de deux cent quatre sols, à raison de six sols par adulte et trois sols par enfant. Cette taxe était dite le poulage. On imagine l'état du sol de l'église, sans compter le danger des maladies.

Aussi l'évêque de Quimper, Mgr de Ploeuc, fit-il interdiction en 1710 de procéder à de telles inhumations, il offrait même la gratuité des sépultures dans le cimetière, au grand mécontentement des fabriques, privés ainsi de cette ressource. La mesure eut peu d'effets. Les interdictions répétées du Parlement de Bretagne n'eurent pas plus de succès. On continua à se faire

enterrer dans l'église jusqu'aux années 1750, malgré les avertissements du clergé. Notons que le 21 janvier 1752 le corps d'un prêtre, messire Corentin Le Bot, décédé au village de Leuriou, est enterré dans le cimetière. Et aussi, le 3 mai 1752, le corps du meunier du moulin de Keryar, Henry Quéméner, qui s'était noyé en voulant faire des réparations.

Le 12 décembre 1754 le Parlement de Bretagne prend les mesures décisives : dix livres d'amende pour une inhumation dans l'église avec menace d'exhumation. Du coup l'enterrement dans le cimetière l'emporta. Alors qu'en 1754 huit corps seulement sur cinquante-neuf étaient enterrés hors de l'église, dont messire Guillaume Person, un prêtre, décédé à Ruyen, le chiffre de 1755 montait à quarante-huit sur soixante-seize. En 1757 on n'inhume plus dans l'église, on ne l'aurait pas pu d'ailleurs longtemps. Le 22 novembre 1757 rentrait au port de Brest l'escadre du comte Dubois de la Mothe, avec à bord quatre mille hommes atteints du typhus. La «maladie de Brest» arriva dans le Porzay par la Presqu'île de Crozon, où beaucoup de marins malades avaient été dirigés. La mortalité fit un bond dans la paroisse de Plonévez : après les quarante-neuf décès de l'année 1757, le chiffre monta à cent sept l'année suivante, quatre-vingt-dix encore en 1759, pour retomber à quarante-deux, chiffre normal, en 1760. Certains villages furent touchés durement : dix décès à Lezenven, neuf à Kerbrigent, dont Pierre Coriou, 40 ans, Yves Coriou, six semaines, et Thomas Coriou, quatre ans, tous les trois en janvier 1758.

A Kerlaz, le chiffre de la mortalité est moins élevé : cinquante-neuf en 1758 contre vingt-cinq l'année précédente et vingt-deux en 1760. Quant au mode d'inhumation, le curé de la trève faisait preuve de prudence dans ses registres, il notait «inhumé» ou «enterré», sans autre précision, et cela jusqu'en mars 1755. Ensuite apparaît la mention «enterré dans le cimetière», sans exception. Il est vrai qu'en marge de l'acte du 11 avril 1755 on lit la note : *«Vidi. L'abbé de Lesquen, vic. gén.»*. Le vicaire général «avait vu» les registres et mis bon ordre dans les inhumations.

Le testament du meunier de Névet, établi en 1748, illustre la piété de cette époque. D'abord, Yves Lollivier «désire que son corps soit inhumé dans l'église succursale de Kerlaz». Ensuite, il «lègue trois livres à l'église de Kerlaz, trois livres à celle de Plonévez, trois livres à la chapelle Notre Dame de la Claireté,

trois livres à celle de sainte Anne, trente sols à celle de saint Michel et trente sols à celle de saint Even...» Il souhaite de plus qu'il soit fait une octave de services religieux pendant huit jours pour le repos de son âme, un service de jour et an, et aussi qu'il soit dit une messe par semaine pendant un an. C'était la coutume, une coutume qui a perduré jusqu'au milieu du XX^{e} siècle (4 E. 36/13).

L'église paroissiale

Elle est le cœur de la vie paroissiale, c'est dans ses murs que le culte rassemble toute la communauté, que se célèbrent baptêmes, mariages et obsèques, mais c'est là aussi que se réunit le «corps politique», chargé de gérer les affaires de la paroisse. Elle est à la fois la maison de Dieu et la maison du peuple à cette époque. C'est près d'elle enfin que le presbytère est construit.

L'église que fréquentèrent nos ancêtres d'avant 1789 n'existe plus. Datant de la seconde moitié du XVI^{e} siècle, c'était une église basse, à nef obscure, comme celles de Kerlaz et de Ploéven. Le plan d'origine était en forme de Tau. En 1774, un chœur profond fut construit qui prolongeait la nef et donnait à l'édifice un plan en croix latine ; c'était l'œuvre du recteur Mathurin Le Maître. Le 9 mai 1802 la foudre endommagea la flèche du clocher. Elle fut foudroyée à nouveau le 26 décembre 1805, jour du pardon de saint Etienne, à huit heures du soir. Faute d'argent, on se contenta de couronner la chambre des cloches d'un dôme du même type que celui de la chapelle de Kergoat.

Dans l'ouvrage du baron Taylor, *«Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France»*, paru vers 1846, une estampe du graveur Cicéri représente la façade ouest de l'église paroissiale de Plonévez-Porzay ; deux portes géminées, comprises sous une arcade à fleuron, donnaient accès à la nef. Une inscription datée de 1585 se lisait sur le tympan. Comme à Kerlaz, la chambre des cloches était accessible par une galerie reliée à deux tourelles d'escalier ; par contre, la flèche représentée sur l'estampe est une fantaisie de l'artiste.

Le pardon de la paroisse se célébrait avant 1789 le 2 octobre, jour de la fête de saint Miliau et qui était chômé. Depuis 1833 saint Miliau est fêté le deuxième dimanche d'août, qui était réservé jadis à la fête de la confrérie de saint Laurent. Du temps de l'abbé



L'église ancienne de Plonévez-Porzay
(extrait de «Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France : Bretagne», 1846).

Pouchous, des délégations avec croix et bannière de Ploéven, Locronan et Quéménéven participaient ce dimanche-là à la fête patronale. Juste avant la grand-messe, la croix et la bannière de saint Miliau venaient à leur rencontre à l'entrée de l'enclos puis toutes entraient ensemble dans l'église. Les familles du Gorré recevaient à leur table parents et amis. Le second pardon, celui de saint Etienne, patron secondaire de Plonévez, avait lieu le 26 décembre, jour d'incidence. Ce jour-là les valets gagés pour la nouvelle année dînaient chez leur nouveau maître, on disait *«tanva ar zoubenn,* goûter la soupe». La coutume existait déjà au début du XIX[e] siècle mais c'était à l'auberge ; elle a disparu vers 1950.

L'église tréviale de Kerlaz

Cette église, tréviale avant 1789, est le monument religieux le plus ancien de la paroisse de Plonévez. L'abondance des inscriptions relevées sur l'édifice nous permet de retrouver les étapes de sa construction. Celle-ci a pris fin avec l'édification du clocher, dont les trois flèches pointues frappent d'étonnement le voyageur qui arrive de Locronan. Le pignon, de style classique, est du début du XVII[e] siècle. Sur le fronton du portail on lit : *«M:P:Bocer:p:de Plonevez:& c: – P:Brelivet fab:1620»*. Ce messire Bocer (ou Bosser) qui est alors le «curé» de la trève est sans doute natif de la paroisse. La construction d'une église avançait lentement en ce temps-là. Sur le flanc ouest de la tour il est sculpté : *«Y:Lucas:f. 1630»,* puis sur le linteau ouest de la chambre des cloches *: «G:Avan:recteur:G:Quiniou:f.1631»*. La flèche est construite quarante ans plus tard, dans le style gothique. Une inscription repérée à mi-hauteur sur le pan sud est datée 1671, tandis que la tourelle du midi est l'œuvre du fabrique *«Ian:Doaré:f.1675»,* l'année même de la révolte paysanne dite des Bonnets Rouges. Les fabriques P. Brélivet, Yves Lucas, G. Quiniou et Jean Doaré, qui avaient la responsabilité des finances de l'église Saint-Germain, signent donc au même titre que le recteur de la paroisse et le curé de la trève.

La nef de l'église porte, côté sud, deux inscriptions indépendantes : *«G:Bourch:1588»* et *«Ia:Brélivet:f.1603»*. Jacques Brélivet, le fabrique de 1603, a laissé son nom à la postérité pour les travaux qu'il a fait exécuter au cours de son mandat. Des

travaux dont on ne peut préciser la nature, mais qui précèdent la reconstruction totale de la façade occidentale. La grande fenêtre du chœur est peut-être plus ancienne : au XIX^e siècle elle gardait encore quatre panneaux d'un vitrail de la Crucifixion ; Alain Pouchous a pu déchiffrer sur l'un des panneaux la date de 1512 en caractères gothiques, *«L'an Mil:V^cc.XII fut faict...»* Dans le chœur et dans le transept subsistent, à la base du lambris, des sablières sculptées du XVII^e siècle : on y repère des têtes sculptées en bas relief, cadrées par des fers à cheval, et des animaux fantastiques dits chimères.

Le porche du midi a précédé de cent ans la flèche du clocher. A l'intérieur, le fabrique en charge, par fierté, a fait sculpter son nom en beaux caractères : *«Philibert Keravec f 1572»*. Le seigneur du lieu n'a pas oublié, non plus, de marquer ses prééminences : un écusson «burelé de dix pièces d'argent et de gueules», à bandes horizontales alternativement blanches et rouges, de la famille des Quélen du Vieux-Châtel, est encore reconnaissable.

Contre le flanc de ce porche, un ossuaire intégré recevait autrefois, à travers de petites ouvertures, les ossements recueillis dans le cimetière ou dans l'église même. C'est le recteur Latreille qui fit abattre le mur de séparation entre la nef et l'ossuaire, le remplaça par une arcade et garnit d'une vitrerie les petites ouvertures. Il voulait en faire un baptistère. La cuve baptismale y fut donc installée, elle était du XVI^e siècle, d'après l'inscription : *«L.M.V^c.LXVII Mor.Autret Fab.» (1567).* Signalons encore à l'attention du visiteur le grand bénitier en granit au fond de la nef. Son inscription ne peut être identifiée : *«1779:Y:G:»* L'église est du type à nef obscure, la lumière venant uniquement des bas-côtés. Le chœur, peu profond, est garni aux angles de deux niches en bois peint, ornées de pilastres et de guirlandes, de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e siècle.

– A gauche, la Vierge à l'Enfant, dite Notre Dame de Tréguron, pierre polychrome du XVI^e siècle, fait penser, par son style, à Notre Dame de Bonne Nouvelle de Locronan. La console en pierre qui, soutient la statue porte l'inscription, en partie martelée *: «L[AN] M.V^cc.LXVI... Guidal.fab...»* La statue pourrait être, elle aussi, de l'an 1566.

– A droite, saint Germain, évêque et saint patron de Kerlaz, pierre polychrome du XVI^e siècle également. Malheureusement,

l'inscription a été presque entièrement martelée, sans doute sous la Révolution ; ne reste que le mot *fabricq* et les armoiries des Quélen du Vieux-Châtel.

L'enclos de l'église a gardé ses tombes, serrées autour du calvaire. Nous lisons bien sur le socle de ce calvaire *«Hiérosme Le Caro.f.1645», le* nom du fabrique qui restaura le monument au temps du recteur Guillaume Vergoz, mais la croix elle-même est plus ancienne. Elle porte la date *«M.V^c.XXII» (1522)* ; elle paraît grêle sur le fût de 1645. Monté sur le socle de cette croix, le père Maunoir prêcha aux tréviens lors de la mission de 1658. C'est le thème du vitrail du transept sud, où nous voyons paysans en bragou-braz et femmes en borléden écoutant religieusement le père jésuite. Une porte monumentale, moins imposante que celle de Saint-Jean-du-Doigt, donne encore accès au cimetière. L'inscription *«1558.Bériec»* nous conduit à des temps antérieurs à l'église actuelle. C'est donc plus d'un siècle de travaux que les inscriptions datées nous font découvrir.

La chapelle Sainte-Anne de la Palud

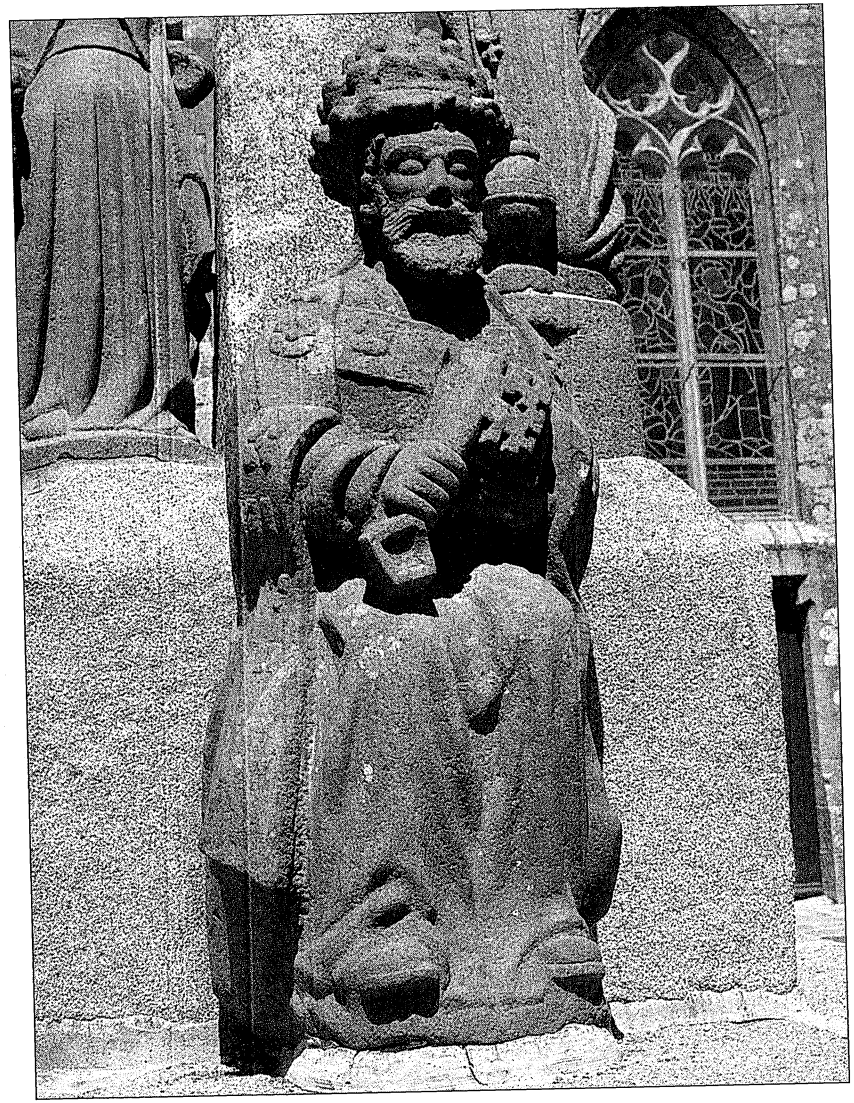
La piété chrétienne s'exprime aussi dans la fréquentation des chapelles, à l'occasion des pardons surtout (on disait «assemblées»). Parmi ces chapelles, celle de la Palud occupait une place particulière. La chapelle Sainte-Anne, dite «Sancta Anna ad Paludem» en 1518, dépendait jusqu'à la Révolution de l'abbaye de Landévennec. Les moines ont-ils fondé cette chapelle ? On ne peut l'affirmer, les archives étant muettes là-dessus. La tradition qui veut que la première chapelle remonte au temps de saint Guénolé est fragile. Inutile, de plus, de chercher aux origines du sanctuaire un culte païen que nos ancêtres venus d'outre-Manche, à peine installés dans le Porzay, se seraient empressés de christianiser. Aucune découverte archéologique, d'ailleurs, n'a été faite d'un culte pré-chrétien adressée à une déesse mère. Ce sont là des hypothèses, qui deviennent souvent des affirmations, de plus invérifiables. Avouons simplement notre ignorance de ces temps obscurs, comme nous ignorons les origines de la majorité de nos chapelles de campagne.

Le culte de la grand-mère de Jésus a existé de tout temps dans la chrétienté : Constantinople avait, au VI^e siècle, une église dédiée à sainte Anne ; une autre existait à Jérusalem, construite sur l'emplacement présumé de son tombeau. On voit encore dans

la cité sainte une église Sainte-Anne, qui remonte à l'époque des Croisades. En France, le culte de sainte Anne est lié à l'ancienne cathédrale d'Apt. La tradition rapporte que des reliques de sainte Anne, cachées dans la crypte, y furent retrouvées au VIII^e siècle en présence de Charlemagne. La reine Anne d'Autriche y alla en pèlerinage, elle fit construire une chapelle dédiée à sainte Anne, sa patronne, en reconnaissance de la naissance de son fils, le futur Louis XIV, et les reliques y furent déposées en 1664. Un grand vitrail de la chapelle de la Palud conte l'histoire de la découverte des reliques dans la crypte de la cathédrale d'Apt. En 1922 le père Henri Le Floc'h, originaire du Caouët en Kerlaz, offrit à la chapelle Sainte-Anne deux fragments de ces reliques. C'est au XV^e siècle que le culte de sainte Anne gagna toute la chrétienté. Une pierre du clocher de la chapelle du XVII^e siècle portait, d'après Alain Pouchous, la date de 1419. Si sa lecture est exacte, cette pierre réemployée nous révèle qu'une chapelle existait déjà dans les dunes au début du XV^e siècle. C'est dans la seconde moitié du XVIII^e siècle que le pèlerinage prit son essor. L'octroi d'une indulgence, en 1766, à tout pèlerin qui se confesserait et communierait dans la chapelle de la Palud favorisa cet essor, mais il faut aussi signaler le zèle des recteurs Charles Pezron et Mathurin Le Maître en faveur du sanctuaire. En 1767, il fallut installer de nouveaux confessionnaux, et la croissance des offrandes à la chapelle disait bien l'afflux des pèlerins.

La chapelle reconstruite au XVII^e siècle était de proportions modestes. Cachée derrière un rideau d'arbres, à l'abri des vents de la mer, c'est ainsi qu'elle nous apparaît dans un tableau du peintre normand Eugène Boudin, *Le pardon de Sainte-Anne la Palud,* exposé au Salon de Paris en 1859, et dans une estampe de Lalaisse dans «*La Bretagne contemporaine*» en 1865. Cette chapelle sera détruite au XIX^e siècle.

La modestie de la chapelle du XVII^e siècle laisse soupçonner l'insignifiance du pardon avant 1700. Une humble chapelle de quartier, sans plus, comme tant de chapelles rurales. Le pardon attirait tout au plus des pèlerins des paroisses limitrophes, à l'exemple de chapelles voisines, telles Saint-Thégonnec en Plogonnec et Saint-Gildas en Cast. Rien de comparable aux chapelles monumentales de Sainte-Marie du Ménez-Hom, de Kergoat et de Kerinec ; il est vrai que ces dernières étaient vouées à la Vierge Marie.



Statue de l'Apôtre saint Pierre,
aujourd'hui sur le piédestal du calvaire de Sainte-Anne-la-Palud

Le calvaire est dû au ciseau du sculpteur landernéen Roland Doré, qui a beaucoup travaillé dans le Porzay ; on reconnaît son style sur le calvaire de Saint-Nicodème en Ploéven, 1637, et sur celui de l'église de Cast, 1666, entre autres. Des statues géminées, juchées sur les branches du croisillon, veillent sur le Christ en croix. Le nom du recteur Guillaume Vergoz est sculpté au revers, et sur le nœud du croisillon on déchiffre encore *Lucas Bernar,* le nom du fabrique de la chapelle. Au pied du calvaire, trois statues de pierre ont été regroupées tardivement : l'Apôtre saint Pierre, sainte Catherine d'Alexandrie avec l'épée et la roue, et sainte Marie-Madeleine. La statue de la Madeleine, reconnaissable à son vase de parfum et à sa chevelure tressée, est également l'œuvre de Roland Doré. A l'origine, elle occupait seule le piédestal de la croix, ce qui était conforme au type traditionnel des petits calvaires de chez nous.

Reste un point à préciser : la porte ancienne à voussures en tiers-point, d'époque gothique, qui ouvre sur l'enclos, du côté sud, provient de l'ancien presbytère de Saint-Jean-Trolimon. Elle a été remontée à la Palud en 1958. Malheureusement, cette année-là on a tourné le calvaire vers le midi, alors que traditionnellement le Christ en croix regarde le couchant.

La fontaine actuelle, conçue pour faciliter l'approche des pèlerins, a remplacé en 1870 un édicule de 1642, sur le fronton duquel on lisait alors : *«X:Kmaïdic:F:»* Ici aussi, le fabrique de l'année, Christophe Kermaïdic, signait pour la postérité. Une estampe de l'ouvrage du baron Taylor est le seul souvenir de cette ancienne fontaine. C'était le type de fontaine à voûte profonde et fronton que l'on retrouve encore à Saint-Nicodème et à Sainte-Barbe en Ploéven. De la fontaine de 1642 on n'a conservé que le douet et la statue ancienne de sainte Anne, œuvre également de Roland Doré. Cette statue a été décapitée par des soldats allemands le 23 janvier 1944. La niche elle-même avait été gravement endommagée, elle a été supprimée depuis.

La chapelle de La Clarté

Il semble bien qu'il n'y eut jamais de chapelle sur les terres de Keravriel avant le XVIII[e] siècle. Les archives anciennes n'en mentionnent aucune dans ce village. La chapelle de La Clarté fut construite en l'honneur du saint Nom de Marie, dont la fête, instituée par le pape Innocent XI (1676-1689), devait

commémorer la victoire remportée sur les Turcs par le roi de Pologne Jean Sobiéski, dans la banlieue de Vienne en Autriche. D'après une tradition rapportée par Alain Pouchous, un petit oratoire présentait à la vénération des passants une statue de la Vierge connue sous le vocable de Notre Dame de la Clarté. Les Moëllien avaient une dévotion particulière au saint Nom de Marie. Leur nom est encore lisible sur la sacristie sud construite en 1747. Cette inscription a été en partie martelée, et on ne comprend pas pourquoi les révolutionnaires ont laissé le nom du seigneur et effacé celui du fabrique.

En 1771, le comte de Quemper-Lanascol rappelait à la paroisse que la chapelle de la Clarté était bâtie sur un terrain soumis au fief de Lezharscoët et qu'à ce titre on lui devait «tous honneurs, prééminences et prérogatives... acquis à tout seigneur haut justicier». Le fabrique de l'église paroissiale, Yves Le Millour, le ménager de Keravéau-Bigourden, versa donc à ce seigneur lointain un «droit d'indemnité» de treize sols «comme à son seigneur lige et féodal» (4 E. 38/47). Pourtant, on ne retrouve pas aujourd'hui sur la chapelle les armoiries, peintes ou sculptées, des Lezharscoët, mais le clocheton garde, sculptées dans la pierre, la mémoire du recteur Jean Talabardon et la date de 1739. La sacristie du côté nord porte la date de 1814, époque où l'on reconstruisit le mur de l'enclos avec des pierres provenant des ruines de la chapelle Saint-Even.

L'édifice n'a pas le caractère monumental de certaines chapelles du Porzay, par exemple Saint-Nicodème à Ploéven. En forme de croix latine avec son chevet à pans coupés et son clocheton amorti en dôme, la chapelle est mise en valeur par son petit enclos, ses grands arbres et une pelouse arborée créée depuis que la route de Douarnenez ne longe plus le muretin. L'humble mobilier de la chapelle n'est pas sans intérêt. L'autel unique, de formes galbées, s'appuie contre le chevet, dans un décor de boiseries peintes à pilastres ioniques, dans le goût du milieu du XVIII[e] siècle. Le tabernacle à façade galbée sort du même atelier que ceux des églises de Locronan et de Plogonnec. Au temps d'Alain Pouchous, le petit pardon, peu fréquenté, se célébrait le troisième dimanche de pâques et le grand pardon le dimanche qui suivait le 8 septembre.

La croix de pierre, *Croaz ar Sklerded,* à l'origine, est une croix de carrefour. Elle était posée au croisement de la route du Mez à

Tréfeuntec et du chemin qui conduisait de Keradun à Keravriel. Ce carrefour est encore reconnaissable sur le plan cadastral de 1851. Le socle porte une date en caractères gothiques, *Lan.Mil.V^c.XIII* (1513), et deux inscriptions, aujourd'hui presque illisibles. Au XIX^e siècle on y a déchiffré les mots *Heussaff.f.*, le nom du fabrique qui fit édifier cette croix. Au revers du Crucifix, la Vierge à l'Enfant s'abrite sous un dais festonné de pierre. Jusque dans les années 1960, le jour du grand pardon, après les vêpres, on s'y rendait en procession.

La fontaine monumentale, au fond du vallon, est de peu antérieure à la chapelle. L'édifice, de style classique à fronton brisé, abrite encore la statue en granite de Notre Dame de la Clarté. L'inscription, bien lisible sur le fronton, *«I.Le Droff.f. 1735»*, rappelle à qui est due la construction. Au milieu du XVIII^e siècle une famille Le Droff exploitait l'un des convenants de Keravriel. Les armoiries sur le fronton, – celles des Moëllien (ou celles des Lezharscoët ?), – ont été martelées sous la Révolution.

Les chapelles disparues

La chapelle Saint-Michel, au bord de l'ancienne route de Locronan, a été laissée à l'abandon sous la Révolution ; les pierres servirent à construire l'enclos actuel de Sainte-Anne. Elle était bâtie sur une terre soumise au fief de Guengat. A son emplacement on ouvrit au XIX^e siècle une carrière de moellons. D'après Alain Pouchous, la statue de l'archange, en bois polychrome, a trouvé refuge dans l'église de Kerlaz.

La chapelle Saint-Even, à la lisière du bois de Névet mais sur le fief de Lezharscoët, tomba en ruines après la Révolution, les pardons n'ayant pas repris. Il ne reste plus, comme témoin, que la fontaine, construite dans les années 1610, à l'abandon à la fin du XX^e siècle, au milieu d'un prateau. Le temps a rongé les armoiries, mais le nom du fabrique Noël Joncour est encore lisible. La statue du saint ermite, représenté en moine un bourdon à la main, est conservée dans l'église de Kerlaz. La légende raconte qu'un jour un mendiant se présenta au château de Lezharscoët. Il y reçut bon accueil de la châtelaine, qui était charitable. Dès lors, il vécut non loin du château, dans un ermitage qu'il avait construit au milieu d'une clairière. On le trouva mort au cours d'un rude hiver, on l'enterra dans son ermitage. Une chapelle fut élevée en son souvenir, c'est la chapelle

Saint-Even. La légende va s'amplifier à la fin du XIX^e siècle et faire de l'ermite un seigneur de Lezharscoët, qu'un rival évincé avait cru faire disparaître en le projetant à la mer des falaises de Lonévry selon les uns ou de Tréfeuntec selon d'autres conteurs. On ne sait rien de sûr, finalement, sur les origines de la chapelle et du culte voué à saint Even.

La chapelle Saint-Guénolé, à Lanzent, a disparu au XVIII^e siècle. D'après Alain Pouchous, elle aurait été démolie vers 1730 ; en 1825, Yves Queffélec a extrait de son courtil les vestiges des fondations. Déjà en 1691 on ne citait plus cette chapelle, soit qu'elle fût alors abandonnée soit qu'elle n'eût plus de pardons ni de revenus. Au-dessus de Toul-ar-Gouër existait une fontaine, *feunteun sant Wenole.*

La chapelle Saint-Hervé, à Lesvren, a disparu très tôt. En 1691 on ne la mentionne plus. Le peuple, au début du XVI^e siècle, l'appelait *«sant Mahouarn»*, un saint qui est aussi le patron ancien de la paroisse de Plomodiern et dont on ne sait rien. Il fut identifié, on ne sait quand, à saint Hervé, le barde aveugle dit *«sant Houarne»* à Lanhouarneau en Léon. Subsiste aujourd'hui à Lesvren-Izella une croix de granite, dont le long fût porte un humble Christ sculpté dans la masse, tout comme au revers la Vierge à l'Enfant. Sa présence insolite au milieu d'un prateau que longe un ancien chemin négligé par le remembrement a de quoi surprendre le promeneur. Le mur d'enclos de la chapelle de la Palud porte depuis 1958 la statue de saint Hervé, conduit par Guic'haran et un loup domestiqué. Cette statue était autrefois adossée à l'un des piliers de l'église de Kerlaz. Un recteur la relégua dans le cimetière. Elle fut acquise par l'abbé Millour, un aumônier de la marine en retraite rue de la Clarté *(Ty an aotrou Moan).* Ses héritiers, les Richard, devaient la céder à la paroisse de Plonévez, et c'est le curé Jacques Thomas qui l'installa à Sainte-Anne.

Selon une tradition orale, difficile à vérifier, une *chapelle Saint-Divi* ou *Saint-David* (Davidagius en latin) aurait existé dans le village de Tréguer. Si les archives manquent, retenons cependant des indices : d'abord, dans un bail à convenant conclu en 1611 entre l'abbé de Landévennec et les domaniers Jean Le Beuz et Marie Le Pan est signalé un *parc ar vouster.* Le mot *mouster* désigne couramment l'enclos d'une chapelle, mais ce peut être aussi ici le monastère même de Landévennec, comme c'est le cas d'une autre parcelle, *tachen an abat,* une terre froide située face à

l'îlot *«ar Zalgren»*. En 1508, le domanier Philippe Trétout exploitait près de Tréguer les terres de Cornalen et de Kerdavid. Ces deux toponymes ont disparu. Mais dans ce toponyme *Kerdavid,* autant que le saint du lieu, David peut désigner un domanier ancien, comme dans le microtoponyme signalé par Alain Pouchous, *foënnec an David,* proche des terres de Penfrat. La question reste donc ouverte.

2. - Le corps politique

Le recteur ne disposait pas d'un pouvoir absolu sur sa paroisse. Il avait la «cure des âmes», mais la gestion des biens était confiée au «général de la paroisse». Au XIV^e^ et au XV^e^ siècle l'expression désignait l'assemblée générale des paroissiens réunis dans l'église, après la grand-messe du dimanche ordinairement. Dans la suite, du fait que ces assemblées générales étaient difficiles à gouverner et qu'elles étaient même parfois houleuses, le Parlement de Bretagne décréta qu'il y aurait seulement douze délibérants, plus le procureur syndic ou terrien. Rien de démocratique dans la désignation des membres de ce général ; on n'y verra que les paroissiens les plus notables de la paroisse.

Dans le document conservé par Marie-Anne Avan nous trouvons la liste des délibérants qui, le 26 juin 1518, ont tenu leur séance dans «le lieu ordinaire», la sacristie, et ils sont d'ailleurs à douze :

Nicolas Doaré, Kerdalaé	*Claude Tanguy, Lezenven*
Thomas L'Helgouarc'h, Keradeun	*Jérôme Breton, Ruyen*
Thomas Le Berre, Tréguer	*Hervé Doaré, Trévilly*
Hervé Eildez, Nergoz	*Jacques Gannat, Kerangall*
Louis Saliou, Kerorgant	*Yves Millour, Briden*
Yves Boussard, Kerbrigent	*Jean Cornic, Lanzent*

Le recteur Herlé de Quélen avait convoqué ces douze notables afin de nommer les fabriques de l'année à venir. Seuls, quatre de ces délibérants purent signer de leur main le procès-verbal que le notaire avait auparavant lu et traduit «en langue vulgaire», la langue du peuple, le breton. Ce sont Nicolas Doaré, Hervé Eildez (L'héildez),

Jérôme Breton et Jean Cornic. Deux prêtres présents, messires A. Kernaléguen et Le Baud, signèrent pour les autres.

Ce «général», renouvelable chaque année, s'appelait aussi le «corps politique». Son rôle était double : gérer les biens et les revenus de la paroisse elle-même, et, d'autre part, assurer la perception des impôts royaux et, au XVIII^e^ siècle, la corvée royale sur les grands chemins. Une même assemblée gérait donc, avant 1790, les affaires de la paroisse et celles de la commune d'aujourd'hui. Le général n'était pas toujours aux ordres du recteur, si on en juge par le procès que celui de Plonévez intenta à son pasteur Joseph-Corentin Billoart. Celui-ci prétendait percevoir le tiers des offrandes recueillies tant dans l'église que dans les chapelles. Le général contestait ce droit, mais il perdit son procès en appel devant le Parlement de Bretagne, qui rendit à Vannes, son lieu d'exil depuis la révolte paysanne de 1675, un arrêt favorable au recteur, le 17 novembre 1681.

Les fabriques

C'est en juin que le général nommait les fabriques (ou fabriciens) pour l'église paroissiale (le grand fabrique, *ar fabrig bras*), et les chapelles. Le 26 juin 1518, le général décida d'abord que «tous les fabriques [seraient] tenus de noter par écriture bien lisible tous les dons, revenus et dépenses, de façon que leurs comptes écrits puissent être présentés à Mgr l'illustrissime évêque de Cornouaille ou à son délégué à la prochaine visite pastorale, et être lus entièrement et à intelligible voix aux paroissiens réunis pour la grand-messe le dimanche suivant la visite pastorale». Ensuite furent nommés fabriques ce 26 juin 1518 :

Alain Avan	*Penn-ar-Créac'h*	*Eglise Saint-Miliau*
Guénolé Hémon	*Le Mez*	*Chapelle Saint-Germain*
Jérôme Le Coz	*Kerbléon-Vihan*	*Chapelle Saint-Even*
Corentin Bosser	*Lesvren-Izella*	*Chapelle Saint-Hervé*
Jean Doaré	*Penfrat-Vihan*	*Chapelle Sainte-Anne*
Pierre Dagorn	*Goarbic*	*Chapelle Saint-Guénolé*
Etienne Blouet	*Cosquinquis*	*Chapelle Saint-Michel*
Laurent Mat	*Briden*	*Confrérie Saint-Laurent*

A la fin de son année d'exercice, le fabrique établissait «le compte tant en charge qu'en décharge» de sa gestion. Ces comptes étaient présentés à l'évêque de Quimper lors de sa tournée pastorale en été. Le 29 juin 1601, René-Jean Avan, fabrique cette année-là de l'église paroissiale, présentait à Charles de Liscoët, évêque de Cornouaille, ses comptes tant en charge qu'en décharge pour son année. Apparaissent dans ces comptes des artisans dont nous ignorerons autrement l'existence. Voici d'abord des charpentiers : Yves Drévillon a réparé le coffre de la fabrique pour deux livres neuf sols. Il a reçu également cinq sols «pour la charpente en boys d'un tronc pour mettre auprès de la croix des nopces vulgairement appelée *croas an eurejou*». Il s'agit sans doute de la croix du placitre ; l'on trouve encore de ces troncs à offrandes près de chapelles de notre pays. Un second charpentier, Claude Vergoz, a fait des travaux de réparation sur la charpente qui soutient les cloches de l'église. Restons dans le clocher de l'église : le serrurier Jean Evenat «a boyté et ferré la cloche de saint Miliau», tandis que Jean Le Droff recevait trois livres pour la bonne marche de l'horloge tout au long de l'année. René-Jean Avan a fait aussi de gros travaux sur la toiture de l'église paroissiale. Il a acheté «dix milliers d'ardoises ordinaires et deux milliers de grandes». Ces travaux de couverture sont confiés à deux maîtres couvreurs, Jacob Le Roy et Olivier Lourry, ce dernier de Brest. Jean Le Droff a fabriqué des chevilles d'ardoises et maître Ronan Birou a fourni «des matières à fondre la gouttière en plomb (?)». Enfin, nous apprenons que le cimetière est ombragé par des ifs. «Un grand arbre d'yff qui était autrefois contre le cimetière de l'église paroissiale» gênait sans doute, car un charpentier, du nom de Baron, se charge avec l'aide de ses compagnons de l'enlever.

Le 2 juin 1696, Mgr François de Coëtlogon est en visite pastorale à Quéménéven ; c'est là que le fabrique, Corentin Le Coz, de Mescalet, fait signer ses comptes par Jean-Baptiste de Kermellec, «archidiacre du Pohaër». Ces mêmes comptes seront lus un dimanche à l'église, à l'issue de la grand-messe, et soumis à l'approbation de l'assemblée. La lecture de ces comptes est sans doute ennuyeuse mais elle est instructive. Parfois, elle fait découvrir des traits de mœurs. Corentin le Coz dit «avoir payé pour la nourriture de l'enfant déposé et pour douze mois la somme de trente-six livres». Et il a fait de gros travaux sur la sacristie de l'église : il a versé 94 livres 16 sols 7 deniers au maître maçon et «architecteur des bastiments»

Matthias Le Gall, de Locronan, acheté ardoises, bois, lattes et chevilles, et le boisage lui-même lui a coûté soixante livres.

Les rentes de la paroisse

Outre le profit des offrandes, des poulages et de la vente occasionnelle de veaux, grains, fils et filasses, offerts par les fidèles, la paroisse a des revenus réguliers. Ce sont des rentes que des paroissiens, avant de mourir, assurent à la «fabrice» (la fabrique) contre la célébration de messes anniversaires et d'obits (ou services religieux pour les défunts). Corentin le Coz note, en 1696 : «Pour la fondation de Catherine Caradec est dû sur Kerstrat par Jean Le Bosser et consorts trente-deux sols... Pour la fondation de Nicolas Floc'h est dû par Yves Le Nouy et son fils dessus Lestraon vingt sols... Pour la fondation de François Floc'h est dû dessus Kerviac'het trente sols, etc.»

Il y a une autre sorte de rente, la rente constituée. Ce n'est pas une offrande, malgré les apparences. C'est un prêt à intérêt consenti par la «fabrice» et garanti par une hypothèque.

Ainsi, en 1748, Jean et Catherine Blaise de Penfrat-Bras reconnaissent devoir à la chapelle Sainte-Anne la somme de 300 livres «en bonne monnaye de France», pour laquelle somme ils verseront une rente annuelle de 15 livres. Ces 300 livres sont garanties par une hypothèque sur leurs biens et héritages. Le fabrique de la chapelle, Louis Euzen, de Keryar-Izella, a fait dresser par un notaire un acte en bonne et due forme de cette rente. Le plus étonnant, – et le cas n'est pas exceptionnel, – cette rente ne sera remboursée qu'en 1795, sous la Révolution, par les héritiers, Louis Le Garrec et Barbe Le Didailler. Hervé Laudis, le domanier de Lesvren-Izella, lui aussi, ne remboursera qu'en 1795 une rente constituée contractée en 1769.

Un autre exemple fera comprendre l'origine de certaines de ces rentes constituées. Guillaume Le Castrec, fabrique de la chapelle Saint-Michel en 1757-1758, aurait dû à sa sortie de charge verser à son successeur le reliquat de ses comptes, soit 177 livres 12 sols 5 deniers. En 1760 rien n'était encore réglé. Corentin Le Doaré, de Bécherel, «marguillier» de la chapelle, est nommé «porteur de procure du général de la paroisse» pour régler l'affaire. Il signe le 10 août 1760 un accord devant notaire, comme quoi Guillaume Castrec et sa femme Marie Le Goff, de Kernaffren, reconnaissent devoir à la chapelle la somme de 177 livres, garantie sur leurs biens meubles et immeubles, et s'engagent à verser une rente de

neuf livres par an. «Il leur sera loisible de faire [le remboursement] en un seul et même payement, en or et argent et non en billet de banque ny autrement». Il n'est donc pas question d'offrandes dans ces opérations financières. Cette pratique du prêt hypothécaire aux paroissiens n'est pas particulière à la paroisse de Plonévez ; on la retrouve dans toutes les paroisses du diocèse de Cornouaille, c'est la Révolution qui va la révéler aux historiens.

Décimes et dons gratuits

La paroisse était soumise à des impositions en argent, d'un côté les «dons gratuits», de l'autre les décimes.

Les dons gratuits désignaient l'impôt versé au roi. L'expression ne doit pas tromper. Le clergé prétendait ne pas payer d'impôt direct au roi, c'était un ordre privilégié ; il acceptait quand même de l'aider dans ses charges. En réalité il était bien obligé de payer, cependant il pouvait discuter du montant de cet impôt. Les décimes, eux, étaient versés à l'évêque du diocèse pour l'aider dans ses charges, pensions aux prêtres âgés, frais de représentation, honoraires des notaires et des avocats, etc. Le Bureau ecclésiastique, qui était composé de douze recteurs, répartissait la somme à percevoir deux fois par an, en février et en octobre. Pour illustrer ce chapitre des impositions, nous avons choisi le registre de février 1775, car c'est la première fois que la chapelle de la Clarté est imposée. Etaient astreints à payer ces décimes et ces dons gratuits d'abord le recteur et la «fabrice» de l'église paroissiale, ensuite les chapelles ayant des revenus et les confréries qui avaient leur autel particulier dans l'église.

	Décimes	***Dons gratuits***
La fabrice paroissiale	*2 livres*	*5 livres 5 sols*
Le Rosaire (confrérie)	*10 sols*	*3 livres 2 sols 6 deniers*
Trève de Kerlaz	*2 livres*	*5 livres 12 sols 6 deniers*
Saint-Laurent (confrérie)	*10 sols*	*1 livre 5 sols*
Saint-Michel (chapelle)	*10 sols*	*1 livre*
Saint-Yves (chapelle)	*10 sols*	*1 livre 5 sols*
Sainte-Anne (chapelle)	*10 sols*	*8 livres 15 sols*
La Clareté (chapelle)		*6 livres*

A lire ce tableau, l'on s'apercevra que les chapelles de Sainte-Anne et de la Clarté avaient des revenus plus importants que l'église paroissiale elle-même. C'était le signe que ces chapelles étaient alors très fréquentées par les pèlerins et que les offrandes étaient abondantes. Les chapelles Saint-Michel et Saint-Yves et la confrérie de saint Laurent avaient des revenus modestes. Saint-Yves, dans ce tableau, désigne en fait Saint-Even, dans la trève de Kerlaz. Le clergé du XVIII^{e} siècle n'aimait guère les saints locaux que recouvraient trop de légendes ; ils imposaient volontiers des saints universels en jouant sur les consonnances entre les noms, Even devenant en ce cas Yves, comme à Plomodiern Saint-Suliau était rebaptisé Saint-Julien. Ajoutons enfin que la confrérie du Rosaire, pour être taxée si haut, devait être alors très vivante et même prospère.

La courbe des recettes de la chapelle Sainte-Anne est instructive pour ce qui est de la fréquentation du pardon : de 1712 à 1754, le montant des recettes stagne entre 100 et 200 livres par an, il augmente lentement du temps de Charles Pezron, puis, brusquement, après l'octroi en 1766 de l'indulgence, le fabrique de la chapelle peut afficher jusqu'à près de 2000 livres certaines années. Quant à la chapelle de la Clarté, nous n'avons pas de témoignage sur sa fréquentation au XVIII^{e} siècle. Nous avons le témoignage du recteur Alain Pouchous répondant à une enquête sur le culte de la Vierge en 1856. Mais ce qu'il dit permet d'affirmer que la renommée de la Clarté dépassait le cadre de la paroisse au XVIII^{e} siècle et que le pardon avait perdu de sa renommée au XIX^{e} siècle : En 1856 donc,»le pèlerinage de la chapelle de Notre Dame de la Clarté est peu renommé. Cependant on y voit, outre Locronan et Plogonnec, quelques personnes de Ploaré, Douarnenez, Cast, Châteaulin, Saint-Ségal, Pleyben, Telgruc, Argol et Crozon». Ces noms de paroisses indiquent bien l'aire de rayonnement du pardon cent ans auparavant.

Enfin, la cote du recteur Mathurin Le Maître sur ses revenus personnels montait en 1775 à 37 livres 10 sols. A titre de comparaison entre recteurs cette année-là, messire Plassart à Plomodiern versait 27 livres 10 sols et messire Couédic à Plogonnec 94 livres !

Les impôts du Roi

Ici intervient le procureur syndic ou terrien. Il assume en particulier la responsabilité de la perception des impôts dus au Roi.

L'impôt des fouages extraordinaires était payé par les «feux» composant la paroisse, mais le «feu» ne correspondait plus à un foyer abritant un couple avec ses enfants et les vieux parents. C'était devenu une «unité fiscale», selon l'expression de l'historien Henri Sée. Ainsi Plonévez ne comptait que vingt-huit feux. Quatre égailleurs (ou répartiteurs) et quatre collecteurs étaient nommés chaque année au prône de la grand-messe. En 1721 étaient égailleurs Yves Le Doaré de Trohoadour, Thomas Douellou de Kersaliou, Yves Quéré de Lonévry et Hervé Lastennet de Lanzent, chacun ayant son quartier *(carturen),* soit respectivement le Haut (Gorré), Trohoat, Kerléol et Trohano. Ils avaient à répartir les 590 livres imposées à la paroisse pour le premier terme de l'année, ce fut fait le 14 mai 1721.

Le souci des égailleurs était de dépister les malins qui cherchaient à échapper aux fouages, car c'était un impôt de répartition, la somme globale imposée à la paroisse ne changeait pas. Un exemple très ancien, celui du Sieur de Keryar : en 1426, il se prétendait noble, donc exempt du fouage, et voilà le général de la paroisse «en plaid», en procès contre lui, sa noblesse étant douteuse. Nous avons déjà noté que certains villages bénéficiaient de l'exemption, par exemple les villages de Trévigodou, Kergalan, Kerantroat, Keranborn et Bélard-Izella, qui dépendaient du fief du prieuré de Locronan. Le privilège de l'exemption, déjà ancien, leur fut garanti par des lettres patentes du Roi Louis XIV.

Ensuite, les collecteurs avaient à recueillir à domicile, en deux termes, le montant des fouages de l'année. Vu la difficulté de la tâche, ils touchaient un pourcentage, – quatre deniers par livre, – mais la perception complète était garantie sur leurs biens, c'était «à leurs périls et fortunes» qu'ils se chargeaient de la perception de ces impôts.

Collecteurs : 1721	***Quartier***	***Exemples de villages***
Guillaume Morvan (Tréguybian)	*Le Gorré*	*Trohoadour, Kergoncily, Kerhallou Quinquis, Kerdoutous, etc.*
Claude Le Coz (Rodou-Glaz)	*Le Trohoat*	*Gorréker, Le Mez, Moëllien, Névet, Kervélinger, Kerdiouzet, etc.*
Jacques Le Doaré (Kerléol)	*Kerléol*	*Lesvren, Quillien, Kerstrat, Kerléol, Lonévry, etc.*
Thomas Mao (Bélard)	*Le Trohano*	*Kerzoualen, Camézen, Tréguer, etc.*

Les égailleurs n'étaient pas à l'abri des critiques, on les soupçonnait de favoriser parents et amis. Une lettre du recteur Jean Talabardon, datée du 3 mars 1724, nous éclaire sur les pratiques douteuses de l'époque. D'abord, il dénonce le laisser-aller de certains procureurs terriens qui ne remettaient pas leurs rôles aux archives (conservées à la sacristie). Des habitants de Locronan avaient des terres sur Plonévez mais prétendaient être exempts de fouages (un privilège !) et ne payaient rien.

Faire des remontrances sur l'injustice flagrante des impositions est inutile, d'après le recteur : «Les procureurs et asséeurs [ou répartiteurs] nous en veulent davantage de nous mêler de ce qui ne nous regarde pas et se moquent de notre avis». Il était écrit pourtant dans le préambule de chaque rôle que «le fort [devait] aider le faible». Le recteur dénonce enfin une pratique trop courante : procureurs terriens et égailleurs désertaient la sacristie et remettaient leurs rôles à jour dans les cabarets de campagne. Comment éviter «les amis et autres gens qui, pour être moins taxés de cinq ou dix sols, donnent volontiers un pot de vin ou deux» ?

La défense des côtes

Le danger, en temps de guerre, des attaques anglaises sur Brest valut à nos ancêtres une servitude dont ils se plaindront dans les cahiers de doléances de 1789, leur enrôlement dans les compagnies du guet et les milices garde-côtes. Les paroisses de bord de mer, dont Plonévez, y étaient astreintes.

Il y avait d'abord les compagnies du guet de la mer : tous les hommes de quinze à soixante ans, en cas de guerre, pouvaient être mobilisés, selon les besoins, au service d'observation sur la côte. En 1635, escuyer Nicolas de Moëllien était «capitaine et garde-côtes pour sa Majesté ès paroisses de Ploulan, Plouaré, Plounévez et autres». Le 8 mars 1755 était inhumé dans le cimetière de Plonévez René de Kermorguen, avocat au Parlement et ancien capitaine du guet de cette paroisse ; il était décédé la veille en son manoir de Keryar à l'âge de 84 ans. Assistait à l'enterrement Guy Le Doaré, qui est dit lieutenant. Ce dernier était sûrement un ménager, comme aussi Jean Le Gac, nommé le 16 mars 1760 lieutenant de la compagnie de guet.

Ensuite, la milice garde-côtes. Le 8 août 1761 était inhumé dans le sanctuaire de l'église paroissiale messire Guy-Guillaume

de Moëllien, «capitaine général du bataillon de milice garde-côtes de Crozon et Camaret». C'était une obligation bien lourde pour la vingtaine de jeunes gens tirés au sort que le service de cinq ans accompli dans la milice proprement dite, sur les batteries de la Presqu'île de Crozon. Là-dessus, nous savons peu de choses, mais il y eut peut-être des gars de Plonévez à combattre sur la plage de Trez-Rouz de Camaret, le 18 juin 1694, quand les Anglais y tentèrent un débarquement et que dragons et miliciens surent les rejeter à la mer.

Pilleurs d'épaves à Tresmalaouen

Dans la matinée du 14 avril 1782 le bruit se répandit dans la contrée que des tonneaux de vin étaient jetés par la marée sur la grève de Tresmalaouen (orthographe de l'époque). De fait, un bateau s'était brisé sur les rochers de la «Chaussée des Seins», un bateau inconnu qui se serait appelé la Concorde et qu'on présumait prussien.

A 9 heures, des témoins virent des barriques flotter sur la mer et que la marée amenait sur le sable. Des jeunes gens n'hésitaient pas à pénétrer dans l'eau jusqu'à mi-ceinture pour saisir les tonneaux. Là, sur le sable, quelques tonneaux étaient percés à coups de gros cailloux. D'autres tonneaux étaient roulés jusque dans les garennes qui descendent du village de Tresmalaouen vers la grève, et là percés aussi à coups de caillou ou même avec des tarières. Hommes et femmes accouraient avec des ustensiles de toute sorte, ribots, barattes, pots et bassines. Mais on y buvait surtout, avec des écuelles, et même avec des chapeaux et des sabots. Bientôt, l'on vit dans plusieurs garennes des hommes allongés à terre, terrassés par la boisson. Dans un échouage antérieur, en 1750, sur la côte du Ris à Tresmalaouen aussi, ce fut plus grave : une centaine de barriques de vin et d'eau-de-vie avaient été déposées par la marée sur le sable. Le bruit courut que des paroissiens de Ploaré, Locronan et Plonévez-Porzay étaient effectivement morts par excès d'eau-de-vie !

Les autorités ne pouvaient fermer les yeux, car le «droit de bris» était réglementé. Depuis Colbert, une ordonnance exigeait que les marchandises jetées à la côte à la suite de tempêtes fussent remises à l'administration maritime. Ici au sieur Guillier-Dumarnay, négociant et greffier de l'amirauté de Cornouaille à

Douarnenez. Dumarnay s'empressa donc d'envoyer quelques hommes à Tresmalaouen avant d'y aller lui-même. Mais il assista impuissant au pillage du vin, tant il craignait la violence des paysans. Déjà en 1750, lors du pillage déjà cité ici, comme il voulait faire transporter les barriques «sur la falaise», les paysans refusèrent leurs charrettes et frappèrent son compagnon, et il dut se retirer devant les menaces des pilleurs.

L'administration maritime ne pouvait compter que sur l'aide des douaniers. On n'en vit aucun le 14 avril 1782 sur la grève de Tresmalaouen. Il y avait pourtant un corps de garde à la pointe de Tréfeuntec, mais le sieur Louis Mesonnant, «sous-brigadier des cinq grosses fermes», interrogé plus tard par la commission d'enquête, prétendit qu'il n'avait eu aucune connaissance des faits, qu'il était d'ailleurs «indisposé au point de ne pouvoir assurer aucune fonction de son emploi.»

Autre responsable de la garde des marchandises échouées, et qui nous intéresse particulièrement, c'était le procureur terrien de la paroisse de Plonévez, Yves Le Beuz, de Keravéo-Avant. Le sieur Dumarnay le fit avertir de se rendre à la côte de Tresmalaouen et de veiller à mettre les barriques en sûreté. On ne le trouva pas chez lui. Il n'arriva sur la grève de Tresmalaouen que vers les 4 heures de l'après-midi. Il prétexta plus tard qu'il avait été occupé toute la journée à faire le recensement des juments de la paroisse en vue de leur inspection. Arrivé sur la côte au soleil couchant, il ne vit ni pilleur ni barrique sur la grève. On lui indiqua une garenne proche de Tresmalaouen et donnant sur le village de Kervel. Il y vit des hommes rouler une barrique, il intervint pour les empêcher, on lui répliqua alors : «Que fais-tu ici ? Tu aurais mieux fait de rester chez toi, ça ne te regarde pas». Le procureur, prenant peur, s'en alla au plus vite mais il fut rejoint à l'entrée du village de Tresmalaouen. Il reçut alors un coup de gourdin (le *pennbaz*) par derrière sur la tête, qui le jeta à terre. L'agresseur était connu pour sa violence, François Chevalier, originaire d'un village de Plonévez que les greffiers ont mal transcrit. Car les témoins interrogés répondent presque tous en breton et se servent d'un interprète.

Voici un autre exemple qui montre que le poste de procureur terrien d'une paroisse était à haut risque. En 1750, c'était Alain Kernaléguen le procureur de Plonévez. Il dut venir se justifier devant l'autorité maritime. Le greffier a noté qu'il était «habillé

d'un pourpoint bleu, culotte de toile et guêtres d'étoffe». Alain Kernaléguen, qui s'exprime en breton, ne s'était pas rendu à la grève du Ris. Il prétexta qu'il ne voulait pas être impliqué dans le pillage avec ses compatriotes, qu'il craignait de plus les «maltôtiers» (*ar maltouterien,* les douaniers) et qu'il ne savait pas que c'était de sa charge. Et pourquoi, lui dit-on, n'avait-il pas rassemblé les gardes-côtes de la paroisse ? Il prétendit qu'il n'était point d'usage d'en nommer dans la paroisse. Bonne ou mauvaise foi ? Peur des mauvais coups plutôt. Yves Le Beuz, lui, connaissait ses obligations, il en subit les suites fâcheuses. Il fut porté à Douarnenez pour y être soigné par un chirurgien, le sieur Serré.

Qui punir dans une telle affaire ? Le tribunal de l'amirauté de Cornouaille à Quimper prit en 1783 des sanctions, au moins pour l'exemple. Ainsi François Chevalier fut condamné à trois semaines de séjour dans la «prison du roi» et Alain Kernéis, de Tréfeuntec, à huit jours. On leur reprochait surtout d'avoir excité les riverains au pillage et, pour le premier, d'avoir agressé Yves Le Beuz. Quatre autres prévenus furent acquittés, Jacques Salaün, ménager à «Trévalaouen», François le Quéré et Lucas Le Coz, ménagers à Lonévry, et Jean Le Floc'h, de «Trévalaouen» aussi. C'est ainsi que l'on appelait le village au XVIII[e] siècle (*B.4483 et 4403*).

3. - *La maudite guerre*

Le 23 janvier 1599, une centaine de paroisses de l'évêché de Cornouaille présentaient au roi Henri IV leurs doléances pour obtenir une exemption d'impôts. Parmi ces paroisses signataires, Plonévez et ses voisines du Porzay. Le pays sortait ruiné des guerres de la Ligue.

Le roi Henri III avait été assassiné en 1589 par le moine Jacques Clément. Le successeur légitime Henri de Bourbon, déjà roi de Navarre, était contesté par les catholiques intransigeants parce qu'il était de confession protestante. En Bretagne la Ligue catholique était menée par le duc de Mercœur, gouverneur de la province. Des villes comme Quimper et Morlaix étaient ligueuses, Brest était aux mains des troupes royales. Claude de Névet, qui

était protestant, était du parti du roi. Cette guerre civile prit fin en 1598 par la soumission du duc de Mercœur.

Jusqu'en 1593 le Porzay fut préservé de la guerre. Le malheur survint en janvier 1594. Un chef ligueur, le comte de La Maignanne, venait de ravager Le Faou. Il écrivit alors aux chefs de la Ligue à Quimper qu'il souhaitait «venir rafraîchir ses troupes» de ce côté-là. Il promettait de respecter les villageois et leurs biens, disant même que «lui ni ses gens ne prendraient la valeur d'un œuf sans le payer». Sur ces promesses, le sieur de La Villeneuve, qui gardait les ponts sur l'Aulne, à Châteaulin, laissa passer les huit cents à neuf cents hommes de La Maignanne. Celui-ci traversa le Porzay avec une troupe disciplinée, les paysans ne se méfièrent pas. Le lendemain, les soldats firent brusquement demi-tour et se mirent à piller Locronan, Plonévez, Plomodiern, ne laissant après eux que ce qui était «trop chaud ou trop pesant», selon les mots du chanoine Jean Moreau, témoin des guerres de la Ligue en Cornouaille. Les soldats raflèrent, en particulier, un grand nombre de «hanaps d'argent», ces tasses d'argent doré que possédaient les domaniers enrichis par un siècle de paix. Ils raflèrent aussi les armes à feu et même les «longs bois», tels que fléaux et fourches. Les paysans se trouvaient ainsi désarmés devant les futures pilleries.

La Maignanne était un gentilhomme au service du duc de Mercœur et, selon les usages du temps, il prétendait faire vivre ses troupes sur le plat pays. Guy Eder de La Fontenelle, lui, se disait ligueur, il n'était qu'un bandit de grand chemin. En mai 1595 il s'empare de l'île Tristan à Douarnenez. En 1599, les paroisses lui reprocheront ses «violences, cruautés, exactions, bruslements». Car La Fontenelle réquisitionne, sur plusieurs lieues à la ronde, les récoltes, les bestiaux, les matériaux pour entretenir ses fortifications. Il va jusqu'à lever les impôts royaux à son profit personnel, et même les rentes dues par les domaniers à leurs seigneurs fonciers. Il aurait même pillé le château de Lezargant en 1597.

Ajoutez à ces malheurs les allées et venues des troupes régulières. En 1594, 400 soldats espagnols, au service de la Ligue, empruntèrent la vieille route qui traverse Plonévez pour se rendre dans la Presqu'île, où ils construisirent le fort de Roscanvel. Un passage redoutable pour les villages trop proches du grand chemin, car les soldats allaient «à la picorée». Puis, ce fut le tour

des troupes royales du maréchal d'Aumont, renforcées de soldats anglais, à emprunter la même route ; ils allaient mettre le siège devant le fort espagnol de Roscanvel. Le fort capitula le 17 novembre.

Une «maudite guerre», dira le chanoine Moreau, qui parle, dans ses Mémoires, des «quatre fléaux de Dieu..., guerre, peste, famine et bêtes farouches». Les campagnes étaient ruinées. On ne pouvait plus dire de la basse Cornouaille que c'était «un petit Pérou», comme on le disait vingt ans auparavant. Le maréchal d'Aumont ramena de la «Pointe des Espagnols», en 1594, une troupe décimée par l'épidémie. Leur retour à Quimper par le Porzay ne se fit pas sans dégât pour nos ancêtres. Ce n'était pas la peste ; le chanoine Moreau parle d'une «maladie inconnue mais contagieuse, qui ne produisait aucune marque extérieure et emportait son homme en vingt-quatre heures». Par contre, c'est bien la peste qui ravage les environs de Quimper au printemps 1598. Le Porzay est touché, on le sait pour Locronan, où la courbe des décès a grimpé brutalement, tandis que la courbe des baptêmes s'effondrait. A la disette, qui favorisait les épidémies, s'ajoutait l'apparition de loups en Cornouaille. Leur agressivité était telle, – contre les chiens en particulier, – leur habileté à attaquer en bande et leurs ruses si extraordinaires, écrit Jean Moreau, que le peuple voyait en eux des loups-garous, des *tud-bleis*.

Les paroisses demandaient donc, en 1599, de leur faire remise des arrérages d'impôts et de les décharger des fouages pour quelques années. Elles poussaient peut-être au noir, dans leurs doléances, le tableau des misères subies du fait des guerres, mais leurs plaintes étaient appuyées par des témoins dignes de foi, prêtres, gentilshommes et hommes de loi. Parmi ces derniers on relève le nom de «maître Yves Furic, Sieur de Treffentec».

Le 29 juin 1601, Jean (ou René-Jean) Avan, fabrique de l'église paroissiale de Plonévez, rendait compte de sa gestion. La réfection de la toiture de l'église lui occasionne de lourdes dépenses, mais il laisse un solde positif de 150 livres 16 sols à son successeur Jean Cornic. Vu l'inventaire des ornements liturgiques, des vases sacrés et des croix, qui accompagne les comptes, on peut affirmer que le trésor de l'église paroissiale échappa au pillage. La tradition veut que les paroisses aient mis leurs trésors à l'abri dans le château de Lezargant et que La Fontenelle s'en empara lors du pillage de ce château. Pour Plonévez, au moins, ce ne fut pas vrai. Comment le fabrique aurait-il pu, en 1601, mentionner tant de

pièces en argent doré : deux grandes croix de procession, trois calices et deux ciboires, un porte-Sacre (ostensoir), deux encensoirs avec leurs navettes, six grands chandeliers pour le maître-autel et d'autres pièces en argent, un reliquaire avec des reliques de saint Laurent, «trois ampoules pour les saintes huiles, yceux estant dans une chapelle d'argent ouvragé» ? Un trésor à jamais perdu pour nous aujourd'hui !

Les paroisses du Porzay vont connaître deux siècles de paix. Les guerres menées par les rois se dérouleront toujours aux frontières du nord et du nord-est du royaume, loin de la Bretagne. Cependant, nos ancêtres en subiront les contrecoups, parfois une épidémie apportée par la marine à Brest, plus souvent de nouveaux impôts. Ce qui provoquera du mécontentement dans le peuple des campagnes, même dans le Porzay, en particulier au cours de l'été 1675.

III. - LE TEMPS DES SEIGNEURS

Le terroir de l'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay a perdu ces futaies qui signalaient la présence des manoirs et les cachaient en même temps ; elles étaient le privilège des seigneurs. Jusqu'à la Révolution de 1789 nos ancêtres ont vécu dans un cadre seigneurial, les nobles étant à la fois gros propriétaires fonciers et maîtres de la justice. Mais l'évolution est évidente dans la seconde moitié du XVIII^{e} siècle. Les nobles habitaient souvent loin. Ainsi le Sieur de Lanascol habitait dans le pays de Tréguier. A la veille de la Révolution, un seul de ces seigneurs résidait encore dans son manoir, du moins en été, Guy-Marie de Moëllien.

La paroisse de Plonévez-Porzay était du ressort de la sénéchaussée royale de Châteaulin, qui s'étendait de Briec au Faou. La cour royale de justice avait son auditoire à Châteaulin. Mais les paroissiens dépendaient autant, sinon plus, des juridictions seigneuriales du Porzay, anciennes, enchevêtrées, mais déjà en déclin au XVIII^{e} siècle, au profit de la justice royale. Chaque village savait de quelle juridiction il dépendait pour les procès, les partages et donations, les baux surtout. Même Landévennec avait sa propre juridiction. En 1788, Yves Le Beuz et Marie Euzen reconnaissaient, dans un aveu, «être sujets à la suite de cour et de moulin de la juridiction» de cette abbaye pour leurs terres de Keravéau. Nous mentionnerons d'autres exemples.

Ces seigneuries, sauf Moëllien, avaient «puissance de justice et de fief», et même certaines de haute justice avec droit de patibulaires. Sur la vieille route royale de Locronan, près des

terres de Keroutous, une parcelle a gardé le nom de *parc ar justiçou* (aujourd'hui Ty-didrous). Mais de quelle justice on ne sait. Et ces justices faisaient vivre un petit monde d'hommes de loi, juges et notaires, tels les Gourio du manoir de Rozancelin (*Ros-silin*) autour de 1700, puis les Moreau du même manoir au milieu du XVIII[e] siècle et les Leissègues de Rozaven à la veille de la Révolution, ces derniers demeurant au manoir de Gorré-Ker.

1. - Les familles nobles

La famille de *Névet* habitera le château de Lezargant jusque vers 1730. A la fin du XVI[e] siècle, c'est Claude de Névet le chef de nom et d'armes. Il adhéra à la religion calviniste, comme son contemporain Jacques de Guengat, ce qui ne l'empêchait pas de marquer ses prééminences sur la chapelle Saint-Pierre alors en construction.

Claude de Névet décéda en 1597. Son fils Jacques, né en 1587 et élevé dans la religion catholique, eut une fin tragique. En 1616, aux Etats de Bretagne, à Rennes, une querelle éclata entre lui et Thomas de Guémadeuc, gouverneur de Fougères. Le soir même, Guémadeuc tua Névet dans une rue de la ville. La veuve, Françoise de Tréal, poursuivit en justice le meurtrier. Le 27 septembre 1617, Guémadeuc était condamné à mort par la justice royale et décapité. La piété des seigneurs de Névet était grande. Plusieurs furent inhumés dans la chapelle des Cordeliers de Quimper, revêtus de la robe des frères de saint François. René de Névet, décédé en 1676, fut, lui, inhumé dans l'église de Locronan. La pierre tombale, qui subsiste encore, porte une longue épitaphe : *«Ci gist messire René de Névet : chevalier marquis de Névet colonel du ban et arrière-ban : garde coste général de l'évesché de Cornouaille : commandant pour le Roy dans le même évesché...»* Le dernier du nom, Malo de Névet, n'eut qu'une fille, Marie-Thérèse, née en 1717. Elle épousa en 1729 le comte de Francquetot de Coigny et quitta le Porzay pour Paris. Le château resta inoccupé. En 1748 il y eut bien un projet de restauration. Furent chargés de dresser un état des travaux trois artisans de Locronan, Jean Georget, maître maçon, Yves Le Rividic, maître charpentier et Henry Guérenner, maître couvreur d'ardoises.

Le montant des travaux s'avérant onéreux, le projet fut abandonné. En 1778, le château était loué pour 216 livres à Guillaume Moreau, avec «ses anciennes dépendances, savoir pavillon, chapelle, écurie, maison à four, boulangerie, grenier, jardin, pourpris et autres issues en ruines» (*d'après L. Le Guennec*).

A Lezharscoët, le château était déjà en ruines en 1694. Le père Grégoire de Rostrenen, qui prêchait en 1702 une mission à Kerlaz, visita les ruines de Coz-Maner et releva sur les pierres de taille des signes gravés, qu'il prit pour un alphabet armoricain et qui n'étaient sans doute que des marques de tâcherons. Les terres de Lezharscoët furent longtemps propriété de la famille de Guengat, puis cette dernière seigneurie passa, à son tour, dans l'héritage des Quemper. En 1789, le seigneur de Guengat et de Lezharscoët s'appelait Jacques de Quemper, marquis du Guerrand (en Plouégat) et comte de Lanascol, en Ploumiliau, diocèse de Tréguier.

Dans la première moitié du XVI[e] siècle, le manoir de *Tresséol* appartenait à la famille de Tréanna. C'est à ce nom qu'il faut rattacher le lieu-dit Pratréanna. Un peu avant 1550, d'après Louis Le Guennec, Jean Dubois, fils cadet d'Hervé Dubois, seigneur du Dourdu en Plougoulm, épousait l'héritière Catherine de Tréanna et devenait ainsi le maître de Tresséol. L'aveu de Névet de 1680, déjà cité, nous révèle l'emprise de cette maison noble sur les terres de Plonévez. Cet aveu contient un inventaire des manoirs, moulins, convenants dépendant directement du maître de Tresséol, mais «sous la seigneurie et mouvance» du marquisat de Névet :

a) D'abord, le manoir de «Tresséaul» lui-même, avec ses dépendances, cour, jardins, vergers, colombier, métairie, étang et moulin, taillis et bois, en tout quarante-sept journaux.

b) Des «villages» : Rodou-Glaz, Lesvrain-Huelaf, Lesvrain-Izelaf (il s'agit de Lesvren), Keranmoal, ce dernier faisant soixante journaux.

c) Des «manoirs» : Lezarguen (Rozarguen), Pratréanna, Kergaradec et Kerascoët.

d) Des moulins : Lesvren, Kergaradec, Kerascoët (ce dernier sur le «terroir de Tréfroust»), «Parc-Tréanna» (il s'agit du Petit Moulin).

L'aveu de 1680 ajoute : «Toutes lesdites choses estant situées sur la dite paroisse [de Plonévez] appartiennent en domaine à

messire François-Joseph Dubois, seigneur de Tresséaul, qui les relève à foi, hommage et rachat et tous devoirs seigneuriaux de la dite seigneurie de Névet» (*A.D.F. A. 88*).

En 1758, le manoir devient la propriété de la famille de Farcy de Cuillé. Jacques-Annibal de Farcy, marquis de Cuillé, héritier de Marie de Kersulguen, sa cousine, est le premier de sa famille à se dire «seigneur de Tresséaul». Il était président à mortier au Parlement de Bretagne, à Rennes. Dès le début de la Révolution, ce haut magistrat se retira dans son château de Cuillé, en Anjou. Le château ayant été pillé et incendié en 1791, le magistrat rentra à Rennes, où il mourut dans son hôtel particulier en 1795. Bien avant 1789, les Farcy de Cuillé ne venaient plus à Tresséol. En 1796, quand le domaine de Tresséol fut mis en vente comme bien national, le fermier Hervé Bradol déclarait aux commissaires qu'il habitait le manoir depuis déjà vingt ans.

Moëllien n'avait pas la «puissance de fief et de justice». Ainsi cette famille noble n'avait ni juridiction ni pouvoir de justice. Les Moëllien étaient de simples chevaliers, ils n'étaient ni comtes ni marquis ni barons, mais leur noblesse était reconnue. En 1426, un Jehan de Moëllien occupe déjà le manoir, aujourd'hui disparu. En 1541, Marie du Juch, dame du Juch, déclare posséder le manoir et la seigneurie de Moëllien devant la barre royale de Châteaulin. «Posséder en prochaine ligence et mouvance,» c'est dire, en termes féodaux, que le sieur de Moëllien était le vassal des barons du Juch. C'est au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle que les Moëllien deviennent de gros propriétaires terriens ; à la même époque, ils servent de père en fils dans la marine royale. Le 5 juin 1786 était inhumé dans son enfeu, dans le chœur de l'église paroissiale, messire Joseph-René de Moëllien, «seigneur dudit lieu, de Lanhoulou, Kerdoutous, Keryar et autres terres, lieux et seigneuries, chef de nom et d'armes, ancien capitaine des vaisseaux du Roi».

Kerdoutous est encore dit manoir et même château dans les baux et expertises de la fin du XVIII^e^ siècle, on se souvenait donc de ses origines nobles, bien que le manoir eût disparu depuis longtemps. Ne subsistaient alors que la porte cochère et la rabine qui conduisait au grand chemin de Locronan. En 1796 déjà, le fermier logeait dans une maison couverte de chaume. Lors de la réformation de la noblesse de 1481, Jehan de Saint-Juzel, Sr de

Kerdoutous, est dit chevalier en brigantine, et à celle de 1562 un autre Jehan de Saint-Juzel «fait défault» : il n'était pas venu à la montre. En 1679, d'après la déclaration à domaine congéable du convenant de Bécherel faite par le domanier Nicolas Kersalé à Louise de Guengat, le manoir de Kerdoutous et sa métairie appartenaient à un sieur de Keridiern, du nom d'un manoir en Cléden-Cap-Sizun. Ce Vincent de Keridiern quitta Kerdoutous vers 1695 et mourut dans son manoir de Cléden, criblé de dettes. Mais déjà, en 1686, Sébastien de Moëllien, dans un «aveu et dénombrement» de ses terres, disait posséder le manoir et la métairie de Kerdoutous.

Ajoutons que Jacques de Keridiern, l'aïeul de Vincent, avait épousé en 1628 Madeleine Provost, la fille d'Yves Provost, Sieur de Kergonnec, en Plonévez-Porzay. Ce manoir de *Kergonnec* fut détruit par un incendie en 1648. Louis Le Guennec visita en 1927 le petit manoir de Kergonnec. Il releva sur une dépendance la date de 1719 et il apprit que le grand portail de la cour, semblable à celui de Kerdoutous, était encore debout quelques années auparavant.

Le manoir du *Plessix,* siège au Moyen Age d'une juridiction du Porzay dont on ne connaît pas les origines, est peut-être le Quinquis d'aujourd'hui. Le toponyme Quinquis, comme Plessix en français, évoque une résidence protégée par un remblai couronné d'une haie épaisse et impénétrable ; il ne remonte pas plus haut que le X^e^ siècle. De ce passé le site actuel du Quinquis ne garde aucune trace. Pourtant, en 1766, le notaire emploie encore l'expression «manoir noble et métairie du Plessix», quand Guillaume Cornic, ménager du lieu, fait établir une déclaration, où il reconnaît tenir ses terres de Marie-Josèphe du Disquay, veuve Dubrieux. A noter aussi l'ancienneté d'un autre Quinquis, le village actuel de Cosquinquis, dont les origines sont obscures. Les traces d'une ancienne motte castrale ont disparu, mais le cadastre de 1851 signalait encore une parcelle de forme ovale et une parcelle voisine dite le «castellic».

Keryar fait peu parler de lui dans la chronique ancienne du Porzay. On ne sait pas qui a construit ce manoir au cours du XVI^e^ siècle, mais l'habitation avait fière allure à cette époque avec ses deux corps de logis bâtis en équerre, sa cour close à portail et son puits de 1545. En 1636 le manoir appartenait à «escuyer» Jean

Urgoëz, un notaire. Bien avant 1789 le manoir était la propriété du seigneur de Moëllien.

Le Vieux-Châtel, Coz-Castel, est en ruines au XVIII[e] siècle. Un cadet de famille noble, venu du Penthièvre et lié aux Névet, Charles Halna du Fretay, l'acquit en 1740 mais n'y habita pas, il était sénéchal de Châteaulin. Moins de cinquante ans plus tard, en 1783, ce n'est plus un cadet de famille noble qui décline ainsi ses titres : «Haut et puissant Jacques-François Halna, chevalier seigneur de la baronnie du Vieux-Châtel, capitaine des vaisseaux du Roy, etc.» Il obligeait, cette année-là, la paroisse de Plonévez-Porzay, représentée par son procureur terrien René Péton de Keranroué, à lui reconnaître ses «droits et prééminences sur l'église tréviale de Kerlaz (droit d'enfeu, banc fermé, armoiries dans la grande vitre), sur le cimetière, sur l'auberge côté du midi, «avec la mazière de maison où demeurait autrefois le curé de la trève», ainsi que sur l'allée des deux côtés au couchant. Plus le «droit de coutume» sur toutes les marchandises exposées à la vente autour de l'église tréviale les jours de pardons et d'assemblées. Le sieur Halna du Fretay prétendait faire revivre les droits et privilèges des Quélen du Vieux-Châtel d'antan, il se disait même «seigneur haut justicier» (*311 G.3*). Prétentions nobiliaires d'un autre âge qui allaient être abolies dans la nuit du 4 août 1789.

2. - Les seigneurs en leurs manoirs

Les manoirs de Plonévez-Porzay ont subi de telles dégradations, quand ils n'ont pas disparu, qu'il est aujourd'hui difficile de les imaginer dans leur époque de prospérité, les XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. C'était *le temps des seigneurs.* Comme c'était la coutume en Bretagne, aucun de ces manoirs n'était construit au milieu d'un bourg, paroissial ou trévial. Ils s'élevaient tous à l'écart, dans la campagne, entourés de leurs métairies et de leurs futaies.

Névet et Moëllien

Le château de *Névet* était fait d'un grand corps de logis orienté au levant et long de soixante-douze pieds, – d'un second corps de

logis en équerre avec le premier, ouvrant au nord et au midi, de soixante-trois pieds de longueur, – et d'un pavillon construit au couchant du second corps de logis ; il contenait l'escalier de pierre et ouvrait du midi sur la cour close. Une expertise de 1796 a relevé dans ce château «dix-sept appartements à feu et huit sans feu». La cour close ouvrait au midi sur les terres de Plogonnec et un escalier conduisait au moulin, près de l'orangerie. Au couchant, la porte cavalière, dite *toul ar porz,* était encadrée de la remise du carrosse surmontée d'un logis, à gauche, et des écuries, à droite. Le château était cerné par une haute futaie de sept journaux et un bois taillis de quatre cent cinquante-trois journaux. Plus rien ne reste de cette futaie ni de ces façades à pierres de taille, hautes de vingt-sept pieds, que dominaient des toitures en ardoise, rien non plus de la chapelle. Le temps a comme effacé la mémoire d'une antique famille.

Le manoir de *Moëllien,* aujourd'hui restauré, n'a plus, hélas, sa cour close ni son portail à porte cavalière ouvrant sur l'ouest ni son allée bordée de grands arbres qui conduisait à l'ancienne route de Plonévez au Ris ; une vieille croix de granit en marque encore le carrefour. Le corps de logis à fenêtres passantes avec son pavillon à escalier au couchant est de 1642, et l'aile orientale, de toiture plus basse et sans lucarnes, est de 1745. Rien de commun dans le style avec le manoir de Keryar.

A l'est de la cour s'élève encore un portail monumental, flanqué de deux lions de pierre ; il ouvrait sur le pourpris, un immense jardin clos de murs et planté d'arbres fruitiers. C'était en plus un jardin d'agrément. Contre le mur d'enceinte du nord une terrasse aménagée sur une levée de terre portait au bout du couchant la petite chapelle et au bout du levant un petit pavillon dit «le billard», aux murs peints de scènes de chasse. Au bas du jardin, un belvédère permettait de jouir du paysage vallonné et boisé où se cachaient les moulins à eau.

Et que dire des futaies qui firent la gloire du manoir de Moëllien ? Comment ne pas éprouver de la nostalgie en lisant les documents d'archives de 1796 ? De la futaie de cinquante-sept journaux, chênes, hêtres, pins et sapins, il ne reste plus rien. Cinquante ans après, Alain Pouchous regrettait de ne plus pouvoir «admirer la beauté de ses spacieux jardins et surtout cette antique et longue allée, formée de quatre rangées de chênes et de deux rangées de châtaigniers ; toutes les avenues de Moëllien

étaient couvertes de haute futaie ; un champ long et étroit mais très uni, dont le bout ouest touchait au jardin de Moëllien et le bout oriental atteignait le village de Gamgorel, servait habituellement pour les courses à pied *(ar redadeg)*.

La chapelle et le colombier

La chapelle et le colombier ajoutent au prestige d'une demeure seigneuriale. Il ne subsiste aucune chapelle intacte. Celle de Moëllien, aujourd'hui en ruines, était dédiée à l'apôtre saint Jacques. Celle de Tresséol n'a laissé de traces que dans les registres de baptêmes et de mariages. Sans doute n'était-ce qu'un simple oratoire aménagé dans le manoir. Au château de Névet, l'expertise de 1796 a noté : «Une petite chapelle toute surplombée, au midi de la cour close, ayant de long à deux longères dix-huit pieds, de large à deux pignons idem». Dédiée selon Alain Pouchous à saint Louis, roi de France, elle était bâtie sur le bord de la terrasse dont il reste encore les fondations et elle surplombait la pente qui descendait vers la rivière et les étangs. Quant au manoir de Keryar, il n'a jamais eu de chapelle, semble-t-il ; il était trop modeste.

Quant aux colombiers, seul Tresséol a conservé le sien. Il se dresse aujourd'hui, bien solitaire et inutile, près des bâtiments de ferme d'une autre époque. Celui de Moëllien a disparu, sans doute, au XIX^e^ siècle. Il s'élevait jadis en contrebas de la cour close, du côté du moulin, dans une parcelle appelée *parc ar houldry*. La Coutume de Bretagne de 1580 réservait la construction de ces colombiers à la noblesse mais exigeait du seigneur la possession d'au moins trois cents journaux de terres ou de bois. Il manque, lui aussi, au site de Moëllien, à la fois construction de prestige et réserve de pigeons pour les cuisines du manoir. Un château peut disparaître, tel celui de Lezharscoët, mais la microtoponymie est conservatrice : l'expertise de Toul-ar-Porz, faite en 1798, y signale un «champ du colombier», une pièce de terre chaude bordée au nord par le chemin de Locronan à Douarnenez. Un acte notarié de 1748 signale à Névet un colombier en ruines ; il aurait fallu trois mille livres pour le restaurer.

Le maître, an aotrou

An aotrou, le maître, tel apparaît le seigneur de Moëllien aux yeux des villageois. Il n'est pas de leur milieu social, ni par la

naissance ni par le style de vie. Aux maisons basses sous leurs toits de chaume des villages s'oppose le manoir aux façades orgueilleuses de pierres de taille, que protège une frondaison magnifique. La même opposition, nous la retrouvons à l'intérieur des demeures. Nous connaissons bien le mobilier du manoir au temps de la Révolution, grâce à un inventaire fait en juin 1792 quand les maîtres du lieu eurent émigré pour attendre des jours meilleurs.

Claude-Marie Le Monze, administrateur du district de Châteaulin, assisté du maire Hervé Le Mao de Bélard et de Thomas L'Helgouarc'h de Keradeun, consacra trois journées à faire l'inventaire des biens et meubles du manoir. Habitaient alors le manoir même le cocher Jean-Olivier Boché, la gouvernante Louise Lemeule, le jardinier François Le Scanff et la servante de cuisine Catherine Le Gannat. Quatre grandes pièces, au moins, ont une cheminée, car chacune possède sa paire de landiers, sa paire de pinces et sa pelle à feu. Voici d'abord «la salle de compagnie», c'est la grande salle de réception : le commissaire a inventorié quatorze fauteuils de damas bourré, un sofa, un trictrac et huit portraits d'ancêtres dans leurs grands cadres. Viennent ensuite la «chambre de Monsieur» et la «chambre de Madame», chacune ayant son lit à l'impériale. Quant à la «grand-chambre, au-dessus de la cuisine», elle renferme quatre lits ordinaires, six fauteuils et de multiples chaises. Servait-elle, quand venait le temps de la chasse, à loger les amis chasseurs ? Le «salon à manger», contigu à la salle de compagnie, témoigne de la classe des maîtres par sa vaisselle de porcelaine : cinq douzaines d'assiettes, trois théières, une douzaine de tasses à café et deux moutardiers.

Un seigneur de Moëllien est marin par tradition de famille. Le commissaire Le Monze a, de fait, noté une boussole de cuivre, une longue-vue et deux épées, sans compter, dans la chambre de Madame, deux tableaux de combat, sans doute des batailles navales. Au cours de la Guerre de Sept Ans (1756-1763), Joseph-René de Moëllien, qui devait être inhumé dans l'église paroissiale en 1786, commandait le vaisseau l'Opiniâtre, sous les ordres de l'amiral Dubois de La Mothe. Devant les côtes de Penmarc'h, il fut attaqué par deux navires anglais mieux armés que lui. Il réussit pourtant à se dégager ; il avait tiré, dit-on, cinq cent vingt-trois coups de canon (cité par L. Le Guennec).

La chasse, le plaisir noble par excellence, n'est pas oubliée : un vieux bois de cerf et trois couteaux de chasse révèlent qu'on pratiquait la chasse à courre dans les bois et les garennes de la seigneurie. L'on comprend que le seigneur du lieu veillât au maintien des bois et taillis de ses manoirs de Moëllien, Kerdoutous et Keryar, au maintien aussi des garennes où le gibier, en particulier le lapin, pullulait, au grand dam parfois des domaniers. Autre luxe inconnu des villageois, l'orangerie, où le jardinier entretient alors quarante-sept orangers avec leurs caisses.

Le cabriolet était encore dans la remise. Il portait certainement les armoiries de la famille : «D'azur à un anneau d'argent, touché et environné de trois fers de lance de même». La devise de la famille disait : «*Sell pobl*» [Regarde peuple]. Une devise pleine de fierté, depuis qu'un ancêtre se fit admirer du peuple «pour avoir été trois fois victorieux à la course de bague». C'est du moins ce que la tradition familiale se transmettait de génération en génération.

Château ou manoir ?

Alain Pouchous s'étonnait, à la lecture des registres, du grand nombre de manoirs sur sa paroisse. En fait, il était piégé par les hésitations du vocabulaire.

D'abord, comment distinguer un château d'un manoir ? Le château, de par ses origines latines, – castellum, d'où castel et chastel, – désignait une maison forte avec tours, enceinte et fossés. En ce sens, au XVIII^e^ siècle, aucun château n'est à signaler sur Plonévez-Porzay. Le sens du terme a évolué, et au XVIII^e^ siècle on appelle ainsi toute grande maison seigneuriale dans la campagne. Dans les actes notariés, le Sieur de Moëllien est toujours dit «demeurant en son château de Moëllien». Pourtant, cette résidence n'avait rien d'une maison forte ; on ne l'imagine pas soutenant un siège. Nous ne parlons plus que du manoir de Moëllien. Le manoir, c'est d'abord la demeure d'un gentilhomme, – on dit aussi une gentilhommière, – tandis que sa maison en ville est dite hôtel.

Le manoir, à l'origine, est un domaine noble, exempt par nature de l'impôt foncier. Le cœur de ce domaine en était l'habitation du seigneur, avec sa chapelle, son moulin et son colombier. Le domaine s'est morcelé au cours des siècles, pour ne conserver

qu'une seule métairie. Les autres métairies sont devenues des fermes ou des domaines congéables. Dans l'aveu du seigneur de Névet, en 1680, il est fait mention des «manoirs» de Pratréanna, Kergaradec et Kerascoët, des terres avoisinant Tresséol et appartenant à cette dernière seigneurie. Quand le document mentionne «le manoir de Pratréanna contenant sous maisons, terres et taillis, quarante journaux quarante-huit cordes», le terme «manoir» désigne tout simplement une terre détachée à une époque lointaine du *domaine* de Tresséol, donc une terre noble.

Dans le bail de ferme signé en 1789 par Guy-Marie de Moëllien en faveur de Jean Le Coz, Kerdaniélet est dit «lieu noble» par le notaire. La ferme du Garrec, qui donnait du midi «sur un vieux moulin à tan», contenait 8 journaux de terres chaudes, 3 journaux de terres froides et 3 journaux et demi de prairies (*1 Q. 184*). Elle est dite «manoir du Garrec» dans le bail signé le 10 février 1789 par Guy-Marie de Moëllien, et sous la plume d'un notaire ce n'était pas une plaisanterie. Inutile donc d'invoquer d'anciens temps où un chevalier aurait surveillé de son nid d'aigle toute la vallée jusqu'à la prairie de Gorréker !

Imitant la noblesse, le bourgeois propriétaire d'une terre à la campagne parle volontiers de son manoir. Nous retrouvons ici Yves Furic, Sieur de Tréfeuntec. La famille Furic était honorablement connue à Quimper au 16^e^ et au 17^e^ siècle. Elle a fourni alors beaucoup d'hommes de loi et de juristes. Ainsi Julien Furic, qui était avocat au présidial de Quimper. En 1636, il parut à la «montre» de la noblesse de Cornouaille, pour y faire reconnaître sa noblesse ; il y déclara posséder le manoir du Run en Plonévez-Porzay. Le nom de Julien Furic du Run a été donné à une petite rue de Quimper, elle débouche face au Likès. Il déclarait également posséder le manoir de Keranmaner, près de la chapelle de Ty-Mam-Doué, «en consortie» avec Yves Furic, Sieur de Tréfeuntec, et les héritiers de Guillaume Furic, qui, lui, avait porté de son vivant le titre de Sieur de Trobeu, toujours en Plonévez. Cette famille Furic fut déboutée de ses prétentions à la noblesse en 1670, du temps de Colbert, faute de preuves suffisantes. Les notaires continueront pourtant à parler dans leurs actes des manoirs de Trobeu et du Run. Malgré les prétentions des Furic, les maisons de Tréfeuntec, de Trobeux et du Reun n'étaient pas des manoirs nobles.

3. - L'emprise des nobles sur la terre

A qui appartenait la terre avant 1789 ? Il est difficile de répondre à cette question pour le XVI^e siècle et le début du XVII^e siècle, les archives étant lacunaires. Les archives les plus accessibles pour nous, ce sont celles du fief de l'abbaye de Landévennec autour des palues de Sainte-Anne. Au XVIII^e siècle, par contre, les archives notariales ont été conservées en grande partie. On s'aperçoit que le nombre de paysans propriétaires de leurs terres est déjà grand. Cependant, l'emprise des nobles sur les terres, grâce au système du domaine congéable, reste impressionnante.

La richesse des Sieurs de Moëllien et de Lanascol

La masse des expertises faites au cours de la Révolution révèle que les seigneurs étaient de gros propriétaires terriens. Plutôt que de passer en revue toutes les seigneuries dont nous avons déjà parlé, nous évoquerons deux de ces seigneurs, d'abord Guy-Marie de Moëllien, le châtelain le mieux pourvu en terres sur la paroisse de Plonévez-Porzay, qui était le berceau de sa famille, – ensuite Jacques de Quemper-Lanascol, le Trégorois héritier lointain des Guengat et Lezharscoët. La liste de leurs métairies, fermes, convenants et moulins, à la veille de la Révolution, intéressera les familiers de notre terroir.

Le manoir des *Moëllien* était comme l'épicentre de leurs propriétés :

– Aux abords du manoir, la «métairie de la porte», les fermes de Gamgorel, de Kerdaniélet et du Garrec, – les moulins à eau et à vent de Moëllien, – les convenants de Cosquinquis, Kerhervé, Kerlicun, Penfeunteun, Le Grannec, Kersaliou, Kerdalaé, Gourgant et Keryéquel.

– Dans un cercle plus large, les métairies de Kerdoutous et de Kerfern, – les convenants de Kergoncily, Lezenven, Trohoadour (une tenue), les convenants Gannat et Bozec au bourg, Bélard-Créis, Bélard-Izella, Kerhuel, Penfrat-Bras, Kerzoualen, Kernaffren, Kerantroat, Trévigodou (une tenue), Kerbrigent, Trobeux, Péfidit, Kergonnec, Keravriel-Créis, Keravriel-Izella, Lestraon (une tenue), Tréfeuntec (une tenue), – Kerbléon-Vras, Kerbléon-Vihan, Penquer-Pastor, Le Rest, Kermenguy, Stang-ar-

Priol, Keranroué (une tenue) – et, sur la paroisse de Locronan, les terres de Kervavarn et du Créac'h.

Les Lanascol, qui avaient hérité de la seigneurie de Lezharscoët, revendiquaient une vingtaine de convenants sur l'ancienne paroisse de Plonévez-Porzay :

– D'abord, sur la trève de Kerlaz, Coz-Maner et Toul-ar-Porz à Lezharscoët même, un convenant au bourg trévial, Le Caouët, La Garenne, Le Gloanec, Kerdiouzet, Kergréis, Kerollivier, Le Rohou, Toul-ar-Feunteun, Le Mez, Talarhoat et Keranguével.

– Puis, sur Plonévez même, Bécherel, Goarbic, Keravéau-Bigourden, Kergaradec-ar-Gorré, Landerrien, Penn-ar-Créac'h et le Moulin du Pont, et, sur Cast, Kernaou et Kerléau.

Par ailleurs, un état des «domaines du Roy», héritage des anciens ducs, nous apprend qu'en 1789 le manoir du Plessix (Le Quinquis) était à Mr Dubrieux, de Kervent en Plonéis, tandis qu'un avocat au Parlement de Bretagne, Mr Le Livec, possédait des terres à Lanzent, Kersalé, Tréguybian et Lanzay. Aussi se faisait-il appeler à Rennes Sieur de Lanzay, mais c'était un bourgeois. Ces terres, le roi avait la faculté de les reprendre si tel était son plaisir ; elles avaient été seulement «engagées». C'était donc une propriété précaire.

Métayers et fermiers

Traditionnellement le manoir était entouré de ses propres terres, formant ce qu'on appelait le domaine proprement dit du seigneur. Celui-ci les faisait exploiter soit directement par des métayers soit par des fermiers. Nous verrons que les baux comportaient des clauses contraignantes qui concernaient l'environnement du manoir.

Keryar, Névet, Tresséol et Lezharscoët avaient leurs métairies. Cependant, la métairie de Lezharscoët avait changé de statut ; à la veille de la Révolution elle était tenue à domaine congéable par François Trellu et Yves Bosser. Revenons sur les terres des Moëllien, aux dernières années d'avant la Révolution. Une seule métairie subsistait, la «métairie de la porte près le château de Moëllien» ou, en breton, *Merouri toul ar porz*, le mot *porz* désignant d'abord la porte cavalière de la cour close du manoir. Le 27 septembre 1790, le châtelain signait un bail de neuf ans en faveur d'un nouveau métayer, Jean Le Coz père, de Keraborn : un bail à

mi-croît, maître et métayer se partageant bétail et récoltes, pertes et profits. Mais «les cochons [seront] audit preneur sans que le dit Moëllien en ait sa part». En outre, le métayer «aidera aux charrois de bois et autres provisions dudit Sieur de Moëllien, quand il en sera requis, et enfin, lors des grandes buées, il fournira une buandière [...]. Ledit fermier nourrira les ouvriers en cas de réparation sur ladite métairie et fera les réparations des toits en gleds».

Par contre étaient affermées les terres de Gamgorel, Kerdaniélet, Le Garrec, Kerdoutous, Kerfern et Keryar, dites toutes «métairies» (elles l'étaient à l'origine). Par bail de 1781, Marguerite Polézec, veuve d'Hervé Le Roux, et son gendre Michel Coatmen, qui exploitaient la métairie de Kerdoutous, versaient trois cent trente livres par an à messire Joseph-René de Moëllien. La métairie, d'un seul tenant, – elle ne sera pas remembrée au XX^{e} siècle, – comprenait vingt-quatre journaux et demi de terres chaudes, 58 journaux de terres froides, 6 journaux de prairies, presque 15 journaux de taillis et 2 journaux un quart de futaie, en tout plus de 105 journaux.

4. - Le domaine congéable

Les autres terres, dites parfois «tenues roturières», étaient soumises au système du «domaine congéable selon l'usement de Cornouaille». Le fonds de la terre appartenait au seigneur mais le domanier était propriétaire des «édifices et superfices». L'expression désignait la maison d'habitation dite «maison manale», les granges et crèches, les arbres fruitiers, les «fossés» (ou talus) avec leurs petits bois, mais non les arbres de futaie (chênes, ormes, châtaigniers) propres à faire du bois de merrain et que le seigneur se réservait.

Ces «édifices et superfices» se partageaient ou se transmettaient comme de simples héritages, tout en restant sous le régime seigneurial. En cas de vente de ces édifices et superfices, l'acheteur devait verser au seigneur foncier un droit de lods et ventes, qui était fixé au huitième du prix.

Le bail à convenant

Le bail à convenant était conclu habituellement pour neuf ans. La rente, dite rente foncière et domaniale, consistait en boisseaux

de grains et en argent. Corentin Kernaléguen livrait au seigneur de Moëllien pour ses terres de Cosquinquis 12 rases de froment, 12 rases de seigle et 14 boisseaux d'avoine ; en plus, il versait 17 livres en monnaie. Au Caouët, Françoise Le Garrec devait au seigneur de Lanascol 8 boisseaux de froment, 8 boisseaux d'avoine, 8 boisseaux de seigle et... 4 chapons. La rente domaniale était modérée, du moins au XVIII^{e} siècle.

Mais s'ajoutait à cette rente domaniale traditionnelle une «commission gracieuse et non restituable», que le domanier versait au notaire le jour de la signature du bail. Jeanne-Guillemette de Boisguéhenneuc, veuve douairière du marquis de Plœuc, demandait en 1788 au nouveau domanier de Quillien, Joseph Boussard , une commission de 600 livres. Le seigneur de Moëllien, lui, n'exigeait pas de ses domaniers le versement de cette commission.

A Kerhallou, le 14 janvier 1776, un nouveau bail était signé par Ronan Le Floc'h au nom des enfants mineurs de son frère défunt Alain. La rente foncière et domaniale consistait en 8 boisseaux de froment, 10 boisseaux de seigle, 10 boisseaux de grosse avoine foulée, 2 boisseaux de blé noir. A cette redevance s'ajoutaient «corvées et champart, suite de cour et de moulin» dont nous reparlerons. Qu'on n'imagine pas le domanier transportant son grain au grenier du seigneur. Le bail a prévu que froment, seigle, avoine, blé noir et corvées valaient 145 livres ; c'est donc une redevance en argent que le domanier verserait chaque année au propriétaire foncier. A quoi s'ajoute la «commission gratuite et non restituable» de 180 livres, versée le jour même de la signature du bail. A Kerhallou la propriétaire s'appelle madame de Gouzillon née Dubrieux, originaire de Kervent en Plonéis et habitant la ville de Morlaix. Cette dame Gouzillon était également propriétaire du moulin de Quistinic. En 1778, elle louait ce moulin, à titre de pure et simple ferme, à Guy L'Helgouarc'h pour 200 livres par an, plus une commission de 300 livres. Et ce n'était qu'un misérable moulin. Comme quoi, le bail à convenant était favorable au domanier (*4 E. 38/56*).

La «déclaration»

Outre le bail de neuf ans, le domanier devait faire rédiger à ses frais par un notaire une «déclaration». C'était un inventaire précis des «édifices et superfices». D'une déclaration à l'autre, aucun

changement si le foncier avait refusé toute amélioration, par exemple la construction d'une maison ou d'une crèche neuve. Par exemple, en 1679, Nicolas Kersalé, domanier de Bécherel, adresse sa déclaration à «haute et puissante dame Louise de Guengat». Tout est noté :

– La maison d'habitation, couverte de chaume, la maison à texier (ou à tisserand), la grande crèche et même une «grande maison toute ruinée», avec leurs dimensions en pieds, le nombre de portes et de fenêtres, en pierres de taille ou en moellons.

– L'aire, les issues, les courtils, le jardin, le talus de 53 cordes qui les cerne et sur lequel poussent quatre chênes et un ormeau.

– Les champs ensuite, tous décrits avec précision : terres chaudes, terres froides, prairies, avec leur superficie, la mention de leurs talus (dits fossés dans les actes) sans oublier leur appellation en breton. C'est, par exemple, une «terre chaude nommée *parc an croise* (*park ar groaz* aujourd'hui), contenant de fond 134 cordes et de fossés 23, donnant [...] sur le chemin de Locronan au bourg de Plonévez». Ou encore un «parc de terre froide nommé *parc ar braden,* contenant de fonds un journal et de fossés trente et trois cordées (ou cordes), donnant le dit parc en tous endroits sur [les] terres à ladite dame de Guengat fors au midy [où] il donne sur terre audit seigneur de G/édiern» (Guerédiern ou Kerédiern, seigneur de Kerdoutous).

Le foncier cherchait à contrôler et au besoin à freiner les initiatives d'un ménager qui aurait voulu améliorer ses édifices, ce qu'on appelait les «droits réparatoires». La baillée signée à Keraborn en 1782 par Thomas Le Garrec précisait : «Ne pourra ledit preneur rien innover ni détériorer sur ladite tenue». Le foncier craignait de voir «grever son fonds» si le domanier construisait ou améliorait ses édifices. Les «droits réparatoires» ne pouvaient dépasser en valeur le fonds lui-même. En même temps, hélas, le foncier freinait tout progrès. C'est le reproche que l'on fera plus tard au système du domaine congéable, qu'on appelait en breton *douar koumanant.* Enfin, quand le domanier décédait, les héritiers se partageaient uniquement les «droits réparatoires» du convenant.

Les déclarations nous révèlent le cadre de la vie quotidienne de nos ancêtres : leurs maisons basses couvertes de chaume, tout comme les crèches et les granges dites alors «loges». Nous verrons

dans la suite que ce cadre n'évoluera guère avant le milieu du XIX^{e} siècle, avec son aire à battre, *al leur,* son courtil à chanvre, *liorz kanab,* et son courtil ou issue à paille, *liorz plouz.*

Une autre issue, moins banale, c'était «l'issue à frembois» : à la sortie des crèches, du genêt était jeté sur le sol pour être foulé par les bêtes, ce qui donnait, grâce aux déjections, du «fumier froid», qu'on récupérait pour amender les terres mises en culture. Ce fumier, pauvre par lui-même, pouvait être mêlé au «fumier chaud» des crèches. Des actes notariés existent, qui dressent *l'état de stus et trempes* des terres : ils permettaient de dédommager le fermier partant des améliorations apportées à ses champs. Ces actes étaient obligatoires à chaque changement de fermier.

Les terres étaient soigneusement rangées en deux catégories : les terres chaudes, les meilleures terres, mises en culture régulière, et parmi elles les gagneries ou *gonidou,* souvent proches de la ferme, et les terres froides, peu aptes à une culture régulière, en particulier les garennes, *goaremou.* Ces garennes pouvaient être mises en culture un an ou deux grâce à l'écobuage (on disait alors l'égobue ou l'escobue), mais seulement avec l'autorisation du propriétaire foncier, qui touchait alors le droit de champart. A combien montait ce champart ou part du champ ? La coutume le déterminait, sans doute comme ailleurs le douzième de la récolte. Ce qui n'encourageait pas l'amendement de nouvelles terres et explique en partie la forte proportion de garennes et de landes dans le Porzay.

Le congément

Les domaniers étant propriétaires de leurs édifices et superfices, on pourrait croire que les baux à convenant les protégeaient de l'expulsion mieux que les simples baux à ferme. Il ne le semble pas.

Le domaine congéable de Keravéau-Bigourden était exploité par deux ménages, les Moreau et les Millour. Le 17 octobre 1780, Gabrielle Gourlan, veuve de Guillaume Moreau, rachète, pour 2.880 livres, les édifices et droits réparatoires des Millour. La Saint-Michel est déjà passée, mais Yves Le Millour ne peut quitter immédiatement Keravéau, il lui faut d'abord congédier les domaniers de Penfeunteun, dont il vient d'acheter les droits

réparatoires. Le départ des Millour est donc différé, mais la veuve Moreau entend jouir tout de suite de la faculté de «clore et disposer des prairies». Elle prépare aussi l'avenir, car dans les 2.880 livres sont comptées 300 livres versées personnellement par Guillaume Moreau son fils, alors jeune homme *(4 E. 38/65)*.

Allons maintenant dans un autre quartier de la paroisse. Le 14 août 1781, un accord est conclu entre les frères Quéméner du Reun, d'un côté, et, de l'autre, Jean Le Boussard et sa belle-fille Anne Kergoat, de Quillien. Les Boussard cédaient leurs édifices et droits réparatoires sur le convenant de Quillien pour la somme de 5.636 livres *(4 E. 38/67)*.

Les Quéméner vont donc quitter le Reun pour Quillien, d'ailleurs eux-mêmes sont congédiés. Le 1er octobre 1781, Corentin Le Coz fils et sa femme Marguerite Guidal, de Kerdaniélet, leur rachètent pour 5.145 livres leurs droits réparatoires sur le convenant du Reun. Pour cette acquisition, le jeune ménage Le Coz empruntait 300 livres à Sébastien Guidal, leur père et beau-père, et 1.200 livres à Guillaume Nicolas et Anne Guidal sa femme demeurant au lieu de Trohoadour. Les contrats nous livrent parfois des notations inattendues : les pailles de blé noir seront laissées sur place au Reun, pour l'équivalent desquelles Corentin Le Coz donne aux Quéméner trois plants de pruniers, dont l'un au choix de ces derniers. Par ailleurs, les nouveaux domaniers paient aux Quéméner le montant, soit 38 livres, des journées d'expertise et des frais de procureur. Le procureur dont il est question à chaque congément, c'est en fait le notaire présent à la ferme le jour où le nouveau domanier prend possession de ses édifices et superfices, afin de vérifier, l'acte de congément en main, le respect des clauses du contrat *(4 E. 38/67)*.

La mobilité des domaniers n'a rien d'exceptionnel. La preuve en est que les héritiers de Guy et Miliau Quéméner vont être congédiés à leur tour par Joseph Le Boussard et Suzanne Kernaléguen sa femme, de Kerrannou. Ces derniers ont signé le 27 décembre 1788 une baillée de neuf ans (à partir de la Saint-Michel 1789) pour le convenant de Quillien. La propriétaire était la veuve du marquis de Plœuc, Jeanne de Boisguéhenneuc, dame du Guilguiffin en Landudec. Elle accordait au jeune ménage Boussard «la faculté de congédier à [ses] frais, risques, périls et fortunes les héritiers Quéméner». Quant à la famille Quéméner, le

malheur l'avait-elle frappée pour qu'elle n'ait pu renouveler son bail à Quillien ? *(4 E. 36/58)*.

Ces exemples, aussi divers que les situations, nous ont permis de suivre le mouvement des domaniers de Plonévez. Ces domaniers étaient bien «congéables», le qualificatif n'était pas un vain mot.

5. - Des paysans déjà propriétaires

Il y en avait aussi, et même beaucoup. Leur existence nous est révélée par une pièce des archives du temps de la Révolution. C'est la liste des citoyens de Plonévez-Porzay qui devaient payer la contribution foncière pour l'année 1793. Seuls les propriétaires fonciers étaient astreints à cet impôt. Soixante-dix-sept noms sont inscrits dans ce tableau, établi par la municipalité de Plonévez.

Quand les terres des nobles émigrés auront été confisquées, surtout celles des Moëllien et des Lanascol, bien des domaniers pourront acquérir le fonds de leur convenant, mais la surprise est grande de retrouver sur la liste des acquéreurs, qui est reproduite dans le chapitre sur la Révolution, une vingtaine de domaniers déjà classés propriétaires en 1793, donc avant la vente de ces biens nobles qui eut lieu entre 1794 et 1799. Ils avaient donc déjà avant 1789 des biens en toute propriété, soit une partie de leur convenant soit des terres ailleurs.

Pour ces terres acquises à prix d'argent, les anciens domaniers payaient, chaque année, une petite rente, la *rente censive,* qui maintenait le principe de la propriété primitive du seigneur. A la veille de la Révolution, Thomas L'Helgouarc'h payait au seigneur de Moëllien pour ses terres de Keradeun 36 livres, et Guillaume Petibon, pour les siennes à Pennaprat, versait au même seigneur 54 livres. C'étaient donc d'anciens domaniers de Moëllien.

Paysans mi-domaniers mi-propriétaires, Jacques Le Guillou de Goarbic, François Kernaléguen de Kerrannou, Louis Louboutin de Kergaradec-ar-Gorré, Hervé Le Mao de Bélard et Guillaume Tanguy de Penn-ar-Créac'h sont des notables de la paroisse. On les verra bientôt remplir les fonctions de maire ou d'officiers municipaux.

Les documents d'archives sont assez abondants pour qu'on puisse esquisser une histoire du village de Keravéau-Avan au cours du XVII[e] et du XVIII[e] siècle. Les terres de Keravéau ont été soumises, comme celles du village voisin de Tréguer, à la seigneurie de l'abbaye de Landévennec. En 1630, un procès oppose les domaniers, parmi eux des Provost, à leur seigneur abbé Pierre Tanguy, nouvellement nommé à la tête de l'abbaye. Depuis 39 ans, les colons ne versaient plus leur rente domaniale. Une transaction, signée à la chambre des requêtes du Palais à Paris, mit fin au procès : les domaniers payeraient 80 livres tournois pour leurs arrérages et ils verseraient désormais chaque année leur rente domaniale à leur seigneur abbé. En 1642, un domanier, Jean Avan, du village même de Keravéau, signe un bail avec le seigneur abbé Pierre Tanguy. Il prend «à titre de ferme congéable et réparable, à l'usement du terroir de Cornouaille, dix journaux de terres tant froides que chaudes sur la montagne appelée *palud santez Anna*... avec droit de fossoyer et bastir ainsi qu'il voudra sans grever le fonds». Il payera une rente de 50 sous à la Saint-Michel et il sera sujet à cour et à moulin. Le bail ne dit pas quel moulin ? Etait-ce celui de *Meil-an-Abad* en Plomodiern ?

Plusieurs générations d'Avan ont vécu dans le village, au point que l'appellation de Keravéau-Avan ou Keravéau-l'Avant *(Keraveo-an-Avan)* passa dans l'usage. En 1748, on ne parle plus de la famille Avan. Cette année-là, un «aveu» est fourni au seigneur abbé par Guillaume Le Beuz de Tréguer et Yves Marchadour de Locmibrit. Ce ne sont plus des domaniers mais bien des propriétaires fonciers, car ils reconnaissent tenir leurs terres du seigneur abbé mais seulement «à foi et hommage». Ils ne versent plus qu'une petite *rente censive* consistant en froment et quelques sous, cette rente rappelant la propriété primitive de l'abbaye. De plus, ils continuent de payer les deux tiers de la trentième gerbe pour la dîme à l'abbaye (l'autre tiers allant au recteur).

Ci-contre :
Extrait de l'état des contributions foncière et mobilière de la commune de Plonévez-Porzay pour l'année 1793 (13 L. 42).

Village	Propriétaire en 1793	Fortune
Bélard	*1. Jacques Le Den*	*4 000 livres*
	2. Hervé Le Mao	*5 000 livres*
Bourg	*3. Veuve Le Floc'h*	*3 000 livres*
Camézen	*4. Thomas Kergoat*	*5 000 livres*
	5. Veuve Hémon	*6 000 livres*
Créac'h-Moal	*6. René Le Floc'h*	*15 000 livres*
Goarbic	*7. Jacques Le Guillou*	*5 000 livres*
Keradeun	*8. Thomas L'Helgouarc'h*	*10 000 livres*
Keralard	*9. Alain Le Douy*	*5 000 livres*
Kerangall	*10. Veuve Cosmao*	*15 000 livres*
Keranroué	*11. René Péton*	*6 000 livres*
Kerantroat	*12. Jean Chatalic*	*6 000 livres*
Keravéau	*13. Jean Le Breton*	*10 000 livres*
	14. Yves Le Beuze	*8 000 livres*
Keravel	*15. Nicolas Le Gac*	*15 000 livres*
	16. Marie Poudoulec	*10 000 livres*
Keravriel	*17. Jean Jouissant*	*5 000 livres*
Kerbrigent	*18. Yves Bodénan et Y. Mao*	*8 000 livres*
Kerdalaé	*19. Jean Bidan et son fils*	*10 000 livres*
Kerdiouzet	*20. Henry Joncour et consorts*	*6 000 livres*
Kergaradec	*21. Louis Louboutin*	*10 000 livres*
Kergoasguen	*22. Germain Caro*	*10 000 livres*
Kergonnec	*23. René Le Doaré*	*6 000 livres*
Kerhervé	*24. François le Nézet*	*5 000 livres*
Kerislay	*25. Yves Chapalain*	*5 000 livres*
Kerléol	*26. Anne Le Hémon*	*10 000 livres*
	27. Hervé Pérennez	*5 000 livres*
Kerorgant	*28. Veuve Chapalain*	*5 000 livres*
Kerrannou	*29. François Kernaléguen*	*15 000 livres*
Kersalé	*30. Nicolas Thomas*	*10 000 livres*
Kerscampen	*31. Nicolas Le Doaré*	*5 000 livres*
Kerstrat	*32. héritiers Boussard*	*20 000 livres*
Kervélinger	*33. Vve Le Bot et R. Seznec*	*15 000 livres*
Kervellic	*34. Jean Bernard*	*5 000 livres*
Keryar	*35. Pierre Laurens*	*5 000 livres*
Keryéquel	*36. Yves Le Doaré*	*8 000 livres*
Kerzoualen	*37. Malo Tanguy*	*5 000 livres*
Landerrien	*38. Marie Mével*	*8 000 livres*
Lanzent	*39. Yves Lucas*	*10 000 livres*

Lesvren	*40. héritiers Le Gac*	*10 000 livres*
	41. Pierre Le Floc'h	*5 000 livres*
Leuriou	*42. Catherine Thomas*	*6 000 livres*
Lonévry	*43. Corentin Le Coz*	*5 000 livres*
	44. Marie Bernard	*5 000 livres*
Mescalet	*45. Nicolas Le Coz*	*10 000 livres*
	46. Guillaume Bozec	*5 000 livres*
Moulin de Keryar	*47. Charles Corriou*	*2 000 livres*
Moulin de Lesvren	*48. Charles Le Perchec*	*2 000 livres*
Moulin de Moëllien	*49. Veuve Paul Stobec*	*5 000 livres*
Moulin du Plessix	*50. Hervé Le Cœur*	*3 000 livres*
Moulin du Pont	*51. Jacques Le Normant*	*5 000 livres*
Moulin de Tréfeuntec	*52. Charles Savin*	*3 000 livres*
Nergoz	*53. Corentine Le Boussard et Germain Garrec*	*25 000 livres*
Plessix (Quinquis)	*54. Veuve Anne Cornic*	*5 000 livres*
Pennaprat	*55. Guillaume Petibon*	*10 000 livres*
Pennarcréac'h	*56. Guillaume Tanguy*	*15 000 livres*
Quillien	*57. Yves Moreau*	*10 000 livres*
Le Ris	*58. Alain Boussard*	*10 000 livres*
	59. Nicolas Doaré	*5 000 livres*
Le Rohou	*60. Jean Queinnec*	*5 000 livres*
Le Run	*61. Corentin Le Coz*	*6 000 livres*
Ruyen	*62. François Le Joncour*	*8 000 livres*
Le Stivell	*63. Veuve Gouriten*	*3 000 livres*
Talarhoat	*64. Jean Quéméner*	*5 000 livres*
Toulargoër	*65. Jacques Thomas*	*5 000 livres*
Tréfeuntec	*66. Joseph Le Boussard*	*6 000 livres*
	67. Michel L'Helgouarc'h	*3 000 livres*
Tréguer	*68. Jean Le Boussard*	*5 000 livres*
Tréguybian	*69. Gilles Moreau*	*5 000 livres*
	70. Veuve Mao	*5 000 livres*
	71. Veuve Doaré	*6 000 livres*
Trémalaouen	*72. Marie Le Caro*	*10 000 livres*
	73. Yves Le Floc'h	*5 000 livres*
Trévigodou	*74. Thomas Le Garrec*	*10 000 livres*
Trévilly	*75. Nicolas Le Doaré et Nicolas Le Gac*	*15 000 livres*
Trobeux	*76. Hervé Bodénan*	*5 000 livres*
Trohoadour	*77. Guillaume Nicolas*	*10 000 livres*

Yves Le Beuz, fils de Guillaume, rachète la part des Marchadour en 1785. En 1788, le fonds réuni par Yves Le Beuz et Marie Euzen sa femme représente donc :

– 90 cordes sous maisons, crèches, courtils et issues,

– un peu plus de 19 journaux de terres chaudes,

– 21 journaux et demi de terres froides,

– 3 journaux de prés.

Yves Le Beuz reconnaissait, cette année-là, qu'il possédait, «sous le seigneur abbé de Landévennec, les droits et héritages du lieu de Keravéau», et, à ce titre, il versait à l'abbé une *rente censive* de deux livres dix-sept sous six deniers.

Et voici maintenant comment un ménager peut acquérir hors de ses propres terres des droits réparatoires et un fonds de convenant. A la limite de Keravéau mais en Ploéven existait alors une petite tenue dite le Cosquéric, qui méritait bien son nom, car «les édifices [étaient] dans un état de dégradation qui annonçait la ruine prochaine de tout le village et par conséquent la cessation de la rente due». Le foncier était lui-même lésé. Le fonds du convenant appartenait en 1782 à la demoiselle Guillier-Dumarnay de Douarnenez, mais les droits réparatoires à un certain Alain Le Castric, qui demeurait en fait à Lezargol en Argol. Ce domanier ne «manœuvrait» pas lui-même les terres du Cosquéric mais il les sous-louait à des fermiers, reconnus alors pour insolvables. Par acte du 21 juillet 1782, Yves Le Beuz et Marie Euzen achètent, pour 78 livres seulement, les droits réparatoires, édifices et superfices [du Cosquéric], «tenu à domaine congéable et réparable... et relevant roturièrement de la seigneurie de Lezharscoët». Et le 26 juillet suivant, les ménagers de Keravéau acquièrent le fonds du Cosquéric pour 2.000 livres. Les masures vont tomber en ruines et le nom même du lieu disparaître de la mémoire des hommes (*4E. 38/69*).

C'est en trois générations, Thomas, Guillaume et Yves, que les Beuz ont arrondi leur domaine. Mais dans le village de Keravéau il y a un autre ménager, Jean le Breton, dont les terres sont plus conséquentes, si l'on en juge par le tableau des contributions foncières de 1793.

6. - Kerstrat, Keranroué et l'évêque

L'évêque de Quimper était aussi un seigneur parmi les seigneurs de l'époque, propriétaire de terres tout comme les Sires de Névet. Sur ces terres il exerçait son autorité et touchait des rentes et des droits seigneuriaux. Cette seigneurie s'appelait les reguaires, une rue de Quimper proche de la cathédrale en garde le nom et le souvenir.

Dans le terroir de Plonévez-Porzay, l'évêque possédait des terres dans les villages de Kerstrat et de Keranroué. Ces terres avaient été peu à peu rachetées par les paysans, mais les liens de dépendance subsistaient entre le seigneur évêque et ses anciens domaniers En 1710 encore, les manants reconnaissaient tenir de l'évêque «deux tenues audit village [de Kerstrat] et en celui de Keranroué mélangées ensemble et cependant divisées en plusieurs estages distincts entre les avouants». Et l'inventaire détaille les «estages» (habitations), les «parées de sillons» (parcelles) dans les gagneries, exploités par Lucas Le Doaré et autres (ils sont une quinzaine). Ces petits exploitants, qui étaient soumis encore à la juridiction des reguaires, reconnaissaient la seigneurie de l'évêque. Ils lui devaient seulement «foi (ou fidélité) et hommage». A ce titre, ils versaient une petite rente, dite chef-rente, de 15 sols sur le tout. On disait au XVIII[e] siècle, d'après le dictionnaire du père Grégoire de Rostrenen, *paëa ar perrenchou* ou *ar pennviriou* (au singulier, penn-rend ou perrend, penn-gwir). Un autre droit subsistait, celui de *lods et ventes*, c'était un droit de mutation à verser en cas de vente d'une terre soumise à la seigneurie des reguaires.

Les colons prétendaient être libres de choisir leur moulin, échappant ainsi à l'obligation de s'adresser au moulin seigneurial, ce que contestait le notaire, qui tirait argument du fait que Plogonnec et les paroisses voisines y étaient assujettis. Ces terres étaient cernées par les champs des villages de Kerbiquet, du Cosquer et de Kerscampen et par le grand chemin de Douarnenez à Châteaulin. Mais restaient en indivis entre les tenanciers les montagnes dites Menez-Kerstrat et Menez-Keranroué, avec leurs prairies sauvages, contenant en tout respectivement douze et quatorze journaux.

7. - Les meuniers

Jusqu'au XVIII[e] siècle, les moulins furent le monopole des seigneurs, qui les affermaient aux meuniers. Le droit de suite de moulin obligeait fermiers et domaniers à faire moudre leurs grains au moulin de leur seigneur, garantissant ainsi aux meuniers une clientèle sûre de «moutaux». Le meunier Paul Stobec rappelait en 1764 au ménager de Kerdalaé qu'il était «fermier des moulins de Moëllien et en cette qualité bien fondé à obliger les dits détreignables d'y venir moudre tous leurs bleds». Aucun ménager, fermier ou domanier, ne pouvait échapper à l'obligation du moulin seigneurial.

Les moulins

Les moulins à eau, pour la plupart, tournaient sur la rivière du Lapic ou sur ses affluents : le Petit Moulin *(ar Veilh Vihan)* au-dessous de Pratréanna, le Moulin du Pont au bord du grand chemin de Locronan, Tresséol sur un petit ruisseau venant de Kervellic, Quistinic, Moëllien, Keryar, Lesvren, enfin celui de Tréfeuntec. Auxquels il faut ajouter le moulin de Kerscao sur le Dourig et celui de Névet sur le ruisseau du même nom.



Moulin de Keryar : linteau de la maison construite par le meunier Guillaume Le Guillou en 1779.

Les moulins à vent ont disparu de l'horizon de la paroisse. Le toponyme *goarem ar veilh avel* au-dessus de Kerhervé nous rappelle que Moëllien eut là un moulin à vent exploité par Paul Stobec et Marie Le Gannat, il cessera de tourner sous la Révolution. L'expertise de Kerdoutous en 1796 note un champ dit *goarem ar veilh avel,* à la lisière du taillis de Kerfern, et, de plus, elle mentionne une «maison dite du moulin» ; est-ce un moulin à eau disparu, en contrebas de la métairie ? Alain Pouchous signale un moulin à vent sur les terres de Bélard, ce qui était vrai. Une expertise de 1798 mentionne un *parc ar veilh* sur les terres de Goarbic, au voisinage de ce moulin.

Certains de ces moulins sont modestes. Au moulin du Pont, Jacques Le Normand (ou Le Normant) payait au propriétaire Jacques de Quemper-Lanascol une rente foncière de 96 livres par an. C'était peu, mais l'administration révolutionnaire notera en 1798 sur le dossier du moulin mis en vente comme bien national : «Ce moulin est sur un petit ruisseau et ne doit pas être de grande production». En amont, le Petit Moulin était le bien nommé. Le meunier y vivotait, car il n'avait en 1785 que cinq «moutaux» astreints à lui porter leurs grains : Thomas Le Mao, Jean Tanguy et Gilles Moreau, tous trois de Tréguybian, Jean Le Roux de Pratréanna et François Joncour de Ruyen. Quatre clients en réalité, car les ménagers de Ruyen avaient acquis dès 1758 le droit, contre une rente annuelle de 15 livres, de faire moudre leurs grains dans le moulin de leur choix.

Les trois moulins de Moëllien avaient une autre envergure. Marie Le Gannat, veuve de Paul Stobec, payait depuis 1789, en fermage par an, 438 livres en argent et livrait en plus cinq boisseaux, mesure du roi, de gruau, six poulets et vingt-quatre canards. La maison d'habitation de la meunière n'existe plus. La maison actuelle avec sa longue façade en pierres de taille a été construite en 1860 par le meunier Guillaume Guéguen, qui avait acheté le moulin en 1849.

D'un moulin à l'autre

Les moulins sont très recherchés. Les changements de meuniers sont fréquents au XVIII[e] siècle. L'un d'entre eux, Charles Le Perchec, a battu le record des déménagements. Suivons-le d'un moulin à l'autre.

En 1769 Charles Le Perchec tenait à domaine congéable le moulin de Lesvren ; la rente domaniale était de 78 livres par an. Mais son bail n'est pas renouvelé. Le 22 décembre 1769, le moulin est loué par le seigneur de Tresséol à Hervé Le Niger (ou Le Hicher), de Ty-Canévet en Dinéault. Voici donc Charles Le Perchec congédié le 27 avril 1770, prié de «vider de corps et de biens le moulin pour en laisser la libre jouissance audit Niger». Mais le 2 février le meunier congédié avait signé un bail de neuf ans pour un autre moulin, celui de Penfont en Plomodiern. Penfont ou Pen-ar-pont, c'est le moulin situé près du pont qui enjambe la rivière sur la route royale de Plonévez à la Lieue de Grève. La baillée que le seigneur de Lanascol accordait à son nouveau domanier précisait que c'était à lui de congédier l'ancien meunier. Que s'est-il passé ? Le meunier de Penfont, Claude Le Boussard, refuse de «vider de corps et de biens le moulin». S'ensuit un procès, intenté par Charles Le Perchec devant la juridiction de Guengat et Lezharscoët. Jugement est rendu enfin le 4 novembre 1774 : Claude Le Boussard est condamné ; aussitôt il fait appel auprès de la justice royale, devant le siège présidial de Quimper.

Charles Le Perchec exploitait alors le moulin de Kerscao, un moulin qu'il avait pu louer, faute de mettre les pieds dans celui de Penfont. Excédé par l'obstination du meunier, il rachète ensuite le moulin de Lesvren. Le 30 mai 1775 Hervé Le Niger et Marguerite Bradol son épouse lui revendaient le moulin. Charles Le Perchec et Marie Le Stobec, sa femme, reprenaient possession du moulin en août de la même année.

Les années passent et rien n'est résolu à Penfont. M. de Quemper-Lanascol appuyait pourtant l'action de Charles Le Perchec, mais il vivait dans le diocèse de Tréguier, loin de Plomodiern, il restait impuissant. Qu'un propriétaire foncier n'ait pu mettre le meunier de Penfont hors de son moulin est significatif : à l'approche de la Révolution de 1789, le temps des seigneurs touchait à sa fin, la Révolution ne fera que précipiter l'évolution (*4 E. 38/44,54,65,66*).

Le moulin de Névet en 1748

Un autre moulin retiendra notre attention, celui de Névet sur le ruisseau du même nom qui sépare la paroisse de Plonévez de celle de Plogonnec. Des deux moulins, le moulin blanc servant de maison d'habitation et le moulin roux, de leurs étangs et leurs

chaussées, de la bâtisse longue de 72 pieds qui servait d'écurie et de crèche, il ne reste plus que le grand étang, qui faisait alors près de deux journaux. Un document des Archives départementales (*4 E. 36/13*) nous révèle la vie d'un meunier au milieu du XVIII[e] siècle. Le 1[er] mars 1748, Yves Ollivier, le meunier, cloué au lit par une maladie grave, a fait venir un notaire de Locronan, maître Leissègues de Rozaven, pour dresser un inventaire de ses biens meubles. Alain Le Piclet de Locronan et Alain Omnès de Rozaveil font ce jour-là une estimation des biens du meunier qui monte à 1.800 livres.

Voici d'abord le mobilier de la maison, car le notaire et les experts sont là assis devant la table de la cuisine. Nous relevons une table coulante avec ses deux escabeaux et un grand couteau, «un lit-clos avec son banc d'osier» (banc-dossier, *bank tossel*), une mauvaise armoire à trois battants, une maye à pâte (le pain est cuit au four du château), un grand coffre avec sa clef et sa clavure et renfermant trois boisseaux d'avoine, une tasse d'argent estimée vingt-quatre livres et un mauvais petit vaisselier. Mais pas d'armoire à horloge. La «chambre du haut» renferme un second lit-clos, une armoire à deux battants et une «huge œuvrée». De plus, «l'armoire à quatre battants et deux tirettes qui est dans la dite chambre et qui a été faite en 1743 appartient privativement audit Guillaume L'Ollivier [le fils] et à Louise Piriou sa femme, et l'armoire neuve à quatre battants et deux tirettes faite en 1747, [le meunier] l'a destinée pour Marguerite L'Ollivier sa fille». Marguerite, bientôt majeure, pourra donc emporter cette armoire lors de son mariage.

L'inventaire fait état de deux fusils et d'un pistolet. Le meunier accompagnait-il son maître à la chasse ? Mais en 1748 le comte de Coigny, l'époux de Marie-Thérèse de Névet, est décédé, – il avait été assassiné à Paris, – et ses enfants étaient encore trop jeunes. D'ailleurs, le château est dans un état pitoyable de délabrement. Comme nous l'avons déjà noté, il y eut bien un projet de restauration ; un état des lieux fut même établi le 7 mai 1748 mais il n'y eut pas de suite.

Yves Ollivier dispose de deux chevaux avec chacun son bât et ses brides, et de sept poches à grains, sans compter une charrette ferrée avec un chartil. A l'époque, semble-t-il, le ménager apportait lui-même son grain au moulin et en ramenait sa mouture. La clientèle de Névet se trouvait presque toute en

Plogonnec. C'étaient, outre le métayer du château, les convenanciers astreints à suivre le moulin du seigneur de Névet, ceux de Rozaveil, Kernescop, Kergoat-Névet, Keraglaz et, sans doute, ceux de Kernoalet, Keroriou, Keravec-Izelaf et Kerouarc'h-Huelaf, tous domaniers de Névet.

Le meunier de Névet cultive peu de terres, à peine dix journaux en plus d'un jardin et d'un courtil ; il dispose de deux prateaux et deux prés, de quoi nourrir ses deux chevaux, deux vaches et deux génisses. Un seul champ de terre chaude nommé *liorz kanab bras,* au midi du prateau dit *lost-al-len,* d'une superficie de près de quatre-vingt-treize cordes, permet quelques emblavures. D'où pourraient provenir autrement les «deux castellées de farine de pilatte» entreposées dans la maison à tisserand ? Mentionnons, de plus, que le meunier a deux bœufs au lieu de Keraglaz (en Plogonnec) en la possession de Louis Celton «à titre de palmage». Yves Ollivier est aussi tisserand : il conserve dans sa maison à tisserand un vieux métier à tisser, auquel il faut ajouter un ourdissoir, un chevalet, et «deux dividouers» [dividoirs]. Avant de mourir il laisse, entre autres réserves, quatre chaînes de fils de chanvre, quatre chaînes de fil cru, du fil de lin, et un drap de lin fin estimé quatre livres. On cultivait donc du lin dans le terroir du Porzay.

8. - *Artisans et aubergistes*

Les archives anciennes laissent deviner l'existence d'artisans et d'aubergistes, soit parce que les premiers font des travaux sur l'église paroissiale et les chapelles pour le compte des fabriques, soit parce qu'ils sont présents les uns et les autres aux baptêmes, aux mariages ou aux expertises et notés avec la mention de leur métier sur les registres ou sur les actes notariés.

C'est la Révolution qui va révéler la place occupée par les artisans et les aubergistes dans l'économie de la paroisse, grâce à l'établissement de la nouvelle contribution de la patente, à laquelle ils sont assujettis. Relevons deux charbonniers, Jean Celton à Keravriel, François Nourry à Névet, – un maréchal-ferrant, Jean Boguion, à Créac'h-Levren, – des menuisiers, Yves Pérennès au Briec en Kerlaz et Guillaume Le Dréau à Goulit-ar-Guer, – enfin

des bouviers, Jean Bernard à Kervellic, François Keraval à Parc-a-Valis, Alain Le Goff à Keryar et Hervé Laudis à Lesvren. C'est la génération de 1789.

Aubergistes et artisans cultivent souvent de petites terres. Hervé Laudis exploite le domaine congéable de Lesvren-Izella depuis 1786. Méven [ou Meun] Le Cerf tient auberge au bourg de Plonévez, plus loin que le cimetière de l'église, sur le chemin conduisant à Cast, mais il a aussi des terres qu'il tient du seigneur de Moëllien pour un fermage annuel de cent vingt livres. Ces terres touchent celles de Kerviac'het à l'orient, le grand chemin de Locronan à Lanvéoc à l'ouest et les champs de Leuriou au nord. L'auberge, dite *an Ostalery Coz,* est couverte d'ardoises, et la cour est cernée par une maison à four, une écurie, un jardin et un courtil à chanvre.

Le second aubergiste débitait de l'eau-de-vie de l'autre côté du placitre, au carrefour. Son nom, Rolland Guizouarn, était encore lisible, paraît-il, sur la façade de l'auberge du temps de Jeanne Bozec, au milieu du XX^{e} siècle. Pierre Le Floc'h est dit débitant de vin au bourg de Plonévez, ainsi que Pierre Mazières à Goulit-ar-Guer et Jean Le Doaré au bourg trévial de Kerlaz. Ajoutons les deux cabaretiers de Tréfeuntec, Matthieu Savin et Jean Polézec, mais on ne sait pas si ces derniers travaillaient en plus des terres.

De simples ouvriers nous resteront inconnus, l'administration des impôts ne s'intéressant pas à eux. Pourtant les baux de ferme révèlent leur existence. Ainsi, dans le bail signé en 1779 pour une tenue de Penfrat-Bras appartenant à Corentine Le Boussard de Nergoz, le notaire a précisé : s'il est nécessaire de réparer les murs et charpentes des maisons dépendant du lieu [de Penfrat], la propriétaire devra payer les ouvriers. Les fermiers, Catherine Le Piclet, veuve de Matthieu Le Quentrec, et ses enfants, de Kerhuel, s'obligent à les nourrir. Il s'agit ici de maçons, de charpentiers et de couvreurs en chaume (*4 E. 38/62*).

Une catégorie sociale sur laquelle nous sommes mal informés, c'est celle des valets et des servantes de campagne. Les familles modestes pouvaient aussi faire appel au notaire pour conclure un contrat de mariage. Ainsi, en 1788, un tisserand de Péfidit, René Le Moigne, épouse Catherine Le Hémon, du même village, mais qui était placée comme servante au lieu de Kerléol. D'après le contrat, les Moigne exploitaient quelques parcelles autour de leur

pennty (*4 E. 38/72*). En 1779, c'est une servante, Catherine Guidal, de Kergreis, qui épouse un valet, François Trellu, qui demeure au Caouët avec ses parents. La dot de la future est modeste, tous deux iront demeurer chez Jacques Trellu et Corentine Bernard, qui exploitent quelques terres au Caouët *(4 E. 36/48).* Ce sont là des familles modestes où les jeunes s'engagent comme valets ou servantes en attendant le mariage.

9 - L'année 1675 : Un été chaud

Le dimanche matin 9 juin 1675, le tocsin sonna sans relâche aux clochers de Châteaulin et de trente paroisses des environs, dont Plomodiern, Ploéven, Plonévez-Porzay, Cast et Quéménéven. Le tocsin signalait un danger imminent. Ce n'était pas, cette fois-ci, une attaque anglaise sur Brest et la Presqu'île de Crozon, mais simplement l'arrivée d'un représentant du roi Louis XIV. Le marquis de La Coste, lieutenant du Roi, arrivait dans le pays pour établir les impôts nouveaux.

Certaines impositions nouvelles, créées pour financer la guerre contre la Hollande, tels le papier timbré et la marque sur la vaisselle d'étain, ne touchaient pas à ce point les familles rurales. Il n'en allait pas de même de la taxe sur le tabac. Et surtout la rumeur se répandit que le roi allait établir l'impôt sur le sel, la gabelle, dont la province de Bretagne était exempte depuis le traité d'union de 1532. Cette rumeur explique bien des violences au cours de l'été 1675.

A Châteaulin, le marquis de La Coste fut assailli dans la rue par les manifestants armés de fusils, de fourches et de pennbaz. La manifestation dégénéra quand le lieutenant du Roi, se croyant menacé, dégaina son épée et tua l'un des meneurs. Blessé dans la bousculade, il dut se réfugier dans une maison et, pour sauver sa vie, promettre la révocation des nouveaux impôts. Il y eut certainement des paroissiens de Plonévez-Porzay à Châteaulin, il y en eut à Briec le même jour, car on y cherchait aussi le «gabelleur», le même marquis de La Coste.

A Briec, les paysans obéissaient aux ordres d'Alain Le Moigne et de Laurent Le Quéau, ce dernier meunier au moulin de Coët-Squiriou en Quéménéven. Ils croyaient surprendre le marquis de

La Coste chez le Sieur de Keranstreat, au manoir de la Boissière. Ni le maître du manoir ni le marquis n'y étaient. Les mutins enfoncèrent les portes, s'emparèrent des armes, vidèrent les barriques de vin et mirent le feu à l'un des pavillons. Ils rentrèrent alors au bourg de Briec, où ils menacèrent de brûler le presbytère et l'auberge de Thomas Calvez si par malheur il vendait du «vin de gabelle», c'est-à-dire du vin taxé.

Deux autres régions de la Cornouaille connurent aussi des troubles. Dans le pays bigouden on vit les représentants de quatorze paroisses situées entre Douarnenez et Concarneau se réunir sur le placitre de la chapelle de la Tréminou, près de Pont-l'Abbé, et préparer un cahier de doléances qu'on présenterait aux Etats de Bretagne. Le second foyer de la révolte, c'était le Poher, la région de Carhaix, où les Bonnets Rouges tinrent les campagnes pendant deux mois, juillet et août 1675. A leur tête, un notaire de Kergloff, Sébastien Le Balp. Le château de Kergoët en Saint-Hernin fut pillé et en partie incendié. La révolte s'éteignit dès les premiers jours de septembre, quand Le Balp fut tué au château de Ty-Meur en Poullaouen.

Le marquis de La Coste étant allé à Brest soigner ses blessures, le duc de Chaulnes, gouverneur de la Bretagne, chargea le marquis de Névet de maintenir l'ordre dans la Cornouaille. Le pays du Poher intéressait personnellement le sire de Névet. Il possédait sur la trève de Kergloff, paroisse de Cléden-Poher, la seigneurie de Kerligonan et s'inquiétait de ramener le calme parmi ses domaniers, dont beaucoup suivaient le notaire. Le sire de Névet écrivit même à Sébastien Le Balp. Dans sa lettre du 25 juillet 1675 il lui assurait : «Je suis persuadé que le Roy révoquera tous ces édits, vu la misère du peuple, et aux Etats [de Bretagne] j'espère bien prendre ce party et représenter le pitoyable estat de la Province.» Etait-il sincère ou voulait-il leurrer le notaire, quand il ajoutait : «S'il y a des mutins, séditieux, voleurs ou meurtriers dans vos cantons, amenez-les icy avec des témoins suffisants de leurs crimes et vous n'en entendrez plus parler que pour leur dire un *de profundis*».

L'appel ne fut pas entendu. Le marquis de Névet ne pouvait, de son château de Lezargant, juger de l'ampleur de la révolte dans le pays de Carhaix et surtout il se méprenait sur l'état d'esprit de ses propres domaniers. La situation était moins dramatique dans le Porzay. Le sire de Névet, cependant, ne disposait d'aucune

troupe, une petite garnison seulement gardait le château de Lezargant, toujours sous la menace d'une attaque.

Les paysans du Porzay avaient leurs meneurs. On citera plus tard les noms d'Hervé Cariou à Cast, Yvon Gourmelen et Jean Conan à Saint-Nic, Jacques Riou et les Hernault à Plomodiern. Le garde du château de La Motte ayant été tué début juillet, le marquis de Névet détacha cinq hommes de sa garnison pour procéder à l'arrestation des meurtriers enfuis du côté de Pont-l'Abbé et les ramener à Lezargant. Le 18 juillet, les meurtriers étaient jugés, – les seigneurs de Névet avaient droit de haute justice, – et pendus aux patibulaires de Kernévez. Le pays ne bougea pas.

Les pères jésuites de Quimper travaillaient à pacifier la population. Le père Le Fort, supérieur du collège, parcourait le pays. Il put juger de l'état d'esprit des paroisses. Des paysans disaient au père jésuite «qu'ils croyaient être ensorcelés et transportés d'une fureur diabolique et que le bruit de l'établissement de la gabelle, joint à la publication de l'édit sur le tabac, dont ils ne pouvaient se passer, avait beaucoup contribué à leur sédition». Ils attribuaient leur révolte à la misère et aux exactions des seigneurs. De fait, les rebelles s'attaquaient autant aux seigneurs qu'aux agents du roi. Le 19 juillet, au matin, un paysan délégué par vingt paroisses du pays de Châteaulin se présenta à Lezargant. Ces vingt paroisses demandaient miséricorde au Roi, elles acceptaient les édits sans conditions et demandaient seulement «justice de la méchante noblesse, juges et maltôtiers». Le marquis de Névet reconnaissait lui-même la modération des doléances exprimées par les vingt paroisses dans la remontrance écrite qu'il avait reçue. La remontrance, hélas, est perdue, mais on retrouve les mêmes doléances dans toute la Cornouaille. Les domaniers ne remettent pas en cause, semble-t-il, le système du domaine congéable mais ils réclament :

1. – Que soient abolies les corvées sur les terres du seigneur, dont on ne supportait plus l'arbitraire,

2. – Que les domaniers puissent moudre leurs grains au moulin de leur choix,

3. – Qu'on revienne aux anciennes mesures quand il faudra livrer des grains au titre de la rente domaniale,

4. – Que le blé noir ne soit pas inclus dans la rente foncière et domaniale,

5. – Qu'il soit permis aux domaniers d'abattre les arbres de leurs «fossés» pour faire des charrettes ou les charpentes de leurs bâtisses.

6. – Que soient réduits les droits multiples perçus par les seigneurs, rachat, lods et ventes, franc-fief, chef-rente, etc.

Toutes ces revendications se retrouveront en 1789 dans les cahiers de doléances des paroisses, mais elles seront rédigées dans le calme.

Début septembre 1675, les troupes royales prenaient leurs quartiers dans les paroisses les plus remuantes, pour y séjourner l'hiver, aux frais des paroissiens. Plonévez ne semble pas avoir subi ce qu'on a appelé les dragonnades, le logement chez l'habitant des dragons du roi. La paroisse ne fut sûrement pas à la pointe de la révolte. Les lettres royales du 5 février 1676 donnent la liste des paroisses dont les meneurs ne pourraient bénéficier de l'amnistie. Plonévez n'y est pas cité, mais Cast, Quéménéven, Saint-Nic, Plomodiern le sont ; nous avons mentionné leurs meneurs plus haut. Pour ceux qui auront été arrêtés, ce sera sûrement le service du Roi sur ses galères. Mais on perd leurs traces, les archives sont muettes sur leur sort.

En 1680, par décision royale, la résidence de Lezargant reçut le titre de château de Névet. Lui étaient attachés «tous les droits de la terre et seigneurie de l'ancien château de Névet et les terres de Pouldavid, etc.» Ainsi étaient récompensés les services rendus par René de Névet dans la pacification du pays au cours de l'été de l'année 1675.

La révolte n'avait duré qu'un été. Révolte sans lendemain, rien ne sera changé aux impôts – pas de gabelle sur le sel pourtant, – ni au système seigneurial, dont les domaniers les plus aisés voulaient peut-être se libérer. Il faudra attendre la seconde moitié du XVIII^{e} siècle.

IV. - VILLAGES ET VILLAGEOIS

Est-il possible aujourd'hui de recréer l'univers quotidien de nos ancêtres, leur habitat, les travaux saisonniers, les joies et les deuils des familles ? Tout dépend des archives disponibles. Pour notre bonheur, ces archives ont été bien conservées, pour la seconde moitié du XVIII^{e} siècle, par les études des notaires Jean Crouan à Quéménéven et Le Doaré à Plomodiern. C'est donc cette époque que nous essayerons de faire revivre.

1. - Les villages

Commençons par un gros village, Le Mez, aujourd'hui en Locronan, alors dans la trève de Kerlaz. En 1780, huit familles exploitent les terres de ce village, «à titre de domaine congéable et réparable à l'usement de Cornouaille... sous le seigneur Charles Quemper comte de Lanascol et de Guengat et vicomte de Lezharscoët». Que ce village s'appelle Le Mez doit retenir l'attention. Le toponyme désigne une campagne aux champs ouverts, sans talus. Faut-il remonter au Moyen Age, à l'époque où l'essartage de la forêt de Névet est entamé ? Mais en 1780 les champs du Mez sont protégés par des talus. Restait un autre toponyme, *Menez-Meur*, la grande montagne, qui évoque plus l'ampleur du défrichement que la prospérité.

Les maisons d'habitation au Mez sont toutes couvertes de «gleds», c'est-à-dire de chaume (la paille de seigle surtout) ; c'est d'ailleurs le cas dans les autres villages de Plonévez-Porzay. Ces

maisons n'ont qu'une seule grande cheminée à corbeaux et manteau de bois ou de pierre. Elles sont construites «en simple massonnage» ; seules les portes, les fenêtres et les chevronnières peuvent être en pierres de taille.

L'une de ces maisons fait exception : longue de vingt-trois pieds, large de quatorze en dedans et haute de neuf, elle offrait aux regards du visiteur sa «costiaire [façade] en pierres de taille». Elle était prolongée d'une «chambre», sorte de penn-ty, au pignon d'occident, et d'une maison, dite *ty coz, à* façade de pierres de taille aussi, à l'autre pignon. Cette belle construction, que couvrait une unique toiture de chaume, faisait penser à un manoir, d'autant plus que la cour était close et qu'on y accédait par une «grande porte costiaire» en pierres de taille, large de sept pieds et haute de dix, comme à Keroutous. La «déclaration» de 1780 parle justement du «manoir de *Leur-an-Torc'h* autrement [dit] le manoir du Mez» (4 E. 36/49).

Alain Pouchous avait déjà rencontré, dans les registres paroissiaux, ce manoir de *Leur-an-Torc'h,* – «la cour du sanglier ou d'un dénommé Le Torc'h», – et ne s'expliquait pas ce toponyme, déjà oublié de son temps. N'imaginons pas nécessairement un manoir noble, – Le Mez n'est d'ailleurs pas dit «lieu noble», – le manoir signifiant souvent une belle demeure à la campagne.

Les constructions

Les maisons d'habitation, dites «maisons manales» (du latin «manere», demeurer), sont basses et exiguës. Sous leur couverture de chaume, les façades montent rarement à neuf pieds, le plus souvent à sept pieds environ, soit deux mètres vingt-cinq. La profondeur varie entre douze et quatorze pieds, les solives ne dépassant guère ces dimensions. On signale rarement un étage à cette époque.

A Penn-ar-Créac'h, chez les Tanguy, la maison d'habitation, tournée au midi, est prolongée d'une «chambre» à son pignon d'orient et d'une crèche (*craou bian*) à son pignon d'occident : une construction unique de soixante-cinq pieds et demi, large en dedans de treize pieds un quart et haute de sept pieds et demi, «toute construite en simple massonnage et couverte de gleds». Deux portes intérieures, percées dans les pignons de la maison, donnent un accès direct à la «chambre» et à la crèche. Deux grandes cheminées à

corbeaux et à manteaux de bois garnissent les pignons d'orient de la maison et de la chambre. Nulle part, du moins chez les ménagers, nous ne voyons gens et animaux cohabiter.

Les ouvertures ne permettaient qu'une lumière parcimonieuse. A Penn-ar-Créac'h, côté du midi, deux fenêtres éclairent les deux pièces de la maison, deux autres la chambre et une seule la crèche. Sur la façade nord, seule une «fenêtre carrée garnye de pierres de taille» éclaire la maison. De toutes petites ouvertures, étroites comme des meurtrières, améliorent cependant l'éclairage ; ce sont les fenestrons que le notaire appelle «fandasses». On en trouve une au pignon de la crèche, deux au pignon d'orient de la chambre, mais la maison n'en comporte pas.

Il est une autre expression qui revient souvent sous la plume des notaires : les «orbes» ou «fenêtres orbes». Que sont ces fenêtres orbes ou aveugles ? De simples niches (à tablette intermédiaire parfois) aménagées dans les pignons à cheminée. La ménagère y rangeait son pot à sel ou la réserve de tabac du grand-père ; d'ailleurs souvent ces orbes se trouvaient à l'intérieur de la cheminée. Ajoutez un étal à baratte au mur occidental de la maison ; c'était sans doute une simple dalle de schiste scellée au-dessus d'une cuve de pierre.

Nous ne connaissons que les maisons des domaniers. Celles-ci sont déjà bien petites ; elles ne connaissent pas l'avancée dite *kuz-taol* des maisons léonardes. Ce qui explique la construction d'une «chambre» (*ar gramp*) au pignon de la maison d'habitation. Alors qu'en est-il des maisons, les penntys, habitées par les tisserands et les journaliers des villages ? De plus, la couverture en chaume n'est peut-être pas universelle dans le Porzay. Nous avons trouvé au village de Kergréac'h en Ploéven des toitures en ardoise sur la maison, la chambre et même sur une crèche. Kergréac'h est une «tenue d'héritage» appartenant à la famille d'Alain Le Doaré en 1771. C'est un ancien convenant qui a dépendu de la seigneurie du marquis de Ploeuc, lequel a conservé sur ces terres le droit de suite de cour et de moulin. La «grande maison» de Marie Billon, veuve d'Alain Le Doaré, mérite son qualificatif : 35 pieds de longueur, plus les 18 pieds d'une chambre construite au pignon de cette maison. Une unique façade de 53 pieds de long et de 14 pieds et demi de haut ! (*4 E.38/46*). Sans doute trouverait-on aussi à Plonévez de ces maisons couvertes d'ardoises chez les ménagers propriétaires de leurs terres.

Pas de plan établi, semble-t-il, dans la disposition des maisons et des bâtisses annexes des fermes : tout au plus, les crèches s'ouvrent sur la cour avec l'issue à frembois, tandis que la grange, le hangar, la galerie bordent l'aire à battre, ouverte sur l'issue à paille, comme c'était encore le cas à Kerfern au milieu du XX^e siècle.

Restons à Penn-ar-Créac'h. Les bâtisses, basses, paraissent écrasées sous l'épaisse couverture de chaume. Les murs latéraux sont à peine visibles, car leur hauteur ne dépasse pas cinq pieds pour l'écurie, *ar marchaussy,* et six pieds et demi pour la grange, dite *loge leur*. Cette grange s'ouvre d'ailleurs dans le pignon d'occident. L'éclairage y est parcimonieux : «une fandasse sur le dit pignon et une fenêtre sur la costière nord». Un *hangar* à l'orient de l'aire à battre sert de remise à la charrette. Les murs de cette remise ne montent qu'à quatre pieds de haut sous le chaume. Mais pas de mur de pignon au bout d'orient, c'est par là que l'on poussait la charrette dans un abri profond de dix-neuf pieds et large de douze. Voici également la soue à pourceau : construite traditionnellement contre le mur d'une crèche, elle est d'une exiguïté étonnante : neuf pieds et demi de longueur, cinq pieds et demi «de franc par dedans» ; le mur ne monte qu'à quatre pieds de hauteur. C'était sans doute suffisant pour l'unique pourceau !

Nous rencontrons ici le vocabulaire traditionnel du monde rural. *Loge, loche,* est un emprunt au français. La loge désigne la grange, une construction souvent plus soignée que le hangar ou la remise à outils. Le mot «granche», prononcé grainch, usité dans le Léon, était connu dans le Porzay. Il apparaît dans un partage d'héritages au Mez en 1780. Autre mot employé par les notaires, la «galerie». C'est une construction rudimentaire ; ouverte largement sur le côté long, elle sert aussi de remise pour le matériel agricole ou même pour des récoltes.

Chaque construction a son nom, qui précise sa destination ou son emplacement : *ty-anné, ty-diavez, ty-presouer, craou ar moc'h, craou ar hezeg* au Caouët en Kerlaz, *ty squiber* (appentis) à Camézen, *craou ar beuhet* (bœufs) et *craou an denved* (moutons) à Nergoz, *craou izelaff, ty traon ar porz* ou *ty-creac'h* ailleurs. D'autres dénominations restent pour nous inhabituelles. Ainsi *craou treuz à* Penn-ar-Créac'h, *ty ar seurez* et *craou ar seurez* à Nergoz, *ty ar bellec,* qui désignait la maison d'habitation de Thomas Douellou à Kervélinger.

Des prêtres, sans fonction, pouvaient résider dans les villages et y posséder un héritage, comme un «sieur Ballannec prêtre» au Mez en 1780. Alain Pouchous a relevé sur une maison du village de Kersaliou l'inscription : «*Yves Quéméner. 1685. Pbre*» (abréviation du mot «presbytre, prêtre). C'est la maison construite par ce prêtre, originaire du village même, où des Quéméner habitaient déjà au début du XVII^e siècle. Nous avons relevé ce nom parmi les prêtres qui assistèrent à l'érection de la confrérie du Rosaire dans l'église de Plonévez en 1685. Quant aux sœurs, dont il est fait mention, ce sont sans doute des membres d'un tiers ordre, dont Alain Pouchous signale la présence également à Kergalon au XVIII^e siècle. Le recteur ajoute : «Leur maison existe encore, c'est celle qu'habite Yves Le Hémon ; on lui donne le nom de *ty an leanezed*». Le 27 novembre 1761 était enterrée dans le cimetière de Plonévez Geneviève Offret. Décédée le 25 au manoir de Moëllien, elle était dite, dans le registre, sœur du tiers ordre de Saint-Dominique. Catherine Moreau, sœur aussi du tiers ordre, assistait à la cérémonie. Quelles pouvaient être les occupations de ces personnes pieuses ? Les œuvres charitables, le catéchisme aux enfants du quartier sans aucun doute, et peut-être aussi un peu d'école auprès des filles, la lecture au moins.

Chaque village, ou presque, a son four, et même une maison à four. C'est une construction aussi soignée que la maison, couverte de chaume également. Elle pouvait servir à l'occasion d'atelier à tisser. C'est une construction basse, les murs ne montent guère à plus de cinq pieds. Le four lui-même faisait six ou sept pieds de diamètre ; l'entrée du four avait son manteau et ses corbeaux de pierre. Dans le village du Mez il y avait même deux maisons à four, longues chacune de vingt et un pieds, tandis qu'à Penn-ar-Créac'h le Penquer-Izelaff avait son propre four. En contrebas du manoir de Rozancelin on peut voir encore les ruines d'une maison à four, seul le four subsiste.

Le domaine congéable, si contraignant fût-il, n'a pas figé le site du village. Le tabellion note un *ty-coz* au Mez, à Penn-ar-Créac'h (à Penquer-Izella exactement), à Nergoz, à Kervélinger chez Thomas Douellou en 1788, à Goarbic chez les Tanguy en 1788, auquel *ty-coz* s'oppose un *ty-nevez* ou un *ty-anné* (le breton «annez» signifie habitation). D'autres bâtisses sont en ruines, les mazières, dont on n'entretient plus le chaume, telles, au Mez, cette «vieille mazière ruinée vulgarisée (dite) la chambre située au bout

oriental» de l'une des maisons d'habitation du village et une «autre vieille mazière ruinée autrefois appelée *ty-corn*».

Le puits fait partie du site du village. Sa profondeur varie de trente-quatre pieds à Keraborn, vingt-cinq pieds au Styvel, à douze pieds à Landerrien. La margelle est souvent de pierres de taille ; malheureusement, les inventaires ne sont pas précis dans leurs descriptions. A Kervélinger, Thomas Douellou n'avait pas de puits ; une venelle conduisait à la fontaine toute proche, dont le douet servait à rouir le chanvre.

Talus, haies et muretins enserraient le village, ses issues et ses courtils. Des bouquets d'arbres cachaient alors les constructions basses. A Trévigodou le notaire a relevé chez Jean Chatalic trois châtaigniers, quatre frênes, quatre ormeaux et douze chênes, qui poussent autour des deux *liors plous* et sur le talus contigu au *parc al leur*. Cet écrin de verdure égayait le gris des pierres de granite et du chaume vieillissant. Au XIX^{e} siècle, le village breton deviendra un sujet de prédilection des peintres à la recherche du pittoresque, mais avant 1789 la Bretagne profonde n'est pas encore à la mode.

Au-delà de l'enclos du village voici le bocage, un réseau de talus boisés qui enserre les champs et les garennes. Peu de haies dans le Porzay, parfois des murs de pierre et de terre dits thurons, surtout des talus de terre. Les notaires parlent toujours de «fossés». Le mot «fossé», comme le mot *kleuz* autrefois, c'est d'abord la tranchée, plus ou moins profonde, qui borne les champs en signe de propriété. Dans combien de légendes de saints bretons ne voit-on pas l'ermite recevoir d'un seigneur toute la terre qu'il pourra enclore avec une charrue avant le coucher du soleil ? Le fossé accompagne chez nous la levée de terre, c'est ainsi que les mots «fossé» et *kleuz* ont fini par désigner le talus accompagné de son fossé tel que nous l'entendons aujourd'hui. Il nous est difficile de situer dans le temps la création des talus. Les plus anciens, reconnaissables à leurs dimensions impressionnantes, remontent sans doute au Moyen Age. Le bocage est certainement en place avant 1600. On s'interroge encore sur les raisons de cette œuvre de patience et de peine : sans doute nos ancêtres ont-ils voulu marquer ainsi leur autonomie, leur droit de propriété aussi, car un talus prête moins à contestation qu'un bornage. A quoi il faut ajouter l'exploitation du petit bois pour son chauffage et le souci de protéger ses récoltes contre la dent des troupeaux.

Le village paraît alors replié sur lui-même, il ne s'isole pas pour autant. Venelles de servitude, chemins de traverse *(henchou treuz)* et chemins charretiers *(carront, carronchou, de car-hent)* tracent un maillage serré dans la campagne, desservant les champs, les garennes, les villages voisins et le bourg, paroissial ou trévial. Peut-on trouver un terroir plus boisé que celui du Mez, qui s'adosse, en plus, à l'ouest, aux bois de Névet et de Lezharscoët ? Pourtant, au Mez, les villageois ne sont nullement isolés des bourgs : le chemin de Locronan à Douarnenez longe leurs terres au nord. Un autre chemin, signalé par le notaire en 1780, traverse leur terroir du nord au sud, c'est celui qui conduit de Tréfeuntec à Quimper. Il franchit la route de Douarnenez à la Croix du Mez et débouche sur le chemin de Gorréker à Plogonnec, au carrefour du *Chiffrout* (*ar Chiffren* sur le plan cadastral de 1851 ?). Et au Caouët, à quel moulin conduit donc ce *hent ar veil* relevé par un notaire ? A celui de Keratry ou à celui de Névet ? Le bois de Névet, lui-même, est sillonné de chemins de traverse.

Le village a un nom

Un nom souvent ancien. Si Keranna semble avoir été créé en 1846 sur la Palud, Kerorgant, nous l'avons vu, est déjà mentionné vers 1050 dans le cartulaire de Landévennec. Beaucoup de villages (des hameaux exactement) sont nés au cours des deux ou trois siècles qui ont suivi l'an Mil. La population augmentait dans le Porzay, comme dans les campagnes de la France à la même époque, les défrichements étaient une nécessité. Les colons défrichent donc le coin de terre qui leur est assigné, contre redevance, par les seigneurs de l'époque, dont les Sires du Juch, alors gros propriétaires dans le Porzay. Les friches, reculent, ainsi que les bosquets et les taillis. A côté des meilleures terres subsisteront des landes, des garennes et des bois, nous savons pour quelles raisons. Les colons construisent leurs maisons sur les plateaux ou sur le haut des versants, rarement dans les vallées, où seuls les moulins à eau sont dans leur élément. Beaucoup de ces nouveaux villages empruntent leur nom au terme *Ker*, déjà connu, et non au *Tré* d'avant. Des villages en *Ker* se construiront encore plus tard, ce sont les *Kernévez* ou *Guernévez*. Les toponymes en *Ker* sont particulièrement nombreux sur le terroir de Plonévez ; certains ont disparu depuis. Le terme *Ker* ne désigne plus alors une fortification mais un hameau, où les terres sont mises en valeur par des manants.

Certains noms après Ker nous sont familiers : Bélinger, Caradec, Goasguen, Hervé, Prigent, etc. Conformément aux règles de la phonétique bretonne, la consonne initiale subit une mutation, s'adoucit quand il le faut, Ker étant du féminin, d'où Ker-vélinger, Ker-garadec, Ker-goasguen, Ker-hervé, Ker-brigent. Sans doute les premiers colons qui eurent à défricher leurs parcelles de terre leur ont-ils donné leur nom, à la manière, si l'on veut, dont les Beuze et les Moreau ont attaché leur patronyme à l'un et à l'autre des Keravéau.

Cependant, les noms portés par les premiers occupants ne sont pas tous compréhensibles pour nous aujourd'hui. Il en est ainsi du patronyme Hascoët dans le toponyme Kerascoët, une terre relevant directement de la seigneurie de Tresséol. Mais au VIII^e^ et au IX^e^ siècle, au temps où nos ancêtres parlaient une langue très proche de ses origines, – le vieux-breton, – le patronyme avait un sens qu'ils percevaient immédiatement. Ainsi, dans le nom du château de Lezharscoët, Harscoët, c'était l'homme au «bouclier de fer» (*hoiarn scoët*), le surnom d'un ancêtre guerrier de toute évidence. Autre exemple, mystérieux pour nous, dans le nom du village de Kerorgant, que voulait dire *Uurigan* (prononcé Ourigan) aux générations qui parlaient le vieux-breton, c'est-à-dire avant l'an 1100 ? Nous ne le saurons jamais. Et on retrouve ce patronyme dans le lieu-dit *Gourgant* !

Un toponyme tient parfois son nom de l'histoire du terroir. Ainsi en est-il du moulin de Quistinic, dit également Plessix. Ce changement de nom s'explique en fait. Au XVIII^e^ siècle, le moulin appartenait aux Dubrieux, seigneurs du Plessix-Porzay, mais bien avant, au début du XVII^e^ siècle, le moulin et les bois qui l'entouraient (Coajou Quistinic) étaient, d'après Alain Pouchous, la propriété de M. de Kerguélen du Carpont (de la mouvance de la Châtaigneraie en Briec). Le nom de Quistinic, la Châtaigneraie en français, l'a emporté finalement sur celui de Plessix.

Les toponymes dont le sens est clair proviennent surtout de la géographie, du relief et de la présence de l'eau. Le terroir du Porzay est vallonné. Les toponymes traduisent ce relief avec des mots parfois hors d'usage aujourd'hui. *Creac'h, roz, run* (prononcé reun) désignent des collines, des hauteurs. Penn-ar-Créac'h, c'est le haut de la colline ou de la côte ; – Créac'h-Moal, c'est la colline chauve, dénudée, ou peut-être la colline d'un dénommé Moal.

Dans l'aveu des seigneurs de Névet,en 1680, le notaire a même écrit Keranmoal.

Le Reun, c'est le village à flanc de colline, – Lestraon n'est pas loin, – tandis que le lieu-dit Ruyen, *run yen,* évoque le versant froid (et non la rue froide !) : le village s'accroche au flanc nord de la colline, au bord du grand chemin de Locronan. Quant au terme *roz* ou *ros,* nous le trouvons dans Rozancelin, Rozarguen (dit Lezarguen en 1680), ou encore, mais en Plogonnec, dans Roz-ar-veil, la colline au moulin (à vent ?), face au bois de Névet, non loin de la chapelle Saint-Pierre. D'autre part, vallée et hauteur s'opposent dans deux toponymes fréquents dans le Porzay : Goulit-ar-Guer, le Bas-de-la-ville des notaires de Locronan, et Gorré-ker, le Haut-de-la-ville. Enfin Kerstrat, – Caerstrat en 1084, – ne doit son nom qu'à sa position dans un creux, c'est le village du bas-fond.

L'eau est aussi présente dans la toponymie. *Goaz,* le ruisseau, entre dans la formation de Goarbic, orthographié Goazambic au XVIII^e^ siècle et prononcé alors Goaz-ar-bic. *Le Styvel,* c'est l'eau jaillissante, «la Pompe» selon la traduction plaisante d'un notaire en 1680 ; une fontaine, dédiée à saint Miliau, y était connue autrefois. C'est aussi le ruisseau qui actionne le moulin de Tresséol. Toul-ar-Stiff, en Kergoat mais à la limite de l'ancienne paroisse de Plonévez, fait pendant au Toul-ar-Feunteun en Kerlaz. Mais le Stiff, c'est encore le ruisseau qui fait tourner le Petit-Moulin et le Moulin du Pont. Le «trou ou le creux du ruisseau», c'est également, à Plonévez, *Toul-ar-Gouer,* près du village de Lanzent, *ar gouer* désignant le ruisseau. Quant *à Rodou-Glaz,* c'est le village du gué aux pierres bleues de schiste posées sur un ruisseau ou une vasière. Signalons enfin Penfeunteun, au-dessus de Kerdalaé, ce dernier toponyme signifiant quant à lui le village d'en haut.

La nature du terrain impose aussi ses noms de lieux : le village au bout de la prairie ou du prateau s'appellera naturellement Penn-ar-prat, Pennaprat, ou sous une forme plus ancienne Penfrat. Mescalet, en Kerlaz, c'est la campagne dépourvue de talus, *ar mez,* du moins autrefois, et en plus dure à travailler (*kalet*), moins cependant que Mesgouez en Plomodiern. Mescalet est une terre gagnée aux dépens du bois du Névet, au-dessus de la rivière du même nom. Ce qu'on appelle, dans la vieille langue française, un essart.

On s'attendrait à voir une forte présence de bois et de taillis dans la toponymie de l'ancienne paroisse de Plonévez, il n'en est rien. On ne peut mentionner aucun Penhoat, aucun Treuscoat, aucun Pencran (équivalent de Penhoat). En dehors de Talarhoat, prononcé Talahoat, à la lisière nord du bois de Névet, aucune trace de déforestation, au Moyen Age, à s'en tenir aux toponymes, pourtant très anciens souvent. La forêt primitive qui aurait couvert le Porzay depuis la montagne de Locronan jusqu'aux pentes du Menez-Hom, au temps de saint Corentin, tiendrait-elle plus du mythe que de l'histoire ?

Le toponyme Trohoadour, *tro (traon) ar hoadour,* n'est pas un souvenir lointain de cette forêt primitive. Est-ce la vallée du forestier, du bûcheron ? Ce peut être aussi un dénommé Coadour qui aurait donné son nom au village. Notons encore le toponyme Quillien, un village sis sur la route de Trezmalaouen : il provient du vieux-breton *killi*, – le bocage, – suivi du diminutif «en» et témoigne de l'existence autrefois en ce lieu d'un petit bocage. On trouve le même nom de village à Plogonnec, à Landrévarzec et à Saint-Nic. Près de Penfeunteun existait un petit convenant dit *Le Grannec*, dont les bâtisses étaient en ruines en 1798. Ce nom de lieu, fréquent en Bretagne, évoquait dans l'ancien temps un bois, puis une terre déboisée et longtemps envahie de racines et de broussailles. Ce toponyme subsiste encore à Cast et à Quéménéven.

La toponymie est une science difficile, souvent conjecturale. Bien des noms résistent à toute explication, par exemple Lesvren, Lezenven, Kerscampen et Tréguybian ; autant avouer son ignorance. Sur l'origine du nom de lieu Merdy les spécialistes hésitent. Pour les uns, ce serait *ty ar maer*, la maison de l'intendant qui régissait le domaine d'un seigneur ; pour d'autres, Le Merdy serait simplement la grande maison, *an ty meur, an ty-bras* dirait-on aujourd'hui. Cette dernière explication est sans doute la meilleure. Par contre, Penn-ar-Vur évoque le mur du pourpris de l'un des châteaux construits à la lisière du bois de Névet, en l'occurrence Coz-Castel.

Un autre toponyme, étudié par Bernard Tanguy dans l'ouvrage consacré à «Locronan et sa région», illustrera l'incertitude des explications : Trévigodou est dit *Tribu Bigodou* dans le cartulaire de l'abbaye Sainte-Croix de Quimperlé ; et l'expression latine «tribu» signifie alors la trève ou le village des bigodou. Le prieuré de

Locronan, qui dépendait de Sainte-Croix, percevait sur ce village, au XIII^e^ siècle, une rente en grains. Le terme «bigodou» désigne-t-il la mesure de capacité ancienne, le bigot, qui servait au versement de la rente ? Ou est-ce simplement le surnom d'anciens colons, les Bigot, tout comme à Kervigodou en Quéménéven ? Ce toponyme en «Tré», d'ailleurs, est plus ancien que le prieuré de Locronan, il remonte bien avant l'an Mil, à une époque où un seigneur, – mais lequel ? – percevait déjà une rente sur ces terres.

Voici maintenant des toponymes bien oubliés mais que les notaires d'autrefois ont sauvés de l'oubli. En 1746, dans un contrat de mariage entre Jean Quéméner du «lieu du Rest» et Catherine Farou, le notaire écrit incidemment que la future demeure au «manoir de *Kerouantec* autrement dit Talarhoat, trève de Kerlaz». En 1781, Catherine Farou, veuve de Jean Quéméner, transmet ses droits réparatoires sur la tenue de *Trohoat,* où elle demeure alors, à son voisin de Talarhoat, un autre Jean Quéméner. Aujourd'hui, plus de traces de ce petit convenant de Trohoat, un lieu-dit qui signifiait «traon ar hoat», la vallée ou plutôt le bas du bois ; il dépendait alors de la seigneurie de Moëllien. Autre lieu oublié, *Stang-ar-Priol* : Alain Pouchous signale un *Meil-ar-Priol* sous Kerbléon-Vihan, qu'il ne faut pas confondre avec celui de Locronan, le moulin du Prieuré, près du Créac'h. En 1789, Stang-ar-Priol n'était plus qu'un petit domaine congéable travaillé par René Seznec, de Kervélinger. Le toponyme gardait le souvenir de l'étang du moulin, le mot «stang» désignant d'abord un étang. Enfin, le recteur notait dans sa monographie de la paroisse : «Dans la palue de Sainte-Anne, il y a avait autrefois trois villages qui ont disparu. Des titres font mention de ces villages. Ils y sont nommés Kerdorc'h, Kerdavi et Keranna».

Plus de traces non plus des petites tenues de *Nutic*, aux abords de Lanzent, *Keryénès* en Kerstrat, *Kervennou,* près de Goarbic, *Kerc'hallet* près de Kergalon et *Stang-guen,* ces deux dernières comprises en 1680 dans le fief du prieuré de Locronan. Le toponyme *Stang-guen* est encore connu en 1775. Cette année-là, Jean Chatalic, domanier de l'une des tenues de Trévigodou sous la seigneurie de Moëllien, reconnaît, dans sa «déclaration», qu'il exploite une petite prairie et un prateau au bas de «la montagne nommée *menez Stanguen»,* et ces deux pièces de terre avoisinent un *pont-guen,* dit encore *pont ar stanc-ven.* Restons dans les environs de Trévigodou. Alain Pouchous signale sur le Lapic, qu'il

appelle *Rodou Vraz,* l'existence autrefois, en amont de Tréfeuntec, d'un moulin du Reun.

Enfin, il arrive que des toponymes varient dans leur prononciation et deviennent pour nous mystérieux. L'aveu de la seigneurie de Névet de 1680 cite aux abords de Locronan mais en Plonévez un manoir de *Kerguennic,* qui se situerait entre le Styvel et Kerascoët. Est-ce le Kervellic d'aujourd'hui, qui, lui-même, est dit manoir en 1787 ? Au village du Mez, une terre froide dite *parc an angle* donne du nord sur le chemin de Locronan à Douarnenez. Le mot breton «enk», étroit, exigu, désigne en toponymie le vallon resserré, *an ank,* qu'il nous faut deviner aujourd'hui dans le lieu-dit *Nanque.*

2. - Par les chemins et par les champs

Le paysage familier aux villageois n'était pas, non plus, anonyme. Courtils, champs et garennes avaient chacun leur nom, parfois de longue date. Les notaires transcrivaient avec soin, en langue bretonne, ces noms de lieux, dits microtoponymes, dans les «aveux et déclarations» des domaniers. Leur souci n'était pas de défendre la langue des ancêtres mais d'être précis dans l'identification des terres. Voici quelques-uns de ces microtoponymes, peut-être oubliés aujourd'hui.

Certains noms de lieux nous font remonter à l'histoire la plus ancienne, sinon à la préhistoire. Un *parc ar menhir* ou *parc menhir,* au bord de la voie ancienne entre Kerstrat et Kerléol-Izella, nous conduit à l'époque des mégalithes. Sans doute aussi le *parc ar men guen,* le menhir en quartz, dans la gagnerie de Kerléol-Izella et aussi dans une terre du Styvel (mais en Locronan). Ainsi que «les quatre grandes pierres nommées *ar pevar men guen*» à Tréguer (1713). Une incertitude demeure cependant : le menhir, anciennement, désignait une pierre de dimensions impressionnantes, sans préciser si elle était couchée ou dressée. La «pierre dressée», dite menhir depuis 1833, se disait en fait *men zao* ou, ailleurs, *peulven,* et on ne signale aujourd'hui aucun menhir sur le territoire de Plonévez-Porzay.

Une prairie du Mez dite *foënnec tromoguer,* donnant sur le taillis de Lezharscoët, nous ramène, peut-être, au temps des premiers

colons bretons découvrant des murs en ruines laissés par les Gallo-Romains. De même, une parcelle de terre chaude nommée *ar moguerou* à Trezmalaouen. A quand peuvent remonter les deux microtoponymes *an douvez huelaff* et *an douvez izelaff* relevés sur les terres de Goarbic ? Etait-ce une enceinte de terre avec douves profondes construite par les Gaulois dans les derniers siècles d'avant l'ère chrétienne ? Ou les douves d'une motte castrale du XI^{e} ou du XII^{e} siècle ? Le cas est d'autant plus troublant que le premier, *an douvez huelaff,* ne fait que trente cordes en fonds (180 m^{2}) mais vingt-six cordes en «fossés» (c'est-à-dire les talus avec leurs fossés). Des «fossés» d'une telle ampleur pour un champ si exigu !

En 1787, le Styvel est dit «lieu et manoir noble» ; il appartient alors à un homme de loi, maître Jacques de Leissègues, Sieur de Trévascoët, bailli du siège royal de Châteaulin. Une terre chaude y est nommée *parc ar houldry.* Mais qu'on n'imagine pas au Styvel un colombier monumental, comme celui de Tresséol, une modeste fuye tout au plus.

Qu'un microtoponyme puisse garder le souvenir d'édifices disparus depuis fort longtemps, rien ne l'illustre mieux que ce *prat ar veil,* pré sauvage de «trois journaux à un faucheur», signalé à Landerrien en 1788. Il y eut donc, à une époque reculée, un moulin qui tournait sur le ruisseau descendant sur Ty-Anquer. Autre indice de l'existence de ce moulin : en 1508 existait plus en aval un petit convenant, Cornalen, qui dépendait de l'abbaye de Landévennec. Et Alain Pouchous mentionne dans sa monographie un moulin sous Keravéau-Beuze, *meil Ploumarc'h* ; sans doute est-ce le même.

Les meilleurs terres chaudes, ce sont les gagneries, en breton *gonidou,* un microtoponyme qui évoquait le gain (*gounid*). Ce sont souvent des champs ouverts, comme l'open-field anglais, divisés en parcelles, dites alors «parées», et travaillées par des fermiers différents. Ainsi, à Keravriel-Créis, en 1748, Yves Daniellou travaille une parée de terre de 165 cordes sur le gonidou, mais dans ce même gonidou la pièce voisine est exploitée par la famille Jouissant, du même village.

Dans des temps plus anciens, l'on parlait de sillons plutôt que de cordes (la corde valait environ 60 m^{2}). Les sillons, – *ero, erven,* pluriel *irvi,* – sont à comprendre au sens ancien de planches, qui

feraient chacune une douzaine de nos sillons d'aujourd'hui. C'est la faute de l'araire ancestral dont le soc unique versait la terre à droite. A Kerstrat une parcelle est dite *ar feac'h ero,* les six sillons, qui ne faisaient que neuf cordes et demie. Notons que la prononciation est ici celle du pays de Douarnenez. Dans la gagnerie de Trohoadour, une parcelle est connue sous l'appellation *an dec ero ;* une autre, dans un champ voisin, est dite *an daouzec ero.* Quant au *bar ar erven,* la parcelle du sillon, quarante-neuf cordes sans fossé au milieu d'un gonidou, à Keryoré, il devait être bien étroit !

Les cultures traditionnelles donnent aussi leur nom aux champs. Les *parc segal* (seigle) et *parc hey* (orge) n'ont rien d'original, au contraire du *parc pilat,* que l'on trouvait à Trohoadour, Penn-ar-Créac'h et Keravéau-Bigourden. Le pilat était, d'après Jacques Cambry, qui a parcouru le Finistère en 1795, une variété d'avoine qu'on mangeait en bouillie mais dont le grain causait une toux douloureuse aux chevaux. Une garenne de terre froide, à Penn-ar-Créac'h, «donnant d'orient sur les terres du manoir de Penboudennec», est dite *saoulec pilat.* Saoul ou soul, c'est le chaume. Après écobuage, sans doute y cultivait-on du pilat plutôt que du seigle.

Les collines, dites montagnes chez nous, même par les notaires, ont des noms évocateurs de leur pauvreté naturelle. Le *menez raden* est une terre à fougères à Tréguer, Keravéau-Beuze et le long des dunes de Sainte-Anne. Aussi clairs sont les toponymes de Trémalaouen : *radennec-veur,* une vaste terre à fougères, *lannec-veur,* la grande lande, *lannec cumunel,* la lande commune aux villageois à Kerléol-Izella. Le terme «lannec» désigne aussi une terre où l'on cultive l'ajonc pour les animaux de la ferme, on lui préfère dans le Porzay l'expression «goarem lan». D'autres appellations évoquent des collines : une «montagne nommée *ar roz*» au Mez, – *roz ar venglé,* la colline de la carrière à Kerléol, – *parc rubian,* (de «run bihan»), un champ qui descend vers la grève à Trémalaouen, – *menez-reunic* à Keravéau-Bigourden. Cependant, le mot «reunic», diminutif de «reun», le petit tertre, peut aussi désigner un tumulus, une tombe préhistorique.

Avec le *menez-pengarrec* à Trémalaouen, nous en venons aux rochers. Cette parcelle donne sur la grève, ne serait-ce pas le champ voisin du Beg-ar-Garreg d'aujourd'hui qu'Alain Pouchous appelait aussi Pengarreg ? Des rochers aussi sur le *menez carrec ar*

vran, la colline du rocher au corbeau, qui donne, d'après le notaire «sur l'eau qui dévale de Pont-Landerrien à la grève, à Keravéau-Avan. Une garenne du Mez, *stang ar hellou,* se reconnaissait à la présence de rochers («kellou» en breton). Une terre froide de Landerrien, *cleguer parc ar feunteun,* donne du midi sur la rivière de Lanzent : le mot «kleger» (prononcé kléguer) désigne aussi des rochers.

Les rivières et les terres humides imposent leurs noms aux champs : *gouesven,* c'est le ruisseau aux eaux limpides. *Foënnec ar vouez ven* est un pré fauchable (foënnec falc'h) à Penn-ar-Créac'h. A Trohoadour une terre est même nommée *gouesven boutin,* elle donne sur un *parc al lennou,* le champ aux mares. *Foënneg ar pontigou,* c'est la prairie aux petits ponts, à Penn-ar-Créac'h aussi ; elle donne, d'après le notaire, d'orient sur le «chemin menant du Menez C'hom à Locronan», sur lequel donne également un *parc an hent meur. Lost ar vern,* le bout du marais, à Kerléol, est une parcelle de terre froide donnant sur le ruisseau qui descend du moulin de Kerscao. Les terres voisines sont marécageuses ou du moins humides, et la rivière elle-même, le Douric, en aval du moulin, se disait avant 1789 *ster ar vern,* le ruisseau du marais, que de son temps Alain Pouchous appelait *Dour-ar-vern.* En 1644, et encore en 1723, des actes notariés signalent sur ce ruisseau un "vieux moulin (eur goz-veilh ?) avec son byais despendant du village de Kerléaul», un moulin disparu bien avant 1789. Toujours à Kerléol, un pré fauchable est connu sous le nom de *foënnec talared,* une prairie «longeant le cours» de l'eau (tal ar red). En 1796, Pierre Cornic, de Nergoz, signalait l'existence d'une pièce de terre lui appartenant non loin des palues de Sainte-Anne ; on l'appelait dans le village soit *lostanlen* soit *lostarvern.* Indice de l'incertitude d'une prononciation, dans le village lui-même.

Pas de ruisseau sans pont. Vers 1840, Alain Pouchous a relevé plusieurs noms de pont sur les ruisseaux de sa paroisse, des noms sans doute bien oubliés aujourd'hui. *Pont-Tarroz,* sous Toulfil, sur la route de Lanvéoc, enjambait un petit ruisseau né dans les terrains humides du Ménez-Lézenven. *Pont-Riou,* à la sortie du bourg de Plonévez vers Cast, est encore connu des anciens. *Pont-ar-barrez,* connu au milieu du XIX^{e} siècle, il faut aller le chercher là où les eaux des prairies de Kerandarinet et de Kervélinger rejoignent la rivière qui vient du moulin de Moëllien. Voici enfin le *pont-an-tri-person,* il est situé au confluent de deux ruisseaux, à l'est

du village de Trohoadour. Peut-être est-il nommé ainsi par manière de plaisanterie. C'est un «ponceau où l'on peut élever une table, d'une dimension ordinaire, à laquelle les trois recteurs de Plonévez-Porzay, de Cast et de Ploéven peuvent s'asseoir et y prendre ensemble un repas, chacun d'eux étant assis sur le terrain de sa propre paroisse.»

Un *parc malaouen* à Kerstrat et un *liors malaouen* à Keryoré nous amènent à étudier le toponyme Trémalaouen ou Trévalaouen (rarement Tresmalaouen avant 1789). Ces trois orthographes existent dans les actes du XVIII^{e} siècle, et le second, Trévalaouen, est porté sur le plan cadastral de 1851. Les anciens, au début du XX^{e} siècle, disaient encore Trévalaouen (la mutation en «valaouen» est normale après le «tré»). C'est peut-être le village d'une famille Malaouen. L'orthographe actuelle «Trezmalaouen» n'a plus aucun rapport avec l'ancienne appellation.

Les microtoponymes liés à l'organisation religieuse sont rares. Un pré nommé *foënnec ar priol* est signalé en 1787 sur les terres du Styvel ; il donne sur «le chemin allant de Kerdélant à la *Croaz Omnès* (ou Croaz-Ru), le lieu-dit «Kerdélant» étant aujourd'hui inconnu. Dans l'ancien temps, le village de Keranborn avait dépendu du prieuré de Locronan comme Trévigodou. C'est de là que proviennent, sans doute, les microtoponymes relevés dans la «déclaration» faite en 1788 pour le convenant de Keranborn par le domanier Thomas Le Garrec : une terre chaude y est dite *parc ar vousder,* donnant du midi sur un pré, *foënnec ar vousder*, et d'occident sur deux courtils, *liorzou ar vousder*. «Ar vousder», ce ne peut être que le moutier ou prieuré de Locronan.

La chapelle de la Clarté a été bâtie seulement en 1739. L'un des domaniers de Kervriel-Créis, Yves Daniellou, exploitait en 1748 une terre chaude dite *parc ar chapel,* qui donnait du nord sur un *parc Kergostec* travaillé par un autre domanier du même village, Jean Le Droff. Egalement, un pré fauchable, *foënnec vihan ar feunteun,* qui donnait, d'après le notaire, «du midi sur une garenne audit Le Droff, d'occident sur *parc ar Sklerded* et du nord sur la fontaine de la Clareté». Ces noms de parcelles utilisés en 1748 sont-ils anciens ? L'appellation «parc ar chapel» qui donne du midi sur la route de Douarnenez à Plonévez, existait-elle avant 1748 ? Seules des déclarations» plus anciennes fournies par les domaniers du lieu nous renseigneraient.

3. - *La vie quotidienne des ménages*

L'univers familier du meunier de Névet nous avait été révélé par un inventaire complet de ses biens meubles. D'autres actes notariés nous introduiront plus avant dans la vie quotidienne des ménages.

Le mobilier avant 1789

Les inventaires recensent toujours avec précision le mobilier de l'époque. Le notaire, venu sur place, commence son travail dans la cuisine où les ménagers l'ont reçu. Deux experts procèdent à l'estimation des meubles, ce sont souvent d'autres ménagers : ainsi à Ruyen, en 1781, Pierre Le Floc'h, ménager de Créac'h-Moal, et à Nergoz, en 1759, Jean Le Guédez, du village même, et René Blaise, de Penfrat.

Dans l'âtre de la grande cheminée pend une crémaillère, «une cramaillière», disait-on. Le fusil est traditionnellement accroché au-dessus du manteau, nous le savons pour Nergoz, Mescalet et Kerbléon. Face à la fenêtre, voici la table à coffre, dite toujours «table coulante», avec son grand couteau à pain et ses deux bancs. Sous la table qu'elle fait coulisser, la ménagère peut déposer dans le coffre du beurre, des viandes cuites, des restes du repas ; c'est une sorte de garde-manger. Deux lits-clos (*gwele-kloz*) occupent l'un le coin du feu (*gwele tal an tan),* l'autre (*gwele tol),* l'espace entre la porte d'entrée de la maison et la table coulante. Pour les autres meubles, c'est la variété ; tout dépend de l'aisance ou de la pauvreté des ménagers.

A Ruyen, en 1781, après la mort de Guénolay Le Darcillon, le notaire, maître Leissègues de Rozaven, procède au partage de l'héritage entre François Le Joncour et Marie-Anne Le Darcillon d'un côté, et Anne Le Darcillon, encore mineure mais «émancipée de justice», de l'autre. Cet héritage comprend, entre autres meubles :

a) Le lit-clos près de la table (18 livres), une armoire à quatre battants et deux tiroirs (72 livres), une armoire à deux battants, la huche à grains, dite «huge», auprès de la cloison (21 livres).

b) Deux lits-clos, une «équerre de lit», une autre «huge» et une seconde armoire à quatre battants, au bas de la maison.

c) Deux coffres à dos d'âne, non situés exactement.

d) Enfin, une armoire à deux battants, dans la «chambre».

Quand une épidémie désolait le pays, entraînant une forte mortalité, les médecins de l'époque dénonçaient le manque d'hygiène dans les campagnes, la mauvaise aération des maisons enfumées par des cheminées qui tiraient mal ; ils dénonçaient en particulier les lits-clos, ces «lits qui sont fermés de toutes parts comme des coffres», selon les termes du médecin Vigier en 1769 ; il parlait du pays de Landerneau, mais la remarque valait autant pour le pays du Porzay.

Les ustensiles de la cuisine, fidèlement notés, témoignent que la nourriture journalière est à base de lard, de pain de seigle, de crêpes et de bouillie. Ce sont écuelles et cuillers en bois avec leur panier, terrines, pots et plats «de terre rouge», «quélornes» à mettre de la viande ou du beurre (*kelorn* en breton)», «castelles» à farine, ribots en bois avec leur bâton, barattes (des baquets en réalité), poêles à crêpes et poêles à frire. Un signe d'aisance, la présence de nombreux «bassins d'airain», entendez de grandes bassines de cuivre. A Mescalet, en 1779, la cuisine rutile de ses six bassins d'airain, le plus grand étant estimé 24 livres, tandis qu'à Nergoz un grand bassin est prisé 17 livres en 1759.

Les jours de bonheur

Les contrats de mariage, nombreux dans les archives notariales, nous font connaître quelque peu les familles d'autrefois et leurs alliances, même les familles modestes. Les situations sont diverses.

Le 16 décembre 1787, le meunier de Quistinic, Guy L'Helgouarc'h, retenu au lit par la maladie, fait venir le notaire jusqu'au moulin. Mariage est projeté entre sa fille Jacquette et Hervé Le Cœur, garçon meunier au moulin de Keryar et fils de Barthélémy Le Cœur, de Lesvren. Voici les clauses du contrat : Hervé Le Cœur «viendra le lendemain de la bénédiction nuptiale» résider au moulin de «la Châtaigneraie». Lui et Jacquette y seront «nourris et entretenus sur le gros du ménage à l'usage du pays, eux et leurs enfants qui pourraient [naître] de leur mariage». Le vieux meunier s'oblige à donner au jeune couple la somme de 18 livres par an et de leur nourrir deux bêtes à cornes. Sous les yeux du notaire, Hervé Le Cœur a déposé sur la table le montant de la dot,

trois cents livres en écus d'argent de six livres, que le maître du moulin a prises contre quittance. Suivront la triple publication des bans du haut de la chaire au cours des messes du dimanche, puis «le mariage solennisé en face d'Eglise» (*4 E. 36/57*).

A Cosquinquis, le 27 juillet 1779, la situation est différente. C'est une belle-fille que les Kernaléguen vont recevoir : Jeanne Blaise, qui réside à Kerbléon. En épousant Corentin Kernaléguen elle apportera une dot de 960 livres. Le jour du contrat, elle verse donc à Augustin Kernaléguen, père du futur, la somme de 780 livres. Le reste, 180 livres, sera donné la veille du mariage, et ce même jour elle fera transporter à Cosquinquis des meubles pour la valeur de 90 livres. Ce sera le prélude des noces, la joie éclatera quand la charrette, tirée par les bœufs, pénétrera dans la cour et apportera l'armoire et peut-être un coffre. *Fest ar arbel,* dira-t-on au XIX^{e} siècle. Corentin et Jeanne recevront, pour leur travail à la ferme, 36 livres par an et ils pourront nourrir pour leur propre compte un veau d'un an et quatre autres bêtes à cornes. De plus, ils auront leur part des toiles qui se tisseront dans le ménage d'Augustin Kernaléguen et d'Anne Philippot, sa femme (*4 E. 38/63*).

A Keravéau-Bigourden, autre situation, autres clauses. Le contrat de mariage est conclu le 8 juin 1784 en l'étude de maître Guéguénou, notaire royal à Plomodiern. La «ménagère de Keravéau, Gabrielle Gourlan, alors veuve, projette le mariage de son fils Guillaume, jusque-là encore «simple laboureur», avec Marie-Jeanne Péton, de Goulit-ar-Guer en Plomodiern. Les parents de la future, Jean Péton et Françoise Le Roux, promettent une dot de 1 050 livres pour la future, plus 150 livres de meubles, «lesquels meubles, dit le contrat, seront rendus au dit lieu [Keravéau] la veille de la bénédiction nuptiale». Ces jours-là, on a les pieds sur terre : en contrepartie la veuve Moreau garantit le dépôt de ces 1050 livres (600 avant les noces, le reste deux ans après) en hypothéquant la moitié des droits réparatoires de Kéravéau. Mais elle ne s'oblige, de son côté, qu'à verser la somme de 150 livres pour meubles en faveur de son fils. La promesse de 150 livres de meubles place la famille Moreau parmi les plus aisées de la paroisse de Plonévez. Le contrat nous révèle, en plus, que cette famille a des métayers. Le jeune Guillaume Moreau devient «ménager» à son tour : il recevra le tiers des profits du ménage, plus le tiers des fermes versées par les métayers, mais il aura aussi

à payer «un tiers des charges et autres dépenses urgentes et nécessaires pour le ménage», les charges royales et seigneuriales en premier lieu, dont la rente domaniale (*4 E. 36/53).*

Le montant de la dot et des meubles qui l'accompagnent varie évidemment avec le degré d'aisance des familles qui accueillent une belle-fille ou un gendre. Pour la dot, cela va de 1500 livres à 120 livres, et pour les meubles de 150 à 30 livres. Ainsi, à Kerstrat, Guillaume Hascoët, un domestique, épouse une fille du même village, Corentine Feillant. Il vient comme gendre chez les Feillant, il n'apporte que 120 livres de dot et 30 livres de meubles. Autre observation à noter : certains meuniers peuvent donner une dot plus qu'honorable à leur fille, les Stobec du moulin de Moëllien, par exemple. Le tableau ci-joint illustrera notre propos.

Village	*Date*	*Noms des futurs*		*Dot et meubles*
Keryéquel	1790	Yves Le Doaré	Anne Stobec	1500 £ et 150 £
Keradeun	1781	Th. L'Helgouarc'h	Anne Thomas	1500 £ et 150 £
Tréfeuntec	1780	Charles Savin	Marie Le Doaré	1200 £ et 120 £
Bécherel	1780	Guill. Le Doaré	Marie Laouénan	750 £ et 90 £
Pennarcréac'h	1743	Guill. Tanguy	Jeanne Crozon	480 £ et 75 £
Talarc'hoat	1746	Jean Quéméner	Catherine Farou	330 £ et 60 £
Kerscao (m.)	1779	Yves Bourveau	Marguerite Sisorn	300 £ et 0 £
Péfidit	1788	René Le Moigne	Catherine Doaré	240 £ et 30 £
Kerstrat	1782	Guill. Hascoët	Corentine Feillant	120 £ et 30 £

Les actes notariés sont révélateurs du degré d'instruction de nos ancêtres. A Plonévez, tant pis pour notre orgueil, le tableau est sombre. Sur les dix-sept contrats de mariage consultés, – un sondage avec toutes ses limites, – 75 signatures, celles des parents et des futurs (38 hommes et 37 femmes), auraient dû être apposées. Quinze signatures seulement ont été griffonnées au bas des contrats ; une seule femme savait signer. D'après Louis Le Guennec, Mathurin Le Maître, recteur depuis 1764, a tenu une école paroissiale. Bien des garçons ont appris au moins à lire au presbytère, sans aller toujours jusqu'à l'apprentissage de l'écriture, – on séparait alors lecture et écriture.

Les jours de deuil

Le deuil suit parfois de près la fête, souvent à la suite de couches difficiles. Ce qui nous vaut des «inventaires volontaires après décès».

Nous ne retiendrons qu'un cas dramatique, celui de Kerhervé, où deux décès frappent la famille de Guillaume Le Gac et Marie Le Roux. Marguerite Le Gac, épouse d'Hervé Le Bozec, meurt le 4 mai 1747, et sa sœur cadette, Françoise, épouse de Guillaume Cornic, meurt le 28 mai 1749, toutes deux à l'âge de vingt-quatre ans, la seconde onze jours après la naissance de sa fille. Deux experts, Guillaume Le Gannat du bourg et Alexandre Le Breton de Ruyen, procèdent à l'inventaire des biens personnels d'Hervé Le Bozec et de Marguerite Le Gac, le 23 septembre 1748 : un lit-clos, deux coffres, un métier à tisserand, trois bêtes à cornes et trois ruches d'abeilles, plus les «hardes de la défunte». Hervé Le Bozec était revenu dans son village natal, Bécherel, et son inventaire était bien tardif, on ne sait pourquoi. On soupçonne que Marguerite est morte à la suite d'une longue maladie, car Hervé reconnaît qu'il devait encore «douze livres pour le vin de la maladie mortelle de ladite Le Gac à François Chaplain du bourg de Plonévez» (*4 E. 36/14*).

Le 2 juillet 1749, ce sont Alain Person, ménager de Kerdaniélet, et Alexandre Person, ménager de Kerlicun, qui procèdent à l'estimation des meubles et effets de Guillaume Cornic et de sa défunte Françoise : un lit-clos et une armoire, deux ruches d'abeilles et «la moitié du profit et augmentation du ménage, depuis que ledit Cornic demeure à Kerhervé», soit cent cinquante livres. Guillaume Cornic restera cependant à Kerhervé avec sa petite héritière, même au cas où il se remarierait (*4 E. 36/16*).

Les inventaires après décès estiment aussi les «hardes», les vêtements de la défunte. Ces inventaires mentionnent jupes, cotillons, justins, camisoles, chemises, tabliers et «coeffes, béguines et cornettes», fort nombreuses, avec «le panier des coeffes». A Nergoz, en 1759, les hardes de Marie Lhéidez, la première épouse de Jacques Cornic, décédée à trente ans, montaient à 150 livres, une garde-robe dont le notaire a renoncé à répertorier les pièces, tandis que la même année, à Kernaffren, les hardes de la défunte Anne Le Doaré ne valaient que 6 livres.

Il faut relever dans les inventaires, des pièces de grande valeur, ainsi à Kerhervé, chez Marguerite Le Gac, une jupe et un pourpoint rouges (17 livres) et une cape, de deuil sans doute (15 livres), et chez sa sœur Françoise, une cape également, un cotillon et deux camisoles garnies de dentelle de soie. Ce costume qui vaut 21 livres, c'est un habit de fête certainement. Ne serait-ce pas l'habit de mariage de Françoise Le Gac ? Cet habit rouge, nous le retrouvons, mais à la fin du XIX^{e} siècle, dans un tableau du peintre Jules Breton, *«Le pardon de Kergoat»,* peint en 1891. C'est sans doute en 1890 que le peintre assiste à la procession du pardon. Quatre jeunes femmes portent la statue de... sainte Anne (et non celle de Notre Dame, la patronne du lieu !) ; deux d'entre elles sont en jupe et corsage rouges, le tablier seul étant de teintes plus claires. Sainte Anne, nous la trouvons à la Palud. Là, en 1878, un touriste anglais, Henry Blackburn, assiste au pardon et il note dans son journal de voyage qu'à la procession du samedi soir il a vu, portant la bannière de sainte Anne, «des jeunes filles habillées de robes pourpres brodées d'or, avec des coiffes de dentelle et de tissu doré».

4. - L'activité agricole

Les inventaires seront encore pour nous une précieuse source de renseignements sur les travaux des champs. Malgré leur sécheresse, la précision et le souci d'exactitude sont leurs premières qualités.

Les animaux de la ferme

Le bétail n'est pas abondant à l'époque. L'inventaire de Ruyen cite six vaches, dont l'une est nommée *bioc'h ar Perrot,* six génisses, deux bouvillons d'un an et cinq bœufs, plus les deux grands bœufs à labeur dont nous reparlerons. Un tel nombre de génisses permet de penser qu'on pratiquait l'élevage bovin à Ruyen pour la vente sur les champs de foire. A Kerhervé, en 1781, en plus des quatre bœufs dont deux «à labeur», on ne nourrit que quatre vaches, cinq génisses et un bouvillon. A Talarhoat le cheptel est aussi modeste : cinq vaches, une génisse et trois veaux de l'année. Leur alimentation est à base de foin, car les plantes fourragères et le

trèfle ne sont guère connus. La pâture est fournie par les prairies, «fauchables» ou sauvages, les champs en jachère (*tirienn*) et les garennes à l'herbe dure.

Reste un animal dont la viande est la nourriture essentielle de la campagne et le restera jusqu'en 1914, le porc. Le morceau de lard, chaud ou froid, sur la tranche de pain de seigle est le régal du ménager et de ses valets. Le «baillot à lard» ou charnier a sa place dans chaque maison... ou presque, car dans l'inventaire fait en 1779 par René Blaise et Catherine Le Jouissant, à Kerbléon, il n'est fait mention ni de porc ni de charnier. On n'élève qu'un seul cochon, rarement deux ; cependant on signale une truie en plus à Ruyen, une truie avec neuf petits à Lesvren-Izella en 1754. La vente des petits cochons sur les marchés apportait de l'argent au ménage. Mais c'est le prix de l'animal, noté dans les inventaires, qui nous étonne aujourd'hui : 75 livres à Kerhervé, alors que les deux juments ne sont estimées ensemble que 54 livres ! A Talarhoat, cependant, les prix sont plus resserrés : une jument noire vaut 50 livres, un cheval noir de deux ans 54 livres et le porc 42 livres.

La volaille existait sans aucun doute, mais les inventaires n'en soufflent mot. La rente domaniale exigeait poulets et chapons. Ainsi le domanier de Kergoncily devait à son seigneur de Moëllien, chaque année, 61 livres en espèces, quatre boisseaux de froment, quatre boisseaux de seigle, quatre combles d'avoine et... quatre chapons. La poêle à frire servait bien à quelque chose ! La volaille avait-elle si peu de valeur aux yeux du ménager qu'il négligeait de la faire priser ? Chose étonnante, pourtant on n'omettait pas le seau du puits avec sa corde ! A moins que le poulailler ne fût le domaine réservé de la maîtresse de maison ?

Les moutons, ensuite, n'apparaissent guère dans les inventaires consultés. Pourtant, nous savons que des bêtes à laine paissaient sur les palues de Sainte-Anne et sur le Menez-Raden. Leur présence sur ces terres nous est révélée par un contrat de bail à ferme de 1758. Yves Bossennec et Marie Le Millour, ménagers de Pennaprat, louent à René Blaise, à titre de simple et pure ferme, les terres de Créisquer-Penfrat. C'est une clause particulière du bail qui nous intéresse ici : les Bossennec fourniront à René Blaise six moutons «à titre de palmage à myprofit suivant l'usage du canton» ; ils en auront seuls la laine. Mais quand le troupeau s'agrandira, les Bossennec et les Blaise

se partageront les profits provenant de la laine des moutons (*4 E. 38/21*). Alain Pouchous a relevé l'existence d'un *pontic an denved,* à proximité d'une fontaine dite *feunteun ar bleiz,* sur le petit ruisseau qui vient des palues de Penfrat et se perd dans les sables de la plage de Sainte-Anne, au pied de la colline de Camézen.

Animaux de trait, charrues et charrettes

Voici maintenant les «deux grands boeufs à labeur». Le prix élevé de ces animaux de trait révèle la place qu'ils occupent dans l'économie rurale. Ce prix peut varier avec l'âge : 195 livres la paire à Ruyen, 174 à Kerhervé, 126 à Mescalet et seulement 99 à Talarhoat. C'était autrefois les seuls animaux de trait de nos campagnes, lents mais puissants et réguliers. Attachés sous un joug commun, ils tiraient la charrue, – le journal de terre se calculait sur leur rythme, – et les charrettes de foin ou de fumier, alors munies du timon. Les charrues de l'époque sont légères, elles sont encore proches des araires. L'inventaire de Talarhoat, en 1775, cite une charrue avec son soc de fer, un instrument bien rudimentaire, qui ne vaut d'ailleurs que cinq livres. Le ménager de Kerhervé, en 1781, dispose, lui, d'une charrue avec deux socs, un couteau et un cadre de fer, et elle est prisée dix-huit livres dix sols.

Quant à la charrette de l'époque, comment la décrire ? On ferre déjà les roues ; il y avait donc des charrons, les archives sont muettes, hélas, sur ce groupe d'artisans. A Kerhervé, en 1781, Hervé Lautrou et son gendre François Le Nézet disposent d'une mauvaise charrette ferrée, d'une deuxième charrette ferrée avec deux chartils (108 livres) et d'une «charrette de bois» (c'est-à-dire non ferrée) qui ne vaut que 15 livres (4 E. 38/67). Le vocabulaire du temps nous permet de préciser l'usage de ces charrettes. A Ruyen, on parle d'une «charrette ferrée avec son chartil et timporeau». A Nergoz on est plus précis : «une charrette ferrée avec ses chartils, timboreaux, tocqs, conroys (courroies) et attirail» (60 livres), plus «un tour de charrette et quatre pièces appelées *bendil*» (le moyeu de la charrette). La charrette à chartil, c'est la charrette munie de ses ridelles et de ses fourragères, elle sert pour le transport du foin ou des gerbes. La charrette avec «timporeau ou timboreau», c'est le tombereau, *an timporell, an imporell* à Plonévez ; elle est adaptée au transport lourd, celui du fumier par exemple.

Les inventaires citent d'autres instruments de transport : la civière, *kravaz,* que l'on munissait de quatre petits brancards pour porter une charge d'herbe dans les prairies, une botte de foin ou une charge d'ajonc ou de bruyère. Au début du XX^{e} siècle les goémoniers se servaient encore de ces civières pour remonter le goémon de la plage sur les dunes. La «civière roulante», c'est la brouette d'aujourd'hui, munie d'une seule roue. Certaines garennes, et même des prairies, n'étaient accessibles que par des chemins étroits *(henchou striz),* des venelles, que les charrettes à bœufs ne pouvaient emprunter. La troménie de Locronan passe encore, entre la *Gazeg-ven* et la route de Plogonnec, par un de ces chemins étroits, bordés de murs de pierres sèches.

Le cheval, à quoi servait-il donc ? On ne l'attelait pas à la charrue ni à la charrette, sauf, en cas de besoin, en tête d'un attelage de bœufs. Aucune mention d'ailleurs du collier d'épaule dans les inventaires, le notaire ne le prisait pas à part. De plus, il y a peu de chevaux dans les fermes : un cheval (hongre) chez René Blaise à Kerbléon, un grand cheval gris avec son bât et ses sangles à Ruyen, une jument blanche avec un poulain de deux ans et une petite pouliche d'un an chez Milio Le Goff à Lesvren. Le bât servait à transporter de petites charges, du grain surtout, dans des «poches à grains» pour aller au moulin ou au marché. Le cheval, c'était aussi la monture du voyage, du marché et de la foire, celle aussi des courses organisées lors des pardons de chapelles.

Le cheval de chez nous était à cette époque de petite taille, c'était des bidets. Le service des haras de Bretagne tentait d'améliorer la race chevaline de la province. Il avait placé ici et là des étalons d'origine anglaise ou normande, avec obligation pour les paysans d'utiliser ces reproducteurs. Ainsi les paysans du Porzay devaient mener leurs juments chez le garde-étalon Louis Le Marc à Dinéault. Mais ils préféraient les bidets du pays. Chaque année, l'inspecteur des haras, le marquis Nicolas-Louis de Ploeuc, du château du Guilguiffin en Landudec, faisait rassembler par les procureurs terriens les juments des paroisses du Porzay. En 1769, la «revue» des juments avait lieu sur la place Saint-Yves, le champ de foire, à Plomodiern. L'affaire tourna mal le premier jour, 24 avril. Etienne Hicher, fils de Jean Hicher, de Ty-Canévet en Dinéault, refusa avec insolence de payer le prix d'une monte, 12 sols 3 deniers, qu'il devait à Louis Le Marc bien

qu'il n'eût pas conduit sa jument cette année-là chez le garde-étalon. Un cri s'éleva : «*Dao varno*» (Tape sur eux). Les trois assistants du marquis furent rossés à coups de pennbaz. Le lendemain 25 avril les ménagers de Plogonnec, Quéménéven, Ploéven, Plomodiern et Plonévez furent plus calmes que ceux de Dinéault, tout se passa bien. Le marquis de Ploeuc était connu des ménagers du Porzay pour son caractère exécrable, et, de plus, il était l'un des grands propriétaires fonciers du Porzay, ayant acheté en 1766 les terres de la seigneurie de Lescuz en Plomodiern.

Les travaux saisonniers

Les instruments de travail sont peu nombreux. Chaque inventaire, en plus des charrues, énumère crocs à frembois, marres, pelles, tranches, fourches, faucilles, «faux à faucheur» (pas toujours), outils de l'aire à battre (dont les fléaux et les tamis), croc à peser, pie, marteau, – et, pour le travail du bois, hache, herminette, rabot, tarière, ciseaux, serpe. Chaque ferme a en réserve des planches et des «membrures» (pièces de bois équarries). La herse, encore à dents de bois, n'est pas d'usage courant, Nergoz n'en avait pas en 1759.

Les moissons sont encore à cette époque, – et le resteront jusqu'aux années 1840, – la principale source de subsistance des ménages. On disait alors les «bleds» : le seigle qui fournit la farine du pain et le chaume des toits, le blé noir dont on fait les meilleures crêpes et l'avoine qui est à la base de la bouillie. La moisson se fait à la faucille à blé, plus légère que la faucille à lande ; les gerbes sont ensuite transportées à la ferme par la charrette à chartil et entassées en mulons (ou meules) sur l'aire à battre, en attendant d'être égrenées au fléau. La balle d'avoine est recueillie pour garnir les couettes des lits-clos.

Le grain, entassé sur de grands «linceuls ou draps à vanner» (*liseriou bras*), deux ou trois par ferme, est passé au tamis par les femmes avant d'être enfermé dans une huche (*an arc'h*), un coffre ou «grenier», tous fermés par des couvercles, à l'abri des souris et des mulots. Les coffres sont de toutes les tailles sans doute, mais on soupçonne que la récolte était peu abondante et que l'on vendait peu de grains aux marchés.

On cultivait moins le froment et l'orge à l'intérieur des terres. Ainsi on ne semait le froment et l'orge ni à Lesvren-Izella ni à

Ruyen, seulement le seigle, l'avoine et le blé noir. Jacques Cornic, à Nergoz, avait du froment et de l'orge dans ses coffres. Connaissait-on dans le quartier de Sainte-Anne et sur le bord de mer l'apport des sables coquilliers et du goémon nécessaires aux terres schisteuses pour produire du froment ?

D'autres activités occupent nos ancêtres. La fabrication du cidre, par exemple. Il ne semble pas que le cidre soit devenu la boisson usuelle. On signale pourtant des barriques dans bien des inventaires. A Nergoz, en 1759, Jacques Cornic possède cinq barriques de cidre prisées soixante-quinze livres et «un pressoir à faire du cidre» évalué trente livres, un prix élevé, alors que les deux charrues, les trois socs et le couteau ne sont estimés que neuf livres. Le *ty presouer* du Caouët abrite évidemment son pressoir. A Mescalet, en 1779, il y a bien trois barriques, mais point de pressoir ; dans ce cas, les pommes étaient broyées dans une auge de pierre.

Dans les baux de ferme il est souvent demandé, – ainsi à Créisquer-Penfrat en 1779, – de «greffer tous les ans une demi-douzaine de petits plants fruitiers». On ne précise pas toujours s'il s'agit de pommiers à cidre. Dans le bail de ferme que Corentin Kersalé, du manoir de Keryar, signe en 1790 avec le Sieur de Moëllien, il est précisé que les fermiers «grefferont une demi-douzaine de pommiers par an de la même espèce que ceux qui s'y trouvent actuellement».

Une autre activité, c'est le soin des ruches, car chaque village a ses ruches de paille. Les treize ruches de Kerbléon, en 1779, sont prisées cinquante-quatre livres. Au moulin de Névet, en 1748, le meunier déclare avoir «deux mères d'abeilles au lieu de Rosaveil en la possession d'Alain Omnès, qui ont produit dix mères de profits estimées pour ce qui [lui] revient dix-huit livres». Nous avons ici un cas de contrat à palmage ou à mi-croît (*war zaou hanter*). Le prix élevé des ruches pleines, dites mères d'abeilles, est constant dans tous les inventaires. Le sucre de canne sans doute restait encore un produit exotique trop cher, et surtout, le miel et la cire étaient une source de revenu, car ils se vendaient dans les marchés, par exemple sur la place de Locronan.

Au temps des grandes lessives, les femmes s'activaient au bord de la rivière (*ar ster*), autour des «baillots à buée», on disait aussi des «pipes à buée». Un escabeau permettait aux lavandières de verser l'eau chaude sur le linge pour le faire bouillir. Un acte notarié de Ruyen, en 1781, cite «la pipe à buée avec son fond de

pierre étant dans le Petit Moulin». La lessive s'y faisait au bord de l'étang du moulin. Ce fond de pierre était creusé de rigoles convergeant vers un bec d'évacuation pour laisser couler la lessive (en breton, *redeg ar houe* ou *ar lichiou*). Il servira encore tout au long du XIX^{e} siècle dans les villages. La cendre fine qui contenait de la potasse était alors d'usage courant pour la lessive. Nous en reparlerons dans le dernier chapitre.

Un bail de ferme contient toujours la clause suivante : «Les preneurs auront leur bois de chauffage des bois courants qui sont sur les fossés (les talus) dudit lieu en réparant les endroits où ils feront la coupe, qu'ils ne pourront faire qu'en temps et saison favorable». La saison favorable, c'est l'hiver, qui ne laisse donc pas le ménager désœuvré. Mais s'il s'agit d'une terre noble, – par exemple une métairie de manoir, – le fermier subit des contraintes particulières. Ainsi Jean Le Coz, «demeurant au lieu noble de Kerdaniélet, ... ne pourra couper aucun arbre ni aucun bois courant ... et [il] aura les landes et genêts pour chauffage». Ce bail, aux conditions contraignantes, a été signé au manoir de Moëllien le 5 février 1789. Rappelons que Kerdaniélet est une ancienne métairie de Moëllien.

Corentin Kersalé et Françoise L'Helgouarc'h habitent le manoir de Keryar et paient à leur seigneur une taxe, la chef-rente (*pen-rend, perrend*), due sur cette terre noble. Ils ne pourront prendre aucun bois de chauffage dans le taillis (qui fait deux journaux et demi) ni dans les lisières de ce taillis. Leur bois de chauffage, ils le prendront sur les fossés qui cernent les champs. Ils ne pourront non plus émonder aucun arbre dans les chemins ou rabines du manoir. Les fermiers sont mis en garde contre toute dégradation de ces rabines. Il faut se souvenir ici qu'un manoir ne peut être digne de son nom que s'il est cerné par ses «bois de décoration» et ses rabines. Le souci du Sieur de Moëllien est donc de préserver le site du manoir (*4 E. 38/74*).

5. - Le tissage des toiles de chanvre

La culture du chanvre était depuis longtemps une activité traditionnelle dans le Porzay. Semé en avril et récolté en juillet, le chanvre fournissait aux familles de quoi fabriquer sacs (à grains), draps à vanner, couettes et draps de lits. Le filage et le tissage se faisaient surtout hors des mois de gros travaux, semailles, fenaison et

moissons. Puis le tissage devint au XV^{e} siècle une source de revenus. Des bateaux transportaient le sel du Poitou et diverses marchandises. Il leur fallait des sacs de chanvre, que la «manufacture de Locronan» sut fournir à partir du port de Pouldavid. Bientôt ce sont les voiles même des navires qui sont fabriquées dans les ports avec les pièces de toile du pays du Porzay et des alentours de Douarnenez.

Chaque ferme avait son courtil à chanvre, *liorz kanab*, près des bâtisses. Celui du moulin de Névet faisait cinquante-huit cordes et demie. Le Sieur de Moëllien louait le sien à son métayer à raison de neuf livres par an, c'était en 1790. Les opérations sont connues : les tiges égrenées étaient mises à rouir, pendant quelques jours, dans un trou d'eau, le routoir, – *ar poull dour, ar poull kanab* ou *an oglen*, – ou même dans la rivière, les seigneurs ne s'y opposant pas malgré les risques de pollution. Les fibres, séchées au soleil et débarrassées de leur chènevotte, étaient filées à la quenouille ou au rouet par les femmes, tandis que les hommes tissaient leurs toiles sur des métiers. Les inventaires signalent parfois la maison à texier ou à tisserand, *an ty-stern*, distincte de la maison familiale. A défaut, la maison à four, *an ty-forn*, pouvait servir. Les tisserands des penntys achetaient leurs fils dans les foires et les marchés. L'été, ils délaissaient leurs métiers pour louer leurs bras aux travaux de la saison. Rien ne subsiste aujourd'hui de cette activité, sauf peut-être une broie, une pesselle ou un dévidoir, oubliés dans quelque grenier.

La grande activité de la fabrique des toiles, c'est le XVI^{e} siècle. Nos toiles se vendaient bien dans les ports anglais (Exeter) et espagnols, et jusque dans les ports de la Baltique. Les voilures des galions et des navires de guerre espagnols étaient faites en partie de toiles de chez nous. Ce fut sans doute le cas de l'Invincible Armada de Philippe II, roi d'Espagne, qui devait envahir l'Angleterre en 1588 ; une tempête dans la Manche en eut raison. Les registres des arsenaux espagnols de l'époque mentionnent souvent les «olonas de Pondabi», les olones de Pouldavid. Les guerres de la Ligue, entre 1590 et 1598, marquèrent un arrêt.

C'est la politique du ministre Colbert qui fait vivre alors nos tisserands : au port de guerre de Brest, créé en 1665, il fallait des voiles, et le port de Lorient, créé en 1666, en faisait le trafic. L'arsenal de Brest et la Compagnie des Indes eurent leurs bureaux sur la place de Locronan. Pour répondre aux exigences de la clientèle, un arrêt du Conseil du 13 mars 1742 réglementa la fabrication des toiles à voiles de «Locronan, Poullan et autres

lieux». Chaque pièce de toile serait présentée au bureau de Locronan, vérifiée par un commis et marquée du nom du tisserand. Ces registres ont été conservés ; on y trouve, au 11 septembre 1749, le nom d'un François Bradol. L'historien Jean Tanguy a pu ainsi compter le nombre de producteurs, ménagers et tisserands, qui faisaient actionner leurs métiers à la morte saison : environ cent trente métiers à Locronan, soixante à Plonévez, pour la période allant de 1748 à 1758.

Bien des convenants de Plonévez ne fournissaient donc plus de toiles à l'exportation et se contentaient de vendre leurs fils et leurs étoupes dans les marchés et les foires. C'est le cas à Lesvren-Izella. En 1759, Milio Le Goff cultive encore du chanvre et même un peu de lin mais il n'a plus de métier à tisser. Pourtant l'une des bâtisses du convenant était dite encore *ty-stern*, preuve qu'on y tissa dans le passé des toiles de chanvre et de lin. Par contre, à Nergoz, en 1759 aussi, l'activité toilière est encore grande, puisqu'on y trouve «un métier à tisserand avec ses lames et ses appareaux», du fil à faire une toile de lin, du chanvre en réserve et surtout 38 pièces de toile estimées 912 livres !

Le dimanche 10 mai 1744, messire Corentin Le Bot, prêtre résidant dans la paroisse de Plonévez, eut à lire au prône de la grand-messe une ordonnance de l'intendant de Bretagne Camus de Pontcarré. L'intendant faisait savoir à toutes les paroisses qu'à la suite d'un incendie qui avait détruit en janvier le dépôt de chanvres et de cordages de l'arsenal de Brest, il était défendu de vendre hors du diocèse et de transporter hors de la province les chanvres encore en réserve, sous peine d'amende.

La production de toile baissa après 1760. A cette décadence il y a bien des causes. D'abord, la mauvaise qualité des toiles reçues au bureau des marques. Les plaintes s'accumulent contre la manufacture de Locronan, la Compagnie des Indes n'en veut plus et s'adresse ailleurs pour ses achats. L'époque n'est plus loin où l'on verra à Locronan même les deux tiers des tisserands réduits à la mendicité, mais nous serons alors à l'aube du XIX^{e} siècle. La production de fils se maintient cependant. A Ruyen, en 1781, un inventaire fait en vue d'un partage d'héritages entre François Le Joncour et sa belle-sœur Anne Le Darcillon mentionne «un dévidoir, quatre broyes, une «charrette à filer» *(karr da neza)* avec ses douze quenelles, un peigne à filasse *(krib)* et un ourdissoir ; – 120 bottes de chanvre femelle et 30 bottes de chanvre mâle ; – 24 livres de chanvre broyé, 22 livres de chanvre peigné et un peu

de fil d'étoupe. Mais pas de toiles fabriquées ou en cours de tissage, pas de métier à tisser. (*4 E. 36/50*).

Pas de métier non plus chez Hervé Lautrou à Kerhervé cette année-là. L'inventaire ne signale qu'un dévidoir, deux peignes, quatre broies et un panier de graine de chanvre, signe d'une activité réduite (*4 E. 38/67*). Chez Hervé Jouissant, à Keravriel-Créis, on ne cite, le 31 mars 1776, qu'un dévidoir et «un métier à tisserand avec quatre lames et tous les ustensiles nécessaires». S'en servait-on encore ? Ce n'est pas sûr, car on ne mentionne pas de réserves de fils de chanvre ou d'étoupe ni de toiles (*4 E. 38/56*).

La grande époque des toiles était bien passée. Ce qui a manqué au Porzay, au XVIII^{e} siècle, c'est l'émergence de laboureurs marchands, de ces domaniers enrichis et entreprenants qui se seraient adonnés au commerce des fils sinon des toiles, comme ce fut le cas pour les fils et les toiles de lin dans le pays de Landivisiau et de Saint-Thégonnec.

Document : Toiles de Locronan

Mois	Locronan à 2 fils	Noyales simples	Mélys simples	Mélys doubles	Prélats 24 pouces	Ollonnes	Par mois
Janv.	59	107	13	18	24	39	260
Fév.	128	133	12	32	31	32	368
Mars	377	57	8	23	38	33	536
Avril	377	7	8	13	46	18	469
Mai	183	47	20	14	50	12	326
Juin	153	56	27	10	49	36	331
Juill.	298	28	14	6	58	76	480
Août	226	0	4	15	44	78	367
Sept.	143	18	10	15	63	124	373
Oct.	39	32	37	33	162	171	474
Nov.	29	92	31	56	117	100	425
Déc.	88	96	42	60	65	61	412

Ce document des Archives départementales (10 L. 229) donne *«l'état des toiles qui ont été visitées et marquées dans le bureau de Locronan»* au cours de l'année 1790 (total des toiles : 4 821 pièces, contre 3 648 pièces en 1789).

Chapelle de Sainte-Anne la Palud



La statue de sainte Anne, 1548

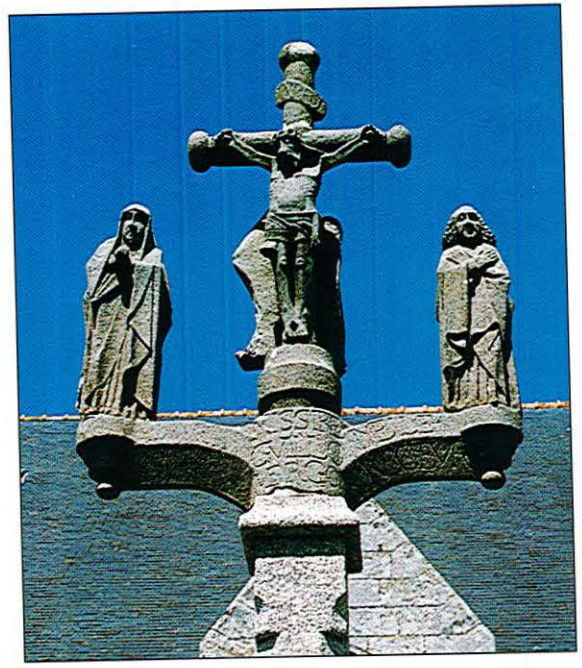


La procession du pardon, milieu du 19e siècle (par Hippolyte Lalaisse).

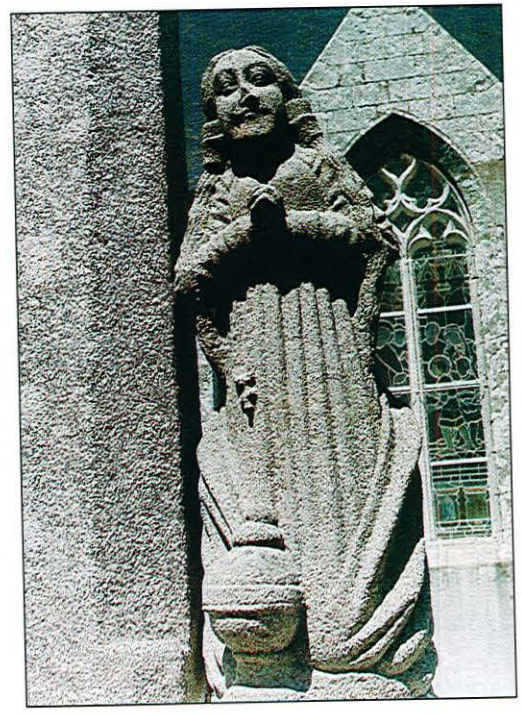


La procession du pardon vers 1912 (tableau de Marcel Gillon)

Chapelle de Sainte-Anne la Palud



Le calvaire de Roland Doré, milieu du 17e siècle



Statue de la Madeleine au pied du calvaire

Chapelle de Sainte-Anne la Palud



Statue de sainte Catherine d'Alexandrie (sur le piédestal du calvaire)



Statue de saint Hervé et de son loup (mur de l'enclos)

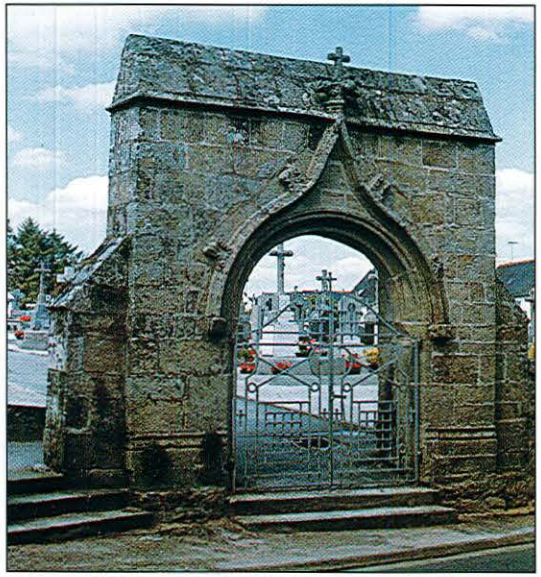
L'église de Plonévez-Porzay



Statue de saint Michel

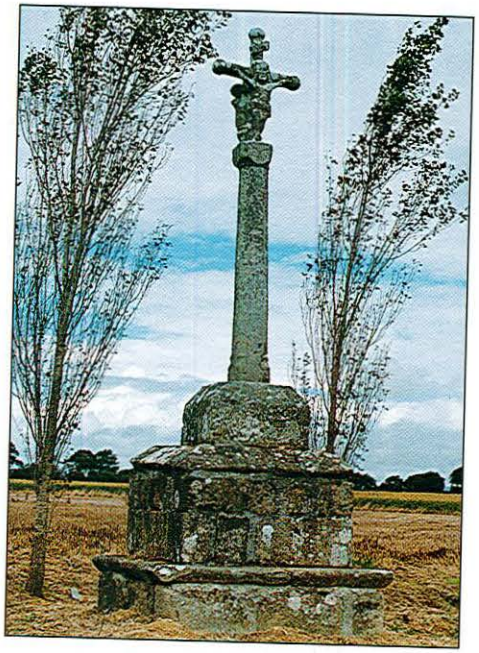


Statue de saint Miliau

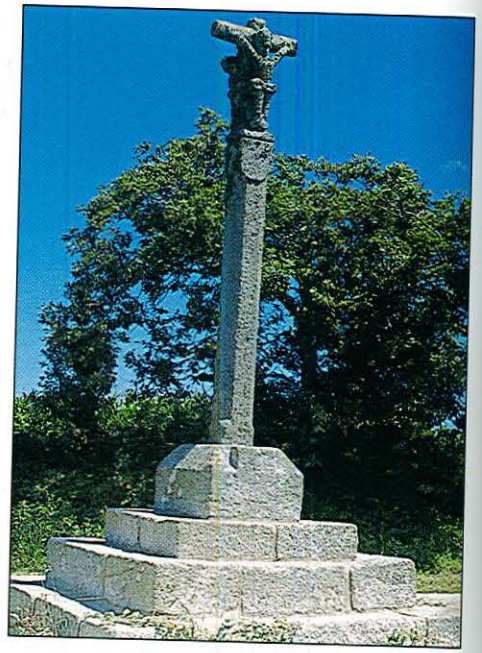


Porte monumentale de l'ancien enclos (aujourd'hui rue de l'Argoat)

Les croix de la paroisse de Plonévez



Croix de Kergoncily

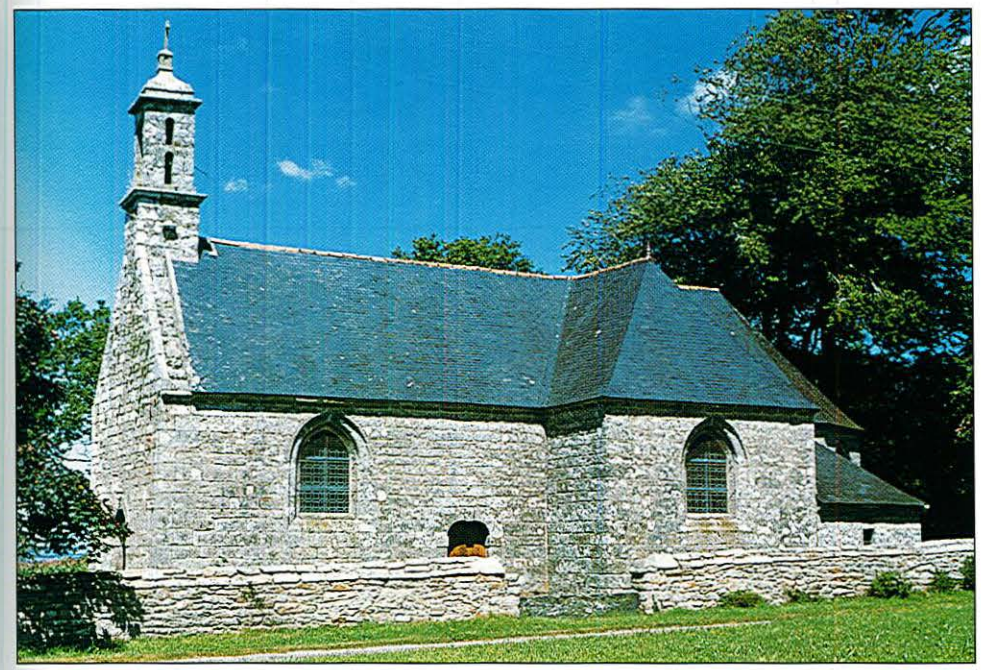


Croix de Moëllien



Croix de Camézen : la Piéta

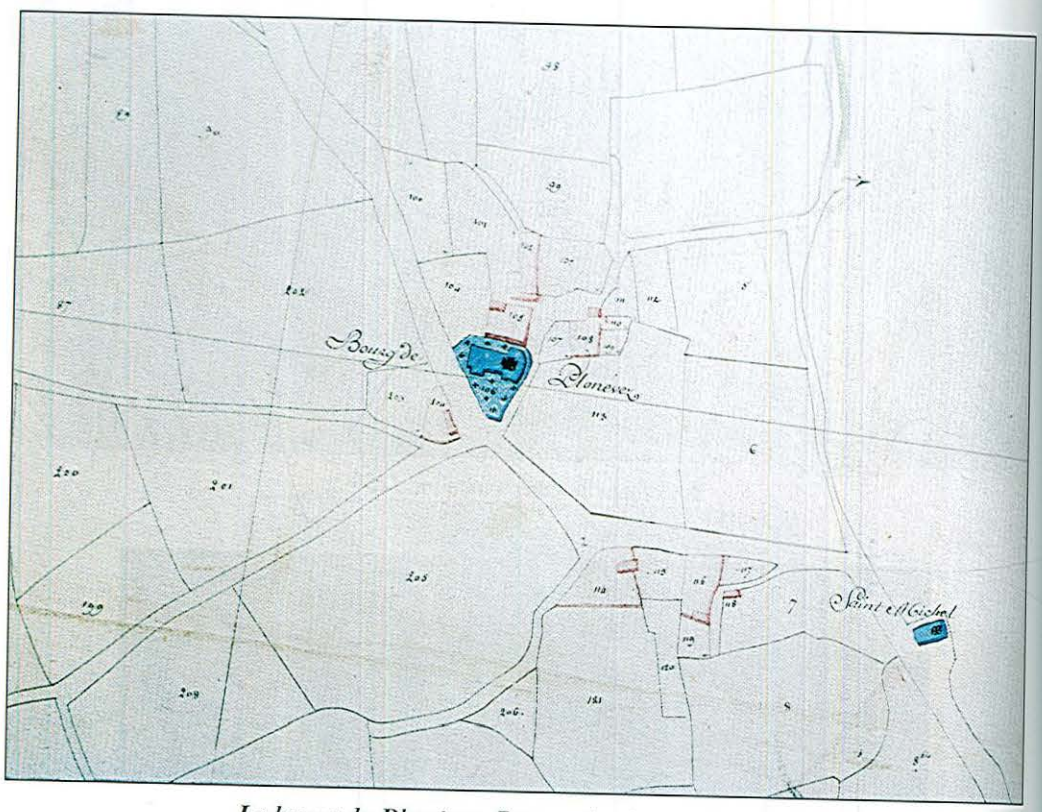
La chapelle de Notre-Dame de la Clarté



La chapelle construite en 1739



La fontaine de 1735



Le bourg de Plonévez-Porzay (cadastre de 1824)

V. - LA RÉVOLUTION A PLONÉVEZ

Le 5 mai 1789, les Etats Généraux se réunissaient à Versailles pour tenter de résoudre la crise financière, car le Trésor royal était vide. Les élections, à trois degrés, avaient débuté fin mars. Le dimanche 29 mars, les paroissiens de Plonévez-Porzay, – uniquement les hommes de plus de vingt-cinq ans et inscrits au rôle des impôts, – avaient eu à choisir quatre délégués pour les représenter à l'assemblée de sénéchaussée à Châteaulin. Furent élus ce dimanche-là Jean Quiniou, Guillaume Le Gac (de Lesvren), Guillaume Lucas (de Lanzent) et Jean Daniélou (de Goulit-ar-Guer). L'assemblée de sénéchaussée réunie à Châteaulin élut à son tour huit délégués qui devaient aller à Carhaix. C'est dans cette ville que les vingt-huit délégués des sénéchaussées de Carhaix, Châteaulin, Châteauneuf-du-Faou, Gourin et Quimperlé élurent enfin, le 4 avril, les deux députés, – un avocat de Châteaulin et un négociant de Quimperlé, – qui pourraient siéger aux Etats Généraux.

Les quatre délégués de Plonévez-Porzay avaient emporté avec eux à Châteaulin le cahier des doléances de leur paroisse, rédigé au cours de l'assemblée du 29 mars. Hélas, ce cahier est perdu. Nous ne saurons jamais les réformes souhaitées par les paroissiens de Plonévez, ni leurs doléances (ou plaintes). Gageons qu'ils demandaient au moins la suppression du droit de suite de moulin seigneurial et de la corvée royale sur les grands chemins, et peut-être également la possibilité de racheter les fonds de leurs convenants.

Mais tout va vite à Versailles. Le 17 juin, les députés du Tiers aux Etats Généraux se proclament Assemblée Nationale, et c'est une réforme générale du royaume qui est mise en œuvre. Des lois et des décrets sont votés qui vont changer la vie des paroissiens :

les privilèges de la noblesse et les droits féodaux sont abolis dans la nuit du 4 août 1789, abolis également les droits de suite de cour et de moulin. Les justices seigneuriales disparaissent et les impôts traditionnels cèdent la place à des contributions nouvelles.

Chronologie de la Révolution		
1789	*5 mai*	*Ouverture des États Généraux à Versailles.*
	2 nov.	*L'Assemblée Nationale décrète que les biens du clergé sont mis à la disposition de la Nation.*
	14 déc.	*Création des communes.*
1790	*20 janv.*	*Création du département du Finistère.*
	12 juill.	*Vote de la constitution civile du clergé.*
	27 nov.	*Décret imposant le serment au clergé.*
1791	*30 janv.*	*Prestation du serment dans les églises.*
	1er oct.	*1ère séance de l'Assemblée Législative.*
1792	*20 avril*	*Déclaration de guerre à l'Autriche.*
	10 août	*Prise des Tuileries.*
	14 août	*Nouveau serment, dit de liberté-égalité.*
	20 sept.	*Vote de l'état civil.*
	21 sept.	*La Convention Nationale décrète : «La royauté est abolie en France».*
	22 sept.	*Décret : les actes publics seront datés désormais de l'an 1er de la République.*
1793	*1er janv.*	*Début des registres d'état civil dans les mairies.*
	17 sept.	*Loi des suspects, qui conduit à la Terreur.*
	24 oct.	*Vote du calendrier républicain.*
1794	*22 mai*	*24 administrateurs du Finistère guillotinés à Brest, parmi eux l'évêque Expilly et Yves Le Gac.*
1795	*21 fév.*	*Vote de la loi sur la liberté des cultes.*
	Juin	*Expédition des chouans à Pont-de-Buis.*
	26 oct.	*Début du régime du Directoire.*
1798	*22 juill.*	*Sacre du nouvel évêque, Yves-Marie Audrein.*
1799	*10 nov.*	*Coup d'état du général Bonaparte, instauration du régime du Consulat.*
1800	*19 nov.*	*L'évêque Audrein est assassiné par des chouans.*
1801	*15 juill.*	*Signature du Concordat à Paris.*

1. - De la paroisse à la commune

Une petite révolution, d'abord, qui toucha de près nos ancêtres. Jusqu'alors on ne connaissait que la paroisse ou la trève, *ar barrez, an dreo.* L'Assemblée Nationale, par le décret du 14 décembre 1789, faisait des paroisses et d'une partie des trèves des communes. Plonévez-Porzay devenait ainsi commune, mais la trève de Kerlaz n'eut pas cette chance. Les documents officiels auront désormais pour intitulé : «Département du Finistère, district de Châteaulin, canton de Locronan, commune de Plonévez-Porzay». Il ne sera plus question de sénéchaussée de Châteaulin ni d'évêché de Cornouaille. Un bien petit canton que celui de Locronan, puisqu'il ne comportait que trois communes, Locronan, le chef-lieu, Quéménéven et Plonévez.

La démocratie est encore balbutiante : désormais ne pourraient déposer un bulletin dans l'urne que les citoyens dits actifs, ceux qui payaient une redevance égale à trois journées de travail, incluse dans le montant de la nouvelle contribution mobilière. Soit pour Plonévez-Porzay une livre seize sous, la journée de travail étant payée douze sous (contre quinze sous à Saint-Nic). Ainsi les pauvres étaient exclus, par exemple les serviteurs à gages. Le nombre de citoyens actifs à Plonévez était de 205. Or, en 1793, la population recensée, la trève de Kerlaz comprise, monte à 2053 âmes, – celle de Locronan à 680 âmes, et, par comparaison, celle de Châteaulin à 1866 âmes. Lors de l'élection des députés de la Convention, en septembre 1792, le suffrage universel – du moins pour les hommes, – fut appliqué, le nombre d'électeurs à Plonévez monta alors à 502, d'après un document de 1793.

La nouvelle municipalité

La municipalité qui remplace l'ancien corps politique est mise en place au début de l'année 1790. Elle se compose du maire, de cinq officiers municipaux (sorte d'adjoints) et d'un procureur. Existait aussi un conseil général de la commune : il réunissait autour du maire les cinq officiers municipaux, le procureur de la commune et douze citoyens élus appelés «notables».

Le dimanche 6 février 1791, lors de la prestation du serment par le recteur, à l'église paroissiale, le maire Louis Louboutin est

présent, entouré des officiers municipaux qui signent le procès-verbal, Guillaume Petibon (Penn-ar-Prat), Guillaume Le Gac (Lesvren), Nicolas Le Doaré, Thomas L'Helgouarc'h (Keradeun) et René Tanguy (Penn-ar-Créac'h), et du procureur Jean Le Quiniou (La Garenne ?). Le procureur de la commune, – appelé plus tard agent national puis commissaire, – doit veiller à l'application des décrets et arrêtés du Directoire du département, c'est l'homme-clé de la commune.

Quatre maires se succèdent à Plonévez-Porzay de 1790 à 1795 :

– Louis Louboutin, de Kergaradec-ar-Gorré, élu début 1790,

– Hervé Le Mao, de Bélard, élu début 1792,

– Guillaume Petibon, de Penn-ar-Prat, de février 1793 à février 1795,

– Yves Le Doaré, né à Bécherel, notaire au bourg, élu en 1795.

Changement radical sous le régime du Directoire, à la fin de l'année 1795 : plus de municipalité de commune ni de maire, mais une «municipalité de canton». A la tête du canton de Locronan, un président, qui sera longtemps Alain Kernaléguen, né à Kerrannou, plus un adjoint et un agent pour chacune des trois communes, enfin un commissaire de canton, successeur des procureurs. Ainsi, pour Plonévez, citons pour l'année 1798 Guillaume Le Garrec agent et Jacques Le Guillou adjoint. Ce système cantonal ne fut pas populaire.

On revint en 1800, sous le régime du Consulat, aux communes autonomes de 1790. Yves Le Doaré redevint maire de Plonévez, mais il meurt le 28 octobre 1800, à l'âge de 51 ans. Thomas L'Helgouarc'h, de Keradeun, prit alors l'écharpe de maire.

Les nouvelles contributions

La mise en place des nouvelles contributions, – foncière, mobilière et patentes, – ne fut effective que pour l'année 1791. Les édiles eurent du mal à passer des impôts traditionnels aux impositions nouvelles quand il leur fallut en établir l'assiette.

En 1790, la perception des impôts traditionnels est encore assurée, en deux termes, par deux collecteurs de la paroisse même : René Tanguy de Penn-ar-Créac'h pour les vingtièmes et les fouages extraordinaires, et Germain Le Caro de Kergoasguen pour la capitation, les taxes de milice et de casernement. Les deux

collecteurs, qui sont responsables sur leurs biens de la perception entière, touchent une indemnité de «quatre deniers par livre». Pendant la Révolution, ce sont encore des paroissiens, des citoyens, dira-t-on maintenant, qui ont la charge de la perception des impôts. Ainsi, en l'an V (1797), Pierre Cornic de Trévilly se porte adjudicataire de la perception des contributions des trois communes du canton, Jacques Le Guillou étant caution pour lui.

La contribution foncière est calculée sur la valeur des terres. Une estimation approximative en fait, faute de plan cadastral. La propriété de Corentine Le Boussard et gendre, de Nergoz, est estimée en 1793 à 25.000 livres, celle de Guillaume Nicolas de Trohoadour à 10.000 livres. La contribution respective de ces ménagers monte à 320 et 82 livres.

La contribution mobilière est calculée en partie sur la valeur des loyers, un peu comme notre taxe d'habitation. Calcul difficile, sujet à réclamations. Ainsi Nicolas Le Doaré porte plainte contre Jean Le Quiniou, qui était percepteur de la commune en 1792. Les autorités du district de Châteaulin avaient donné de longues explications écrites aux municipalités, accompagnées d'exemples. Si Jean Le Breton de Keravéau, le plus imposé, paie en 1793 vingt-cinq livres, – suivi de près par la veuve Le Bot de Kervélinger, François Kernaléguen de Kerrannou, Yves Moreau de Quillien, Germain Le Caro de Kergoasguen et Corentine Le Boussard de Nergoz, le meunier de Keryar est taxé à une livre seulement.

L'Assemblée Nationale, qui a beaucoup innové, a aussi établi les sols (ou sous) additionnels, ancêtres des centimes additionnels qui furent le souci de nos édiles municipaux au XIX^{e} siècle. Calculés sur le montant des contributions foncière et mobilière, ils constituèrent alors les «charges locales» (*13 L.26 et 42*).

La patente frappe les artisans, les meuniers, les bouviers, les tisserands, les aubergistes et... le notaire Yves Le Doaré. Le 15 février 1792, le visiteur des rôles du département se présente à la mairie de Plonévez et y trouve Mathurin Le Maître, «curé et notable de la municipalité», peinant sur l'établissement du rôle des patentes. Un rôle rédigé à Locronan en 1792 porte cinquante-deux noms, les noms de ceux qui n'ont pas encore fait leur déclaration pour l'année 1791. Le rôle de 1799 ne donne plus que vingt-six noms d'assujettis. Ont disparu à cette date, à notre avis, les noms des tisserands alors tombés dans la misère.

L'Assemblée Nationale ne voulait pas d'impôts indirects ni de taxes. C'était trop beau, la guerre vidait les caisses. En 1798, une nouvelle contribution, indirecte celle-là, était décrétée par le Directoire, celle des *portes et fenêtres*. On voulait taxer les riches, les nobles surtout, mais on vit alors les propriétaires murer les ouvertures jugées inutiles et adopter les petites ouvertures sur les maisons. Tant pis pour le confort et la santé.

Le remembrement de la commune

Le remembrement des communes du Porzay fut décidé par un décret du 11 août 1792 signé Danton. Plonévez-Porzay engloba, aux dépens de *Cast,* «les trois tenues de Penboudennec et de Boudennec, et les villages de Pennavouillen et de Kerguesten», – aux dépens de *Quéménéven*, «les villages de Penhoat-ar-Puns, Le Lech, Goandorom, Kerahoën, Parlech, Le Yeun, Lingué, Nanclic, Toulastive et Lanzé».

Mais Plonévez perdit, au profit de *Locronan,* le territoire «borné au nord par le ruisseau dévalant du Moulin du Prieuré au Moulin-Pont, à celui de Tresséol et à ceux de Quistinic et de Moëllien... et au couchant (du côté de Kerlaz) jusqu'à l'eau dite Douroubriant, pour tomber de là vers le nord à la croix de la Clarté... (soit) les villages de

Leustec	*Le Styvel*	*Kervellic*	*Bas-de-ville*
Pratréanna	*Petit Moulin*	*Ruyen*	*Moulin-Pont*
Kerhascoët	*Kergaradec*	*Moulin Tresséol*	*Métairie-Tresséol*
Le Reste	*Kersaliou*	*Kermenguy*	*Kervélinger*
Kerandarinet	*Keranguével*	*Le Mez*	*Kerbléon-Vihan*
Kerbléon-Vraz	*Rodou-Glaz*	*Kerislay*	*Kerorgan*
Parc-a-Valis	*Rosaguen*	*Rosancelin*	*Gorréquer.»*

Ces villages protestèrent toujours contre ce remembrement. Six ans plus tard, la commune de Plonévez retrouvait ses anciennes limites, sans doute au grand dépit de celle de Locronan, réduite à ses «sept ou huit mauvais villages» d'antan, selon l'expression du notaire Mancel.

Les réquisitions

Les guerres de la Révolution, qui débutent le 20 avril 1792, vaudront aux paysans du Porzay bien des ennuis. Ce fut d'abord le temps des réquisitions : grains, fourrages, bœufs et chevaux.

La réquisition des bœufs et des chevaux inquiétait le plus les cultivateurs, les premiers servant aux labours, les autres au transport des grains. Le grand souci de l'administration est alors d'approvisionner les villes et les troupes, en particulier la marine à Brest. Les produits livrés, ainsi que le transport, étaient payés. A la municipalité de répartir ces réquisitions entre les citoyens.

Les chevaux étaient «levés pour le service de l'armée». Ainsi, au cours de l'année 1794, le canton de Locronan eut à fournir dix-huit chevaux sur les 441 recensés comme aptes au service, soit un pour vingt-cinq selon les termes de l'arrêté du 18 germinal (7 avril). De plus, le canton eut à fournir une voiture avec charretier, un harnais, un sac d'avoine et une corde à fourrage. Les bêtes furent conduites à Rennes, sauf une qui ne dépassa pas Châteaulin. A Rennes, une commission de l'armée en réforma quinze, qui furent renvoyées ; l'une d'elles mourut sur le chemin du retour. Le maire de Locronan, Kervern, affirmera pourtant le 14 décembre : «Les chevaux réformés à Rennes sont les meilleurs de nos chevaux». Faut-il penser que les chevaux de l'époque étaient d'une race abâtardie, donc impropres au service de l'armée ? Jacques Cambry écrit en 1795 à propos de la région de Châteaulin : «La race des chevaux est ici très petite» (*23 L. 30*). Un recensement, non daté, des chevaux dans le Porzay donne des chiffres différents : 365 bêtes à Plonévez, 64 à Locronan, 172 à Quéménéven, 209 à Plomodiern, 278 à Cast, 118 à Saint-Nic et 96 à Ploéven.

L'administration recensait régulièrement grains et animaux des fermes. Ces états, même sous-estimés par méfiance, nous sont précieux aujourd'hui pour connaître l'agriculture du Porzay en cette fin du siècle. Un recensement des animaux est fourni le 2 septembre 1794 par le maire Petibon. Il fait état de 668 bœufs de deux ans et au-dessus, 1 089 vaches, 543 génisses, 252 bouvillons et 528 veaux élevés. Un état, plus tardif, cite en plus 402 moutons et 143 porcs (*23 L. 30*). Voici l'état des grains de la récolte de 1793, en quintaux :

Communes	Popul.	Froment	Orge	Seigle	Avoine	Blé noir
Plonévez	*2053*	*487*	*294*	*3276*	*5337*	*1841*
Locronan	*768*	*4*	*0*	*309*	*348*	*152*
Quéménéven	*1300*	*18*	*0*	*2114*	*3470*	*1470*
Cast	*1470*	*50*	*0*	*2238*	*4859*	*2019*
Ploéven	*446*	*29*	*255*	*553*	*1539*	*487*
Plomodiern	*1658*	*2068*	*2700*	*1700*	*5228*	*1247*
Saint-Nic	*797*	*1431*	*1249*	*673*	*2494*	*371*

Ce tableau appelle plusieurs remarques : parmi les «bleds» traditionnels, le seigle, l'avoine et le blé noir prédominent dans les communes du Porzay. Le froment et l'orge sont relativement abondants dans les communes côtières de Plomodiern et de Saint-Nic, leur production presque nulle à l'intérieur des terres, à Cast et à Quéménéven. Le même tableau comporte deux autres colonnes, non reproduites ici : la production du méteil et du pilate. La production de ces deux céréales était presque nulle : 17 quintaux de méteil à Saint-Nic, rien dans les autres communes du Porzay. Dans le district de Châteaulin, une seule commune produisait encore du pilate, celle de Loqueffret (*23 L. 28*). Un autre tableau nous apprend que la luzerne et le trèfle ne sont pas cultivés dans notre commune et que pois et fèves se sèment dans de petits courtils pour l'approvisionnement des familles (*23 L. 31*).

La culture des pommes de terre est encore à ses débuts, à peine un journal de terre à Plomodiern contre deux journaux et demi à Locronan. Rien à Plonévez, du moins pour la vente ou la réquisition. Car, le 13 avril 1794, le commissaire enquêteur écrivait que dans le canton de Locronan «la culture des terres s'opère avec grand soin. On y en défriche beaucoup. Plusieurs de ses habitants espèrent des pommes de terre pour la semence, et celle de l'orge et du sarrasin y sera d'autant moins considérable qu'on y aura plus de pommes de terre à semer». Le représentant du peuple en mission à Brest, Laignelot, obéissant à un décret de la Convention Nationale, voulait propager la culture de la pomme de terre. Il prévoyait même, selon ses propres termes, d'envoyer *«une instruction en l'engage celtique»*, c'est-à-dire en breton (lettre du 13 février 1794. - *23 L. 31*).

Un autre exemple de réquisition, les charrois, et d'abord le charroi de fagots et de cordes de bois pour la marine de Brest. Le bois de Moëllien, dont le propriétaire noble avait émigré, fut mis en coupe réglée. L'administration eut du mal à se faire obéir. Ainsi, fin mai 1795, le commissaire de la marine, en tournée à Crozon et à Douarnenez, manifesta son mécontentement : cinq communes devaient fournir des charrettes attelées, Plonévez, Ploéven, Plomodiern, Locronan et Quéménéven. Plonévez n'avait alors porté que quarante et une cordes sur les cinquante de son contingent ; «c'est la meilleure de toutes les communes pour les charrois» ; mais Locronan n'avait porté que cinq cordes sur les 20 prévues, «la plus négligente de toutes», d'après le commissaire. Il est vrai que l'administration payait chichement le paysan qui transportait sa corde de bois de Moëllien au Port-Rhu (*23 L. 53*).

Les corvées de transport, toujours imprévisibles, arrachaient le laboureur aux travaux de la terre. Mais on ne pouvait y échapper, «sous peine d'être contraint par la force armée». Locronan était ville d'étape sur la route de Lorient à Brest par Quimper. Un jour c'était des vivres qu'il fallait prendre à Quimper pour le détachement de Locronan. Un autre jour, c'était un charroi de grains ou de toiles jusqu'au débarcadère de Lanvéoc. Les édiles des communes du canton s'en plaignirent, le 8 décembre 1794, auprès des administrateurs du Finistère. Ils dénonçaient des communes voisines qui n'étaient sujettes à aucun charroi, par exemple Ploéven et Plogonnec, pourtant sur la route ! (*14 L. 143*).

Le grand chemin de Quimper à Lanvéoc, qui traverse Locronan et Plonévez pour atteindre la Lieue de Grève, a donc été une source de tracas pour nos ancêtres. Mais il est une revendication des cahiers de doléances de 1789 qui sera satisfaite : la corvée royale sur les grands chemins était supprimée. L'entretien des routes causait autant de soucis à l'administration, mais les travaux étaient désormais confiés à des entrepreneurs privés. L'ingénieur des ponts et chaussées David en aura la responsabilité. En particulier, des travaux seront faits en 1792 sur «la plus mauvaise partie du chemin de traverse qui conduit de Plonévez-Porzay à la grande route de Châteaulin par le bourg de Cast et la chapelle Saint-Gildas». En décembre 1797, à la suite de grosses pluies, «la grande route entre Locronan et Plonévez exige une réparation urgente, un petit pont étant au bas de Saint-Michel

est effondré et le canal bouché». Le passage continuel de troupes fait cependant vivre les aubergistes, ainsi Olivier Moreau, dont l'auberge sur la place de Locronan sert de gîte d'étape.

Le temps de la conscription

Le 1er février 1793, la Convention Nationale déclarait la guerre à l'Angleterre. Du coup, le port de Brest et la Presqu'île de Crozon étaient exposés aux attaques anglaises, selon une tradition séculaire. Les paroisses fournissaient déjà, sous l'Ancien Régime, des hommes pour les milices garde-côtes, Plonévez devait vingt hommes selon le règlement du Roy de 1780. On avait cru, un moment, que la Révolution bannirait ce service honni, il n'en fut rien.

Le 24 février 1793, la Convention décrète une levée de 300 000 hommes. Le 13 mars suivant, le maire Petibon et le procureur Yves Kernaléguen, entourés des officiers municipaux Louis Louboutin, Nicolas Le Doaré, René Péton et Jacques Le Guillou, président l'assemblée des citoyens et procèdent, faute de volontaires, au tirage au sort de seize jeunes gens ; c'était le contingent à fournir par Plonévez «pour la défense de la Patrie». L'assemblée se tient sur «le grand chemin», sans doute au carrefour du bourg paroissial. Cent six jeunes gens ont été convoqués, et cent six billets, dont seize noirs, ont été déposés dans un chapeau. Les seize garçons qui tirent le billet noir iront servir, dans un premier temps, sur les batteries de la Presqu'île, dont celles du fort de Quélern (*14 L. 25*). Le 10 octobre 1793, une assemblée commune se tenait dans la chapelle Saint-Eutrope, Plonévez et Locronan ayant à trouver deux hommes pour répondre à une levée de 30.000 hommes de cavalerie. Henry Bernard de Gorréker et Guillaume Le Coz du Ris tirèrent le billet noir. Les deux communes auraient à fournir aux deux recrues l'équipement suivant : un sarrau et un pantalon de toile, un bonnet de police, deux chemises et deux paires de souliers, plus un sac de toile (*14 L. 29*).

Entre ces deux assemblées il y avait eu la «levée en masse», ou mobilisation générale, décrétée par la Convention le 23 août 1793. Tous les jeunes gens de 18 à 25 ans, non mariés, étaient requis. Soldats dits de «la première réquisition», ils pouvaient partir aux frontières, selon les besoins de la guerre. Malheureusement pour nous, les archives manquent pour Plonévez. La guerre est dévoreuse d'hommes. Certains de ces jeunes gens vont bientôt

parcourir les routes de l'Europe. Le hasard des archives nous apprend qu'en septembre 1794 un gars de «Plonévet», district de Châteaulin, Jacques Vigour, est décédé au bivouac de Consaarbrück (*14 L. 31*).

Le remplacement était autorisé. Ainsi, le 13 mars 1793, Sébastien Cosmao a tiré un billet noir au tirage au sort. Le jour même il se fait remplacer par Sébastien Pomellec, nous ne savons pas à quelles conditions. Un cas plus tardif nous éclairera davantage. En 1812, – Napoléon prépare la campagne de Russie, – Jacques Le Guillou de Goarbic, fils du maire Jacques Le Guillou, tire un billet noir. Un autre le remplacera au service de l'Empereur, Jacques Le Treut, de Trévigodou. Aux conditions convenues entre les deux familles : Jacques Le Treut recevra la somme de 1 400 francs, et ses parents, Gabriel et Marie Le Cœur, recevront cinq cents francs, plus 50 kilos de seigle et 50 kilos de blé noir pendant six ans.

La désertion sera la plaie des troupes de l'époque. Plonévez et Ploéven reçurent des autorités du district de Châteaulin une lettre datée du 9 floréal an II (le 28 avril 1794). C'était une liste des recrues de la première réquisition qui ne s'étaient pas présentées à Châteaulin. Ordre était donné de les conduire au chef-lieu du district. La gendarmerie était alors souvent sur les routes à la recherche des déserteurs, tandis que les municipalités les laissaient en paix dans leurs foyers et fermaient les yeux. Sous l'Empire, les désertions seront plus rares.

Les guerres ne cesseront pour de bon qu'en 1815, après la défaite de Napoléon à Waterloo. Au total, peu de soldats de Plonévez sont morts à la guerre. Christian Petibon, qui s'est intéressé à son ancêtre Guillaume Petibon, maire de Plonévez sous la Convention, n'a dénombré que onze morts de notre commune dans les guerres de Napoléon, dont sept entre 1812 et 1814, par exemple Yves L'Helgouarc'h à Hambourg et Alain Bigourden à Erfurt, en Allemagne. D'autres soldats sont revenus au bercail, ayant participé à toutes les campagnes de Napoléon. Le cimetière de Trégarvan conserve encore la dalle en ardoise d'un enfant de Plonévez, Michel Hicher. Il était né en 1771 au moulin de Lesvren, où ses parents s'étaient établis l'année précédente, comme nous l'avons dit plus haut. Michel Hicher reviendra de ses campagnes avec le titre de grenadier du 1er régiment de la Garde impériale. Il était décédé à Trégarvan en

1857. La tradition orale rapporte aussi l'histoire d'Auguste Suignard, dit *«an August koz»*, un grognard de Napoléon qui rentra à pied dans son Porzay natal. Il arriva au bourg de Plonévez un dimanche matin, à l'issue de la basse messe. A Gamgorel on le croyait mort depuis longtemps.

Cloches et argenterie perdues

Etre maire d'une commune ne fut pas une sinécure au temps de la Convention. Guillaume Petibon en fit l'amère expérience. Lors des réquisitions, il fallait déjà affronter la colère des paysans qui avaient été désignés pour fournir un bœuf, un cheval, du foin ou du grain à l'administration. Mais réquisitionner des cloches et l'argenterie de la paroisse, c'était toucher au patrimoine religieux qui faisait la fierté des paroissiens.

La loi du 10 septembre 1792, qui portait la signature de Danton, prescrivait de dresser dans chaque paroisse l'inventaire complet de l'argenterie, des ornements de drap d'or et d'argent et des pièces d'argenterie telles que «soleils (ostensoirs), ciboires, calices et autres vases sacrés». La mise en œuvre de cette loi fut lente. Le 6 janvier 1793, le conseil général du Finistère prenait un arrêté prescrivant la descente des cloches des chapelles et la confiscation des ornements et de l'argenterie.

La descente de toutes les cloches est bientôt à l'ordre du jour, la loi du 24 juillet 1793 en a décidé ainsi. Cloches et argenterie seraient portées au chef-lieu du district. Ce fut cinq cloches que le maire Guillaume Petibon dut transporter à Port-Launay en novembre 1793. Là elles étaient embarquées pour Brest. Puis en mai 1794 un second transport fut effectué, il s'agissait cette fois de l'argenterie, des ornements liturgiques (à fils d'or ou d'argent) et encore d'autres cloches. Il ne resta dans la tour que la cloche bénite le 10 août 1765, du temps de messire Mathurin Le Maître. Les autorités révolutionnaires jugeaient suffisante la présence d'une seule cloche dans la tour de l'église paroissiale, d'un seul ornement et d'un seul calice pour la célébration de la messe. Dans leur esprit une religion raisonnable n'avait que faire des «colifichets de la superstition». Le bronze des cloches devait être refondu pour faire de la petite monnaie et surtout des canons à l'arsenal de Brest, car la guerre demandait de l'artillerie. Mais les révolutionnaires n'ont pas inventé cette pratique, car Louis XIV déjà confisquait l'argenterie des paroisses pour financer ses guerres, mais il n'avait jamais dépouillé à ce point les paroisses.

Du trésor ancien de la paroisse de Plonévez il ne nous reste plus aujourd'hui que deux calices en argent du XVIII[e] siècle et le bénitier de bronze de 1633, ce dernier sans doute oublié dans l'inventaire. Nous n'avons plus de bannière antérieure à 1789, ni surtout la grande croix d'argent, fierté des paroisses dans les pardons. Locronan, qui garde encore un beau trésor, a aussi perdu sa grande croix d'argent, mais la chapelle de Kergoat et la paroisse de Cast ont sauvé les leurs.

Un épisode révolutionnaire

En 1793, la lutte entre les partis est vive à la Convention. Le 2 juin, les députés montagnards, appuyés par les sans-culotte parisiens, votent l'arrestation immédiate des vingt-neuf députés girondins. Vingt et un d'entre eux seront guillotinés le 31 octobre. Ceux qui avaient pu s'enfuir de Paris avaient trouvé refuge dans les environs de Quimper. La police les rechercha activement. Leur retraite devenant de moins en moins sûre, cinq d'entre eux décidèrent de rentrer à Bordeaux par la mer. Un brick, armé par les frères Pouliquen, les attendait à Lanvéoc.

Dans la nuit du 20 au 21 septembre 1793, Pétion, ancien maire de Paris, Barbaroux, Buzot et Guadet quittèrent le manoir de Kervern en Pouldavid, rejoints bientôt par un cinquième proscrit, Louvet. Par les chemins de Ploaré et de Kerstrat ils atteignirent la route de Lanvéoc à l'ouest du bourg de Plonévez, où les attendaient les émissaires des armateurs venus de Brest. Un jeune homme de vingt et un ans, Clément de La Hubaudière, fils du faïencier de Quimper, raconte ainsi leur passage à Plonévez.

«En arrivant, je fis rester Barbaroux derrière moi et m'avançai à pied sur la grand-route. J'aperçus dans l'obscurité quelqu'un qui s'approchait de moi avec hésitation. Nous nous examinâmes d'abord sans rien dire. Enfin, il me demanda : «Etes-vous La Hubaudière ?» Et à peine ai-je répondu : «Oui», qu'il s'écria : «Belval ! Vite à cheval !» C'étaient Binard, beau-frère de Pouliquen, et Belval, procureur général syndic du département. Ils n'avaient pas amené de cheval pour Barbaroux, de sorte qu'il lui fallut continuer sa route jusqu'à Lanvau sur celui que lui avait prêté Chappuis (le maître de Kervern). Obligé d'attendre le retour de ce cheval pour le ramener à Kervern, je fus, dans la matinée, visiter l'église de Plonévez. Ayant remarqué plusieurs affiches sur un des piliers, je m'approchai, et la première sur laquelle ma vue

s'arrêta fut celle qui portait un décret de peine de mort contre tous ceux qui favorisaient la fuite des députés proscrits».

A Lanvéoc, les cinq proscrits n'embarquèrent que le surlendemain pour Bordeaux, d'où plusieurs étaient originaires. Mais le pays bordelais n'était pas plus sûr que la Cornouaille. Guadet et Barbaroux furent arrêtés et guillotinés à Bordeaux en juillet 1794. Pétion et Buzot se suicidèrent ; huit jours plus tard, on découvrit leurs corps, à demi dévorés par les loups. Quant aux citoyens de Plonévez, aucun d'entre eux, sans doute, ne surprit le passage des députés girondins au carrefour de Carn-ar-Hoat.

Un moulin sous la Révolution

L'Assemblée Nationale avait voté le 28 mars 1790 la suppression du droit de suite au moulin. Les ménagers pouvaient choisir leur moulin, et ils le firent, au grand dam des meuniers. Pour diverses raisons : proximité d'un autre moulin, chemins plus praticables, meilleures relations avec d'autres meuniers. Une expertise faite au moulin de Moëllien évoque la «désertion des moutaux», suite à la nouvelle loi. Le dommage était grave pour le meunier qui payait un bail calculé sur le nombre de «moutaux et détreignables». Et, notation intéressante, le fils de la meunière avait dû «se servir de chevaux pour porter et reporter les bleds et farines» dans les villages restés fidèles.

Marie Le Gannat, la meunière de Moëllien, s'estimant lésée par la loi du 28 mars 1790, adressa pétition sur pétition à l'administration départementale. Elle obtint enfin satisfaction. Le 9 mai 1796, les administrateurs du Finistère, s'appuyant sur les articles 37 et 38 de la loi, qui accordaient «aux fermiers ou preneurs à rente de droits féodaux abolis une réduction de leur fermage ou redevances» proportionnelle aux pertes, accordaient à la meunière un rabais de 72 livres (*1. Q. 1049*).

La meunière de Moëllien exploitait aussi, avant la Révolution, un moulin à vent sur la colline de Kerhervé, dite encore aujourd'hui *goarem ar veilh avel*. Il cesse de moudre très tôt. L'expertise du 25 juin 1796 signale que «le moulin à vent est chômant depuis six ans, suivant la déclaration de la fermière» (donc depuis 1790). Les experts ont eux-mêmes constaté sur place que «les trois quarts des ustensiles dudit moulin [ont] été enlevés depuis cette époque et qu'il ne reste que les meules, les ailes et l'escalier de dix marches en pierres» (*1 Q. 548*).

La Révolution n'a fait que précipiter une évolution déjà amorcée avant 1789. Le droit de suite au moulin était condamné à court terme. Bien des ménagers avaient déjà racheté cette banalité. Nous avons vu les ménagers de Ruyen obtenir pour 15 livres de rente annuelle le droit de moudre ailleurs qu'au Petit Moulin de Pratréanna. En 1764, «honorable homme Guy Le Doaré demeurant au village de Kerdalaé» accepte de verser 12 livres par an au meunier de Moëllien, Paul Stobec, jusqu'à la fin du bail du moulin, pour le dédommager, car il veut «avoir la faculté d'aller faire ses moutures où bon luy semblera» (*4 E. 38/33*).

Le calendrier républicain

Par décret du 24 octobre 1793, la Convention Nationale instituait un nouveau calendrier. A nouveaux temps, nouveau calendrier. Le 22 septembre 1792, équinoxe d'automne et jour de la proclamation de la République, devenait le premier jour de l'ère nouvelle, ou 1er vendémiaire de l'an I. L'année débuterait désormais le 22 ou 23 septembre. La mise en application de ce nouveau calendrier sera effective au début de l'année 1794. Tous les mois auront 30 jours, et pour rattraper l'année solaire de 365 ou 366 jours, 5 ou 6 jours complémentaires seront ajoutés au dernier mois, en septembre.

Saison	*Mois*	*1er jour*	*Fin du mois*
Automne	*Vendémiaire*	*22 ou 23 sept.*	*21 ou 22 oct.*
	Brumaire	*22 ou 23 oct.*	*20 ou 21 nov.*
	Frimaire	*21 ou 22 nov.*	*20 ou 21 déc.*
Hiver	*Nivôse*	*21 ou 22 déc.*	*19 ou 20 janv.*
	Pluviôse	*20 ou 21 janvier*	*18 ou 19 févr.*
	Ventôse	*19 ou 20 février*	*19, 20 ou 21-03*
Printemps	*Germinal*	*20, 21 ou 22 mars*	*18, 19 ou 20-04*
	Floréal	*19, 20 ou 21 avril*	*18, 19 ou 20-05*
	Prairial	*19, 20 ou 21 mai*	*17, 18 ou 19-06*
Été	*Messidor*	*18, 19 ou 20 juin*	*17, 18 ou 19-07*
	Thermidor	*18, 19 ou 20 juillet*	*16, 17 ou 18-08*
	Fructidor	*17, 18 ou 19 août*	*15, 16 ou 17 sept.*

L'administration emploiera le nouveau calendrier, les officiers municipaux des communes aussi. Il leur faudra traduire chaque fois la date traditionnelle en date républicaine. Chaque mois était divisé en trois décades, et les 10, 20 et 30, appelés décadis, étaient chômés. La vie religieuse était perturbée : la semaine disparaissait, le dimanche devait être oublié, les fêtes liturgiques et celles des saints n'étaient plus mentionnées dans le calendrier. C'était d'ailleurs voulu par les autorités révolutionnaires, qui pensaient supprimer ainsi toute trace de religion chrétienne. Il est vrai qu'en ces années 1794-1799, les églises sont fermées, le culte est même supprimé, comme nous le verrons ci-après.

La vie quotidienne était aussi perturbée. Comment s'y retrouver dans les jours de marchés ou de foires ? En 1798 (vieux style, comme on disait), la foire de la palue de Sainte-Anne tombait, selon la tradition, le lundi après le 2e dimanche de pâques, c'est-à-dire le 11 avril, mais dans le calendrier de l'année que l'on pouvait consulter, c'était le 22 germinal de l'an VI. On soupçonne que le peuple des campagnes resta obstinément fidèle aux dates familières du vieux calendrier. Et dans les maisons on avait conservé les vieux almanachs. Après la conclusion du concordat en 1801, la vie religieuse reprendra son rythme traditionnel selon le calendrier grégorien. Seule l'administration continuera, imperturbable, à utiliser encore le calendrier républicain. Le calendrier grégorien sera rétabli le 1er janvier 1806 par Napoléon.

Chronique de la vie quotidienne

Les troubles politiques et les guerres, – surtout celles-ci, – ont perturbé sérieusement la vie quotidienne des citoyens de Plonévez. L'activité économique est réduite. Le 22 octobre 1795, Joseph Mancel, de Locronan, informait le Directoire exécutif du Finistère de l'état des foires et marchés du canton : «Il se tient à Locronan un petit marché le mardy de chaque semaine, où il se vend quelques farines, du beurre et des œufs et quelques veaux. Il n'y a de grains à aucun de nos marchés ni foin. Les foires de Locronan se tiennent le mardy avant le carnaval, le lundy de la Quasimodo, le dernier jour de mai, le dernier d'octobre, le trois de novembre et le premier mardy de décembre... On y vend des bestiaux, des légumes secs, du pain et des volailles. Les foires de Kergoat, commune de Quéménéven, se tiennent le lundy des Rameaux, le

2 juillet et le 29 août, pareilles à celles de Locronan. A Sainte-Anne la Palue il se tient une foire le second lundy d'après Pâques. Il ne se vend malheureusement de bleds à aucun de nos marchés ni foires». Mancel utilise sans complexe le calendrier traditionnel. D'ailleurs, pour les ruraux, les dates des foires et des marchés ne pouvaient être reconnues que dans ce calendrier (*10 L. 113*).

Les loups font encore trembler les chaumières en ces années-là. Jacques Cambry parcourt le district de Châteaulin en janvier 1795. Il note que les loups désolent les campagnes. L'administration invita même les municipalités à organiser des battues dans les bois, surtout après les moissons. En novembre 1791, Jacques Guennal, de Plonévez, touche une prime de douze livres après avoir présenté la tête du loup. Toucheront aussi cette prime, en automne 1793, Guillaume et Mathieu Le Beuz pour avoir tué deux louves, l'une sur les terres de Bridan, l'autre sur celles de Keravéau (*10 L. 224*). Il fallait présenter ou la bête encore vivante ou du moins les deux oreilles pour toucher cette prime. Les loups infestaient les pentes boisées du Ménez-Hom en Dinéault et le Bois du Duc. Pièges, fosses et fusils – ces derniers avant leur confiscation fin 1793, – servirent à la destruction des loups, décidée par l'administration du département. Eurent droit à la prime, en 1795, Jean Royant, du Gouérec, Guillaume Darcillon, de Kergaradec en Quéménéven, – ce dernier lors d'une battue générale dans «la taille de Coat-Squiriou», – et en 1796, Pierre Sauveur fils, de Guernévez près de Locronan (*23 L. 31*).

Le commerce des toiles à voiles, hélas, est anéanti, le port de Brest n'en prenant plus. De fait, tisserands, filandières et journaliers connaissent la misère. Déjà, au cours du printemps de l'année 1794, l'administration départementale demanda aux municipalités de dresser la liste des indigents de leur commune, afin de secourir les familles éprouvées, en particulier celles qui avaient un de leurs enfants au service de la République. Le maire Petibon, aidé de Jacques Le Guillou et de Louis Louboutin, dressa donc la liste des indigents de Plonévez en avril 1794. Au moins deux cents indigents étaient signalés, on y trouve surtout des veuves ayant à charge des enfants et qui doivent mendier leur pain. Certains villages sont particulièrement touchés : Le Mez, Kerstrat, Lanzent et surtout Névet. Notons, parmi les indigents,

un journalier Gabriel Le Treut, âgé de 50 ans, demeurant à Trévigodou avec sa femme Marie Le Cœur et leurs trois garçons âgés de 10, 6 et 5 ans. On comprend qu'en 1812 l'un de ces garçons ait accepté de remplacer Jacques Le Guillou, qui avait tiré un billet noir au tirage au sort. On soupçonne qu'à Locronan la misère fut encore plus grande (*19 L. 28*).

Au cours de l'été 1799, le commissaire du canton Mancel adresse régulièrement son rapport aux autorités départementales : «L'esprit public est bon [dans le canton], mais on y manque d'ardeur révolutionnaire. Les fêtes nationales et décadaires ne sont pas brillantes. Aux principales fêtes nous faisons nous-mêmes des sacrifices pour y avoir des danses qui attirent beaucoup de monde». Chaque décadi, – c'est le 10, le 20, le 30 de chaque mois dans le calendrier républicain, – les édiles, à l'appel de la cloche, se réunissent au «temple décadaire», entendez par là l'église désaffectée. On y fait la lecture des lois et décrets de la République, on y célèbre aussi les mariages (civils évidemment). Sauf les jours de mariage, ce «culte décadaire», qui ne s'adresse à aucun Dieu mais vise seulement à former l'esprit des citoyens, attire peu de monde, de l'aveu même de Mancel. Défense est faite, sous peine d'amende, de travailler le jour du décadi, c'était le jour férié, mais à Plonévez, comme dans toutes les campagnes, on reste attaché aux dimanches, même sans messe.

Le pays reste cependant calme. *Pas de chouans dans le Porzay.* L'ancien maire Guillaume Petibon fut bien molesté, sur la route de Quimper, par deux individus de mine bourgeoise mais c'était en Plogonnec près de l'allée de Bonescat. On savait que des réunions nocturnes se tenaient dans ce manoir ; parmi les habitués de ces réunions, on citait un Dubrieux. Pas de grands voleurs, non plus, à Plonévez, ni de «chauffeurs» (*tomerien*, en breton), comme on en vit à Kerdrein en Guengat. C'était en mars 1797 ; le ménager du lieu, du nom de Bidon, avait reçu la visite des bandits dans la nuit du 30 nivôse au 1er germinal. Le lendemain, un rapport signalait qu'il avait été volé pour la deuxième fois et de plus exposé au feu dans la cheminée de sa maison : «Il a eu le côté tout brûlé, il a été mis de travers au feu. Il paraît que les brûleurs sont de notre voisinage ; ils s'étaient tous noircis la figure pour ne pas se faire connaître.» A la fin du mois de pluviôse de l'an 7 (février 1799), les gendarmes de Locronan, de leur côté, sillonnèrent les bois du

Duc et de la Motte, à la recherche de suspects et d'émigrés rentrés au pays, mais leur recherche fut vaine (*10 L. 113. 114*).

En août 1799, la dysenterie se répand dans les villages ; si elle continuait, assure Mancel, on ferait appel à des officiers de santé «pour en arrêter le cours». Ces officiers de santé, il fallait les faire venir de Quimper, les campagnes restaient sans défense devant l'épidémie. Enfin, l'instruction publique est négligée, faute d'instituteurs. Les écoles sont donc fermées en 1799. Elles avaient été tenues par Alain Kernaléguen (depuis février 1794), puis par Jean Donnart du Juch et Catherine Le Floc'h épouse Rolland du bourg. Alain Kernaléguen était élève au collège de Quimper quand éclata la Révolution. «Le cours des études se trouvant interrompu par la désertion des écoliers, écrira-t-il plus tard, je me retirai chez mes parents à Kerrannou». La Révolution avait provoqué la fermeture des écoles presbytérales mais les soucis de la guerre ne permirent pas aux autorités révolutionnaires de mettre sur pied un enseignement primaire cohérent. Un décret de la Convention, du 27 janvier 1794, demanda qu'il fût «établi un instituteur de langue française dans chaque commune de campagne des départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et dans la partie de la Loire-Inférieure dont les habitants [parlaient] l'idiome bas-breton» (*20 L. 72*). D'après Barère, député à la Convention et chargé de l'instruction publique au comité de salut public, la langue bretonne maintenait les habitants des campagnes dans l'ignorance des lois nouvelles : « Il n'appartient qu'à une langue qui a prêté ses accents à la Liberté et à l'Egalité, qui depuis quatre ans se fait lire par tous les peuples, de devenir la langue universelle». On était loin des années 1789-1790 où l'administration prenait la peine de traduire ses proclamations en langue bretonne.

2. - Le clergé dans la tourmente

L'Assemblée Nationale bouleversa aussi l'organisation de l'Eglise de France, elle le fit par la loi du 12 juillet 1790, dite de la Constitution civile du clergé, et elle procéda sans l'accord du pape, qui condamna tardivement cette loi, le 10 mars 1791.

Le serment

L'Assemblée Nationale imposa, de plus, aux prêtres en fonction un serment (loi du 27 novembre 1790). Ce serment devait être prêté le dimanche 30 janvier 1791, au cours de la grand-messe et en présence du maire et des officiers municipaux. Il n'eut pas lieu ce jour-là à Plonévez, le maire Louis Louboutin n'ayant pas trouvé de secrétaire-greffier. En réalité, le recteur Mathurin Le Maître avait senti chez ses paroissiens des réserves ou même de la désapprobation. Pour «tranquilliser tous les esprits», le dimanche suivant 6 février, il ajouta aux termes du serment une réserve que la loi ne prévoyait pas :

«Comme l'Assemblée Nationale a déclaré hautement... que son intention n'a jamais été de toucher à ce qui est spirituel ny de rien décréter de contraire aux bonnes mœurs ni à la religion catholique, ... dans cette confiance *je jure de veiller avec soin sur le peuple qui m'est confié, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roy et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution du Royaume décrétée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roy et notamment les décrets relatifs à la constitution civile du clergé*».

Après Mathurin Le Maître, ce fut au tour du «curé» de la paroisse, Nicolas Le Bot, et de Jean-Marie Le Guillou, de prêter le serment. Jean-Marie Le Guillou, qui était originaire de Pleyben et prêtre depuis 1788, débutait à Plonévez. La prestation du serment lui permit d'obtenir la paroisse de Saint-Ségal. Ce fut pour son malheur. Les chouans du Morbihan, qui venaient prendre de la poudre à Pont-de-Buis, le fusillèrent sur la place du bourg le 17 juin 1795. Mathurin Le Maître resta à Plonévez pendant toute la Révolution. C'était un simple jureur, et non ce qu'on appelait un «intrus» parce que venu d'une autre paroisse.

La vie paroissiale n'en fut pas bouleversée. Les paroissiens de Plonévez ne se voyaient pas devenus les membres d'une Eglise schismatique, d'autant plus que tous les recteurs du Porzay prêtèrent le serment et que sur les huit «curés» (ou vicaires), trois seulement, dont Ignace Le Garrec, refusèrent de jurer. Ignace Le Garrec était le «curé» de la trève de Kerlaz. C'était un enfant de la paroisse puisque né à Kerzoualen en 1734. Le refus du serment qui en faisait un «prêtre réfractaire» ne l'empêcha pas de continuer son ministère dans la trève, d'ailleurs en toute légalité, puisqu'un décret de l'Assemblée Nationale, du 12 février 1791,

autorisait les communes à garder leur prêtre, même insermenté, jusqu'à l'arrivée d'un candidat jureur.

Des sept prêtres originaires de la paroisse de Plonévez, cinq refusèrent de prêter le serment. Voici ces cinq prêtres réfractaires : Alain Le Floc'h, du Bas-du-bourg (*Vorc'h-Izella*), qui connut les pontons de Rochefort puis la déportation en Espagne ; Corentin Kernaléguen, de Kerrannou, recteur de Berrien, qui fut aussi déporté en Espagne ; Corentin L'Helgouarc'h, de Keradeun, religieux capucin, prédicateur de missions ; Thomas Le Floc'h, de Kersaliou, vicaire à Tourc'h et qui fut déporté en Espagne ; Charles Le Gac, de Lesvren, qui fut déporté en Allemagne.

Deux seulement prêtèrent le serment ; ce sont Claude Le Coz, de Rodou-Glaz, dont nous reparlerons, et Pierre Louboutin, de Kergaradec, qui était vicaire à Telgruc.

Paroisses	*Prêtres*	*Serment*	*Cure*	*Décès, date*
Cast	*Guill. Le Baut, Rr* *Jacques Le Gall, vic.*	*OUI* ***NON***	*Cast*	*1800, Quillidoaré* *1806, Kfeunteun*
Locronan	*M. Le Houarner, Rr* *Jean Piclet, vic.*	*OUI* ***NON***	*Locronan*	*1804, Locronan* *1801, Ile de Ré*
Ploéven	*Henri Savina, Rr* *Roland Coroller, vic.*	*OUI* *OUI*	*Crozon* *Landudec*	*1826, Ploéven* *1809, Tréboul*
Plomodiern	*Joseph Le Coëdic, Rr* *Noël Keranterf, vic.* *Gab. Marchadour*	*OUI* *OUI* *OUI*	*Plomodiern* *Roscanvel* *Châteaulin* *Plomodiern*	*1793, St-Mayeux* *1803, Plestin (22)* *1822, Kerléau, en Cast*
Plonévez	*Math. Le Maître, Rr* *Nicolas Le Bot, vic.* *Ignace Le Garrec* *J.-M. Guillou*	*OUI* *OUI* ***NON*** *OUI*	*Plonévez* *Plonévez* *Saint-Ségal*	*1811, Plonévez* *1797, Kervel* *1814, St-Evarzec* *1795, Saint-Ségal*
Quéménéven	*Michel Le Gall, Rr* *Roland Coatmen, vic.*	*OUI* *OUI*	*Quéménéven* *Ergué-Gab.*	*1805, Plougastel* *1804, Quéménéven*
Saint-Nic	*Joseph Le Nir, Rr* *Antoine Le Hars, vic.*	*OUI* *OUI*	*Saint-Nic* *Plogonnec*	*1794, Saint-Nic* *1837, Plogonnec*

Quelle était la situation dans le Porzay ? Le serment fut effectivement prêté en ce dimanche 30 janvier dans les autres paroisses du Porzay, sauf celle de Cast, où le recteur attendit le 27 février pour le prêter. Sur les 17 prêtres exerçant leur ministère dans le Porzay, 14 ont donc prêté le serment, dont les sept recteurs. Seuls trois vicaires ont refusé, ce sont Ignace Le Garrec à Plonévez, Jacques Le Gall à Cast et Jean Piclet à Locronan. Ce dernier mourra en 1801 dans la prison de l'île de Ré. La proportion des jureurs dans le Porzay est étonnante, unique même dans la Cornouaille, qui a compté, selon le chanoine Le Floc'h, 174 jureurs contre 482 réfractaires au serment. Enfin, tous les prêtres du Porzay ont persisté dans leur serment au cours de la Révolution.

Le temps de la persécution (1792-1795)

Au printemps 1792 l'étau se resserre sur les prêtres réfractaires au serment. Le 17 juin, le maire Hervé Le Mao doit certifier que le vicaire de Kerlaz, Ignace Le Garrec, n'a jamais causé de trouble dans la paroisse ; Mathurin Le Maître a même signé le certificat. Le Directoire du Finistère décrète, le 1er juillet 1792, que les prêtres qui refuseraient encore de sermenter seraient emprisonnés ou déportés hors de France. Ignace Le Garrec dut alors quitter son logis de «Lésascouet» et se cacher. En avril 1793, il mit fin à sa vie clandestine, en faisant savoir «qu'il désirait se rendre en état d'arrestation à Quimper». Emprisonné d'abord à Quimper, puis à Landerneau, il partait pour les pontons de Rochefort le 9 juillet 1794. Ces pontons étaient, en fait, deux vieux bateaux, mouillés dans l'embouchure de la Charente. Ignace Le Garrec et Alain Le Floc'h furent enfermés avec d'autres prêtres dans la cale du «Washington». Ils y souffrirent la faim, le froid, l'entassement et le manque d'hygiène, sans compter l'inhumanité du capitaine Gibert et les outrages journaliers de l'équipage. Corentin L'Helgouarc'h, aussi, avait été arrêté et enfermé à Landerneau avec Ignace Le Garrec. L'ancien couvent des Capucins avait été transformé par la République en prison pour prêtres réfractaires. C'est là, dans un couvent de son ordre, que Corentin L'Helgouarc'h mourut le 19 janvier 1794.

La République ayant été proclamée le 22 septembre 1792 et le roi déchu, le serment de 1791 n'était plus valable. Le 14 octobre,

Mathurin Le Maître et son vicaire durent prononcer le nouveau serment imposé : «*Je jure d'être fidèle à la Nation, de maintenir de tout mon pouvoir la liberté, l'égalité et la sûreté des personnes et de mourir, s'il le faut, pour l'exécution de la Loi*». Le 1er janvier 1793 débutait la tenue des registres d'état civil, naissances, mariages et décès. Les registres religieux étaient interdits. Baptêmes et mariages se faisaient quand même à l'église. Pour quelle autre raison Corentin Balanec et Barbe Scouarnec, tous deux citoyens de Plogonnec, accompagneraient-ils François Roussel, tisserand au manoir de Névet, venu déclarer la naissance de son fils Corentin à la mairie de Plonévez, s'ils n'étaient pas le parrain et la marraine de l'enfant ?

Mais bientôt les prêtres jureurs eux-mêmes ne sont plus à l'abri de la persécution. C'est le temps de la Terreur, qui débute par la loi des suspects du 17 septembre 1793 et culmine en juillet 1794 avec l'exécution de Robespierre. C'est à cette époque que l'argenterie religieuse est réquisitionnée, les cloches descendues des tours, sauf une à l'église paroissiale. En juin 1794 les représentants du peuple en mission exigent des prêtres leur démission et la remise de leurs lettres de prêtrise : Mathurin Le Maître et Nicolas Le Bot démissionnent donc. Le recteur quitte son presbytère mais ne livre que son procès-verbal d'installation de 1764. Le vicaire Nicolas Le Bot n'eut pas le même courage, il livra sa lettre d'ordination et se retira dans sa famille à Kervel-Izella. Eglises et chapelles étaient fermées au culte, l'église paroissiale servait de maison commune, c'est-à-dire de mairie. Les archives sont muettes sur cette période trouble. On sait que les baptêmes et les mariages ne pouvaient être célébrés qu'en privé, au sein des familles, à moins de chercher un prêtre réfractaire caché, comme nous le verrons ci-après.

Après la mort de Robespierre sur l'échafaud, la Terreur n'est plus à l'ordre du jour. Le 21 janvier 1795 la Convention décrète la liberté des cultes, c'est la séparation effective de l'Eglise et de l'Etat. C'est le «temps de la liberté», malgré les tracasseries de l'administration. Le culte a repris, peut-être à l'église paroissiale, mais difficilement. D'ailleurs, prêtres réfractaires et jureurs s'opposent dans certaines paroisses pour l'utilisation des églises. A Plonévez nous n'avons aucun écho d'une opposition quelconque. On sait seulement que Mathurin Le Maître tient de nouveau les

registres de l'état civil et comme en 1793 semble administrer le baptême après l'inscription de l'enfant à l'état civil : la naissance de la petite Anne Laurent de Bodennec-le-Quéau est déclarée à la mairie de Plonévez par son père Thomas, accompagné de Jérôme L'Helgouarc'h et de Jeanne Nicolas. Ces derniers ont tout l'air d'être le parrain et la marraine de l'enfant.

En avril 1795 Ignace Le Garrec et Alain Le Floc'h pouvaient sortir de l'enfer des pontons de Rochefort et revenir au pays. L'ancien «curé» de Kerlaz retrouva donc sa trève et son logement à Lezhascoët. Quant aux deux prêtres jureurs de Plonévez, Le Maître et Le Bot, ils auraient pu rétracter leurs serments comme le faisaient certains de leurs confrères, – la loi le permettait, – ils ne le firent pas, sans doute par fidélité à leurs convictions.

Les années obscures (1795-1800)

Le régime du Directoire qui s'installe fin octobre 1795 est foncièrement anticlérical, et ce sont des années difficiles que vivent les prêtres, même les jureurs. Pourtant, de 1795 à 1797, les paroisses jouissent d'abord d'un peu de tolérance dans l'exercice du culte. Ignace Le Garrec peut exercer son ministère dans son ancienne trève de Kerlaz, même si l'église tréviale reste sans doute fermée. Mais, au lendemain du coup d'Etat du 18 fructidor an V (ou 4 septembre 1797), le Directoire rétablissait les lois terroristes de 1793 et 1794 : les prêtres réfractaires devaient sortir dans les quinze jours du territoire de la République, sinon ils seraient déportés en Guyane. Ignace Le Garrec reprit la vie clandestine. Son ancien compagnon des pontons de Rochefort, Alain Le Floc'h, choisit la déportation en Espagne.

Mathurin Le Maître resta à Plonévez. Il ne semble pas avoir prêté le nouveau serment dit «serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République». Déjà, depuis le 1er frimaire de l'an 4 (22 novembre 1795), il ne tenait plus les registres d'état civil. Depuis l'été 1794 la Nation lui versait une pension, mais il restait un suspect, il devait produire un certificat de résidence, délivré par les autorités municipales. Il y est décrit ainsi : «Taille de cinq pieds, cheveux et sourcils gris, portant perruque, yeux bleus, visage rond...» Il n'exerçait aucun culte à l'église. Le culte devient alors affaire privée : baptêmes et mariages se célèbrent en famille, faute de prêtres. Mais on est surpris de

trouver le nom de Mathurin Le Maître parmi les acquéreurs de biens nationaux : en 1798, il achète au bourg de Plonévez un petit convenant de près de quatre journaux de terre chaude appartenant aux Moëllien.

Nicolas Le Bot, lui, séjournait dans sa famille, à Kervel-Izella, y vivant de la petite pension que lui versait la Nation ; il devait y décéder en 1797. Un autre prêtre, pensionné aussi, vivait retiré au bourg de Kerlaz, dont il était originaire, Gabriel Bizien. Il avait livré aussi ses lettres de prêtrise en 1794, au temps de la Terreur ; il avait été ordonné en 1792 par l'évêque constitutionnel Expilly.

Le 20 germinal de l'an 6 (le 9 avril 1798 pour nous), Mancel, alors commissaire du canton de Locronan, écrivit au citoyen Le Goazre, commissaire près l'administration centrale du Finistère. La foire du second lundi après Pâques devait se tenir deux jours après sur la palue de Sainte-Anne. Mancel demandait l'autorisation d'ouvrir la chapelle ce jour-là. Raison invoquée, elle était «le seul endroit où l'on [pouvait] se mettre à l'abri de la pluie et de l'orage». Que l'administration centrale se tranquillise : «Il ne se fait pas de rassemblement de fanatiques, tout le peuple suivant le culte des prêtres conformistes». Il était permis d'en douter. Les «fanatiques», ce sont évidemment les prêtres réfractaires qui parcourent alors le pays. Mancel n'obtint sans doute pas satisfaction, puisque le 3 du même mois un arrêté du département avait déjà ordonné la fermeture de toutes les chapelles (*10 L. 113*).

Ignace Le Garrec exerce désormais un ministère clandestin, baptisant et mariant les fidèles selon les rites traditionnels, mais secrètement, au sein des familles ou bien au cours d'assemblées clandestines. Un doute subsistait sur la validité des sacrements donnés par les prêtres jureurs encore en exercice. Beaucoup de chrétiens cherchaient donc un prêtre réfractaire pour se confesser ou pour bénir un mariage. Ignace Le Garrec avait certainement reçu les «pouvoirs» d'un vicaire général clandestin ; ses registres personnels ont été perdus. Les rapports de police le signalent ici et là, autour du sanctuaire de Sainte-Anne surtout, et même à Briec. Mathurin Le Maître ne le dénoncera jamais, et les autorités municipales fermeront les yeux. Pourtant, il fut arrêté à Plogonnec, conduit chez le maire Henry Damey et... relâché, à condition de «ne plus vouloir exercer en Plogonnec son culte». Mais nous étions déjà le 2 mai 1801, et la persécution s'apaisait.

Ce sont des années dangereuses que ces années de clandestinité. Ignace Le Garrec connaissait le sort réservé à Michel Andro, ancien recteur de Landudec, qui parcourait aussi le Porzay, de Quéménéven à Dinéault. Ses caches préférées étaient Mesdon en Cast et Rosconnec en Dinéault. A la suite d'une dénonciation il fut arrêté par un détachement de soldats à Mesdon même le 5 février 1800. Sur la route de Châteaulin, il tenta de fuir, les soldats l'abattirent, du moins le prétendront-ils ensuite. Un terrain vague, le long d'un taillis, entre Penhoat-Cast et le Ménez-Quelc'h, est dit dans un cadastre ancien «*frankis ar beleg*». C'est là, d'après la tradition orale, que Michel Andro tomba. Le prêtre réfractaire avait sur lui le carnet où il inscrivait baptêmes et mariages clandestins ; on y trouvait en particulier le mariage de Jean-Louis Pennanéac'h et de Jeanne Marc'hadour, qui fut célébré à Mesdon le 29 avril 1799. Les ménagers de Mesdon et de Rosconnec furent traduits devant le tribunal de Châteaulin, condamnés à de fortes amendes et à une peine de prison.

De ces années de clandestinité, la mémoire populaire garda longtemps des souvenirs. A vrai dire, des souvenirs marqués par la légende. Les rassemblements clandestins, la nuit surtout, sur les palues de Sainte-Anne, bien que la chapelle fût fermée, étaient connus des autorités départementales. Les gendarmes y opéraient des descentes, souvent infructueuses. Ou bien les pèlerins avaient disparu à leur approche, ou bien ils se trouvaient en face d'hommes armés plus nombreux qu'eux. Un ancien veneur des seigneurs de Moëllien, dit *ar Gannat du*, organisait la surveillance des chemins, et la défense des pèlerins si besoin en était. Il habitait d'ailleurs sur la palue une maison qui servait avant 1789 de rendez-vous de chasse. Les conteurs étaient intarissables sur ses exploits. Un autre paroissien s'illustra aussi à Sainte-Anne, *Potr Youenn Keryéquel*. Celui-ci surveillait les allées et venues des gendarmes et des soldats sur la vieille route royale, entre Telgruc et Quimper.

Les chapelles vendues

Le 2 novembre 1789, l'Assemblée Nationale avait décrété que les propriétés de l'Eglise seraient mises à la disposition de la Nation pour garantir la Dette publique. Terres, maisons et même chapelles seront déclarées bien nationaux, mises sous séquestre et

finalement vendues aux enchères. On les appelait «biens nationaux de première origine».

Le 18 thermidor an IV (le 4 août 1796), Nicolas Le Doaré de Trévilly et Jacques Le Guillou de Goarbic rachetaient pour 2090 livres (en monnaie-papier) le presbytère de Plonévez : la maison presbytérale, l'écurie, la maison à four, le jardin et le verger, soit un journal de terre. Deux jours après, Pierre Cornic et Jacques Le Guillou achetaient la chapelle de la Clarté pour 225 livres 18 sous. Dans l'esprit des acquéreurs, ces achats n'avaient été faits que dans l'intention de rendre ces biens à la paroisse quand la paix reviendrait.

La chapelle de la Palud appartenait à l'abbaye de Landévennec. Comme toutes les chapelles, celle-ci était fermée par ordre des autorités départementales. Le dernier arrêté datait du 3 germinal an IV (22 mars 1796). Raison invoquée : les chapelles servaient aux prêtres réfractaires. C'est le 9 thermidor de l'an IV (le 26 juillet 1796) que la chapelle et les palues de Sainte-Anne furent vendues, sans aucune enchère, pour 1650 livres-papier à François Cosmao, cultivateur à Linguez : trois cents arpents entre Créac'h-Levren et Tréguer. L'achat fit scandale dans la paroisse, on accusa l'acquéreur de vouloir mettre la main sur les offrandes, ce qu'il ne contestait pas d'ailleurs.

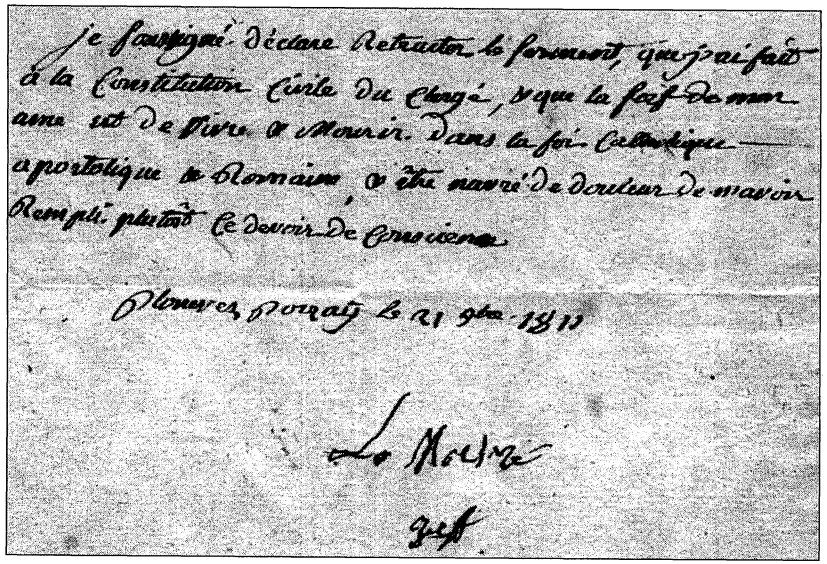
De plus, les riverains furent mis en émoi quand ils virent les experts arpenter les palues et les terres vagues qui s'étendaient alors, – Keranna n'existait pas encore, – jusqu'aux villages de Nergoz, Penfrat et Créac'h-Levren. Dans une lettre adressée aux administrateurs du Finistère, Pierre Cornic de Nergoz, Sébastien Le Gac et Paul Stobec, ces deux derniers possessionnés à Créac'h-Levren, dénoncèrent l'avidité de François Cosmao. Ils revendiquaient soit une portion de terre chaude dite *parc menezguen* ou une terre chaude nommée *parc-marguilly*, soit un «pré sauvage», une issue dite «parc frost» ou «un demi-journal de terre égobuable», chacun une partie du *menez-raden*. Ceux de Créac'h-Levren réclamaient même une portion de la Palue, où leurs bêtes paissaient traditionnellement. François Cosmao était un homme ouvert au progrès, il envisageait la mise en valeur de ces terres froides laissées à l'abandon, répondant ainsi aux recommandations de l'administration révolutionnaire ; ce n'était donc pas la chapelle en elle-même qui l'intéressait.

1801 : La paix religieuse

Le Premier Consul, Napoléon Bonaparte, décidé à instaurer la paix religieuse en France, traita directement avec le pape Pie VII et signa un concordat le 15 juillet 1801. Prêtres jureurs et prêtres réfractaires allaient devoir travailler ensemble dans les paroisses.

Dans la «nouvelle organisation» de l'Eglise de France, prévue par le Concordat, Plonévez gardait le statut de paroisse, mais Kerlaz, autrefois trève, perdait toute autonomie et n'était plus qu'un quartier de la paroisse de Plonévez. L'église Saint-Germain elle-même serait désormais fermée comme toutes les chapelles de la paroisse. Les tréviens de Kerlaz ne pourraient plus pratiquer qu'à l'église de Plonévez, malgré les distances à parcourir. Le 16 janvier 1804, le maire Jacques Le Guillou écrivit à l'évêque Claude André, il demandait l'ouverture de l'église Saint-Germain au culte afin de desservir le quartier excentré de Kerlaz, mais ce fut en vain.

Mathurin Le Maître fut maintenu à son poste. Il se faisait aider par un vicaire, originaire de Concarneau, Guénolé Le Coq, mais



Billet de rétractation du serment signé par Mathurin Le Maître

ce dernier mourait le 1er mai 1804, âgé seulement de 33 ans. Un autre prêtre, Louis Demeuré, qui était né à Locronan en 1762, vivait à Plonévez, mais l'évêque Claude André lui avait interdit tout ministère. A Kerlaz, Gabriel Bizien ne reprit pas le ministère sous le Concordat, il mourut dans sa trève natale à l'âge de 43 ans, le 1er avril 1805. Ces trois prêtres avaient été hâtivement ordonnés par l'évêque constitutionnel Expilly, et pour cela presque maudits par l'Eglise concordataire dominée par les prêtres réfractaires.

Mathurin Le Maître ne quittera pas Plonévez. Après quarante-sept ans de rectorat, – «caduc, usé», d'après l'évêque, – il mourra dans son presbytère le 24 novembre 1811. Trois jours auparavant il avait signé d'une main tremblante une rétractation en bonne et due forme du serment de 1791. Ignace Le Garrec, lui, était nommé recteur de Ploéven en 1804 puis de Saint-Evarzec, où il mourut en 1814. Son évêque le notait ainsi en 1806 : «Vieux serviteur, bon». Pour terminer cette chronique religieuse de la paroisse de Plonévez, il nous faut évoquer deux figures emblématiques du conflit qui déchira l'Eglise sous la Révolution, Claude Le Coz et Charles Le Gac.

Claude Le Coz naquit en 1740 à Rodou-Glaz. Son père, François Le Coz, était domanier sous le seigneur de Tresséol. Quand éclate la Révolution, Claude est principal du collège de Quimper. Partisan résolu du serment de 1791, il est bientôt élu évêque d'Ille-et-Vilaine. Sous la Terreur il est emprisonné au Mont-Saint-Michel. Il mourra en 1815 archevêque de Besançon et ... comte d'Empire. Un destin hors du commun pour le fils du domanier de Rodou-Glaz. Alain Pouchous n'aimait pas Claude Le Coz. Même Rodou-Glaz ne trouvait pas grâce à ses yeux : «Impossible de voir un village plus mesquin et plus sale que celui où est né Mr Le Coz». Sa sympathie allait à l'abbé Le Gac.

Charles Le Gac était né en 1758 à Lesvren. Professeur au collège de Quimper, il refusa le serment de 1791. Arrêté à Coz-Maner, dans la nuit du 6 au 7 janvier 1793, il fut conduit au château du Taureau, et de là déporté à Brême en Allemagne. Il séjourna longtemps à Munich et il ne devait revoir son pays du Porzay qu'en 1814, une fois la royauté rétablie en France. Son frère Yves Le Gac, homme de loi à Châteaulin, avait paru le 22 mai 1794 devant le tribunal révolutionnaire de Brest ; il fut guillotiné le jour même avec ses collègues administrateurs du Finistère.



Claude Le Coz, né à Rodou-Glaz en 1740 et mort archevêque de Besançon en 1815

Dans le cimetière ancien de Plonévez, la tombe de Marie Le Coz, épouse Le Roux de Pratréanna et sœur de Claude Le Coz, était voisine du tombeau de Charles Le Gac de Lesvren. L'inscription de Marie Le Coz faisait mention de son frère archevêque «mort en odeur de sainteté» à Besançon. Les paroissiens ne comprenaient pas le sens de l'expression. Quelqu'un leur traduisit ainsi en breton : «*maro e fler ar zantelez*», (mort en la puanteur de la sainteté). Alain Pouchous était scandalisé de lire une telle inscription. Cinquante ans après la prestation du serment, jusque dans la tombe, le jureur et le réfractaire s'opposaient encore. Les passions ne s'apaiseront pas de sitôt.

3. - Vente des biens nationaux

Dès les débuts de la Révolution beaucoup de nobles quittèrent le royaume pour attendre des jours plus calmes. Le 9 novembre 1791, un décret de l'Assemblée Législative enjoignit aux émigrés de rentrer en France sous peine de confiscation de leurs biens. Les émigrés refusèrent pour la plupart de rentrer. Leurs biens mis sous séquestre, dits «biens nationaux de deuxième origine», seront vendus, pour une grande part, entre 1794 et 1799. Quatre familles possessionnées a Plonévez-Porzay et à Kerlaz furent victimes de cette loi :

1. - Guy-Marie de Moëllien, ex-major des vaisseaux du Roi, qui a quitté le pays en 1792, accompagné de son valet Jean le Doaré.

2. - Jacques de Quemper-Lanascol, marquis du Guerrand en Plouégat.

3. - Marie-François, Augustin-Gabriel et Jean-Philippe de Coigny, les trois fils de Marie-Thérèse de Névet, dernière du nom.

4. - M. de Coëtlosquet, gendre et héritier d'Annibal de Farcy de Cuillé (il avait émigré). Le manoir de Tresséol, mis en vente, sera racheté par les deux enfants d'une autre fille d'Annibal, nés de Ravenel de Boisteilleul.

Jean-François de Keratry, dont le manoir était en Ploaré, est un cas particulier : il fut condamné à mort et exécuté en 1792 pour «complicité d'émission de faux assignats» et ses biens confisqués. Son frère puîné Auguste put racheter une partie des propriétés familiales.

Les domaniers crurent un moment qu'ils pouvaient devenir propriétaires de leurs fonds. La loi du 27 août 1792 leur accorda la propriété pleine et entière de leurs convenants moyennant le rachat de la rente domaniale, que les propriétaires eussent émigré ou non. Mais la loi du 9 brumaire de l'an 6 (30 novembre 1797) abrogea celle de 1792. Seuls les domaniers dont les seigneurs propriétaires avaient émigré pouvaient racheter la rente domaniale de leurs terres.

Les conditions de la vente

Les manoirs, ainsi que les métairies, les moulins et les convenants mis sous séquestre, sont désormais sous la responsabilité de l'administration de l'Enregistrement et des Domaines. Les baux

d'avant 1790 restent valables, ils sont même renouvelés, mais c'est au receveur de cette administration que fermiers et domaniers versent désormais leur rente à la Saint-Michel. Nous avons vu que la meunière de Moëllien demanda une réduction de son bail, du fait de la baisse de ses revenus après la suppression du droit de suite de moulin. La chance des domaniers de Plonévez, ce fut l'absence de chouannerie dans le Porzay. Le pays était calme. Rien de tel dans certaines communes, par exemple Langolen, près de Briec. Le château de Trohanet, dont le maître avait émigré, y fut un nid de chouans. Là, les domaniers étaient affrontés à un choix impossible, ou verser leur rente à l'administration ou continuer à la donner à la famille du seigneur émigré. C'était pour eux ou la visite de l'huissier mandaté par l'Enregistrement ou les violences de la part des chouans au service du château. Peu de convenants passèrent dans cette commune aux mains des paysans.

La première opération de la vente de ces terres sous séquestre, c'était l'expertise du bien, faite par deux experts, des hommes de loi souvent, par exemple maître Leissègues de Rozaven, du manoir de Gorré-Ker. Dans le cas d'un domaine congéable, seul le fonds était estimé, car les «édifices et superfices» appartenaient au domanier. Pour la fixation du prix de vente, l'administration prenait comme base le montant du revenu annuel de la terre, rente domaniale ou fermage, plus la «commission» et les bois appartenant au foncier. Le barème du calcul différait selon la nature de la rente : au denier 20 (5 %) pour la rente en argent, au denier 22 (4,5 %) pour la rente en grains. C'est ainsi que le convenant de Louis Louboutin à Kergaradec-ar-Gorré était estimé, le 6 germinal de l'an 6 (ou le 26 mars 1798), à 165 livres 10 sous en revenu et à 3 818 livres en capital.

Dans le cas des moulins, qui étaient assimilés aux «établissements industriels», le calcul était différent. Si le prix des courtils et des champs était évalué au denier 22, les bâtiments eux-mêmes l'étaient au denier 18 (5,5 %). Ainsi, au moulin de Névet, le moulin blanc et le moulin roux valaient en capital le premier 360 livres (pour 20 livres de revenu) et le second 216 livres (pour 12 francs de revenu). Le 28 messidor an IV (soit le 15 juillet 1796), l'expertise avait été faite par le notaire de Plomodiern Le Normant, assisté de deux experts nommés, l'un représentant

l'administration, le second, Nicolas Coadou, de Kerollivier, choisi par le meunier du lieu, Yves Marzin. Le meunier envisageait d'acquérir son moulin. En fait, le moulin de Névet ne fut pas vendu, le propriétaire, le comte François de Coigny, fils de Marie-Thérèse de Névet, ayant pu prouver qu'il n'avait pas émigré.

La métairie de Kerdoutous fut vendue en 1796. Déjà, le 17 mai 1795, une expertise avait été faite par Thomas Fénigan, en exécution d'une commission donnée par le directoire du district de Châteaulin. Il était accompagné ce jour-là de deux officiers municipaux de Plonévez, Louis Louboutin et Nicolas Le Doaré. Le même Fénigan, qui était devenu entre-temps administrateur du Finistère, était en 1796 soumissionnaire, la belle métairie l'intéressait. Il acheta donc les terres de Kerdoutous le 28 prairial de l'an 4 (16 juin 1796). Une nouvelle estimation ayant été faite avant la mise aux enchères, on procéda ainsi :

Prix du fermage	*330 livres*
Revenu des futaies et taillis	*148 livres 16 sols*
Indemnité des droits féodaux	*41 livres*
Total	*519 livres 16 sols*
Valeur en capital	*11 435 livres*

Enfin, la vente aux enchères se faisait au bureau du directeur de l'Enregistrement à Quimper. Le domanier soumissionnaire se présentait en personne le jour des enchères ou chargeait un notaire de l'achat du fonds, mais il y aura souvent des bourgeois intéressés, tels Thomas Fénigan de Châteaulin pour Kerzoualen, Nicolas Daniélou de Quimper pour Kerguilliguy, Claude Damey de Locronan pour Trévigodou, tous trois hommes de loi, Simon Bouilly, négociant à Quimper, pour Bélard-Créis, Jérôme Tourmel, de Ty-Labour en Lannédern, pour Kerdaniélet. Il y eut même un aubergiste, Olivier Moreau, de la place de Locronan, pour miser sur le convenant Gannat au bourg.

Quand les bourgeois font monter les enchères, c'est la mauvaise surprise pour le domanier soumissionnaire. C'est ainsi que le fonds du Caouët en Kerlaz, mis à prix 2.561 livres, est payé 30.000 livres par Françoise Garrec. Penfrat-Bras est acquis par Pierre Cornic et sa mère Corentine Le Boussard pour 30.000 livres également, alors que les enchères avaient débuté à

3.394 livres. Le convenant de Bécherel, lui, atteignit, au dixième feu, la somme de 43.700 livres, alors que la mise à prix initiale était fixée à 3.222 livres. Deux autres candidats, les citoyens Colin et Deschâtellier (?), avaient fait monter les enchères, au grand dam de Guillaume Le Doaré.

Pour comprendre cette distorsion dans les chiffres des enchères, il faut savoir que la mise à prix se fait sur la valeur de la livre en 1790, la livre étant équivalente ou presque au franc-or d'avant 1914. Mais les autorités révolutionnaires avaient mis en circulation des billets ou assignats libellés en livres et qui donnaient droit à l'achat de biens nationaux. Ces billets devinrent bientôt obligatoires dans les transactions. Ils se déprécièrent très vite, tandis que la monnaie métallique d'antan se faisait rare, selon l'adage : «La mauvaise monnaie chasse la bonne». Les enchères se font donc en assignats et, à partir de 1796, en mandats (monnaie-papier également). En tout état de cause, l'inflation profitait à l'acquéreur.

Notons, cependant, que dans bien des cas, à Plonévez comme ailleurs, le domanier, ou le fermier, était trop pauvre pour pouvoir acheter les terres qu'il travaillait ; c'était certainement le cas pour les fermiers de Kerdoutous. D'autres cédèrent très tôt leur convenant. Jean Queinnec avait acheté le convenant du Rohou qu'il exploitait ; en 1803, il revendait ce convenant à Claude Jouissant qui avait épousé sa nièce, Marie-Jeanne Morvan. Par contre, Yves Cosmao et sa mère Corentine Caroff, déjà propriétaires de Kergall, étaient assez riches pour acheter deux fonds de convenants, Coz-Maner, qui faisait 160 cordes seulement (ou deux hectares) et Kergoncily, un domaine de près de trente-cinq journaux et demi dont quatorze de terres chaudes. De plus, ils avaient construit à Kergall une maison, qui portait au linteau de sa porte d'entrée *: «1796: an 4: de la République»*.

Le tableau des biens nationaux

Nous reproduisons ci-après la liste des biens nationaux vendus à Plonévez sous la Révolution. Cette liste fut établie en 1824 par l'archiviste départemental de l'époque sur la demande du gouvernement royal, qui voulait indemniser les familles d'émigrés, victimes des spoliations. Il est possible qu'il y ait quelques erreurs dans cette liste. Le tableau des convenants vendus appelle des remarques :

Tableau des biens nationaux vendus

Biens nationaux	Foncier	Exploitant	Acquéreur	Date
Bécherel	*Lanascol*	*Guill. Le Doaré*	*Guill. Le Doaré*	*1798*
Bélard-Creiz	*Moëllien*	*Veuve Le Mao*	*Simon Bouilly*	*1799*
Bélard-Izella	*Moëllien*	*Jacques Le Den*	*J. Le Den*	*1799*
Bourg, co. Bozec	*Moëllien*	*Veuve Le Floc'h*	*Maître Fénigan*	*1798*
Bourg, co. Gannat	*Moëllien*	*Mineurs Lautrou*	*Olivier Moreau*	*1798*
Le Caouët	*Lanascol*	*Françoise Garrec*	*Fr. Garrec*	*1798*
Cosquinquis	*Moëllien*	*Cor. Kernaléguen*	*Veuve Mombet*	*1799*
Le Costy	*Keratry*	*Mineurs G. Guillou*	*Aug. Keratry*	*1796*
Coz-Maner	*Lanascol*	*Yves Cosmao*	*Yves Cosmao*	*1798*
Créac'h-Levren	*Moëllien*	*Hervé Bodénan*	*H. Bodénan*	*1798*
Gamgorel n° 1	*Moëllien*	*Yves Chevalier*	*Yves Chevalier*	*1794*
Gamgorel n° 2	*Moëllien*	*Jean Quiniou*	*Jean Quiniou*	*1794*
La Garenne	*Lanascol*	*Jean Quiniou*	*Jean Quiniou*	*1798*
Le Garrec	*Moëllien*	*Vve Fr. Bradol*	*Jér. Tourmel*	*1794*
Le Gloanec	*Keratry*	*Vve G. Bernard*	*Veuve Mombet*	*1799*
Goarbic	*Lanascol*	*J. Le Guillou*	*J. Le Guillou*	*1798*
Gourgant	*Moëllien*	*Nicolas Le Bidan*	*Nic. Le Bidan*	*1799*
Le Grannec	*Moëllien*	*Veuve Millour*	*Vve Moëllien-G.*	*1798*
Keralard	*Keratry*	*Alain Le Douy*	*Aug. Keratry*	*1798*
Keranguével	*Lanascol*	*Jean Hémon*	*R.-L. Maufras*	*1798*
Kerantroad	*Moëllien*	*Jean Chatalic*	*Yves Bodénan*	*1799*
Keravéau	*Lanascol*	*Jeanne Péton et Marie Moreau*	*Jeanne Péton Marie Moreau*	*1798*
Keravriel-Creiz	*Moëllien*	*Jean Le Droff*	*Jean Le Droff*	*1799*
Keravriel-Izella	*Moëllien*	*Jean Jouissant et Fr. Fardoux*	*Jean Jouissant et Fr. Fardoux*	*1799*
Kerbléon-Vihan	*Moëllien*	*René Blaise (?)*	*R.-L. Maufras*	*1798*
Kerbléon-Vras	*Moëllien*	*Marie Lastennet (Vve Al. Gouritin)*	*M. Lastennet (Vve Gouritin)*	*1798*
Kerbrigent	*Moëllien*	*Yves Le Mao et Yves Bodénan*	*Veuve Mombet*	*1799*
Kerdalaé	*Moëllien*	*Nicolas Le Bidan*	*Nic. Le Bidan*	*1799*
Kerdaniélet	*Moëllien*	*Jean Le Coz*	*Jér. Tourmel*	*1794*
Kerdiouzet	*Lanascol*	*Henry Joncour*	*Henry Joncour*	*1799*
Kerdoutous	*Moëllien*	*Marguerite Polézec*	*Maître Fénigan*	*1796*
Kerfern	*Moëllien*	*Hervé Le Doaré*	*H. Le Doaré*	*1794*
Kergaradec	*Lanascol*	*Louis Louboutin*	*L. Louboutin*	*1798*
Kergoncily	*Moëllien*	*(?) Bossennec*	*Yves Cosmao*	*1799*
Kerguilliguy	*Keratry*	*Roland Le Berre*	*Nic. Daniélou*	*1798*

Biens nationaux	Foncier	Exploitant	Acquéreur	Date
Kerhervé	*Moëllien*	*François Nézet*	*Veuve Keranguéven*	*1799*
Kerhuel n° 1	*Moëllien*	*Jean Cariou*	*Jean Cariou*	*1799*
Kerhuel n° 2	*Moëllien*	*Thomas Mével*	*V. Keranguéven*	*1799*
Kerlaz, bourg	*Lanascol*	*Guill. Le Floc'h*	*Guill. Le Floc'h*	*1798*
Kerlicun	*Moëllien*	*Hervé Person*	*Hervé Person*	*1800*
Kermenguy	*Moëllien*	*Corentin Blaise*	*René Seznec*	*1798*
Kernaffren	*Moëllien*	*René Le Floc'h*	*Simon Bouilly*	*1799*
Kernelbet	*Keratry*	*Germain Bernard*	*Aug. Keratry*	*1798*
Kerollivier	*Lanascol*	*Guillaume Bozec*	*Guill. Bozec*	*1798*
Keryar, métairie	*Moëllien*	*Corentin Kersalé*	*Charles Durand*	*1799*
Keryéquel	*Moëllien*	*Yves Le Doaré*	*Yves Le Doaré*	*1799*
Kerzoualen	*Moëllien*	*Jean Tanguy et Guill. Le Garrec*	*Maître Fénigan*	*1799*
Landerrien	*Lanascol*	*Marie Mével*	*Marie Mével*	*1798*
Lezenven	*Moëllien*	*Veuve Marie Colin*	*Pierre Cornic et Germ. Garrec*	*1799*
Le Merdy	*Keratry*	*Héritiers G. Guillou*	*Aug. Keratry*	*1796*
Moëlien, manoir	*Moëllien*		*Simon Bouilly*	*1796*
Moëlien, métairie	*Moëllien*	*Jean Le Coz*	*Ch. Durand*	*1796*
Moëlien, moulin	*Moëllien*	*Veuve Paul Stobec*	*P.-L. Colomb*	*1796*
Moulin du Pont	*Lanascol*	*Jacques Normant*	*J. Normant*	*1798*
Névet, métairie	*Coigny*	*René Harnay*	*Me Leissègues*	*1794*
Pennarcréac'h	*Lanascol*	*René Tanguy et Guill. Tanguy*	*René Tanguy et G. Tanguy*	*1798*
Penfrat	*Moëllien*	*Vve J. Cornic et Pierre Cornic*	*Vve J. Cornic et P. Cornic*	*1798*
Péfidit	*Moëllien*	*Jean Le Floc'h*	*Fr. Abgrall*	*1798*
Penquer-Pastor	*Moëllien*	*René Seznec*	*René Seznec*	*1798*
Le Rohou	*Lanascol*	*Jean Queinnec*	*Jean Queinnec*	*1798*
Stang-ar-Priol	*Moëllien*	*René Blaise*	*R.-L. Maufras*	*1798*
Talarhoat	*Lanascol*	*Jean Quéméner*	*J. Quéméner*	*1798*
Toul-ar-Feunteun	*Lanascol*	*Louis Balannec*	*Nic. Daniélou*	*1798*
Toul-ar-Porz	*Lanascol*	*Yves Bosser*	*Nic. Daniélou*	*1798*
Tréguer	*Landév.*	*Jean Boussard*	*Jean Boussard*	*1791*
Tresséol, manoir	*De Cuillé*		*Héritiers Cuillé*	*1796*
Tresséol, mét.	*De Cuillé*	*Hervé Bradol*	*Héritiers Cuillé*	*1796*
Tressol, moulin	*De Cuillé*	*Hervé Bradol*	*Héritiers Cuillé*	*1796*
Trévigodou	*Moëllien*	*Jean Hémon et Jean Chatalic*	*Claude Damey*	*1798*
Trobeux	*Moëllien*	*Hervé Bodénan*	*H. Bodénan fils*	*1798*

Tous les convenants n'ont pas été mis en vente. Ceux qui appartenaient à des nobles non émigrés, – Dubrieux, Ploeuc et Halna du Fretay, – n'ont pas changé de mains. C'est le cas, par exemple, des convenants de Kerscao et du Quinquis. Les convenants dépendant de Tresséol non plus. Dans ce dernier cas, les héritiers des Cuillé avaient pu racheter le manoir.

Des convenants vendus comme biens nationaux ne sont pas cités dans le tableau. Les nobles, une fois rentrés d'émigration, ou leurs héritiers, purent récupérer une partie de leurs biens fonciers... en les rachetant. Ainsi les Moëllien rachetèrent les moulins, Kermenguy, Le Rest (rétrocédé par Alain et Yves Kernaléguen), le convenant Gannat au bourg de Plonévez, Trévigodou, Bélard-Créis et Kernaffren. On ne trouvera donc pas ces noms sur le tableau. Le fils aîné de Guy-Marie de Moëllien, Ange-Bruno, racheta en 1803 le manoir familial que lui cédait le troisième et dernier acquéreur, Jean-Jacques Larue, mais il n'y habitera pas.

Les dates de vente des biens nationaux ne sont pas indifférentes. Dès le début de la Révolution sont mis en vente les biens de l'Eglise, dont les terres de Landévennec : Jean Le Boussard acquiert en 1791 le convenant de Tréguer. Notons que Yves Le Beuz, de Keravéau, s'était aussi porté acquéreur de ce convenant, puisque sur sa demande Mathurin-Ronan de Keroulas, du manoir de Toren-roz, dans la trève du Juch, en avait fait l'expertise le 22 février 1791. Viendront ensuite les biens des nobles émigrés. En 1794, les métairies du manoir de Moëllien, qui sont du point de vue juridique des terres nobles, sont vendues ; ce fut le sort de Gamgorel, Le Garrec, Kerdaniélet et Kerfern (mais pas Kerdoutous). En 1796, c'est le manoir même de Moëllien qui est bradé à vil prix. Les moulins et les deux dernières métairies, celles de Moëllien et de Kerdoutous, subissent le même sort. La même année, à Tresséol, manoir, métairie et moulin sont également mis en vente. Enfin, dernière étape, en plus de la métairie de Keryar, les convenants, pour la plupart terres roturières, c'est-à-dire non nobles, sont soumis en 1798 et 1799 au feu des enchères.

Favoriser la vente des biens nationaux, c'était augmenter le nombre des partisans de la Révolution, les acquéreurs de ces biens ayant tout à craindre d'un retour à l'ancien ordre des choses, celui d'avant 1789. Telle était la politique de l'administration révolutionnaire sous le régime du Directoire.

La Révolution ne changea rien au sort des fermiers et des domaniers quand des bourgeois acquéraient des biens nationaux.

Un huissier se présenta à Bécherel dans l'après-midi du 19 octobre 1802. N'ayant pas trouvé le maître des lieux chez lui, il déposa sur la table de la cuisine la sommation suivante :»*A [la] requête de Thomas-Marie Fénigan, jurisconsulte demeurant en la ville de Rennes [...], je soussigné Jacques-Nicolas Lagéat, huissier juré et reçu au tribunal civil de Châteaulin, [...] ai fait sommation et commandement à Guillaume Le Doaré, demeurant au lieu de Bécherel, commune de Plonévez-Porzay, de se trouver mardi quatre brumaire prochain (26 octobre) à six heures du matin avec une charrette attelée de deux bœufs et deux chevaux au lieu de Kerdoutous au dit Plonévez, près la demeure de Guillaume Helgouarc'h et Corentine Le Doaré sa femme, pour charger dans sa voiture et conduire sur-le-champ au marché de Locronan une partie des meubles et effets des dits Helgouarc'h et femme à [la] requête du dit Fénigan, [...], le sommant aussi de porter avec lui six poches à bleds pour transporter au dit Locronan une partie des bleds saisis sur les dits Helgouarc'h et femme [...].*» Les fermiers de Kerdoutous étaient sans doute insolvables.

Comment l'opinion publique à Plonévez a-t-elle jugé les acquéreurs de biens nationaux ? On ne le saura jamais. Alain Pouchous, qui écrit quarante ans après les ventes, – ce n'est donc pas encore ancien, – est discret là-dessus. Seul, l'achat de la chapelle de Sainte-Anne par François Cosmao fit alors scandale, mais on sait pourquoi. Les citoyens de Plonévez n'ont pas fait preuve d'ardeur révolutionnaire, mais par crainte d'une remise en cause des ventes de convenants on ne fut sans doute pas pressé de voir les nobles revenir au pays, même s'ils vivaient loin de la paroisse.

De la Révolution on retient surtout les remous politiques. A Plonévez et à Kerlaz s'opérait pendant ces années difficiles une révolution silencieuse, celle de la propriété des terres.

VI. - 1815-1914 : LES ANNÉES DE PAIX

L'année 1815, après la défaite de Napoléon à Waterloo, voit la fin des guerres de la Révolution et de l'Empire ; ce que nos ancêtres n'ont pas dû regretter, c'était pour eux la fin de la conscription honnie. Ils vont connaître un siècle de paix. Le tocsin d'août 1914 y mettra tragiquement fin.

1. - Les lendemains de la Révolution

Le retour du roi laissait craindre une restauration de l'Ancien Régime. En fait, Louis XVIII n'osa pas, par prudence politique, remettre en cause les ventes de biens nationaux qui avaient dépossédé la noblesse émigrée. Une page était tournée.

Le retour des nobles émigrés

Nous avons vu comment des domaniers de Plonévez, une quarantaine au moins, acquirent les terres qu'ils exploitaient à titre de domaine congéable. Les propriétaires nobles, de retour d'émigration sous le Consulat (1799-1804) ou sous l'Empire, récupérèrent leurs biens mis sous séquestre et non encore vendus, et seulement ceux-là. La loi du 22 frimaire an VIII (13 décembre 1799), voulue par le Premier Consul Bonaparte, rendait irrévocable la vente des biens nationaux, rassurant ainsi tous les nouveaux propriétaires.

Ainsi Guy-Marie de Moëllien ne put retrouver toutes les fermes et convenants légalement vendus. Le 4 novembre 1802, le ministre de la Justice lui avait accordé un certificat d'amnistie. L'administration des Domaines lui rendit alors les terres séquestrées et restées invendues. C'étaient les convenants de Trohoadour (Guillaume Nicolas domanier), Kergonnec (René Le Doaré), Lestraon (Jean Bothorel), Briden (Matthieu Le Goff, Yves Garrec), Keranroué (René Péton), Tréfeuntec (Michel Helgouarc'h) et Penfeunteun (Nicolas Millour). La belle futaie qui servait d'écrin au manoir avait été détruite par la marine de Brest et par les trois acquéreurs successifs du manoir sous la Révolution, que Brousmiche dénonce pour s'être enrichis ainsi : «On n'y trouve aujourd'hui, écrit-il, que des taillis ; quelques allées pourtant, et des arbres isolés environnent le manoir. L'exploitation des bois de cette belle propriété a, dit-on, enrichi trois propriétaires successifs». Des acquéreurs de biens nationaux, qui s'appelaient Simon Bouilly, Joseph Bernard et Jean-Jacques Larue, tous trois étrangers à la commune. Des arbres seront replantés autour du manoir, si bien que dans le premier quart du XX^{e} siècle le manoir aura retrouvé son écrin de verdure. Des anciens évoquaient encore, il n'y a pas vingt ans, les belles allées retrouvées de Moëllien.

Quant à monsieur et à madame de Quemper-Lanascol, qui habitaient Morlaix depuis leur retour d'exil, ils obtinrent en septembre 1806 la restitution du bois de Lezharscoët, contigu au bois de Névet et non encore vendu. En mai 1806, l'administration des Domaines rétrocédait à Fanny de Coigny la propriété du bois de Névet et du bois de La Motte, qui faisaient partie de l'héritage des seigneurs de Névet, ses ancêtres.

Déjà avant 1789 on ne voyait guère les nobles sur la paroisse de Plonévez. Seul le seigneur de Moëllien séjournait encore dans son manoir. Après la tourmente révolutionnaire, aucun des quatre enfants de Guy-Marie de Moëllien ne séjourna à Plonévez : l'aîné, Ange-Bruno, vécut à Auray ; Marie-Olympe à Quimper où elle devint en 1833 la seconde supérieure des sœurs de l'Adoration (dite de la Providence), une congrégation fondée en 1829 pour recueillir les filles orphelines. Très tôt, deux fermiers sont logés au manoir même, dont on avait muré beaucoup d'ouvertures. Jean Bourbria (prononcé alors Boulbria) y était déjà, quand il fait baptiser son fils Jean en janvier 1811 ; en 1851, c'était ce second

Jean Boulbria, et l'autre fermier était un Guillaume Louboutin. Les Boulbria logeaient dans l'aile ouest, attenante au pavillon renfermant le grand escalier.

La seule famille noble à résider bientôt sur la paroisse, ce fut celle des Halna du Fretay. Le baron Fidèle Halna du Fretay construisit un manoir en 1832 sur le site du Vieux-Châtel. Il fut même maire de Plonévez-Porzay sous la Monarchie de Juillet. La Révolution de 1848 ayant proclamé la République et institué le suffrage universel, c'est un roturier, Jean-Mathieu Coffec, aubergiste au bourg de Plonévez, qui fut élu maire de la commune en avril de cette année-là. Fidèle Halna du Fretay venait d'ailleurs de décéder à la fin de l'hiver. Dans la seconde moitié du siècle, son descendant Maurice Halna du Fretay vivra de ses rentes et du produit de ses terres au Vieux-Châtel et consacrera ses loisirs de propriétaire à l'archéologie. Les Halna du Fretay, en fait, avaient peu de propriétés sur le territoire de Plonévez, leurs biens se trouvaient surtout sur celui de Ploaré.

La vie paroissiale de 1802 à 1832

Mathurin Le Maître reste donc sur place après la signature du Concordat et la vie paroissiale reprend normalement après les dures années révolutionnaires. Malheureusement, ce recteur a laissé peu de correspondance. N'ayant pas abjuré le serment de 1791, il était suspect aux yeux de l'autorité diocésaine. Le recteur eut à répondre à l'enquête de l'an XII. Le nouvel évêque, Claude André, était mal renseigné sur son diocèse, et à la Direction des Cultes à Paris on se plaignait de recevoir de Quimper des dossiers confus, pleins de contradictions. Mathurin Le Maître, qui se disait «presque hors de combat», répondit à l'évêque le 20 février 1804 : sa grande paroisse avait, écrivait-il, 2 470 âmes, dont 1 700 communiants (on n'y comptait pas les enfants de moins de douze ans). Signe d'une pratique unanime, malgré les difficultés éprouvées par les tréviens de Kerlaz. Par ailleurs, écrivait le recteur, trois chapelles pouvaient être ouvertes au culte, Saint-Germain de Kerlaz, Sainte-Anne de la Palud et Notre-Dame de la Clarté. Par contre, celles de Saint-Michel et de Saint-Even, qui n'avaient pas été vendues, étaient en ruines.

Mathurin Le Maître s'efforça de panser les plaies de la Révolution. L'église paroissiale avait besoin de réparations. Nous

avons vu que le 26 décembre 1805 la foudre s'abattit sur le clocher, il fut reconstruit, mais à l'économie. Le dimanche suivant le sinistre, le recteur disait en chaire à ses paroissiens : «Dieu [à cause de nos péchés] s'est contenté de frapper son propre temple, et en agissant ainsi, il nous a tous punis d'un seul coup de foudre.» La reconstruction du clocher était terminée en 1808. Le 20 mai 1809 était bénite une seconde cloche, fondue par Viel à Brest. Elle remplaçait celle que les autorités révolutionnaires avaient fait descendre pour la fonte à l'arsenal de Brest. On changeait d'époque : la première cloche, alors encore en place, avait été parrainée par messire Joseph-René de Moëllien en 1765 ; la seconde aura pour parrain le maire, Jacques Le Guillou.

Mathurin Le Maître ne se plaignait pas de ses paroissiens. Il écrivait : «Le peuple est d'un caractère doux, docile et très généreux, surtout à l'égard de ses ministres». Preuve que Mathurin Le Maître fut bien accepté par ses paroissiens malgré le serment de 1791.

En 1812 arrive un nouveau recteur, Corentin Quévarec. Au prêtre jureur, impénitent presque jusqu'au dernier jour, succédait un prêtre réfractaire. Originaire de Pleyben, il était vicaire à Motreff quand survint la Révolution. Il refusa de prêter le serment de 1791 et se cacha pendant toute la Révolution. En 1812, Corentin Quévarec venait de Cast. Etait-il autoritaire ou voulait-il appliquer les orientations de la pastorale de son temps ? Il eut en mai 1826 quelques démêlés avec un aubergiste du bourg, Jean Le Floc'h, le gendre de Roland Guizouarn. Les fileuses venaient d'apporter le fil produit avec le chanvre fourni par l'aubergiste ; c'était jour de «renderie» (*rentadeg,* en breton). Jean Le Floc'h, qui avait voulu organiser une sauterie pour l'occasion, déclencha le courroux du recteur. L'aubergiste ne voyait pas pourquoi «danser au son du biniou suivant l'usage du pays» était répréhensible, alors que dans la paroisse voisine de Cast le pasteur se montrait plus conciliant. Le pasteur en question était son propre beau-frère, Pierre Guizouarn.

Le rectorat de Corentin Quévarec ne se réduit pas à ces incidents. En 1817 une grande mission avait eu lieu à Plonévez. Trente prêtres y prêchèrent et confessèrent ; l'un des prédicateurs y reçut le surnom de «Teod aour». La mission fut perturbée par la mort subite de l'un des prédicateurs, l'abbé Colcanap, alors recteur de Plomelin. Il fut

inhumé le lendemain dans le cimetière de Plonévez. Pour clôturer la mission, une croix en bois fut portée en procession et érigée au bas du bourg (rue de Cornouaille aujourd'hui), à la place de celle que le père Maunoir avait dressée jadis.

Avec l'arrivée de Corentin Quévarec, la mémoire du prêtre jureur qu'était Mathurin Le Maître allait s'estomper. Dans les années 1940-1950 encore, au prône en langue bretonne de la grand-messe, le célébrant faisait prier pour les recteurs concordataires défunts dans leur paroisse même. La liste, invariable, allait de Corentin Quévarec à Hubert Bossus, décédé en 1939, mais l'assemblée paroissiale n'entendit jamais le nom de messire Mathurin Le Maître, malgré les quarante-sept années d'une vie très digne passées à Plonévez-Porzay. La mémoire des prêtres jureurs restait maudite.

2. - *Au temps d'Alain Pouchous*

Corentin Quévarec décède le 28 février 1832. Alain Pouchous lui succède. Le nouveau recteur était né le 24 avril 1796 à Esquibien. Ses parents, Jean Pouchous et Jeanne Donnart, exploitaient le moulin de Penbil dans cette paroisse. Alain Pouchous, ancien vicaire de Saint-Louis de Brest, avait une forte personnalité. On lui doit la construction du presbytère actuel (1854) et de la chapelle de La Palud. C'était un esprit curieux du passé de sa paroisse. Il aimait à recueillir les traditions orales au cours de ses visites dans les villages, il transcrivit des légendes du pays, telle celle de l'ermite saint Even, qu'il dit avoir «écrite sous la dictée d'un de [ses] vieux paroissiens». Procédurier quand il le juge nécessaire, il le montrera dans l'affaire des dunes de Sainte-Anne, une affaire qui nuira à ses relations avec tout un quartier de la paroisse.

L'image d'une paroisse d'autrefois

Alain Pouchous est manifestement heureux dans sa paroisse. Il raconte avec plaisir la cérémonie de confirmation du 28 mai 1841 qui avait clos les dix jours d'une «retraite d'Adoration», sorte de petite mission. Le recteur fait état de 1766 communions au cours de cette retraite. Mgr Graveran confirma ce jour-là 674 personnes de Plonévez et 105 de Ploéven.

L'évêque était arrivé la veille. Alain Pouchous raconte : «Le recteur de Plonévez-Porzay, accompagné des trente principaux paysans riches de la paroisse, tous en habits de dimanche et en manteaux, alla à cheval à la rencontre du prélat, jusqu'aux confins de la paroisse : ils marchaient sur deux files, le recteur étant au milieu d'eux, et dans un si bel ordre qu'on les eût pris pour une compagnie dressée de cavaliers. Monseigneur en voiture venait après eux». De Goulit-ar-Guer au bourg par la vieille route royale ! On ne faisait pas les choses à moitié en ce temps-là.

C'est une époque faste pour le pardon de sainte Anne, tant par la piété que par l'affluence des pèlerins. Alain Pouchous évalue à 70 000 les pèlerins accourus à la Palud le 26 juillet et tous les dimanches et fêtes du mois d'août. Le recteur évoque, non sans émotion, la «procession votive», *procession ar miraklou,* du samedi, veille du grand pardon. La procession débute à cinq heures du soir : dix mille personnes, «de tout pays, de tout âge et de tout sexe», défilent avec foi et recueillement, certains pieds nus, tous portant à la main des cierges allumés, alors dits *ex-voto* ou *miracles.* Derrière eux s'avançait la statue dorée de sainte Anne, «portée par des paysannes vêtues de blanc». Venaient ensuite deux clercs en dalmatique en drap d'or, qui portaient les reliques, puis le clergé, suivi des simples pèlerins, vingt mille environ. Après deux heures de marche sur un circuit de quatre kilomètres, les «pèlerins votifs», selon l'expression d'Alain Pouchous, pénètrent dans la chapelle par la porte sous le clocher et, vu le nombre, ressortent par la porte latérale. Brousmiche notait en 1830 : «Le nombre des ex-voto qui garnit cette chapelle est considérable. Mauvais tableaux, navires offerts par des marins en garnissent le pourtour, sont suspendus à la voûte ; aux pieds de l'image vénérée on trouve un immense faisceau de béquilles».

Cette procession des miracles n'était pas particulière au sanctuaire de la Palud. On la pratiquait aussi autour d'autres chapelles le jour de leur fête patronale. Le peintre Jules Breton a fixé sur la toile deux de ces processions votives, celle de Notre-Dame de Kerinec en Poullan en 1869 et celle de Notre-Dame de Kergoat en Quéménéven en 1891. On y voit aussi, mais sur un placitre ombragé, des pèlerins marcher en tête de la procession, un cierge à la main. La procession aux flambeaux d'aujourd'hui, à Sainte-Anne, n'a plus le même sens.

Le soir du samedi, procession et dévotions terminées, les pèlerins refluent vers les villages riverains de la palue, où ils passent la nuit dans la paille fraîche des granges. Mais d'autres pèlerins ne quittent pas la dune. Là, autour de l'enclos de la chapelle sont dressées environ 160 tentes en toile. Douze mille pèlerins, d'après Alain Pouchous, y passent la nuit, les hommes séparés des femmes, prolongeant la prière ou se livrant simplement au sommeil. Quand le temps est beau, l'enclos de la chapelle ne désemplit pas : les uns à genoux nus, d'autres debout et pieds nus, font trois fois le tour de la chapelle. Cette présence de tentes sur la dune nous étonne aujourd'hui, mais on retrouve sur la palud la même présence de tentes qu'à Sainte-Anne d'Auray, qui fut le modèle des pèlerinages autrefois.

Le lendemain, dernier dimanche d'août, c'est le grand pardon. La procession, bien qu'édifiante, n'a pas la même gravité. En 1857, le peintre Eugène Boudin assiste au pardon de la Palud. Il est plus sensible au pittoresque des tentes envahies par les pèlerins, mais il a remarqué les cordons de cire cernant la chapelle et surtout vu la procession monter à l'assaut de la dune. La statue de sainte Anne était «portée par quatre belles paysannes or et drap noir, puis la fameuse bannière [portée] par une belle paysanne toute rouge et suivie de plusieurs autres aussi éclatantes». Et quand les reliques ont été suspendues au-dessus de la porte de la chapelle, les pèlerins en entrant touchent le reliquaire. Ceux qui ont le bras trop court ne perdent rien. «Deux hommes avec des bâtons sont postés de chaque côté et à l'aide d'une baguette ils touchent alternativement la châsse et le peuple» (cité par Denise Delouche).

Il ne fait pas de doute que la piété des pèlerins était grande en ces années 1840. On ne voyait pas encore les amateurs de pittoresque et les touristes accourir en masse sur les dunes de la Palud. Ce sera fait avant même 1914, le folklore marquera alors la fête religieuse.

Le rachat de la chapelle de la Palud

Le 4 septembre 1803, Pierre Cornic de Trévilly et Yves Kernaléguen de Kervriel rachetaient avec les deniers de la paroisse la chapelle de Sainte-Anne, la fontaine et les trois cents arpents de dunes et de terres vagues. François Cosmao de Linguez les cédait pour 1.200 francs.

Une situation ambiguë : la paroisse ne pouvait acquérir la chapelle, car sa fabrique, composée du recteur et de deux fabriciens, n'avait pas la capacité juridique de posséder des biens immeubles. Elle pouvait seulement, d'apès la loi du 18 germinal an X (8 mai 1802), «veiller à l'entretien et à la conservation des aumônes», c'est-à-dire des offrandes. En pratique, c'était le conseil municipal, héritier de l'ancien corps politique, qui avait la responsabilité des biens de la paroisse. Mais le décret du 7 thermidor de l'an XI (27 juillet 1803) créait une seconde fabrique, dite extérieure, faite de trois marguilliers nommés par le préfet et habilitée, elle, à posséder les biens de la paroisse non vendus sous la Révolution. Le 4 septembre 1803, cette nouvelle fabrique n'était pas encore en place à Plonévez. La paroisse n'achetait donc pas en son nom la chapelle et les palues et la commune se trouvait impliquée dans l'affaire. Selon une lettre du 26 avril 1829, signée des conseillers de la fabrique et du maire Moreau lui-même, qui est membre de droit du conseil de fabrique, la commune, en 1803, «n'agissait que pour la fabrique, dont les fonds étaient, à cette époque, administrés par les conseils municipaux : la difficulté du moment fit adopter cette mesure». Les deux acquéreurs disaient donc «faire tant pour eux que pour les autres habitants de la commune de Plonévez-Porzay».

Le culte, interdit en 1802 par l'autorité épiscopale, put donc reprendre. La fabrique reconstruisit même les deux sacristies de la chapelle, l'une en 1807, l'autre en 1813, mais la situation juridique de Sainte-Anne n'était pas claire. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1829 et au début de 1830 que le recteur Corentin Quévarec intervint auprès des héritiers d'Yves Kernaléguen et de Pierre Cornic. Ceux-ci certifièrent par écrit que l'acquisition de Sainte-Anne, chapelle et dunes, avait été faite avec les deniers de la paroisse et qu'ils ne pouvaient «prétendre aucun droit soit à la propriété soit à la jouissance de ces palues». Les riverains jouissaient depuis toujours des palues et des terres vagues et décloses, contiguës à leurs propres champs. Ils y faisaient paître leurs troupeaux et y coupaient joncs et ajoncs. Cette pratique coutumière risquait, selon les dispositions du nouveau code civil promulgué en 1804, de devenir une servitude au bout de quarante-cinq années de jouissance paisible, à compter de l'an IV (1796). Répondant à la lettre de la fabrique mentionnée plus haut, le maire

Gilles Moreau et le conseil municipal reconnurent, dans leur délibération du 4 mai 1829, que la chapelle avait été achetée en 1803 «pour les besoins de la fabrique et payée de ses deniers». Cette délibération pèsera lourd plus tard.

Le 25 mars 1834, le nouveau recteur, Alain Pouchous, acquiert, *à titre personnel*, les droits des héritiers Cornic et Kernaléguen sur les dunes et les palues de Sainte-Anne, et aussitôt, par «l'exploit» du 31 mars 1834, somme les riverains de ne plus exercer sur les palues «des actes de simple tolérance, tels que d'y faire paître bestiaux et troupeaux, mottoyer, couper joncs et ajoncs. Les riverains ayant opposé un refus, le recteur les assigna devant le tribunal de Châteaulin. Furent donc convoqués les propriétaires des villages de Nergoz, Penfrat-Bihan, Penfrat-Bras, Briden, Créac'h-Levren et Camézen. Ceux-ci reçurent l'appui d'un conseiller de la Préfecture, M. Le Roux, né à Pratréanna et neveu par sa mère de Claude Le Coz, l'ancien archevêque de Besançon.

L'affaire va se révéler embrouillée. Elle avait ses racines dans l'Ancien Régime, au temps où les villages bordant les dunes de Sainte-Anne appartenaient encore à l'abbaye de Landévennec et que ces dunes et ces terres vagues, dites *douar frost,* leur servaient de communs, *douar boutin.* La loi du 28 août 1792, dans son article 10, traitait justement de ce problème : «Dans les cinq départements qui composent la ci-devant Bretagne, les terres actuellement vaines et vagues, non arrentées, afféagées ou accensées jusqu'à ce jour, connues sous le nom de communes, frost, frostages, franchises, galois, etc., appartiendront exclusivement soit aux communes soit aux habitants des villages soit aux ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, mottoyer, couper des landes, bois ou bruyères, pacager ou mener leurs bestiaux dans les dites terres, situées dans l'enclave ou le voisinage des ci-devant fiefs». Alain Pouchous soutenait que cet usage n'était qu'une tolérance, «une possession de fait, purement précaire». Ce n'était pas, évidemment, l'avis des riverains. Ils ne pouvaient cependant produire des actes notariés qui leur reconnaîtraient clairement un droit de propriété sur ces terres vagues ni même le droit de pâture. L'un des plaignants, propriétaire de ses terres, – et ses aïeux l'étaient bien avant la Révolution, – ne put produire qu'une vieille «déclaration», qui ne

précisait pas ses droits de pâture. Le tribunal de Châteaulin, par jugement du 26 juillet 1843, donna raison au recteur contre les trente-deux plaignants, parmi lesquels on trouvait, en plus des riverains, leur parenté dispersée dans la paroisse de Plonévez et même en Ploéven et Plomodiern.

Alain Pouchous prit alors une initiative qui mit le feu aux poudres. Le 5 juin 1846 il vendit à un marchand de draps de Quimper, Pierre Puech, les dunes et les terres vagues. Il ne gardait que la chapelle, la fontaine et douze hectares de terrain. Il se réservait aussi l'accès à la chapelle par les chemins charretiers de Landerrien, Créac'h-Levren et Tréfeuntec. Le bornage fut mal fait, semble-t-il, puisque le cadastre ne portera plus tard que cinq hectares soixante-douze ares et trois centiares.

Une élection partielle donna au conseil municipal une majorité favorable aux riverains, qui obligea le maire Halna du Fretay à intenter un procès au recteur. C'était à la commune, disait-on maintenant au conseil, de réclamer ses droits sur les dunes et les palues. Le libellé de la vente de 1803 disait, en effet, que Pierre Cornic et Yves Kernaléguen acquéraient ces palues «tant pour eux que pour tous les autres habitants de la commune». La rédaction de l'acte prêtait de fait à la contestation. De plus, les conseillers s'appuyaient sur l'article 10 de la loi du 28 août 1792, cité plus haut, qui concernait les terres vaines et vagues. Malheureusement pour le conseil municipal, la délibération du 4 mai 1829, comme quoi la commune ne se reconnaissait pas de droits sur les palues, était là. Alain Pouchous, prévoyant, avait obtenu le 9 février 1834, une copie de la délibération signée du maire lui-même, Gilles Moreau.

Alain Pouchous et Pierre Puech, – qui avait déjà commencé à défricher ses terres et à construire des bâtiments pour ses deux métayers de Keranna, – furent cités en justice devant le tribunal de Châteaulin. La commune gagna son procès en janvier 1848 mais le perdit en appel à Rennes le 15 décembre 1848, au profit d'Alain Pouchous et de Pierre Puech. La commune n'avait plus qu'à payer les frais du procès. Le 24 mai 1861, le conseil de fabrique acceptait la donation que lui faisait Alain Pouchous de la chapelle de la Palud, de la fontaine et de la dune entourant le sanctuaire.

A l'écoute de la tradition

Traditions et légendes liées aux vieux châteaux et aux ruines, superstitions, souvenirs des anciens, tout intéressait Alain Pouchous. Les souvenirs des anciens, on peut en recueillir, mais la difficulté est d'y découvrir la part de vérité historique à retenir.

Une tradition reçue par le recteur prétendait que Kerlaz fut autrefois paroisse sous le nom de Tréfriaud (ou Tréfriand ?). Et voici la légende : au XII^e^ siècle, des agents du seigneur, venus lever la taille, avaient été massacrés par les habitants. Le seigneur ne put découvrir les assassins, et, comme la taille avait été finalement versée, il fit grâce aux habitants mais exigea qu'on changeât le nom de Tréfiaud en Kerlaz, le «village du meurtre». Nos aïeux aimaient déjà retrouver dans le passé de leur paroisse les origines des noms de lieux. Et l'imagination des conteurs comblait leur curiosité. Mais Tréfriaud ou Tréfriand fait aussi penser à l'ancien mot usité dans les pièces d'archives, treffviens, les tréviens d'aujourd'hui.

Alain Pouchous s'interrogeait sur l'origine du nom du bois du Névet : «Nos étymologistes avancent que Névet ou Névent est synonyme de forêt». Lui s'en tenait à ce que disait son bréviaire latin. Il y lisait au 1^er^ juin, fête de saint Ronan, que l'ermite se retira dans la très vaste forêt de Némée (in nemea vastissima silva). Dans la chapelle Saint-Pierre en Plogonnec, l'inscription latine déjà citée dans ce livre commence ainsi : «*Claudius nemeus...*», qu'il faut traduire «Claude de Névet...» Mais ce qualificatif «nemeus», féminin nemea, était une mauvaise graphie. Névet provenait, en fait, du mot gaulois «nemeton», qui désignait une forêt ou une enceinte sacrée, un temple en plein air dans une clairière. Un poète gallo-romain, Fortunat, qui était évêque de Poitiers à la fin du VI^e^ siècle, connaissait le sens du mot «nemeton», la langue gauloise étant encore vivante de son temps. Des noms de lieux en France en gardent la trace. Bernard Tanguy, dans l'ouvrage «Locronan et sa région», cite la ville de Nanterre ; on l'appelait en gaulois «Nemetoduron», la forteresse du sanctuaire. Les Gallo-Romains qui habitaient autour de Douarnenez connaissaient bien ce bois du Német, prononcé assez tôt Névet. Y ont-ils vu célébrer des cultes païens, ce n'est pas sûr.

Le bois du Névet aurait recelé de l'or si l'on en croit une légende rapportée par Alain Pouchous : «On prétend que les seigneurs de Névet découvrirent une mine d'argent, ou même d'or,

au pied du château de Névet (Lezargant), mais que, ne voulant pas qu'on y fît de fouilles, ils y établirent un grand étang dont les eaux font encore aujourd'hui mouvoir les tournants du moulin...»

De fait, on sait que des mines d'or et d'argent existaient en Cornouaille au temps des ducs de Bretagne. En 1506, la chancellerie du duché de Bretagne, à Nantes, donnait ordre à un auditeur et à un secrétaire de la chambre des Comptes de «se transporter es partyes de Kemper-Corentin où l'on dit y avoir myne d'or», pour contrôler l'exactitude de l'information et en avertir la duchesse Anne, alors reine de France. On ne connaît pas le résultat de l'enquête. Mais en 1628 un expert en minéralogie, le baron de Beausoleil, fait un tour de Bretagne et nous apporte des précisions intéressant le Porzay : «Au Ry, proche Douarnenez, sur le bord de la mer, une riche mine qui contient plusieurs rameaux (filons ?) d'or, d'argent, de cuivre... Près de la paroisse de Loccenan (Locronan), chez M. le marquis de Mené (Névet), une riche mine d'argent contenant beaucoup d'or». Pendant combien de temps ces mines apparemment prometteuses furent-elles exploitées ? Le furent-elles réellement ? Les archives sont muettes là-dessus.

Ces mines d'or étaient-elles déjà connues au Moyen Age et même auparavant ? C'est probable. On a affiné de l'or au cours du IX^e siècle dans l'enceinte dite des Salles sur la montagne du prieuré en Locronan. L'archéologue Philippe Guigon y a découvert, au cours de ses fouilles de 1991, des coupelles à affiner l'or. Lezargant, en breton Lezarhant, est un toponyme ancien ; doit-il alors son nom à la présence de l'argent dans le sous-sol du bois de Névet ?

Les recherches du B.R.G.M. confirment la présence de l'or argentifère dans le Porzay, soit dans les ruisseaux, à l'état de paillettes minuscules, soit dans la gangue de minerais ou dans des blocs de quartz, mais en quantités infimes.

Alain Pouchous rapporte un fait plus récent. Un vieillard, qui avait connu les jours troublés de la Révolution, lui a raconté qu'il avait vu brûler sur la place de Locronan trois charretées de titres et de papiers provenant du château de Névet. Le recteur dénonce à juste titre cet acte de vandalisme et il souhaite que l'on conserve «le peu qu'il nous reste de l'histoire locale qui s'efface et va disparaître». Le même acte de vandalisme est attesté, en 1897, par

l'abbé Pierre L'Helgoualc'h, recteur du Juch, mais selon lui les trois charretées de «vieux papiers» venaient de Moëllien et de Névet, et ces archives furent brûlées dans le bois nommé *coat-ar-mengleuz*. Pierre L'Helgoualc'h est né en 1852 à la métairie de Moëllien ; il n'a connu aucun témoin direct de la Révolution ; il aurait recueilli les récits de l'abbé Pierre Guizouarn, le fils de l'aubergiste Roland Guizouarn, du bourg de Plonévez, ou même des souvenirs conservés à la métairie.

«En 1752, un prêtre de Trémalaouen, qui s'amusait à lire, en se promenant dans *Carront parc an testou*, y fut étendu mort sur la place, par un coup de fourche. La justice fit des recherches pour découvrir l'assassin et ne put d'abord y réussir. Enfin elle ordonna de porter au bourg toutes les fourches en fer des villages voisins. Un homme de Kergoasguen ne présenta pas la sienne, on le garda au bourg et on fit faire la fouille chez lui. On découvrit dans la coëtte de son lit une fourche un peu tachée de sang. On le suppose coupable, on lui ordonne de toucher le cadavre, il le fait avec assurance : ce cadavre rendit du sang, et on jugea l'homme coupable. Deux hommes le saisirent au chupen mais il sut adroitement retirer ses deux bras de son chupen, qu'il leur laissa et, grâce à ses bonnes jambes et à son agilité, il ne fut pas atteint dans le moment. On fit mettre la maréchaussée à ses trousses. C'était trop tard, on n'a jamais pu le découvrir, on croit qu'il s'est expatrié...»

Alain Pouchous, qui rapporte le fait, avoue sa perplexité. C'était pourtant une pratique connue en Europe dans l'ancien temps. On a cru longtemps que le sang de la victime criait ainsi vengeance. Un arrêt du Parlement de Bretagne, du 8 août 1600, recommandait encore aux juges, en cas d'homicide, de «présenter les cadavres des victimes aux prévenus et iceux toucher». Pensait-on que le trouble manifesté par le suspect à la vue du cadavre pourrait être un indice ? La date de l'épisode, 1752, est tardive. Un prêtre de Plonévez est bien mort cette année-là : Corentin Le Coz, qui demeurait au village de Leuriou, mais les registres ne disent pas qu'il est mort assassiné. Et les registres de la trève de Kerlaz ne signalent aucun décès de prêtre dans l'année 1752. Ne sommes-nous pas ici devant une légende qui aurait gardé, au XIX^e siècle, le souvenir d'une coutume judiciaire tombée en désuétude. Dans sa *Légende de la mort,* Anatole Le Braz a aussi recueilli semblable légende avant 1914 : «Lorsqu'une personne a été assassinée, si

l'assassin entre dans la pièce où est déposé le corps, [...], les blessures se rouvrent et se remettent à saigner abondamment».

Selon une tradition locale rapportée par Alain Pouchous, saint Thégonnec (ou Trégonnec ou encore Connec) serait né dans le village de Tréfeuntec : «On montre à Tréfentec un lieu nommé *ar jardin vraz,* à Corentin Chevalier, du fief du Vieux-Châtel, où l'on prétend que saint Trégonnec prit naissance : rien que je sache qui puisse le prouver, bien qu'il y ait à Tréfentec même une fontaine, très renommée, dite *feunteun sant Trégonnec*, et qu'à un kilomètre de ce lieu se trouve le village appelé Kergonnec». La tradition conte que le saint ermite, ne trouvant plus le calme auprès de la fontaine, quitta le village. Notre chroniqueur mentionne la chapelle de saint Thégonnec, en Plogonnec. Dans la chapelle même, une petite fontaine laisse couler son eau dans un «aqueduc de pierre». Une note intéressante à retenir : «Les habitants de Tréfentec, et même de Plounévez en général, y vont par bandes au pardon annuel qui s'y tient. On invoque ce saint pour les maux d'yeux». Précisons ici que ce n'est pas la fontaine du saint qui guérissait mais une seconde fontaine, dite de saint Egarec, en contrebas de la chapelle, qui avait la réputation de guérir les maux d'oreilles (et non des yeux). Saint Thégonnec a son vitrail dans la chapelle actuelle de sainte Anne. D'après une légende, on lui aurait confié, étant encore enfant, un champ ensemencé à garder. Le petit Thégonnec enferma les oiseaux déprédateurs dans une grange et s'en fut au pardon ! Le vitrail posé en 1939 dans le bas-côté nord de la chapelle illustre cet épisode, mais Alain Pouchous semble ignorer cette légende.

Autre sujet d'interrogation, la légende de la ville d'Is, *Ker-Is*, la Ville basse ou la basse Ville. Sur la grève de Trezmalaouen, écrit-il, «j'ai moi-même vu plusieurs arbres, un grume mais sans écorce et sans aubier, couchés et enfouis dans le sable. Impossible de les retirer : on a prétendu qu'en ce lieu il y a eu autrefois une belle allée, et même on n'a pas craint d'avancer que c'était une promenade de la ville d'Is. D'où vient cet acharnement à trouver aujourd'hui la ville d'Is dans la baie de Douarnenez ?»

Alain Pouchous connaît donc la légende de la ville d'Is, qui s'est amplifiée au début du XIX^e^ siècle. Aucune mention, pourtant, dans sa monographie, de la fuite du roi Gradlon et de saint Guénolé devant les flots qui submergeaient la ville maudite.

Albert Le Grand, dans son ouvrage «*Les vies des saints de la Bretagne armorique*», paru au XVII^e^ siècle, racontait déjà la submersion de la ville d'Is mais ne faisait aucune allusion à la Palud. Alain Pouchous, non plus, ne rattache pas la fondation de la chapelle de la Palud au châtiment de la ville du roi Gradlon. Il faut attendre la fin du XIX^e^ siècle pour entendre le cantique où il est dit que le roi Gradlon donna, pour fléchir la colère divine, la Palud à sainte Anne, Rumengol à la Vierge Marie et Landévennec à saint Guénolé... C'est qu'au cours du XIX^e^ siècle la légende de la ville d'Is s'était enrichie. Des écrivains spécialisés dans la matière bretonne, tels Jacques Cambry, La Villemarqué et surtout Emile Souvestre, avaient brodé sur la légende de Dahut, la princesse maudite, que son père aurait rejetée à la mer sur l'ordre de saint Guénolé. Alain Pouchous ne parle pas non plus du chemin herbeux qui descend encore jusqu'à la plage, *hent santez Anna gollet*, disait-on naguère, car il aurait conduit à la première chapelle dédiée à la grand-mère de Jésus. Pas un mot sur cette chapelle qui aurait été engloutie, selon la tradition. L'on doit constater la réserve et la prudence du recteur à propos des origines de la chapelle de la Palud.

Les fontaines sacrées

Alain Pouchous a recensé les fontaines de sa paroisse, en particulier celles dédiées aux saints. Il a noté les pratiques superstitieuses attachées à plusieurs d'entre elles. Près de l'ancien Petit-Moulin, en contrebas de Pratréanna, on peut encore découvrir la fontaine de saint Ronan, *feunteun sant Reun.* «Ce n'est pas une vraie fontaine mais seulement un grand trou d'eau en forme de douet. On dit qu'en hiver l'eau en est tiède et qu'en été elle est des plus froides. Tous les petits enfants, à une lieue à la ronde, y sont plongés par leurs mères pendant l'octave du Sacre (du Saint-Sacrement). On croit qu'un enfant ne sera jamais sain si on ne lui a fait cette opération avant la fin de la troisième année». Alain Pouchous rapporte un autre fait curieux : à l'est de la pointe de Pen-ar-Garreg, qui sépare les plages de Kervel et de Trezmalaouen, «on voit une source d'eau vive... Les uns nomment cette source *feunteun an od* et les autres *feunteun santez Anna.* Ce lieu est, dit-on, vénéré, non par des Plonévétiens mais par des étrangers à la commune. On y va dévotement en pèlerinage faire les trois vendredis et quelquefois les trois mardis».

Alain Pouchous se contente de reproduire la tradition locale. Une autre fontaine semble avoir eu une eau guérisseuse, celle de saint Even, dans une prairie proche de Lezharscoët en Kerlaz. Alain Pouchous note simplement : «On s'adresse à ce saint pour être guéri ou préservé de la fièvre». Par contre, il ne note aucune pratique superstitieuse à propos des autres fontaines, que ce soit *Saint-Mahouarn* à Lesvren, *Saint-Guénolé* près de Toul-ar-Goër, autre *Saint-Guénolé* à Tréguybian, *Saint-Trégonnec* à Tréfeuntec, *Saint-Michel* à trois pas de la chapelle disparue, *Saint-Miliau* en amont du Styvel, ou même *Sainte-Anne.*

Les croix et calvaires de Plonévez

Alain Pouchous comptait vingt-trois croix et calvaires sur sa paroisse. Voici la liste de ces croix et calvaires établie par le recteur :

1. - Croix de Kergoncily : elle portait les armoiries de Lezharscoët et l'inscription : «*Fait par Y. Cosmao*» ainsi que la date «1824» (date d'une restauration). C'est une croix de carrefour.

2. - Croix de Keroutous, sur l'ancienne route royale. Croix de carrefour, elle signalait l'entrée de l'allée de l'ancien manoir de Kerdoutous. Un champ voisin est encore dit park ar groaz. Disparue.

3. - Croas-ar-Bléon, croix des fleurs (ou des Rameaux ?). Croix de carrefour sur la vieille route royale.

4. - Croix de l'ancien cimetière de Plonévez. Cette croix surmonte depuis 1921 le monument aux morts.

5. - Croix du cimetière de Kerlaz.

6. - Croix au coin sud du cimetière de Kerlaz. Disparue.

7. - Croix de mission au Bourg-Izella, remplacée depuis par une croix en kersanton.

8. - Croix de Troïout, au-dessus de Goulit-ar-Guer, sur le chemin de la Troménie. Disparue, remplacée par une autre au XX^{e} siècle.

9. - Croix de la Clarté.

10. - Croix de Lesvren.

11. - Croix de Camézen. «En 1793, des soldats passant près de cette croix brisèrent le Christ et le haut de la croix. Contre l'arbre mutilé de cette croix on voit une Mater dolorosa, le Christ sur ses genoux et un ange soutenant la tête du Christ». La croix a été restaurée par Jacques Thomas.

12. - Croix de Sainte-Anne, dans l'enclos de la chapelle.

13. - Croix de Lanzent, sur la route départementale. C'est une croix de carrefour. Disparue.

14. - Croix de Lanzent, près de la chapelle Saint-Guénolé, selon la tradition. Disparue depuis longtemps. Son existence est douteuse.

15. - Croix de Moëllien, sur l'ancienne route de Douarnenez à Plonévez. Croix de carrefour, elle signale l'entrée de l'allée conduisant au manoir de Moëllien.

16. - Croix du Mez, croix de carrefour, sur l'ancienne route de Douarnenez à Locronan, face au chemin qui conduisait à Tréfeuntec. Disparue.

17. - Croix de Rosaguen. Disparue.

18. - Croix de Kervel, dite *Croaz-ver* (elle ne mesure pas un mètre de haut).

19. - Croix de Kergonnec. Disparue.

20. - Croix de Péfidit, dite au XIX^{e} siècle «Croaz an dimezelled», on ne sait pourquoi. Disparue.

21. - Croix de Parc-a-Valis. Disparue.

22. - Croix de Leustec, sur le chemin de la troménie.

23. - Croix-Rouge, dite autrefois *Croaz-Omnès,* au bout de l'allée de Pratréanna, sur le chemin de la troménie.

Il manque une croix dans cette liste, *ar groaz koz,* la vieille croix, bâtie sur le talus du chemin de Kergarrec. Mais peut-être est-ce une croix venue d'ailleurs. Une autre croix n'est pas citée, et pour cause : la *Croix Neuve, ar Groaz Nevez,* située au carrefour de l'ancienne route de Sainte-Anne. Elle ne sera érigée qu'en 1869, et l'inscription rappelle encore aujourd'hui qu'elle est due à la générosité d'un couple, Daniel Belbéoc'h et Corentine Normand. Et cette croix de carrefour était un hommage rendu à sainte Anne. Enfin, la croix du *Caouët* n'a été construite qu'en 1935. Due à l'initiative du père Henri Le Floc'h, du Caouët même, c'est une œuvre du sculpteur Le Naour, de Quimper.

3. - Le temps des bâtisseurs

Au début de l'année 1858 un projet de reconstruction de la chapelle de la Palud prenait corps. Un peu avant 1875 un clocher neuf s'élevait au milieu du bourg de Plonévez-Porzay, dernière étape de la construction d'une nouvelle église paroissiale. En

moins de vingt ans la paroisse s'était dotée de deux édifices religieux, et quels édifices ! Un délai si court méritait d'être noté.

Une nouvelle chapelle à la Palud

L'ancienne chapelle de pèlerinage, bâtie au XVII^e siècle, était notoirement insuffisante pour accueillir l'afflux des pèlerins. C'était une petite chapelle de campagne. La nef ne mesurait que 12 m. 80 de longueur sur 6 m. de largeur ; aucune fenêtre n'éclairait cette nef, une niche creusée dans le flanc nord abritait la statue vénérable de sainte Anne. Des travaux avaient été entrepris au début du XIX^e siècle, du temps du recteur Mathurin Le Maître et de son successeur Corentin Quévarec : deux nouvelles sacristies étaient accolées au chœur et deux inscriptions, aujourd'hui disparues, témoignaient de ces travaux. Alain Pouchous a retenu pour nous ces inscriptions. Sur un linteau de fenêtre de la sacristie du côté nord on lisait le nom de Corentin Moreau, fabrique de la chapelle en 1807, et celui du maire Jacques Le Guillou. La sacristie sud, qui a été construite en 1813, portait sur le linteau de la fenêtre de l'étage le nom d'Yves Kernaléguen, sans doute le fabrique, et sur la fenêtre du rez-de-chaussée celui de Jacques Le Guillou, toujours maire de la commune.

Le premier dimanche de janvier 1858, le conseil de fabrique de Plonévez approuve un projet d'agrandissement de la chapelle de la Palud. Ce projet, présenté par le recteur, prévoyait la reconstruction du chœur et des deux sacristies. Les choses ne traînent pas ; l'adjudication est faite avant même de soumettre le projet, avec plans et devis, à la Préfecture, ce que le Préfet jugea irrégulier.

Rien n'est fait avant 1863. C'est qu'entre-temps le recteur a changé de projet : c'est toute la chapelle qu'il veut maintenant reconstruire, et le projet de l'architecte Joseph Bigot est ambitieux. L'évêché eut beau objecter le 6 novembre 1863 : «Un particulier peut modifier ses constructions. Une fabrique ou un conseil municipal ne le peuvent plus, quand il y a les plans, les devis et une adjudication». Le recteur maintint son projet, la nouvelle construction sortit de terre. On peut encore lire sur un écusson tenu par un ange la date de 1864, sur le flanc sud de la chapelle.

La nef doit son élégance aux grandes arcades qui pénètrent directement dans les piliers. Pas de chapiteaux, c'est le gothique du

XVI^e siècle. Le pignon occidental, en belles pierres de taille, porte une flèche à crochets construite par Le Naour. Moins élancée que celle de l'église paroissiale, elle monte quand même à 34 m. 60. Le lichen lui a donné, depuis sa construction, la patine d'un ancien clocher. En 1903, un oratoire est construit au flanc nord de la chapelle pour faciliter la dévotion des pèlerins envers la vieille statue de sainte Anne. Les plans ont été tracés par le chanoine Jean-Marie Abgrall, et la sculpture des arcades, ouvragée comme de la dentelle, est de la main du tailleur de pierres quimpérois Jean-Louis Le Naour, l'homme qui édifia plus de soixante-dix clochers. En 1948, une nouvelle chapelle des pardons est construite au flanc nord de l'oratoire, sur les plans de l'architecte René Le Grand. Elle remplace une construction de bois encore reconnaissable sur les anciennes cartes postales.

La chapelle a hérité en partie du mobilier ancien de l'église paroissiale. Les travaux à peine achevés à la Palud, l'on devait abattre la vieille église du bourg, et son mobilier trouva naturellement refuge à Sainte-Anne : les deux autels latéraux qui dataient de 1840, certainement, – les deux confessionnaux galbés du transept sans doute, – et peut-être même le maître-autel. Son profil galbé et le baldaquin qui couronne le tabernacle de ses grandes palmes font penser au XVIII^e siècle ; or c'est en 1774 que l'église paroissiale reçut un nouveau maître-autel.

Les retables du transept sont garnis de panneaux peints à sculptures en haut relief. Ces sculptures, trop petites pour leur cadre actuel, ont du mal à remplir l'espace entre les colonnes et le fronton, mais elles témoignent des dévotions de nos ancêtres : d'un côté, le groupe du Rosaire, et de l'autre les trois saints vénérés à Plonévez, saint Laurent, saint Miliau et saint Mélar. Ces groupes sculptés, apparentés par le style, sont de la fin du XVII^e siècle ou du début du XVIII^e. Elles garnissaient les retables des autels des confréries dont nous avons déjà parlé : celle du Rosaire, fondée en 1685, et celle de saint Laurent. Jusque dans les années 1950 les fabriciens du Rosaire et de saint Laurent *(flabik sant Laurens)* faisaient encore le tour de l'église au cours de la grand-messe du dimanche.

Des statues en bois polychrome retenons, outre un groupe de sainte Anne et de la Vierge debout, celle de saint Corentin évêque, revêtu d'une chape aux parements ornés de bas-reliefs dorés, et

celle de saint Guénolé, le fondateur de Landévennec. Un souvenir du vieux temps où l'abbaye avait des terres autour de la Palud, du temps aussi où le village de Lanzent avait sa chapelle Saint-Guénolé. Les statues sont bien discrètes sur leurs consoles, à peine les remarque-t-on dans la pénombre quand on pénètre dans le sanctuaire. Par contre, la sainte patronne de la Palud attire vite les regards. Elle trône dans son oratoire, la petite Marie debout près d'elle. Aucune mièvrerie dans cette statue en pierre polychrome que la piété du XVI^e siècle nous a léguée, – 1548 sur le socle, – mais une gravité religieuse qui rachète le visage peu expressif et la lourdeur des plis.

Chaque siècle apporte sa marque sur un sanctuaire de pèlerinage. Au XX^e siècle nous devons les vitraux de la chapelle. Rares sont les chapelles qui possèdent un ensemble de vitraux aussi important que celle de Sainte-Anne. Sans doute ce ne sont pas des chefs-d'œuvre, mais ces verrières donnent à la chapelle une parure chatoyante, où Bible, histoire religieuse, traditions anciennes et même légendes, se mêlant inextricablement, nous font remonter à des temps lointains où le Porzay fut une «terre des saints». La tradition n'avait pas le respect de la chronologie : tous, moines, évêques et princes, ont séjourné presque en même temps sur cette terre bénie du Porzay ! Ce sont les saints Guénolé, Corentin, Ronan, Thégonnec, et même saint Hervé, le barde aveugle, qui eut sa chapelle à Lesvren. On peut voir Gradlon recevant dans la résidence de Warhen à Lanzent une ambassade du roi des Francs. Il est vrai que la paroisse de Gourin pourrait revendiquer la même entrevue : un village de Lanzent y possède aussi sa chapelle dédiée à saint Guénolé. Cette parure de couleur, – sauf la verrière du chevet qui est antérieure à 1914, – est due à l'initiative de l'abbé Hubert Bossus, recteur de Plonévez de 1927 à 1939, mais le thème des saints bretons avait déjà été préparé par son prédécesseur, l'abbé Joseph Mével (1916-1927). Les verrières ont été exécutées entre 1936 et 1939 par les ateliers Balmet de Grenoble, Léglise de Paris et Rault de Rennes.

Une nouvelle église paroissiale

Dédiée également à saint Miliau, l'église paroissiale actuelle a été construite en 1867-1868 et le clocher en 1873. L'architecte de l'arrondissement de Châteaulin, Jules Boyer, en dressa les plans. Le recteur, François Postic, venait de Plouyé où il avait fait bâtir

l'église paroissiale sur des plans dus au même architecte. A Jules Boyer l'on doit également les plans des clochers de Crozon, de Plounévézel et d'Huelgoat et les plans des églises de Lennon et Châteauneuf-du-Faou.

Le projet de reconstruction de l'église était déjà voté par le conseil municipal quand le 10 septembre 1867 la Préfecture interdit tout culte dans l'ancienne église et ordonna sa démolition complète ; elle menaçait ruine. La nouvelle église serait de style gothique comme la chapelle de la Palud, c'était la mode depuis 1850. Elle serait haute, claire, pratique et plus spacieuse pour répondre à l'accroissement de la population en ces temps de pratique unanime. De grands piliers rectangulaires à colonnettes engagées aux angles soutiennent des arcades en tiers-point, mais le lambris de la charpente est une imitation de voûte en croisée d'ogives.

Le financement des travaux est complexe, nous sommes sous le régime du Concordat de 1801. Le conseil de fabrique est le maître d'œuvre : aux réserves de sa caisse il ajoute les dons et produits des quêtes ainsi que le travail des bénévoles, dont le charroi des pierres. La commune, après avoir approuvé la construction, vote des subsides le 29 mai 1869. Le ministre des cultes, à son tour, accorde des subventions. L'entreprise Gassis de Châteaulin, qui avait une carrière à Locronan, se voit adjuger la construction de l'église. L'édifice est de construction soignée, en pierres de Locronan, sans la moindre malfaçon. La façade ouest et le clocher sont entièrement en pierres de taille comme à la chapelle de la Palud, selon la décision du conseil municipal (5 avril 1868). De l'ancien édifice on n'a presque rien conservé. Les piliers et les arcades de l'ancienne nef durent paraître trop modestes ; quant au petit clocher, il n'était pas question de le garder ! Les deux portes géminées de la façade ouest, seules, ont été remontées dans le porche actuel.

Du mobilier de style néo-gothique il ne subsiste aujourd'hui que les confessionnaux. L'aménagement du chœur mené brutalement en 1965 par le curé de l'époque Maurice Orven a fait disparaître maître-autel, autels latéraux, stalles et chaire à prêcher. Cet aménagement avait été confié à l'architecte Yves Michel, auquel on doit aussi l'église Saint-Louis de Brest. Le bas-relief doré des onze Apôtres qui orne le devant du nouveau maître-autel, ainsi

que la porte du tabernacle, sont l'œuvre du sculpteur Philippe Kaeppelin, qui a travaillé également à l'église Sainte-Anne de Jérusalem.

Deux statues de pierre ornent aujourd'hui la façade ouest de l'église, elles proviennent de l'ancien édifice : saint Miliau, dont on a fait un roi avec sceptre et couronne, – qu'il porte en plus un livre peut sembler étrange, – et l'archange saint Michel, armé en chevalier du Moyen Age, qui enfonce sa lance dans la gueule d'un dragon, dont les grimaces font penser au Diable du Juch. A l'intérieur, quelques statues anciennes en bois polychrome, dont un saint Pierre coiffé de la tiare pontificale et un saint Louis en manteau fleurdelisé, nous apparaissent un peu perdues sur les hauts murs dénudés du chœur. D'autres statues témoignent encore de dévotions traditionnelles dans le peuple chrétien : sainte Catherine d'Alexandrie foulant aux pieds la tête de l'Empereur, – saint Herbot protecteur des animaux de la ferme, – la Vierge à L'Enfant, sainte Anne debout avec Marie contre elle, – enfin, Notre Dame de Pitié tenant le corps de son Fils descendu de la croix. Il nous reste, hélas, de nos ancêtres un patrimoine bien maigre.

La nouvelle église paroissiale, plus vaste que l'ancienne, avait été construite aux dépens des tombes, et le conseil municipal se plaignait, dans sa séance du 7 février 1871, du délabrement du champ des morts. Le transfert des tombes rue de l'Argoat ne sera fait qu'en 1899, sur un champ vendu par la demoiselle Coffec *(an dimezell Coffec)*. La porte monumentale de l'enclos paroissial, d'époque gothique, fut aussi remontée à l'entrée du nouveau cimetière. Quant au calvaire ancien du placitre, il était en ruines en 1920, quand le conseil municipal décida d'ériger un monument aux morts de la Guerre 14-18. L'architecte quimpérois Charles Chaussepied, auteur du monument, plaça au sommet de ce monument le Christ en croix de ce calvaire. Quant à l'existence d'un ossuaire, aucun document n'en fait mention.

4. - De nouvelles routes

Le génération de l'an 2000 imagine mal le mauvais état des chemins vicinaux d'autrefois. Les chemins creux que chantent les poètes étaient souvent des fondrières à la mauvaise saison. La

nostalgie d'une nature mieux préservée jadis est inutile. Il faudra plus d'un siècle de travaux – de 1836 à 1960 – pour jouir enfin d'un bon réseau de chemins communaux. D'autres routes, plus importantes, permettaient des communications faciles avec les villes de marchés et de foires, Quimper, Douarnenez et Châteaulin.

La voie la plus importante, c'était évidemment la vieille route royale de Quimper à Lanvéoc *(an hent braz koz)* par Locronan, le bourg de Plonévez et la Lieue de Grève ; elle jouait un rôle stratégique depuis que Brest était devenu port de guerre. Elle était entretenue par le service des Ponts et Chaussées. C'était une ancienne voie romaine. Un embranchement, en haut de la côte Saint-Michel, évitait le bourg et, par un chemin de traverse dit *ar garn zu*, puis la croix de Kergoncily et Trohoadour, gagnait Sainte-Marie du Menez-Hom, lieu de grandes foires autrefois, et de là descendait sur l'Aulne, qu'il atteignait au Treiz en Dinéault. C'était le «chemin de Locronan au Faou», selon l'expression d'un «aveu» de Trohoadour en 1786. Les notaires disaient *an hent meur,* la grande route ; cette expression désigne souvent la voie romaine.

La seconde route était aussi une ancienne voie romaine qui reliait Douarnenez à Carhaix (dit *Vorgium* du temps des Gallo-Romains). Elle conduisait encore de Douarnenez à Châteaulin dans la première moitié du XIX^{e} siècle, par Kerstrat et la croix de Moëllien. Elle avait une particularité : l'église tréviale de Kerlaz avait été bâtie à l'écart de cette voie. Cette route est parfaitement reconnaissable sur le plan cadastral de 1851. Ce plan de 1851 et surtout la carte Cassini, plus ancienne, indiquent bien qu'après la croix de Moëllien l'ancien chemin de Douarnenez traversait les terres de Kerlicun et de Pennaprat pour déboucher sur la route de la Presqu'île au carrefour de Carn-ar-Hoat. Ce dernier chemin permettait au voyageur de rejoindre le précédent grand chemin à la croix de Kergoncily. Le chemin de Pennaprat au bourg a gardé jusqu'au lendemain de la guerre 39-45 sa largeur étonnante et sa rangée d'arbres (plantés au siècle dernier) ; c'était un témoin préservé de l'ancien chemin de Douarnenez. Entre Plonévez et Cast, le tracé de la voie romaine se perd, mais au-delà du bourg de Cast la route grimpait la montagne de Saint-Gildas par Pen-an-Alé et rejoignait une autre voie romaine qui, elle, venait de Quimper par l'actuelle gare de Quéménéven.

D'autres routes sont aussi anciennes, par exemple celle qui reliait le pont du Ris au bourg trévial de Kerlaz par Kerdiouzet et surtout celle qui de ce bourg gagnait Locronan et de là se dirigeait sur Quéménéven. Un tronçon en est encore reconnaissable, à la lisière du bois, entre les lieux-dits le Bois-du-Duc et le Keff. La chapelle de Kergoat, aussi, avait été construite à l'écart de cette route, loin de sa fontaine et sans lien avec elle.

Un chemin vicinal qui est ancien également, c'est celui qui du Mez gagne la côte à Tréfeuntec, car le calvaire de la Clarté est une croix de carrefour et il porte la date de 1513. Nous avons vu que ce chemin conduisait à Plogonnec par le village du Mez.

La première carte que nous ayons de notre vieille paroisse, nous la devons à l'astronome Cassini. En 1747 le roi Louis XV le chargea de lever, à l'échelle d'une ligne pour cent toises (1/86.400), la carte du royaume de France. L'entreprise ne fut terminée qu'en 1789. Cette carte, ancêtre de nos cartes I.G.N., n'est sans doute pas exempte d'erreurs, – une confusion dans la localisation de Kerguilliguy et de Kerscampen par exemple, – mais elle est précieuse pour évoquer le terroir de Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution. Y sont portés les deux grands chemins dont nous avons parlé plus haut et les noms de presque tous les villages ; on y trouve même Nutic !

Les chemins de grande communication

La loi du 21 mai 1836 décida de la construction de «chemins vicinaux de grande communication». Le Conseil Général vota donc la création, dans le Porzay, du chemin n° 7 entre Douarnenez et Châteaulin. Mais cette route nouvelle passerait-elle par le bourg de Locronan ou par celui de Plonévez ? Il y eut conflit, en 1842, entre les deux communes.

Fidèle Halna du Fretay, maire de Plonévez à l'époque, défendit son projet avec ardeur et conviction :

a) La route par Plonévez traverserait la commune dans toute sa longueur, depuis le Ris jusqu'à Trévilly, et le bourg ne pourrait que grandir et devenir digne d'une commune de 3.000 âmes. Le tracé par Locronan ne pouvait toucher que la lisière sud de la commune.

b) Grâce aux routes transversales, les agriculteurs auraient un accès plus aisé à la mer, où ils trouveraient les engrais maritimes, dont le sable coquillier, nécessaires pour l'amendement des terres.

c) L'accès aux foires et marchés de Châteaulin en serait facilité. Le prix du seigle y était souvent supérieur de trois à quatre francs l'hectolitre sur celui de Douarnenez.

D'autres arguments avancés par le maire étaient sans doute plus discutables : «Que présente Locronan ? Cinq cents habitants, qui ne sont pas tous agglomérés, un faible commerce de toiles que le passage de la route n'améliorera pas, et point de cultures... Jamais voyageur n'a pu avoir l'idée de passer par Locronan pour aller de Châteaulin à Douarnenez !»

Le maire de Locronan répliquait que son bourg était «rempli de bonnes maisons à l'usage des voyageurs et d'artisans de toutes professions, tandis que le bourg de Plonévez ne pouvait leur offrir que deux auberges et pas un seul artisan». D'ailleurs, le tracé par Plonévez, «dont la position et la nature du sol sont reconnues si propices pour les productions des différentes céréales, serait un vrai attentat aux intérêts de l'agriculture». Rien de moins ! Notons qu'en 1842 la prospérité de la campagne de Plonévez était déjà reconnue. D'autres arguments du maire Kernaléguen sont plus intéressants : «Le tracé par Locronan faciliterait l'exploitation si considérable des forêts du Duc et du Névet dont les bois et charbons servent presque en totalité à approvisionner la ville et le port de Brest». Et ça permettrait aux cultivateurs de Quéménéven et de Briec de se procurer les engrais marins «dont la vertu leur est demeurée inconnue jusqu'à présent».

Lozac'h, le maire de Quéménéven, déplorait de la même façon le tracé par Plonévez : «Cette direction ôte à l'agriculture le meilleur terrain de Plonévez, longeant tout le vallon de Moëllien, emportant, divisant, fractionnant les plus belles prairies que l'on puisse voir, offrant le seul avantage d'abréger la route et de faire profiter deux ou trois auberges qui se trouvent au bourg de Plonévez». L'aubergiste Jean-Mathieu Coffec, adjoint au maire, était-il visé ? Il ne fait pas de doute que les aubergistes du pays s'intéressèrent de près au tracé des nouvelles routes.

Le conseil municipal de Ploaré penchait, lui, pour que la route passât par le bourg de Plonévez : Les habitants de Plomodiern et de Plonévez fréquentaient les foires de Douarnenez, Pouldavid, Confort et Pont-Croix, d'où l'intérêt pour eux d'une route plus directe. Sans compter que Douarnenez leur offrait un débouché avantageux pour les grains, les bois et merrains. Par contre,

Locronan était «une commune placée au milieu d'un territoire pauvre en produits agricoles, ayant en conséquence peu de denrées à exporter».

La route par Plonévez avait la préférence de l'agent voyer Bernard : plus courte de 675 mètres, elle faciliterait les relations entre Douarnenez et la Presqu'île, et elle serait «de la plus grande utilité à la majeure partie de la population» de la commune de Plonévez, «l'une des plus riches de l'arrondissement» (rapport du 6 mai 1840). Mais le Conseil Général opta pour Locronan. Du Ris au bourg de Kerlaz, c'est une route en partie nouvelle qui sera construite avant 1850, le plan cadastral de 1851 la porte déjà. Les Ponts et Chaussées, renonçant au vieux chemin de Kerdiouzet, construisirent une route au flanc de la colline, sous Kerguilliguy, pour rejoindre l'ancien chemin vicinal de Lonévry au bourg.

De Kerlaz à Locronan il n'y eut que des travaux d'élargissement à dix mètres (y compris les accotements), en particulier sur Kerislay. Par contre, c'est un tracé entièrement nouveau qui est mis en œuvre après Locronan. La vieille route par la lisière du Bois du Duc est délaissée, et la nouvelle route passe par le village de Kergoat, détruisant ainsi le site de la chapelle, désormais séparée de son placitre arboré.

Un second chemin vicinal de grande communication est mis en chantier après 1870 : le n° 47, reliant Douarnenez au Faou. Cette fois-ci, le vœu de Plonévez est réalisé : une nouvelle route est tracée entre le carrefour de Coz-Castel et le bourg, elle ne passera pas par la Croix de Moëllien. L'enclos de la chapelle de la Clarté est amputé, des arbres abattus sur le placitre. On comprend maintenant pourquoi le muretin actuel a été construit si près de l'édifice. Le conseil de fabrique eut du mal à fournir ses titres de propriété pour se faire dédommager de l'expropriation. Comme à Sainte-Anne de la Palud, le rachat de la chapelle par Jacques Le Guillou et Pierre Cornic, au nom de la paroisse, ne fut jamais rédigé en termes juridiquement clairs sous le Concordat.

Le nouveau chemin pénétrait dans le bourg. La dernière portion du chemin existait déjà, elle desservait les villages de Penfeunteun, Kerhervé et Cosquinquis. La chaussée était très étroite ; malheureusement, lorsqu'en 1849 l'on décida de construire l'école communale des garçons, détruite en 1999,

personne ne s'avisa d'élargir l'accès de ce chemin au carrefour du bourg. L'ancien tracé de la Croix de Moëllien au carrefour de Carn-ar-Hoat par les terres de Kerlicun et de Pennaprat était abandonné.

Le chemin n° 47 conduisait au Faou par Ploéven et Plomodiern. De là il grimpait jusqu'à Sainte-Marie du Menez-Hom, grignotant ici et là du terrain, par exemple le *menez-lan-ar-bleiz à* Kernévez en Ploéven et une bruyère dite *menez-ar-groaz-ru* sur les pentes de la montagne. De la chapelle la route descendait vers l'Aulne par le moulin de Lézaff et parvenait au *Treiz* (le Passage) en Dinéault. Un bac assurait la traversée de l'Aulne et on abordait au *Coz-Treiz* en Rosnoën. Les anciens se souvenaient encore, il n'y a pas si longtemps, d'avoir fait cette route, avant 1914, pour aller au pardon de Rumengol.

La nouvelle route départementale

Le 20 janvier 1872, le Conseil Général du Finistère déclara d'utilité publique la construction d'une nouvelle route entre Locronan et Plonévez, un tronçon de la route départementale Quimper-Lanvéoc. La portion de route entre Plogonnec et Locronan était déjà bien avancée et, – hélas pour le patrimoine, – les Ponts et Chaussées avaient abattu, à Locronan même, une maison ancienne pour faire déboucher la voie sur la place de l'église, face au porche. En 1879, l'ingénieur présentait le tracé définitif de la nouvelle route. Le tracé s'écartait de l'ancienne route royale par Goulit-ar-Guer. La vieille route présentait des déclivités trop importantes, jusqu'à 15 et 16 %, rendant difficile le roulage. Des plaintes s'élevaient de plus en plus, d'abord chez les cultivateurs qui allaient prendre du sable coquillier à la grève de Sainte-Anne, puis chez les voituriers du pays qui disaient que «cette partie de route était la plus pénible à fréquenter de toutes celles du département». On imagine l'effort des attelages pour monter de Goulit-ar-Guer à la place des charrettes à Locronan.

Le tracé retenu partait du bas de la place Saint-Ronan, – l'hostellerie du Treillis-Vert sera détruite, – descendait de la place des Charrettes vers le Ménec, laissait du côté ouest le Styvel et Pratréanna, traversait le ravin du Petit Moulin sur un remblai

énorme pour rejoindre la vieille route au-delà de Kerfern. Une seconde déviation contournait le village de Bécherel pour rejoindre la vieille route au sommet de la côte de Saint-Michel, et de là montait au bourg en grignotant les terres cultivées par Guillaume Le Moan, domanier des Coffec à Vorc'h-Izella. Le Conseil général, malheureusement, réduisit la largeur de l'emprise normale des routes départementales (onze mètres), sous prétexte de «faible circulation» sur cette route, et n'accepta que huit mètres dont quatre pour la chaussée d'empierrement.

La microtoponymie, qui est la science des noms de parcelles, nous renseigne sur la nature des terrains expropriés. Des *gonidou* sont touchés, par exemple chez Pierre Ligavan au Styvel, et même des courtils, ainsi un *liorz moan* à Pratréanna, un *liorz plouz* à Kerfern, une aire à battre à Bécherel. Mais aussi des pâtures et des garennes, par exemple, *foënnec ar veil vihan, goarem al len, garont doureg* et *goarem an alé huella* appartenant à Jean-Mathurin Le Doaré à Pratréanna, *lost al len* au Petit Moulin (Jean-Marie Le Quéau en est le propriétaire), *goarem toul mengleuz à* Kerfern, *roz braz* à Lanzay, *prat sant Reunan* chez Jean Boussard à Ruyen.

Après ces travaux, exécutés au début des années 1880, il faut attendre l'année 1895 pour voir l'élargissement de la route du bourg vers Ploéven. Les travaux les plus importants, avec expropriation de terrains sur les bords, sont accomplis sur les derniers cinq cents mètres qui précèdent le carrefour de Toulfil. Des microtoponymes en *costé an hent braz et frankiz an hent bras* gardaient le souvenir de la route royale, encore en usage. Etaient touchées les terres de Lanzent, surtout celles des Doaré, Tanguy et Porz. A Toulfil, la nouvelle route départementale délaissait la vieille route royale de la Lieue de Grève par Penfont et empruntait le chemin qui conduisait déjà au bourg de Ploéven. Relevons deux microtoponymes sur cette portion de route, du côté Est, *ar granac'h,* une terre déboisée autrefois, et *an estrevet.* Ce dernier lieu-dit rappelle un toponyme encore d'usage à Plomodiern, *Lestrevet,* le village sis dans la descente sur la Lieue de Grève. An *estrevet*, c'est le chemin bas, encaissé (iz-strevet), justement celui qui descend jusqu'au bas du vallon avant de remonter sur Toulfil.

5. - *Kerlaz devient paroisse*

La Révolution supprima la trève de Kerlaz, le Concordat de 1801 ne la rétablit pas. Mais le quartier de Kerlaz garda la nostalgie de son ancienne autonomie, le souvenir du temps où il avait son «curé», son église tréviale et son cimetière. On comprend alors les récriminations et les plaintes des tréviens entre 1802 et 1874.

Dans la «nouvelle organisation de l'Eglise de France» issue du Concordat, les chapelles restaient fermées. Saint-Germain, à ce titre, devait être fermé au culte. Alain Pouchous note, dans la monographie qu'il rédige dans les années 1840 : «on n'y baptise plus depuis 1802. On continue à enterrer [dans le cimetière] ceux qui meurent dans la trève». Cependant, du temps de ce recteur, on célébrait la messe dans l'église Saint-Germain au moins neuf dimanches dans l'année, plus le jour du pardon qui coïncidait avec la fête de la Pentecôte. Les autres dimanches la messe se célébrait à la chapelle de la Clarté.

Mathurin Le Maître avait conscience de la difficulté de desservir le quartier de Kerlaz. Il écrivit à son évêque en 1805 pour demander un vicaire qui desservirait l'ancienne trève. Mais l'évêque ne pouvait pas grand-chose, il manquait de prêtres. Du temps de l'abbé Pouchous, entre 1832 et 1866, les prêtres abondaient. Plonévez avait même deux vicaires. On imagine l'amertume des tréviens et leur glissement vers la solution radicale : que la trève se sépare de la paroisse mère et devienne une paroisse autonome, on disait alors une succursale.

Au presbytère de Plonévez et en haut lieu on restait sourd aux plaintes et aux pétitions des tréviens. Mais les choses bougent quand le maître du Vieux-Châtel, Maurice Halna du Fretay, mit sur pied une «commission», un comité de défense en quelque sorte, et adressa à Mgr Sergent, le 29 août 1865, une lettre où il exprime les doléances des tréviens. Parlant de la section de Kerlaz, il écrit : «Notre désir serait de la voir érigée en paroisse». Il reprenait les arguments mille fois ressassés depuis 1802 : éloignement des villages, chemins impraticables, enfants mal catéchisés, vieillards sans secours religieux, mauvaise fréquentation des messes (on allait plutôt à Ploaré et même à Douarnenez).

Ni Alain Pouchous ni Joseph Postic, son successeur, ne voulaient entendre parler de séparation. Mais ce qui heurta le plus le clergé et le conseil de fabrique de Plonévez, ce furent les exigences de M. du Fretay. Il proposait, ni plus ni moins, de tracer la frontière sur la rivière allant du moulin blanc de Moëllien à Tréfeuntec ! Soixante-douze villages et une population de 1159 habitants pour Kerlaz, avec en plus la chapelle de la Clarté, contre 1453 âmes pour Plonévez !

Maurice Halna du Fretay demandait beaucoup, il dut rabattre de ses prétentions. Dans une lette datée du 25 avril 1866 il tenait compte des protestations des villages de Lesvren, Keradeun, Lestraon, Kergonnec, Kervel, Kergoasguen et Tréfeuntec. Il se contenterait de ceux de Kermenguy, Le Mez, Kerguével, Kerandarinet, Kerrannou, Kervriel, Péfidit, Kerscao, Quillien et Trezmalaouen. L'Allée Verte, – *ar Vali Vras* ou *ar Vali C'hlaz*, – servirait alors de frontière. C'était, selon une tradition rapportée par Alain Pouchous, une allée qui menait, sur deux ou trois kilomètres, de l'ancien manoir de Kerscao à la mer, au-dessous de Tréfeuntec ; des traces en subsistaient encore, d'après lui, dans la première moitié du XIX^{e} siècle.

A Plonévez on répondit encore non mais on se résignait à la séparation. L'affaire traîna ensuite. Elle fut enfin réglée par le nouvel évêque, Mgr Nouvel de La Flèche, et le 20 juillet 1874 le Président de la République, le maréchal de Mac-Mahon, par décret, érigeait Kerlaz en succursale ; nous sommes sous le régime du Concordat. La frontière choisie serait marquée par le ruisseau qui prenait sa source dans un prateau du Mez, le Douric-ar-Briand ; il passait à l'ouest de la chapelle de la Clarté (Douric-ar-Sklerded), faisait tourner le moulin de Kerscao et se perdait dans les sables de la plage, entre Kerléol et Trezmalaouen.

Un recteur est aussitôt nommé, Hervé Latreille, prêtre originaire d'Argol et beau-frère de Sébastien Le Gac, de Lesvren. Ce recteur construisit aussitôt un presbytère sur un terrain déjà acheté par Joseph Postic. Il restaura le lambris de l'église, installa un dallage en pierres de Locronan et transforma l'ossuaire intégré en baptistère. Il mourut dans son presbytère la veille de noël 1895.

D'autres travaux seront exécutés dans l'église. Charles Salou, recteur de 1896 à 1903, fera construire la seconde sacristie ; on lui doit, en plus, le calvaire en kersanton de Kernelbet et la cloche de

1903. En 1917-1918, les fenêtres seront garnies de nouveaux vitraux. Dans le baptistère, les trois petites fenêtres exalteront le courage et la foi des prêtres réfractaires de Plonévez, dont Ignace Le Garrec, l'ancien curé de la trève, que l'on montre célébrant sa dernière messe en janvier 1793 dans une grange du Caouët. Un autre vitrail illustrera un épisode de la légende de la ville d'Is : saint Guénolé et le roi Gradlon fuyant la ville maudite, tandis que Dahut est engloutie par les flots. Un épisode fabriqué au XIX^{e} siècle et dont la présence dans une église peut être contestée.

L'animosité entre Kerlaz et Plonévez a été constante. En témoigne cette «*rimodel*», recueillie à Kerlaz évidemment : La grande cloche de saint Germain annonce à qui veut l'entendre : «*Baon, baon ! e Kerlaz zo merhet brao, e Kerlaz zo merhet koant !*» Dans le lointain brumeux la cloche de saint Miliau, un peu vexée, répond : «*Daon, daon, aman n'eus ket, aman n'eus ket*». Entre les deux clochers, la petite cloche de la Clarté ajoute modestement : «*Ding, ding ! Pep hini ra gant ar pez n'eus, pep hini ra gant ar pez n'eus !*»

6. - Les premières écoles communales

La loi Guizot de 1833 obligeait chaque commune à ouvrir une école primaire publique. Une école sera ouverte à Plonévez-Porzay dès 1835, mais il faudra attendre l'année 1854 pour voir construire la première école de garçons, 1874 pour l'école des filles et... 1925 pour l'école de hameau de Kerlaz. Comment expliquer ces retards surprenants ?

L'école des garçons

Dès 1835 un instituteur du nom de Cloarec est sur place, mais il travaille dans des conditions difficiles. Le 7 novembre 1848, Alain Pouchous écrivait au préfet : «Figurez-vous, Monsieur le Préfet, que notre école communale se tient dans un galetas, au-dessus d'un hangar toujours ouvert : ce lieu incommode est en outre très froid en hiver, au point que nos enfants, très souvent mouillés en se rendant au bourg, sont constamment transis de froid, à moins qu'ils ne soient placés contre la cheminée, qui est très petite. En été, la chaleur est si forte dans ce local qu'on n'y peut tenir».

L'instituteur reçoit, en plus de la subvention de la mairie, la rétribution imposée aux élèves, soit un franc ou un franc cinquante par mois selon l'âge de l'enfant, les indigents admis ne payant rien. La mairie montre peu d'empressement à verser sa rétribution au maître d'école. Cloarec s'en plaint, le 25 juillet 1847, dans une lettre adressée au préfet : il le supplie de faire hâter la construction de la maison d'école, tant pour lui servir d'habitation que pour recevoir les élèves. «Depuis douze ans que j'exerce dans cette commune, je suis privé de logement et d'indemnité, et malgré les réclamations que j'ai faites à l'autorité locale, on s'est contenté de me donner, pour toute réponse, qu'il fallait faire arranger les routes... Je manque de pain». Et le propriétaire de la maison qu'il habite lui a déjà fait payer quatre-vingts francs pour le terme qui doit échoir le 29 septembre. La mésentente s'aggrava avec le temps entre l'instituteur et le maire, au point que le conseil municipal demanda le changement du maître d'école en 1851, en 1852 et encore en 1854. Peu d'enfants fréquentaient l'école : le produit de la rétribution scolaire est seulement de 178 francs en 1852, elle monte cependant à 407 francs en 1853. Alain Pouchous écrivait au préfet : «Je sais que notre commune a de la froideur pour Mr l'instituteur actuel ; mais à quoi bon demander son changement avant d'avoir un local convenable ? N'importe quel instituteur on nous donnera maintenant, il ne pourra rien faire ici avant d'avoir une maison».

La construction d'une mairie-école avait été votée par le conseil municipal en 1842, mais les choses traînèrent. En 1849 seulement, plans et devis sont présentés par l'architecte Joseph Bigot ; l'entrepreneur Gassis de Châteaulin en est l'adjudicataire. Le coût de la construction était supporté par la commune, – cinq mille francs à prendre sur les contributions locales, – et par l'Etat, qui promettait trois mille francs. Le terrain avait été acheté en 1845 : treize ares seulement, à l'angle de la route de Locronan et du chemin vicinal qui conduisait vers le quartier de Cosquinquis (l'actuelle rue de la Clarté). Ces treize ares étaient pris sur le *gonidou Vorc'h-huella,* qui appartenait à l'aubergiste Guizouarn. La commune dut dédommager aussi les domaniers Corentin Nicolas et Suzanne Lautrou. Pourquoi tant de retard ensuite ? Alain Pouchous l'impute à la maladie mortelle de l'ancien maire, Mr du Fretay, et à la Révolution de février 1848 qui a chassé le roi Louis-Philippe et proclamé la République.

A la rentrée 1854 les enfants entrent enfin dans une école toute neuve. La fréquentation scolaire augmente alors, lentement certes, mais, tant que l'école ne sera pas obligatoire, c'est la minorité des garçons qui pourra bénéficier de l'instruction.

L'école des filles

La loi du 15 mars 1850 dite loi Falloux obligeait les petites communes à ouvrir une école de filles. Ce n'est qu'en 1858 que les premiers projets sont adoptés, pour être ajournés jusqu'en 1874, car l'argent manque, on construisait alors l'église paroissiale. Les choses auraient traîné encore, sous prétexte que les routes vicinales prenaient toutes les finances communales, si le recteur Joseph Postic n'avait proposé, en 1874, de construire une école de filles qui serait tenue par des religieuses.

Le conseil municipal s'empressa de dire oui à un projet d'école qui ne lui coûtait rien. Sur un terrain acquis par l'ancien recteur Corentin Quévarec, le *park-tri-horn,* une école s'élève bientôt, et dès la rentrée 1875 deux religieuses du Saint-Esprit font la classe aux filles de Plonévez. Et c'est une école communale de filles. Une situation juridique particulière, qui mettra bientôt l'administration dans l'embarras. Les lois Jules Ferry créaient un enseignement public laïque. Normalement, d'après la loi de 1886, les congréganistes devaient être remplacées par des institutrices laïques. Mais comment appliquer la loi dans une école qui n'appartenait pas à la commune ? L'inspecteur d'académie crut trouver la solution en invitant le maire à construire, aux frais de la commune, une autre école de filles. C'était en 1894. Les édiles de Plonévez, satisfaits de l'école des sœurs, firent la sourde oreille ; aucun projet n'aboutit encore.

En 1905 est votée la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat. Du coup, l'école des sœurs peut être mise sous séquestre, comme bien appartenant à la fabrique paroissiale. La commune pouvait en devenir propriétaire et garder ainsi son école communale de filles, mais sans les religieuses. Le maire Hippolyte Le Floc'h refusa la proposition, car, d'après l'inspecteur : «Le clergé a déclaré qu'il est formellement interdit aux parents d'envoyer leurs enfants à une école qui se tiendrait dans un bâtiment ayant appartenu à la fabrique». Le maire se résigna à la construction d'une école laïque de filles. On chercha donc un autre terrain, sur la rue de la Clarté en particulier, mais le projet n'aboutit pas.

Finalement l'administration se résolut à l'épreuve de force. Le 1er juin 1911, les religieuses furent expulsées, manu militari, de leur école par les gendarmes. L'école communale congréganiste avait vécu. Mais déjà une nouvelle école se construisait sous l'impulsion du recteur François Soubigou, de l'autre côté du chemin, l'école Sainte-Anne, que tiendront pendant des décennies les sœurs blanches. Elle ouvrait ses portes dès octobre 1911.

L'école de Kerlaz

Kerlaz à peine érigé en succursale, l'opposition des anciens tréviens au chef-lieu communal reprit de plus belle. Cette fois-ci il s'agissait d'une école de hameau.

La loi du 20 mars 1883 mettait la commune de Plonévez-Porzay dans l'obligation de construire au bourg de Kerlaz une école de hameau. L'article 8 de la loi stipulait : «Toute commune est tenue de pourvoir à l'établissement de maisons d'école au chef-lieu et dans les hameaux ou centres de population éloignés du dit chef-lieu ou distants les uns des autres de trois kilomètres, et réunissant au moins vingt enfants d'âge scolaire». C'était le cas à Kerlaz. L'inspecteur d'académie comptait sur Kerlaz, en 1911, cent trente-cinq enfants de six à treize ans. En 1911, rien n'était encore fait, bien que le projet d'école de hameau eût reçu du conseil municipal de Plonévez un accord favorable depuis 1882 !

Le même inspecteur dénonçait l'incurie de la commune de Plonévez. Il citait des chiffres accablants : «Depuis 1903, l'adjoint spécial (il y a désormais une mairie annexe) a procédé à cinquante et un mariages. Vingt-huit époux et trente et une épouses ont signé sur les registres, ce qui donne la proportion de 45 % d'illettrés parmi les hommes et de 39 % parmi les femmes au lieu des 3 % et 4,5 % pour l'ensemble de la France.» L'inspecteur a même consulté les tableaux du recrutement : dans la section de Kerlaz, pour la période 1903 à 1910, sur les 35 conscrits 10 sont classés illettrés. Et de conclure, impitoyable : «On peut dire qu'il y a à Kerlaz dix fois plus d'ignorants que dans la moyenne des communes de France et trois fois plus que dans la moyenne des communes du Finistère.»

La commune prétendait avoir déjà une école publique de filles à construire ; elle reprenait l'argument que l'entretien des chemins vicinaux lui dévorait son budget et qu'on ne pouvait augmenter les

impôts locaux. Après 1911, quand l'école publique congréganiste du bourg de Plonévez fut laïcisée, l'argument d'une école de filles à construire tombait de lui-même. En 1914, enfin, un terrain était acheté, il appartenait à Guillaume Canévet. Il n'était pas encore payé en 1925, le vendeur n'étant plus d'accord sur le montant du prix, sans doute parce que le franc était dévalué depuis 1914. Le groupe scolaire pour garçons et filles ne fut bâti qu'en 1925, face au chemin du Caouët ; la Guerre de 14-18 en avait retardé la construction.

Que penser d'une telle inertie ? Les finances communales, à cette époque, étaient sans doute minimes. Mais les notables de la commune qui ont tenu le conseil municipal dans la seconde moitié du XIXe siècle, n'étaient pas convaincus, apparemment, de l'importance primordiale de l'instruction pour tous. Maigre consolation, d'autres communes du Porzay ne furent pas plus zélées pour la construction de maisons d'école.

7. - 1906 : l'année des inventaires

Le 12 mars 1906, trois cents paroissiens de Plonévez se barricadèrent dans leur église paroissiale, prêts à repousser l'ennemi. L'ennemi, ici, n'était qu'un malheureux percepteur venu de Châteaulin. C'est l'image forte qui restera longtemps des «inventaires» dans la mémoire populaire. Mais cet épisode, minime en lui-même, n'est compréhensible que si on le replace dans le cadre de la politique anticléricale de la Troisième République. La loi du 9 décembre 1905 consacrait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, elle était fondée sur le principe : «L'Etat ne reconnaît ni ne salarie aucun culte». Le budget des cultes était supprimé à partir du 1er janvier 1906. Les prêtres ne toucheraient plus de salaire de l'Etat, la construction des églises ne serait plus subventionnée par le même Etat et les fabriques paroissiales étaient supprimées. C'était la fin du concordat.

Un autre principe inspirait le législateur : l'Etat doit garantir le respect de la liberté de conscience et de la liberté du culte. Le rapporteur de la loi, Aristide Briand, avait donc prévu la création d'associations cultuelles dont le rôle serait de gérer les biens de

l'Eglise. Le pape Pie X dénonça «l'abrogation unilatérale du concordat de 1801 comme une violation du droit des gens» et refusa les associations cultuelles, dans lesquelles l'autorité des évêques n'était pas explicitement reconnue. Faute d'associations cultuelles, les biens d'Eglise furent d'abord mis sous séquestre, donc sous la responsabilité de l'administration des Domaines (article 8.2 de la loi de 1905), puis attribués soit aux communes (églises, chapelles, presbytères), soit aux bureaux de bienfaisance (champs, etc.). A Plonévez, l'église du bourg et celle de Kerlaz, ainsi que la chapelle de la Clarté, devenaient propriétés de la commune. Mais pas la chapelle Sainte-Anne. Pour quelles raisons ? La commune, qui avait été déboutée en 1848 de tout droit de propriété sur les terres de la Palud, aurait pu s'en emparer ; elle n'y prétendit pas. La chapelle et son terrain avaient été l'objet, en 1860, d'un don à la fabrique par l'abbé Pouchous, «à la condition expresse que les objets donnés demeurent affectés au service du culte catholique». D'autre part, les héritiers du donateur pouvaient revendiquer les édifices et terrains en litige, ce qu'ils ne firent pas. Sainte-Anne resta donc à la charge des Domaines.

La dévolution des biens d'Eglise à des associations cultuelles ne pouvait se faire qu'après inventaire de ces biens par l'administration des Domaines. C'était prévu par la loi de 1905, mais ces inventaires furent ressentis par les paroissiens comme une agression intolérable. Nos aïeux ont vécu à une époque d'anticléricalisme virulent. Ce qui explique les manifestations, parfois violentes, qui eurent lieu lors de ces inventaires. L'administration sentait qu'à Plonévez il y aurait des résistances. Le 11 mars 1906, le sous-préfet de Châteaulin expédiait au Préfet le télégramme suivant : «Mr Prat a reçu du directeur de l'Enregistrement ordre se rendre demain matin 9 heures Plonévez, après demain Kerlaz, pour inventaire. Suis averti que conflits seraient à craindre. Prière couvrir ce fonctionnaire.»

Le 12 mars, monsieur Prat, percepteur à Châteaulin, arriva donc au bourg de Plonévez, à 9 heures et demie du matin. Il se présenta à la porte principale de l'église pour procéder à l'inventaire, mais les marguilliers de la fabrique refusèrent de lui ouvrir les portes. Le percepteur, semble-t-il, n'était pas accompagné de gendarmes. Il revint bredouille à Châteaulin. Le sous-préfet télégraphiait aussitôt au préfet : «Inventaire effectué à

Roscanvel sans incident. En Plonévez-Porzay impossible. Nombreux fidèles opposaient résistance».

Du presbytère, où le recteur Derrien était alité pour cause de maladie, on expédia immédiatement un bulletin de victoire à l'évêque. En voici quelques lignes significatives : «L'agent de l'administration, après lecture de deux protestations énergiques, s'est vu refuser l'entrée de l'église... Trois cents paroissiens faisaient bonne garde aux différentes portes de leur église paroissiale. L'agent s'est retiré, cependant que les assistants criaient avec enthousiasme : «Vive la liberté ! A bas les francs-maçons !» Cette «superbe manifestation» n'eut pas de lendemain. Les esprits se calmèrent vite, et les inventaires eurent lieu le 22 novembre 1906, sans incident, semble-t-il. Le percepteur de Douarnenez, monsieur L'hullier, procéda à l'évaluation des biens de la fabrique de Plonévez, au bourg et à Sainte-Anne. L'opération ne traîna pas. L'inventaire, commencé à neuf heures et demie du matin à l'église paroissiale, se terminait à midi à la chapelle de la Palud.

Dans l'inventaire de la paroisse de Plonévez conservé aux Archives Départementales, relevons quelques exemples de prisée : l'église est estimée 50.000 francs ; – l'ancien cimetière, *ar vered*, qui venait d'être transformé en placitre, 600 francs ; – la chapelle Sainte-Anne, 30.000 francs et le terrain de la Palud, 200 francs. Suivait l'estimation du mobilier, depuis les cloches jusqu'aux chaises. En particulier, les deux grands lustres en cristal de la nef de l'église paroissiale étaient prisés 300 francs chacun. La vénérable statue de sainte Anne valait 150 francs. Ont échappé à l'inventaire les deux calices en argent du XVIII^{e} siècle. Le percepteur ne mentionne aucun calvaire ni aucune croix de pierre de la paroisse. Ces croix de carrefour étaient-elles déjà considérées comme propriété de la commune ? Enfin, Sébastien Le Gac, président du bureau des marguilliers, reçut une lettre du receveur des Domaines de Châteaulin, datée du 31 décembre 1906. Il était prié de remettre à l'administration les espèces en caisse, les titres de propriété, les titres de créances et de rentes, etc., à l'exception des documents de comptabilité de la fabrique, qui restaient propriété de la paroisse.

Le clergé ne fut expulsé de son presbytère qu'au cours de l'année 1909. Le 2 juin, M. Rouquier se présentait au presbytère,

accompagné d'un huissier, du tambour de ville de Châteaulin et de quatre gendarmes. Il dut forcer la porte avec l'aide d'un serrurier qui, lui, était venu de Quimper. François Soubigou, recteur de la paroisse depuis la fin de l'année 1906, trouva refuge de l'autre côté de la rue, dans une maison appartenant à Charles Galmiche ; un bail de location avait déjà été signé le 28 septembre 1907. Le presbytère fut aussitôt occupé par François-Louis Le Corre, le cantonnier-chef de la commune de Plonévez. La tradition orale, relayant les archives écrites, nous a transmis des échos de cette époque déjà bien lointaine. Gabriel Canévet, le boulanger, racontait que le cantonnier, originaire de Bolazec, avait, par zèle républicain, descendu la croix de pierre qui dominait le portail de la rue. L'administration suivait de près les événements. Elle accusa même Charles Daniélou, alors classé à droite sur l'échiquier politique, d'avoir fomenté l'agitation autour du presbytère, le jour de l'expulsion (*1 M. 135*).

Les années qui ont précédé la guerre de 14 ont été des années dures pour l'Eglise. Les conflits étaient incessants, même une commune comme Plonévez n'y échappa pas. La République avait ses partisans. François Riou, le négociant en vins, en était. En 1910 il tint contre François Soubigou de tels propos que le recteur se jugea diffamé. Traduit devant le tribunal correctionnel de Châteaulin, le marchand fut acquitté. Le recteur ayant interjeté appel, la cour de Rennes réforma le jugement de Châteaulin et François Riou fut condamné à 25 francs de dommages et intérêts et aux dépens.

La situation juridique de l'Eglise resta longtemps difficile. Après la Guerre 14-18, qui avait connu «l'union sacrée», l'apaisement était venu. A partir de 1924, des associations diocésaines, inspirées par la loi du 1er juillet 1901, purent être créées. Reconnues par l'Etat, elles avaient la capacité juridique de «subvenir aux frais et à l'entretien du culte catholique sous l'autorité de l'évêque». Aujourd'hui, à Plonévez, le presbytère et ses dépendances sont la propriété de l'Association diocésaine de Quimper. C'est seulement en 1942, sous le Régime de Vichy, que les Domaines cédèrent à l'Association diocésaine la chapelle Sainte-Anne, la fontaine et les dunes qui les entouraient. Fait curieux, le percepteur Lhullier, en 1906, donnait au terrain de la chapelle de la Palud sept hectares 59 ares 68 centiares de superficie, un chiffre supérieur à celui du

cadastre du XIXe siècle. L'église de Kerlaz resta la propriété de la commune de Plonévez jusqu'en 1932. A partir de cette date, la commune nouvellement créée de Kerlaz prenait en charge sa propre église paroissiale. En cette fin du XXe siècle, les deux communes sont toujours propriétaires de ces édifices religieux, le clergé n'en étant que l'affectataire.

Les esprits se sont apaisés depuis 1906, la séparation de l'Eglise et de l'Etat ne faisant plus problème. Nous reste de cette année 1906 le cantique *«Da feiz hon tadou koz»*, un chant de guerre, dont les mâles accents résonnent encore dans nos pardons.

Recteurs de Plonévez-Porzay	*De 1764 à 1916*
Mathurin Le Maître	*Né en 1727 à Plusquellec* *Recteur de 1764 à 1811*
Corentin Quévarec	*Né en 1759 à Pleyben* *Recteur de 1812 à 1832*
Alain Pouchous	*Né en 1796 à Esquibien* *Recteur de 1832 à 1866*
François Postic	*Né en 1821 à Morlaix* *Recteur de 1866 à 1886*
Jean-Claude Coat	*Né en 1846 à Morlaix* *Recteur de 1886 à 1893* *Nommé en 1903 curé de la cathédrale*
Olivier Derrien	*Né en 1843 à Landévennec* *Recteur de 1893 à 1906* *Décédé en 1909 à Quimperlé*
François Soubigou	*Né en 1860 à Ploudaniel* *Recteur de 1906 à 1916* *Nommé en 1916 curé de Briec*

8. - Le pardon de sainte Anne avant 1914

Le pardon de Sainte-Anne-la-Palud connaît dans les années 1890-1914 la même affluence que du temps de l'abbé Pouchous. Mais la piété évolue dans ses manifestations, et cette évolution est sensible au début du XXe siècle. Le pardon débute par une première messe dès le samedi matin à 5 heures. Il se termine le mardi à midi, la grand-messe étant suivie de la procession ; ce mardi est traditionnellement réservé aux pèlerins de Douarnenez.

La marche des pèlerins

Les chemins d'accès sont toujours difficiles. Le meilleur, celui de la Croix-Neuve, est resté en usage jusqu'à la veille de la guerre 1939. Chars à bancs, voitures hippomobiles et bientôt automobiles l'encombrent les jours de pardon. Un autre chemin, celui de la Clarté à Tréfeuntec, voit passer les pèlerins de Pont-Croix et de Douarnenez. Enfin, les petits bateaux profitent de la marée pour débarquer des pèlerins de Douarnenez ; en témoignent encore les cartes postales de l'époque. Les pèlerins qui viennent de loin à pied sont fort nombreux, et parmi eux l'on remarque surtout des «Plougastels». Ils ont fait vingt kilomètres à pied, la gaule blanche à la main, quand, parvenus au sommet de la dernière dune le samedi matin, ils découvrent le sanctuaire ; ils s'arrêtent, mettent genou à terre et se signent. Le soir, sitôt les vêpres chantées et la grande procession faite, ils reprennent la route. Le lendemain dimanche on ne verra pas leurs silhouettes aux couleurs éclatantes. En 1895 un témoin leur rendait hommage : «Si on ne les reconnaissait à leurs habits, on les reconnaîtrait à leur piété».

Le salut adressé à la chapelle, dès qu'elle apparaît à l'horizon, est traditionnel. Des lieux-dits en témoignent encore. Ainsi, à Goarbic, en 1788, une colline était dite *menez saludou.* Mais on venait aussi par la plage. En 1889, un pèlerin notait : «Du bord de l'océan s'avance, avec sa vareuse sous le bras, le marin que sainte Anne a sauvé du naufrage et qui s'agenouille, baise la terre et salue de loin sa patronne, dès qu'il aperçoit la croix du clocher».

La coutume est encore vivante, de faire trois fois le tour de la chapelle, certains pieds nus, quelques-uns à genoux, avant d'aller saluer la statue vénérée de sainte Anne. Avant la construction de l'oratoire en 1903, la statue était logée dans une petite rotonde ; autour de la statue, on voyait encore à la fin du XIX^{e} siècle les humbles ex-voto des pèlerins : des béquilles, des jambes en cire, des cœurs dorés sous verre, etc. La statue était alors habillée pour la fête d'une robe ; seule le visage apparaissait sous le voile. Une coutume qui existait encore à Rumengol mais avait disparu depuis peu à Cléden-Poher et à Notre-Dame des Portes. Habiller avec goût une statue de sainte assise n'était pas une tâche facile. Le chroniqueur de la Semaine religieuse dénonçait avec véhémence, en 1896, le mauvais goût des paroissiennes de Plonévez, qui avaient affublé leur sainte patronne «d'une douzaine de mètres de

galons qui figureraient avec avantage sur les robes et les tabliers auxquels ils appartenaient, d'ailleurs, l'année dernière peut-être... J'aimerais assez que pour pénitence on pût leur infliger de paraître vêtues de la même manière, et je suis convaincu que ce procédé opérerait leur conversion immédiate».

Les processions

La procession des *miracles*, décrite par Alain Pouchous, a toujours lieu le samedi après-midi après les vêpres. Elle est encore imposante, avec, en tête, des hommes en rangs pressés, le chapelet à la main, le front découvert, suivis des rudes matelots, dont quelques-uns, pieds nus, marchent pour accomplir leur vœu. Cette procession va décliner au début du XX^{e} siècle, elle sera même oubliée, mais elle aura été relayée par la procession aux flambeaux du samedi soir ; la première fut inaugurée au pardon de 1913.

Les processions du samedi et du dimanche se déroulent toujours selon le même cérémonial : les croix, les bannières, la statue de sainte Anne portée par les femmes mariées, les reliques de la sainte patronne portées par quatre prêtres en dalmatiques d'or, enfin le clergé et la foule des pèlerins. Nous n'insisterons pas sur ces processions maintes fois décrites, photographiées ou peintes. Nous noterons seulement qu'en plus des croix de Plonévez, on ne voyait que quatre croix, celles des paroisses limitrophes, Cast, Locronan, Ploéven et Plomodiern. Indice que dans le vieux temps le pardon n'était fréquenté que par les paroissiens de Plonévez et par les pèlerins des paroisses proches, selon une coutume immémoriale.

En ce temps comme aujourd'hui il y a plus de spectateurs le long du parcours que derrière le clergé. Inutile de s'en scandaliser, le pardon est aussi une fête populaire. Parmi les spectateurs il y a des pèlerins, mais surtout des touristes, dont des Anglais, que la célébrité du pardon, le pittoresque des costumes attirent. Henry Blackburn, en 1878, avait vu la procession des miracles ; il en avait publié une relation émerveillée dans un ouvrage où il racontait à ses compatriotes anglais son tour de Bretagne. Le livre était agrémenté de dessins et de croquis. En 1891, le chroniqueur notait la présence en grand nombre des touristes anglais ; on les reconnaissait, dit-il, «à l'excentricité de leurs costumes». Les cartes postales se répandent bientôt à profusion ; bien avant 1900

l'appareil photographique fait partie du bagage du parfait touriste. Ne nous en plaignons pas, les cartes postales nous sont précieuses aujourd'hui pour faire revivre cette époque déjà lointaine pour nous.

La procession se termine à la chapelle, car jusqu'aux premières années du XX^e siècle toutes les cérémonies se faisaient dans la chapelle, tandis que la foule remplissait l'enclos et suivait vaille que vaille les cérémonies. A l'entrée de la chapelle, comme encore aujourd'hui à Locronan au retour de la troménie, le reliquaire est tenu au-dessus des pèlerins qui entrent : ceux-ci inclinent la tête en passant sous la châsse, presque tous lèvent la main pour toucher la frange qui l'orne. Pendant ce temps les tambours battent sans discontinuer. En 1895, la foule de pèlerins fut telle que les tambours demandèrent grâce longtemps avant la fin du défilé, car les bras leur tombaient de fatigue.

Le couronnement

Sainte Anne d'Auray avait été couronnée en 1868, pourquoi sainte Anne de la Palud ne le serait-elle pas ? Seul le pape pouvait accorder cet honneur au sanctuaire de la Palud. Mgr Duparc profita d'un voyage «ad limina» pour remettre au saint Père une supplique en ce sens. Le pardon de la Palud était mal connu à Rome, la supplique aurait pu être oubliée si le père Henri Le Floc'h, qui était supérieur du Séminaire français à Rome, n'avait suivi de près le dossier. Le 7 février 1913, enfin, le cardinal Merry Del Val transmettait à Mgr Duparc la mission de couronner la vénérable statue de sainte Anne.

Quel sens donner à ce geste ? De la part du Pape c'était reconnaître l'importance du pardon de la Palud, l'ancienneté du pèlerinage, la dévotion toujours croissante des pèlerins, les grâces obtenues à travers les siècles.

Le 31 août 1913, jour du pardon, 80 000 pèlerins accouraient à la Palud par les chemins poussiéreux et encombrés, les sentiers de la côte et les plages. Spectacle inoubliable pour le chroniqueur. Ainsi, «sur la plage de Tréfeuntec, des chars à bancs lointains se profilaient pareils à une caravane de méharis sur les sables africains». A l'issue de la grand-messe, Mgr Duparc posa solennellement sur les têtes de Jésus et de sa Mère des couronnes dorées. L'après-midi, à la fin des vêpres, la procession s'ébranla pour parcourir les dunes ; la vieille

statue de sainte Anne, soutenue par les épaules des porteurs, fit le tour de son domaine entre deux haies de pèlerins.

L'année suivante, la statue ne quittera pas son oratoire, les hommes étaient déjà partis pour le front.

L'environnement du pardon

Revenons encore sur l'environnement du pardon. Avant d'atteindre l'enclos de la chapelle, le pèlerin est assailli par des mendiants, nombreux autrefois dans tous les grands pardons. Ils sont là, la sébile dans une main le chapelet dans l'autre, implorant à haute voix la pitié des pèlerins. Mutilations, plaies vraies ou fausses, loques, s'étalaient ce jour-là sur la palue, et le spectacle impressionnait les enfants. Tristan Corbière, qui fut au pardon vers 1871, a évoqué ce spectacle en termes inoubliables dans sa *Rapsodie foraine : «C'est là que tiennent leurs cénacles / Les pauvres, frères de Jésus./ Ce n'est pas la cour des miracles, / Les trous sont vrais : Vide latus»*. «Vois mon côté» : c'est la parole du Christ ressuscité à l'apôtre Mathieu encore incrédule. Parmi ces mendiants qui fréquentaient le pardon avant 1914, on cite un Yann Druillen, originaire du pays de Tréguier et que l'on retrouve sur des cartes postales de Villard.

Mais ce qui avait frappé le chroniqueur du pardon en 1898, à son arrivée à la Palud, c'est le spectacle d'un «vrai campement, où les roulottes des forains et les véhicules les plus variés se mêlent aux tentes de toute forme, aux abris les plus bizarres. C'est la kermesse bruyante. A quelques pas, dans l'église, la prière silencieuse est ininterrompue». Une «kermesse» gênante pourtant, avec ses lutteurs, ses bateleurs, ses saltimbanques, ses manèges de chevaux et ses cabarets en plein vent ; on ne la supportera plus bientôt. Des voix s'élèvent pour qu'on écarte loin de la chapelle ce monde bruyant. Les saltimbanques ont, de fait, collé leurs baraques à l'enclos de la chapelle. Leur vacarme incessant trouble les cérémonies. En 1907, avant le pardon, le recteur, François Soubigou, intervint auprès du maire pour que la commune refoulât les forains à une distance convenable de la chapelle. Le conseil municipal, consulté, ne l'entendit pas de cette oreille, il maintint le statu quo. Par mesure de rétorsion, l'évêque de l'époque, Mgr Dubillard, ne vint pas cette année-là présider le pardon de sainte Anne ; il menaçait même de supprimer le pardon

si l'on ne faisait pas droit à sa requête. L'évêque n'eut pas l'occasion de mettre sa menace à exécution, car il était nommé archevêque de Chambéry l'année suivante. Il faudra attendre l'année 1954 pour voir la fête foraine écartée de l'enclos et installée dans les prairies au-delà du carrefour.

Le regard des autres

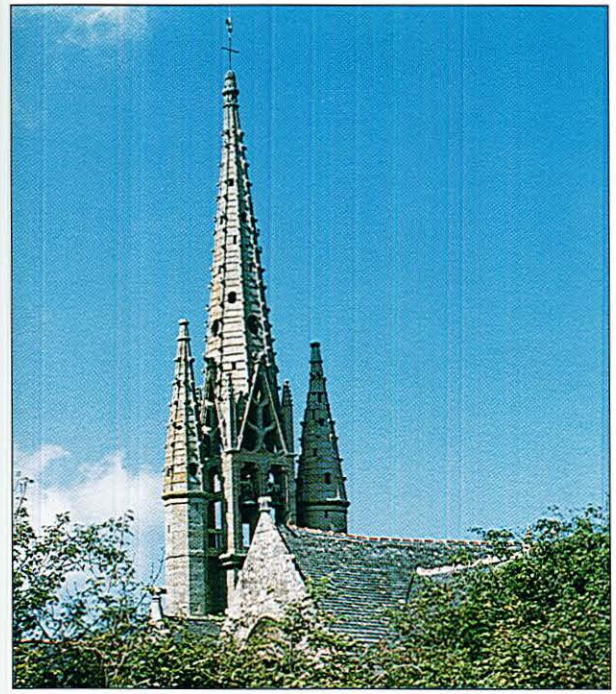
Nous avons évoqué, d'après les chroniques de l'époque, le pardon d'avant 1914, qu'on appelait alors le pardon de la grève, *pardon an aod*. Une piété sincère s'y exprimait, et le voyageur qui observait sans prévention les pèlerins savait reconnaître cette piété, même si elle s'exprimait discrètement. Voici le témoignage d'un romancier de la fin du XIX^{e} siècle, qui séjourna souvent à Douarnenez, André Theuriet, un auteur aujourd'hui bien oublié. En 1881 il publia dans *la Revue des deux mondes* un article sur Douarnenez et ses environs. Il se souvenait, au pardon de la Palud, d'un paysan en braies blanches et aux longs cheveux qui se tenait dans la chapelle, un enfant handicapé près de lui. Sa prière terminée, il prit l'enfant sous les bras et essaya de le faire marcher. «Il y avait dans cet essai, hélas ! infructueux, une telle expression de confiance naïve, une telle effusion de foi sincère, qu'on se sentait tout remué en regardant ce groupe rustique sur les dalles verdies de la chapelle».

Un autre pardon retiendra maintenant notre attention, celui de la chapelle de la Clarté. André Theuriet en parle longuement, y ayant assisté en 1880. C'était le dimanche 12 septembre. Un humble pardon, plus intime, plus calme que celui de Sainte-Anne ; on n'y voyait que les paroissiens de Plonévez et de Kerlaz. Le matin il avait plu abondamment, les chemins étaient inondés, les tentes dressées autour de la chapelle étaient détrempées. Aux vêpres, la chapelle était trop petite, et beaucoup de pèlerins devaient se tenir dehors, les hommes devant le portail, les femmes au chevet. Des mendiants allaient et venaient dans la foule, tendant la main et chantant leurs complaintes habituelles. Bientôt la procession sort de la chapelle. «Ce sont d'abord les femmes aux collerettes et aux coiffes empesées, tenant chacune un cierge allumé, puis un vieux breton aux longs cheveux blancs, en veste bleue et en braies, qui bat avec conviction une marche religieuse sur son tambour ; puis la statue dorée de la Vierge portée par

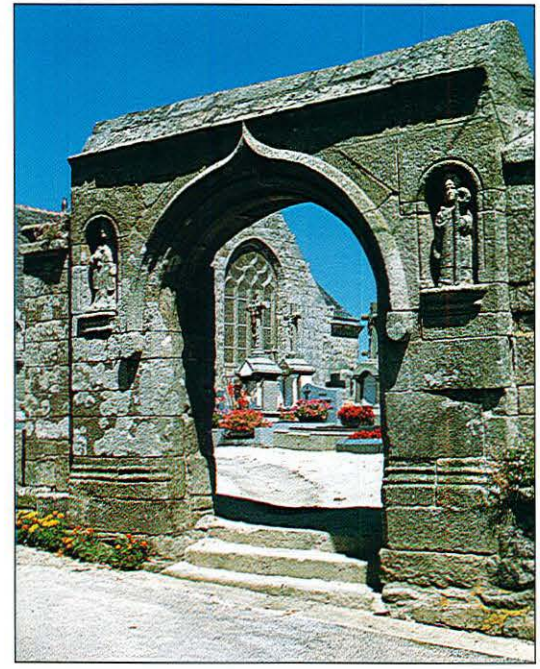
quatre filles en blanc et précédée de lourdes bannières. Le clergé vient ensuite, entonnant des litanies, et, derrière, sur deux rangs, des fils de paysans aux cheveux flottants, aux mentons ras, aux figures austères et énergiques... L'humble procession monte lentement vers le calvaire. Les silhouettes des coiffes blanches, des têtes chevelues des chantres et des porteurs du dais se découpent vigoureusement sur le ciel gris. Un clair rayon de soleil, filtrant entre deux nuées, fait scintiller la couronne vacillante de la Vierge et empourpre brusquement un coin de bannière... Et on est tout étonné de se sentir ému...»

Les témoignages sont unanimes, nos ancêtres portaient alors les cheveux très longs, ramassés en longues tresses. Bachelot de La Pylaie raconte même, lors de son excursion à Sainte-Marie du Ménez-Hom, que dans l'église, pour la grand-messe, les paysans libéraient leur chevelure et la laissaient flotter sur leurs épaules. En 1857, Eugène Boudin, présent au pardon de Sainte-Anne, a noté que, lorsque la procession sortit de la chapelle, les hommes qui étaient dans le placitre ont ôté leurs chapeaux. «On vit alors, écrit-il, des forêts de cheveux tomber sur toutes ces épaules». C'est encore le cas au pardon de la Clarté en 1880. Un journaliste notait, en 1889, que les hommes, dans le Porzay, «portent encore le bragou-braz et laissent flotter leurs longs cheveux». L'évolution, pourtant, est rapide. Des photographies de familles, vers 1900, nous montrent les jeunes hommes tous en cheveux courts et en pantalons. Et en 1913, lors du couronnement, tous les porteurs de la vieille statue de sainte Anne ont les cheveux très courts, et les bragou-braz ne sont plus de mode.

L'église de Kerlaz



Le clocher de l'église Saint-Germain, 17e siècle



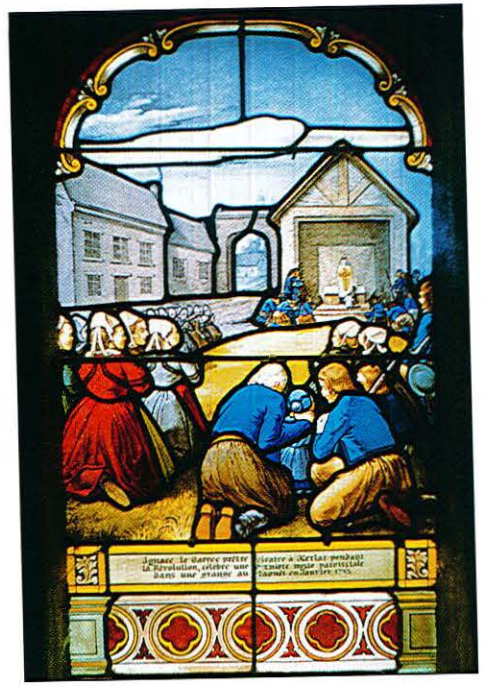
La porte de l'enclos, 1558



Le porche méridional



L'ancien ossuaire devenu baptistère



Vitrail du baptistère : la dernière messe de l'abbé Le Garrec au Caouët en 1793



Vitrail du bas-côté nord : la légende de la ville d'Is



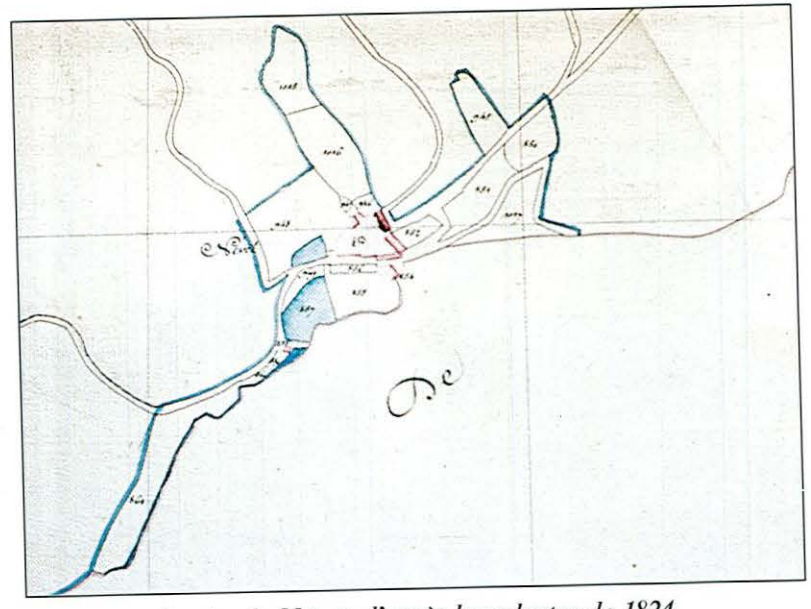
Plage de Sainte-Anne : Ar Zalgren



Le site du manoir de Moëllien

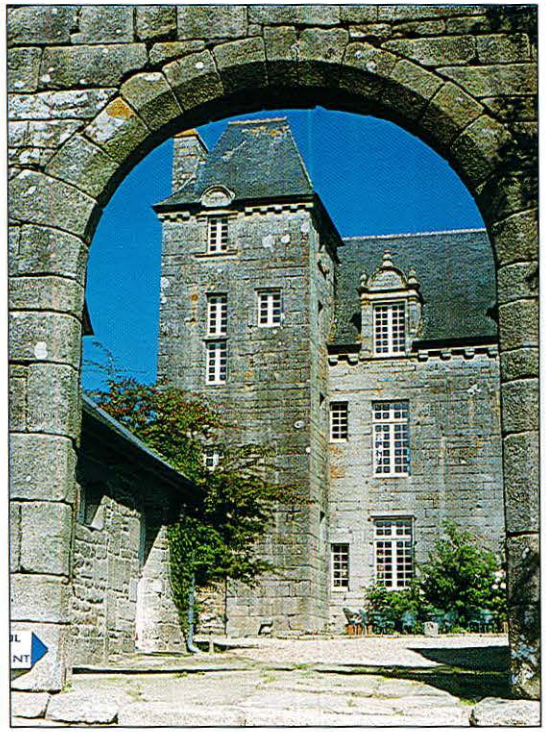


Le sire de Névet en donateur dans la maîtresse vitre de l'église de Plogonnec

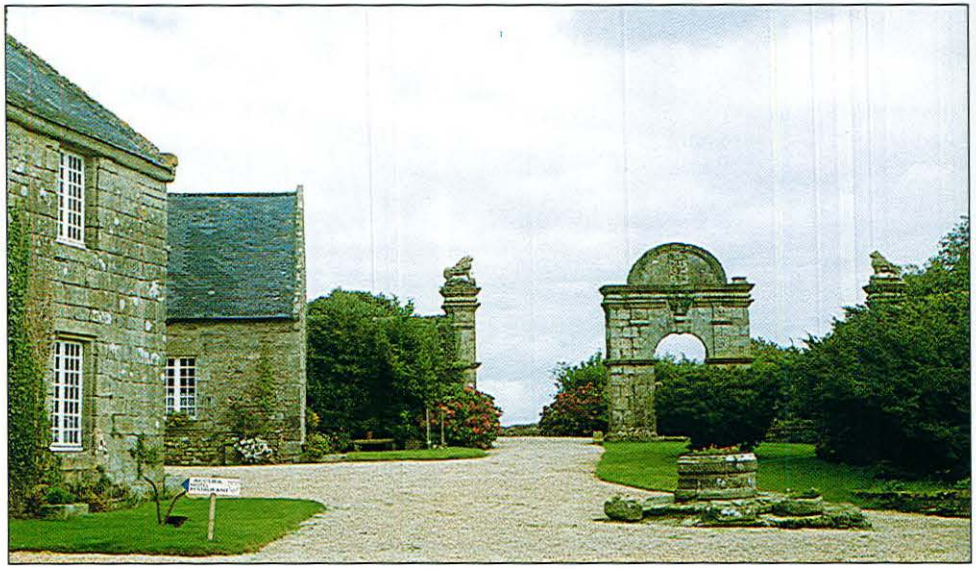


Le site de Névet, d'après le cadastre de 1824

Le manoir de Moëllien



Le manoir de 1642 et le pavillon

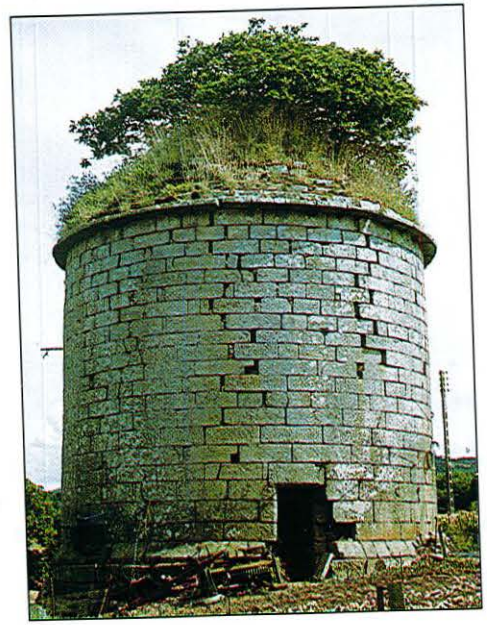


La cour et la porte aux lions

Anciens manoirs de Plonévez-Porzay

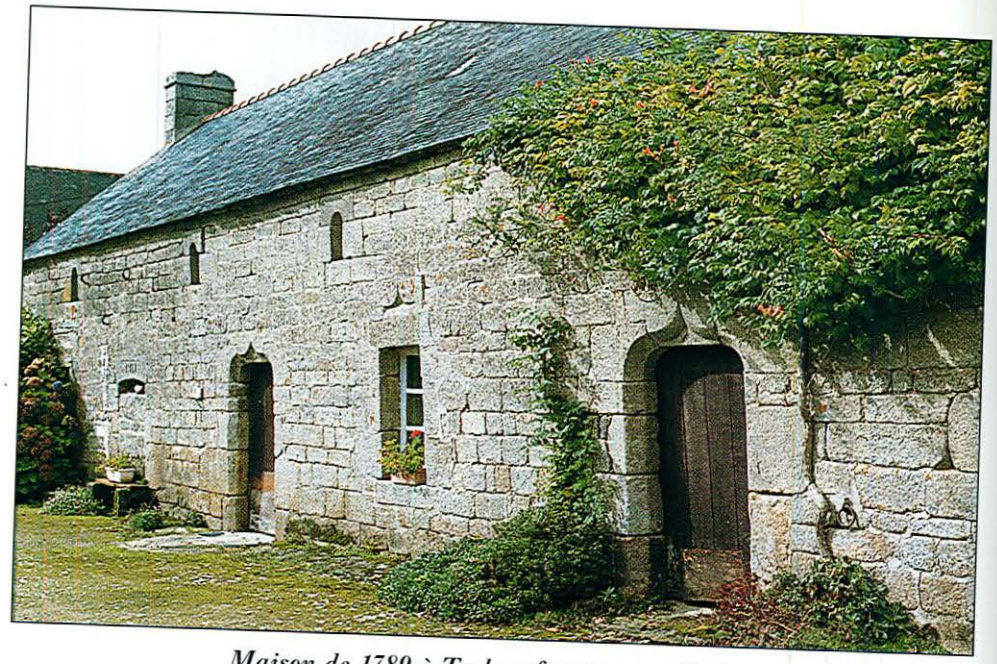


Le manoir de Kergonnec (état actuel)



Le colombier de Tresséol

Deux maisons anciennes



Maison de 1789 à Toul-ar-feunteun en Kerlaz



Le moulin de Moëllien construit en 1860

VII. - 1815-1914 : LES TRAVAUX ET LES JOURS

Rien n'a changé apparemment, malgré les troubles de la période révolutionnaire. La vie quotidienne reste traditionnelle dans les villages. Elle se déroule au rythme des travaux saisonniers et des fêtes religieuses, comme au XVIII[e] siècle. L'évolution n'est perceptible que dans la seconde moitié du siècle ; elle s'accélère dans les dernières années qui précèdent la Guerre de 14.

1. - Terres chaudes et terres froides

Le Dictionnaire d'Ogée, en 1843, donne pour Plonévez les chiffres suivants : sur les 5.807 hectares que compte la commune, 2.470 sont des terres labourables, – 256 des prés et des pâturages, – 649 des taillis, – et 1.896 des landes et des terres incultes. La proportion des landes est énorme, impensable aujourd'hui. Jean-François Brousmiche, qui voyage à cheval, vers 1830, est frappé par «l'éternelle bruyère» qui couvre le sol depuis les dunes du Ris jusqu'à «la chapelle de Kerlaz». Ensuite, le paysage change, jusqu'au bourg de Locronan : «On se promène dans un bocage enchanteur, dans des sentiers couverts de feuillage, on traverse des terres fertiles, bien cultivées ; enfin, de riantes habitations se présentent continuellement pour embellir, orner le tableau varié qui s'offre à la vue». La campagne de Plonévez ne respire donc pas la misère !

Sous l'Ancien Régime, comme nous l'avons noté, les notaires distinguaient les terres chaudes *(douar tomm, douar stuiet)* des

terres froides (*douar yen, douar distu).* Ainsi, Cosquinquis avait dix-neuf journaux de terres chaudes, un journal sous prairies et treize journaux un quart de terres froides. En 1799, l'administration des Domaines notait : «Ce lieu contient de très bonnes terres chaudes». La «grande gagnerie» *(ar gonidou braz)* contenait à elle seule dix journaux un quart ! Mais que dire du Mez ? Le convenant, en entier, comportait trente-trois journaux et demi de terres chaudes, deux journaux et demi de prés fauchables, trois journaux de «pré frost» (sauvage) et... soixante-quatorze journaux un quart de terres froides ! Au XIX^e^ siècle, le vocabulaire des notaires reste le même. L'acte notarié par lequel Hervé Petibon, le 2 juin 1871, vend ses terres de Pennaprat à Daniel-Nicolas Belbéoc'h, négociant demeurant au bourg de Plonévez, est ainsi rédigé : «Une tenue, *fonds et droits,* appartenant audit Hervé Petibon, située au lieu de Pennaprat, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, *terres chaudes et froides,* prés, prateaux, etc.» *(4 E. 39/104).*

Le recul du système du domaine congéable, au cours du XIX^e^ siècle, ne s'accompagne pas nécessairement de la mise en valeur des terres froides. Garennes et landes fourniront longtemps encore de la litière, bruyère, genêt et ajonc, et tous les inventaires comportent leur lot de «faucilles à lande». De plus, l'ajonc tendre était un aliment apprécié des bêtes ; on le pilait dans une auge de pierre peu profonde (*kom, ar hom*). Chez Yves Horellou, à Penn-ar-Vur, un acte notarié de 1859 signale «les marteaux à fouler la lande». A Trohoadour, la même année, Guillemette Caro fait faire, à la mort de son mari Guillaume Le Gac, un inventaire du mobilier : y sont notés les «quatre marteaux à piler la lande». Dans la même auge de pierre le paysan écrasait également les feuilles de houx, ce qui donnait une bouillie verte, épaisse, très appréciée des bœufs. Un jour, au cours de la visite traditionnelle avant les fiançailles, *ar gwelladen*, le père de la future s'exclamait à la vue des talus fournis en houx : *«Aman zo moïen da larda kalz koliou !»* (Ici on peut engraisser beaucoup de bœufs !). La ferme de Keroutous était connue dans le voisinage pour ses bœufs gras au temps des ménagers Louboutin et Cariou.

Enfin, où faire pâturer les bêtes, sinon dans les garennes (*goarem vraz* ou *goarem vihan*), situées à la périphérie des exploitations, sur les collines (*menez*), aux sols peu profonds et aux

terres légères, enfin sur les versants des collines et sur les coteaux (*roz vraz, roz tosta*) ? Le bon fumier était réservé aux courtils et aux terres chaudes. Les cours fangeuses étaient encore recouvertes d'ajonc et de genêt ; on en tirait un mauvais fumier. Un procédé qui était encore en usage à Kerfern, à l'entrée des étables, jusqu'à la guerre 39-45. Le raclage des boues dans les chemins creux et le curage des fossés fournissaient un terreau, *ar rotel,* que l'on répandait sur les versants et les coteaux. Une expression courante ne cachait pas la réalité : *ar zaout menez,* les vaches de montagne ; elles donnaient peu de lait et peu de viande. Les prairies naturelles elles-mêmes produisaient peu de foin, et donnaient une pâture insuffisante, faute d'une irrigation régulière et d'un entretien ordinaire. Les prairies étaient soustraites à la pâture de mars à juin, parfois même jusqu'au mois de juillet pour celles qui donnaient un foin tardif (*ar prajou don*).

L'écobuage *(ar varradeg)* avait ses limites et ses dangers, on l'accusait de dégrader le sol. La culture sur brûlis permettait grâce aux cendres *(ludu)* une année de seigle ou de blé sarrasin puis un nouveau semis d'ajonc ; une garenne à Cosquinquis était dite justement *goarem segal ar var goz,* la garenne de seigle de la vieille écobue. L'écobuage exigeait de grandes journées de travail *(deveziou marradeg).* La parcelle était divisée en parts égales, *lodennou-varr,* que les équipes, souvent de tâcherons, tiraient au sort. Journées pénibles d'où les ouvriers sortaient recrus de fatigue et noirs de poussière. L'instrument était primitif, c'était la marre *(ar varr),* une sorte de houe au large tranchant. Les «marres à écobuer» *(evit difonta ar voarem)* sont citées dans tous les inventaires, trois ou quatre par ferme, jusqu'à la fin du siècle. Rares sont encore, avant 1840, les garennes gagnées à la culture régulière. Le défrichement s'accélérera à la fin du XIX^e^ siècle et au début du XX^e^. Un indice de cette évolution, d'après Elicio Colin, qui avait étudié les archives de son gendre Jean Crouan, c'est la présence, dans les actes notariés de l'époque, de charrues de défrichement *(an alar arat douar lan),* et ces charrues serviront jusque dans les années 1950 pour préparer une garenne à la culture du sarrasin ; on disait en breton *digori ar voarem,* ouvrir la garenne.

Les statistiques agricoles de l'année 1900 donnent les chiffres suivants, que l'on pourra comparer à ceux du dictionnaire d'Ogée

(1843) : sur les 5.807 hectares de la commune, 2.120 sont des terres labourées, – 780 des prés naturels, – 250 des pâturages, – 980 des landes, et 313 des cultures diverses. On a donc défriché un peu plus de 1.000 ha de landes entre 1840 et 1900. Les landes de Plonévez ne représentent que 1 % des landes du canton de Châteaulin. Rien de comparable à l'étendue des landes de Plomodiern et de Dinéault, il est vrai que le Ménez-Hom se trouve sur leur territoire.

Le défrichement s'accompagna aussi d'enclosures, car on a encore édifié des talus de terre dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle et même au début du XX^e^. Ce travail pénible était confié également à des équipes de tâcherons. On a construit des talus après des partages entre héritiers ou encore pour rectifier les limites des parcelles après agrandissement. On rectifiait aussi parfois des talus pour récupérer des petits communaux, ces bouts de terrain délaissés que personne ne réclamait plus !

2. - Une évolution lente

Dans la première moitié du XIX^e^ siècle, modes de culture et instruments agricoles sont encore ceux d'avant la Révolution. Accuser nos ancêtres de routine serait injuste. Sans doute, forts de l'expérience accumulée par les anciennes générations, étaient-ils viscéralement attachés aux pratiques traditionnelles. Ils se heurtaient surtout à des obstacles longtemps insurmontables, dus à la nature des sols, au caractère primitif de l'outillage et au manque de bonnes routes.

En réalité, longtemps les paysans ne purent sortir de ce cycle-ci : prairies et garennes ne pouvaient nourrir que peu de bêtes, – ce qui donnait un fumier peu abondant, réservé aux courtils et aux terres chaudes, – et les sols pauvres, faute de fumure, restaient pauvres. Les conditions d'une révolution agricole, nous les connaissons aujourd'hui.

La révolution viendra d'abord de l'introduction de plantes et de racines fourragères dans le cycle des cultures, permettant ainsi de nourrir un bétail plus nombreux et d'obtenir de meilleures fumures. Mais nous serons déjà dans la seconde moitié du XIX^e^ siècle. Le trèfle *(melchenn)* était connu au XVIII^e^ siècle, mais

sa place resta longtemps modeste. Fidèle Halna du Fretay faisait figure de précurseur quand il déclarait, en 1842, avoir cinq journaux sous trèfle dans son domaine du Vieux-Châtel. Les inventaires de l'époque sont souvent muets sur le chapitre ; celui de Keradeun en 1880 note, dans les réserves, «un lot de graines de trèfle». En 1900 les statistiques agricoles signalent 150 hectares de trèfle sur la commune de Plonévez, soit 21 % de la production du canton. Autre plante fourragère, la luzerne n'est pas encore connue en 1900.

A partir des années 1860 les betteraves se répandent, mais la production n'est pas abondante avant la fin du siècle, semble-t-il. Les mêmes statistiques agricoles de l'année 1900 donnent 65 hectares pour la commune de Plonévez, soit 18 % de la production du canton. Outre les betteraves on cultive le chou fourrager dans les terres chaudes, le rutabaga et le navet dans les terres froides.

Enfin, à l'aube du XX^e^ siècle, arrive le temps des prairies irriguées, qui fournissent de meilleures pâtures. Les anciens se souviennent de ce travail du mois de mars, *digori ar voechiou*, ouvrir les rigoles. L'eau des ruisseaux était détournée et répandue sur les prés grâce à de petites écluses, *ar skluziou*, d'où l'expression *doura ar foënneg*. Il en résulta des conflits, voire des procès, entre voisins et riverains sur le droit de l'eau. Même les prés sauvages, dits «prés frost», donnèrent à leur tour du foin. La présence de prairies irriguées apporta aux fermes une plus-value qui se répercutait dans le prix des fermages ou des ventes. Cependant la généralisation des prairies artificielles, qui produisaient du ray-grass et un foin de meilleure qualité *(foënn terien)*, remisera ces prairies naturelles au second rang au cours du XX^e^ siècle.

L'évolution sera accélérée grâce à l'utilisation des engrais naturels puis chimiques. D'abord les sables coquilliers, *le trez* de la plage de Sainte-Anne en particulier et le maerl *(grozill)* des Glénan, amendèrent les sols schisteux du Porzay. Du coup, le froment gagna aux dépens du seigle. Dans ce domaine, les riverains de Plomodiern ont été des précurseurs dans le Porzay, nous l'avons déjà noté. Un autre engrais naturel a favorisé la culture du froment dans les fermes de la côte, c'est le goémon d'épave récolté après les tempêtes. Fidèle Halna du Fretay nous apporte son témoignage en ce domaine. Le conseil général ayant décidé la construction d'une nouvelle route entre Châteaulin et

Douarnenez, le maître du Vieux-Châtel, alors maire de Plonévez, plaida pour le passage de cette route par le bourg de sa commune. L'un des arguments mis en avant était qu'une route proche de la mer faciliterait l'exploitation des engrais marins (sable et goémon). Le 24 août 1842 il écrivit en ce sens au préfet. Dans sa lettre il certifiait que pour son compte il charroyait «trois cents charretées de goémon tous les ans, exemple suivi par bien des cultivateurs». Effectivement, les fermes de la côte surent très tôt utiliser le goémon d'épave dans la fumure de leurs terres. Le froment, réservé à la vente, devint la grande source de revenus, apportant ainsi l'aisance aux cultivateurs du Porzay. Ce qui ne les empêchera pas de manger quotidiennement du pain de seigle *(bara segal)* jusqu'en 1914.

Il y eut parmi les gentilshommes des campagnes des pionniers dans l'amélioration des cultures et des techniques. Chacun connaît l'action des Kerjégu au château de Trévarez. Le témoignage du maître du Vieux-Châtel vaut d'être noté, même s'il n'a pas eu la même influence sur la vie agricole locale. Dans la lettre au préfet ci-dessus citée, il avait noté en marge les progrès qu'il avait obtenus entre 1825 et 1842 «à l'aide des engrais maritimes dans des montagnes arides et des marais incultes». En 1825, écrit-il, six journaux de terre labourée donnaient peu de seigle, une petite prairie fournissait trois charretées de foin. Depuis, il a défriché vingt-trois journaux, dont dix sont maintenant convertis en prairies. Résultat : en 1842 il a récolté 58 charretées de foin, 132 quintaux de blés dont 36 de froment. Reste deux journaux et demi sous blé noir, trois journaux sous pommes de terre, cinq journaux sous trèfle. Douze chevaux ou poulains, provenant du dépôt de Langonnet, et vingt vaches ou bœufs sont nourris du produit de la terre». Notons, au passage, qu'un comice agricole se tint à Plonévez en 1840 : le maire Halna du Fretay en eut certainement l'initiative ; parmi les premiers souscripteurs se trouvait Guillaume Le Gac (1779-1853), de Lesvren.

D'autres engrais apparaissent alors sur le marché : d'abord le noir animal *(ludu du)*, apporté par mer à Port-Launay et à Quimper mais qui coûtait cher, et surtout les engrais minéraux : le phosphate après 1875 («un sac contenant un peu de phosphate dans la grange» noté dans une ferme au bourg de Kerlaz en 1883), puis la potasse et les scories. L'usage conjugué des sables et des

engrais minéraux donnèrent aux sols une productivité à l'hectare inconnue jusqu'alors.

L'utilisation des engrais chimiques se heurta longtemps à la méfiance ancestrale du paysan vis-à-vis des nouveautés. Au début du XX^e siècle, les pionniers étaient pris pour des originaux courant à la ruine. La chronique en la matière est pittoresque. Il fallait aller à la gare de Quéménéven qui livrait du superphosphate en vrac. Quitte à entendre parfois sur la route du retour des propos peu amènes : *«Hennez n'im rivino»* (celui-là court à la ruine !). Ou encore, pour avoir répandu du sulfate d'ammoniaque sur son ray-grass, les quolibets du voisinage : *«Leda halen war an douar, hennez zevo tout !»* (Etaler du sel sur sa terre, il va tout brûler !). Malgré quelques échecs, seules les terres bien chaulées répondant aux engrais, la méfiance recula. Superphosphates et scories seront vite d'utilisation courante. Yves Jaïn, *Nonn ar Jaïn koz* pour les générations qui suivront, ouvrira au début du XX^e siècle un magasin d'engrais au bourg de Plonévez et fera en même temps le commerce des grains. En 1925, Jean Le Roux, gendre d'Yves Billon, *Nonn ar Billon*, rue de la Clarté, prendra la gérance d'un magasin coopératif dépendant de l'Office central de Landerneau ; il y fera également le commerce des grains et des engrais.

La révolution agricole sera due enfin à l'amélioration des instruments agricoles : cette amélioration sera lente, modeste encore jusqu'à 1870, malgré les efforts de l'administration et des sociétés d'agriculture. L'instrument essentiel, c'est la charrue. Dans la première moitié du XIX^e siècle, la charrue en bois d'avant la Révolution est encore en service ; on disait *an alar* (pour *an arar*) dans le Porzay. A Goarbic, en 1823, les Guillou utilisaient «une charrue avec soc, couteau et cadran de fer et roulette», estimée vingt et un francs, et une seconde charrue, plus rudimentaire, avec soc et couteau, qui ne valait que 3 francs 50. Mais l'évolution est sensible après 1860. A Penn-ar-Vur, en 1869, Yves Bosser dispose de deux «charrues en fer» et de «deux autres en bois avec avant-train». La charrue Brabant n'apparaîtra à Plonévez que vers 1900 ; avant 1914 elle équipera presque toutes les fermes.

Le broyeur d'ajonc est connu avant 1880. Celui de Keradeun est estimé 180 francs en 1880. A Lanzent, chez François Férec, il y a bien «une mécanique à piler lande», mais on y a gardé «une auge à piler lande et trois marteaux à piler lande». Dans bien des

fermes, le manège continua longtemps encore, au XX^e siècle, surtout pendant la guerre 1939-1945, à actionner le broyeur d'ajonc.

Autre instrument agricole, la herse : Kergaradec-Tresséol, en 1883, n'a encore qu'une herse à dents de bois, mais Kergaradec-ar-Gorré avait en 1858 une herse à dents de fer, et Penn-ar-Vur, en 1869, une herse à dents de fer et une herse à dents de bois.

A Lesvren, bien avant 1914, une beurrerie fonctionnait, doublée d'une fromagerie. Le maître des lieux, Sébastien Le Gac, *Bastien Goz*, (1855-1917), était un homme entreprenant, ouvert au progrès. Il agrandit son domaine en achetant Lesvren-Izella, construisit de bons bâtiments et améliora son cheptel en faisant venir des vaches de race normande et des «brunes des Alpes».

Dans l'amélioration des cultures et de l'élevage les écoles d'agriculture jouèrent dans la seconde moitié du XIX^e siècle un rôle non négligeable. En Cornouaille deux écoles, entre autres, reçurent des fils d'agriculteurs, le Likès à Quimper et Lézardeau à Quimperlé. C'est au Likès que nous retrouvons des garçons de Plonévez. Ils purent y suivre des cours d'agriculture dispensés de 1843 à 1886 par l'ingénieur Clément Olive, sorti de l'école nationale d'agriculture de Grignon, puis par son fils Raoul, issu de Grignon aussi. Au cours des trois années d'études les élèves étaient initiés aux assolements, aux amendements, à l'irrigation, à l'arboriculture et à l'aménagement des bâtiments agricoles. De plus, une ferme d'application était jointe à l'école, la métairie de Kermahonnet, près de Cuzon, en Kerfeunteun. La Société centrale d'agriculture du Finistère mettait à la disposition des élèves les instruments inventés à l'époque.

Les meilleurs élèves étaient récompensés par des prix à la fin de leurs études, on leur offrait même à ce titre des machines agricoles. C'est ainsi qu'en 1858 le premier prix était une charrue Dombasle, en 1860 une charrue Bodin. Dans les palmarès, des noms de chez nous apparaissent, qu'il faut noter : Corentin Fertil en 1881 (il reçut une charrue), Jean Jaïn en 1882, Jean-François Guidal (de Kerlaz) en 1883, René Euzen en 1887, Guillaume Fertil en 1890, René Louboutin en 1893. En 1904, René Pennanéac'h emportait le premier prix avec médaille d'argent et recevait un broyeur de pommes.

3. - *Les travaux de la terre*

La moisson reste le temps fort de l'année, elle ne deviendra source de richesse que dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Par contre, la culture du chanvre et le tissage, pourtant peu prospères après la Révolution, vont encore régresser après 1860.

Les moissons

Les moissons étaient encore coupées à la faux et même battues au fléau à la fin du XIX^e siècle. Mais l'évolution est rapide autour de 1900 : apparaissent les premières faucheuses avec plateau à moissonner (marques Deering et Massey-Harris) et les javeleuses aux grandes ailes. Des audacieux achètent bientôt une moissonneuse-lieuse ; la première arrive en 1912 à Penn-ar-Créac'h, la seconde en 1914 à Cosquinquis. Ces machines allégeaient grandement la peine des moissonneurs. Quand les jeunes hommes partiront à la guerre, elles seront remisées provisoirement.

La batteuse mécanique *(an dornerez)* apparaît dans les années 1870. Dans une ferme de Lanzent, un inventaire de cette décennie fait mention de «la moitié d'une batteuse, 240 francs». En 1882, l'inventaire fait à Péfidit après le décès de Guillaume Hascoët signale «les deux tiers d'une mécanique à battre», estimée pour ces deux tiers 333 francs. On s'unissait donc, pour l'achat et le travail, en société de battage *(kouch dorna)*. Le même acte mentionne aussi onze fléaux. Servaient-ils encore à battre le blé noir ? La «machine ou mécanique à battre» est signalée à Keradeun (1880), Kergaradec-Tresséol (1883), Lanzent (chez François Férec, 1883), à Kerdalaé (1884) et à Mescalet (1885). Le mécanicien François Marc, du bourg de Kerlaz, fabriquait avant la guerre de 14 de bonnes batteuses à tambour.

Le manège à chevaux n'est pas mentionné dans les inventaires de ces fermes ; pourtant la batteuse ne pouvait être mue que par un manège qui mobilisait les chevaux de plusieurs fermes. En 1928, un manège actionnait encore la batteuse chez les Fertil au manoir de Moëllien ; c'était sans doute le dernier à faire tourner une batteuse. Malgré l'avènement du moteur à essence, des manèges subsisteront longtemps dans de grandes fermes, où ils

serviront à broyer des pommes à cidre ou l'ajonc, surtout quand l'essence devint une denrée rare sous l'occupation allemande.

A la fin du XIX^e siècle sont construites de belles granges avec grenier à grains. Elles avaient une hauteur remarquable ; on pouvait y battre les céréales au fléau, à l'abri du mauvais temps. On peut citer celles de Lesvren et de Keroutous ou encore celle de Lestraon, cette dernière ayant même une loge en rotonde pour le manège, qui actionnait alors une batteuse. En 1890 furent édifiées celles de Kerviac'het et de Cosquinquis, toutes les deux avec un four à pain.

En 1898, Pierre Bernard de Cosquinquis s'associa, pour l'acquisition d'une batteuse à vapeur, aux fermes du quartier, Kerhervé, Kerdaniélet, Gamgorel, Keroutous et Bécherel *(kouch ar marc'h du)*. Cette «locobatteuse» Lotz était de taille modeste et difficile à manier. La vapeur actionnait le tambour fixé sur le châssis même et une petite secoueuse de paille ; une seconde secoueuse *(ar strillerez plouz)* prolongeait la machine, on manœuvrait cette dernière à la main. La ferme de Lesvren possédait aussi une machine à vapeur, elle faisait fonctionner le matériel de la laiterie et, en été, la batteuse traditionnelle et bientôt (avant 1914) une batteuse dite «grand travail», de marque Lotz, assez rudimentaire : elle était installée à poste fixe et elle n'ensachait pas le grain ; le grain tombait dans des caisses. La locobatteuse de Cosquinquis a fonctionné jusqu'en 1926, mais elle s'essouffla à faire marcher la nouvelle batteuse «grand travail», de la marque «Vendeuvre» ; il fallut acquérir un moteur à essence en 1927. D'ailleurs, dès après la guerre 14-18, Alain Gannat, mécanicien au bourg de Plonévez, vendait des moteurs à essence.

Le ventilateur est apparu plus tôt. En 1858 on en signale un à Kergaradec-ar-Gorré ; il ne valait que quatre francs, il devait donc être bien rudimentaire, ainsi que celui de Trohoadour en 1859 (5 francs). Le vrai tarare *(ar veilh nia)*, qui n'a pas encore la mise en sac, c'est sans doute celui de Penn-ar-Créac'h en 1883, il valait 45 francs. Il est alors fini, le temps des vanneuses secouant leurs tamis au-dessus des draps à vanner. Un sujet en or pour les peintres du milieu du XIX^e siècle. Le touriste anglais Henry Blackburn regrettait, en 1878, le temps des vanneuses, la Bretagne profonde perdait déjà de son pittoresque !

Les huches et les coffres à grains disparaissent à la fin du siècle. A Goarbic, en 1823, l'expert avait noté : «Une huche à bled dans la chambre et une autre derrière l'armoire», plus «un coffre à côté de l'armoire, un autre coffre à l'étage». En 1859, à Penn-ar-Vur, le notaire, ou plutôt son clerc distrait, écrit : «Deux huches et un coffre, trois ruches à blé et douze d'abeilles». Mais au Ris-Izella, en 1872, les grains sont désormais conservés dans le grenier de la grange ; pas de huches dans cette ferme. Dans les années 1880-1885, les inventaires que nous avons consultés ne mentionnent plus de huches.

Froment, seigle, avoine, orge et blé noir resteront les cultures traditionnelles pendant tout le XIX^e siècle. Au début de ce siècle, la production de froment est encore modeste. A Goarbic, – nous sommes au 23 juillet 1823, – les récoltes sont ainsi recensées, sous le titre curieux «les blés pendant par racines» : froment, 24 francs, – seigle, 75 francs, – avoine, 60 francs, – blé noir : 36 francs. On voit par cet exemple qu'en ce premier quart du XIX^e siècle le froment n'est pas encore la grande source de revenu.

Il est difficile d'évaluer la production de chacune des céréales au cours de la seconde moitié du siècle. Mieux vaut mentionner les surfaces emblavées chez Corentin Poudoulec, à Kergaradec-ar-Gorré, et chez François Férec, à Lanzent. A Kergaradec, le 14 juin 1858, les blés en terre se répartissent ainsi : 72 ares sous froment, 72 ares sous seigle, un hectare 24 ares sous avoine et 18 ares sous orge (le blé noir n'est pas cité, il n'est pas encore semé). Vingt-cinq ans plus tard, à Lanzent, nous avons au 31 juillet 1883 un hectare 75 ares sous froment, deux hectares sous avoine, un hectare 75 ares sous blé noir, un hectare sous orge. Le seigle n'est pas mentionné, peut-être est-il déjà coupé. L'orge reste encore en retrait des autres céréales. Quant au blé noir, introduit tardivement chez nous, – il était rarement inclus dans la rente domaniale avant 1789, – il a permis aux petites gens de moins souffrir des disettes, ce que la culture de la pomme de terre permettra aussi en Europe au XIX^e siècle.

On ne peut quitter le chapitre de la moisson et du battage sans évoquer la coutume du *peurzorn*. La dernière charretée de gerbes était fleurie d'un bouquet. Le bouquet était offert aux dames de la cuisine, et les porteurs avaient droit à la bise. On célébrait ainsi la fin des travaux de l'été. Le dernier repas, toujours amélioré,

prenait un air convivial, chacun y allant de sa chanson ou de son histoire. L'arrivée des moissonneuses-batteuses après 1960 fut fatale à cette coutume. C'était la fin de la vieille civilisation rurale où la réjouissance a toujours marqué la fin des moissons.

Voici maintenant les chiffres de la production des céréales dans la commune de Plonévez au début du XX^e siècle ; ils proviennent des statistiques agricoles de l'année 1900 :

Céréales en 1900	*Superficie*	*% du canton*	*Rendement (ha)*
Blé noir	*650 ha*	*26 %*	*12 quintaux*
Avoine	*420 ha*	*16 %*	*7 quintaux*
Froment	*350 ha*	*15 %*	*13 quintaux*
Seigle	*280 ha*	*23 %*	*7 quintaux*
Orge	*250 ha*	*25 %*	*9 quintaux*

Les surfaces consacrées aux pommes de terre semblent encore modestes au XIX^e siècle : douze ares seulement en 1858 à Kergaradec-ar-Gorré. A la fin du XIX^e siècle, la place du tubercule a augmenté : les statistiques agricoles de 1900 parlent de 205 hectares qui lui sont consacrés sur la commune de Plonévez, ce qui faisait 30 % de la superficie réservée à cette culture dans le canton de Châteaulin.

Avant 1914, nos aïeux gardaient encore le souvenir que le Second Empire (1852-1870) avait été une époque charnière dans le passé de la paroisse. Une époque bénie, qui vit les prix des produits agricoles monter et qui apporta, grâce au froment devenu abondant, l'aisance dans les campagnes. L'Empereur Napoléon III jouit longtemps d'une grande popularité. En 1858, parmi les autorités qui reçoivent à Châteaulin l'Empereur et l'Impératrice Eugénie lors de leur voyage en Bretagne, nous trouvons le maire de Plonévez, Sébastien Le Gac. On ne peut suspecter la sincérité du maire et de ses conseillers, quand ils votèrent le 16 juin 1867 une adresse à l'Empereur, qui venait d'échapper à un attentat : «Nous ne sommes que de pauvres paysans bretons, nous ne savons pas faire de belles phrases, mais nous savons prier pour nos bienfaiteurs. Nous avons le bonheur de posséder dans notre paroisse le sanctuaire de la puissante patronne des Bretons. Elle nous protège, elle protègera notre Empereur, l'Impératrice et le Prince Impérial...»

L'avènement du cheval

Les bœufs à labeur résistent à l'évolution jusqu'à la fin du siècle, surtout devant les charrues. Les inventaires mentionnent toujours la paire de bœufs, avec leurs jougs, toques et courroies. C'est le cas à Kergaradec-ar-Gorré en 1858 et à Kerdalaé en 1884. Le transport des moellons pour la construction de la chapelle Sainte-Anne et de l'église paroissiale se fit avec des chars à bœufs. Les chevaux ne prendront le relais que dans le dernier quart du siècle. A Goarbic, en 1823, il n'y avait qu'une «vieille jument et une pouline», et cette jument servait au transport de poches de grains, car le bât avec sangles est mentionné. L'évolution est sensible cinquante ans après : ce bât est cité plus rarement dans les inventaires des années 1880-1885. On trouve alors dans les écuries des «équipages à limon», des palonniers, des traits à chevaux, des colliers, preuve qu'on attelle désormais les chevaux aux brancards des charrettes. Un sellier est signalé dans le rôle du recensement de 1911 : Jean Le Roux, qui était natif du Cosquer en Plomodiern, on l'appelait *Yann ar Rouz diper* (an dibrer, selon les dictionnaires) ; son atelier se trouvait au chevet de l'église. Chaque ferme a désormais deux chevaux ou plus : deux juments avec leurs poulains à Péfidit en 1882, deux juments et une pouliche à Penn-ar-Créac'h en 1883.

Le maréchal-ferrant (*ar tacher-kezek* ou *ar marichal*) est là pour ferrer les chevaux : en 1836, René Le Mao (de quel village ?) et Corentin Joyn, de Kerlaz certainement. A la fin du XIX^e siècle, c'était Edouard Chipon, installé au chevet de l'église. Il décède en 1900 ; sa veuve, Marie-Louise Le Grand, maintient l'atelier en activité grâce à un ouvrier, et Edouard Chipon fils débute dans le métier juste avant la guerre de 14, il terminera sa carrière quand les chevaux disparaîtront de l'horizon des champs. Edouard était maréchal expert et tenait une pharmacie chevaline. Un autre maréchal-ferrant, Jean-Pierre Penhoat, exerçait son métier, rue de la Presqu'île, au bourg de Plonévez ; il était venu de Saint-Nic. On conduisait aussi les juments au bourg de Locronan, chez le maréchal Alain Chipon. L'atelier n'avait pas d'accès direct sur la rue ni sur la place ; pour y accéder il fallait emprunter avec le cheval le couloir dallé de la maison, une situation qui perdura jusqu'à la reconstruction de la maison en 1953. L'ancêtre des Chipon, qui s'était installé à Brest sous le Premier Empire, était,

dit-on, originaire de Schirmeck, en Alsace. Un autre maréchal-ferrand est à citer, Jean Bescou, qui avait son atelier sur la place de l'église de Ploéven. Une partie de sa clientèle devait venir du nord de la commune de Plonévez.

Un signe de l'évolution, c'est l'apparition à la campagne, peu avant 1870, d'une voiture légère, le char à bancs. Il sera réservé au cheval. Encore inconnu à Kergaradec-ar-Gorré en 1858 et à Trohoadour en 1859, le char à bancs est cité en 1869 à Penn-ar-Vur, où le «bât avec coussin et sangles» de 1859 ne devait sans doute plus servir. Les chemins devenaient praticables. Suite à la loi de 1836, les communes ont travaillé jusqu'à la fin du siècle à l'amélioration des chemins vicinaux. Mais la condition paysanne s'est aussi améliorée dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. A Keradeun, en 1880, quand Jean-Pierre Cornic signe un bail de ferme avec Yves Guéguen, son gendre, un inventaire du mobilier est fait. L'inventaire inclut le char à bancs, qui est estimé, «avec son équipage», un bon prix, 210 francs.

La voiture à cheval, c'est depuis longtemps l'instrument de travail des meuniers qui font la tournée des fermes avec les sacs de farine, c'est également celui des voituriers ou messagers. Il faut citer ici la famille L'Helgoualc'h, de Créac'h-Moal. Jusqu'à la guerre de 14 ils portèrent avec leur diligence voyageurs et colis à la gare de Quéménéven et en ramenèrent les mêmes voyageurs et les colis destinés aux commerçants de Plonévez. Issus d'une famille de tisserands, Gabriel L'Helgouarc'h et Pierre, son cousin, les premiers, exerceront le métier de voiturier. Le fils de Pierre, né en 1882, lui succédera, Alain L'Helgoualc'h, dit *«Lan ar hloher»* (le sonneur de cloches). Alain n'aura son premier car qu'en 1919.

Un recensement, en 1911, faisait état sur la commune de Plonévez de 605 juments, dont 430 poulinières, et de 65 chevaux hongres. Le souci d'améliorer la race des chevaux de trait devient évident chez les agriculteurs à la fin du XIX^{e} siècle. Ce souci transparaît dans les délibérations du conseil municipal de l'époque. Ainsi, le 28 mai 1891, le conseil émettait le vœu de voir une station d'étalons installée à Plonévez même par les haras d'Hennebont. Une demande faite à plusieurs reprises à la veille de la Grande Guerre. Ce n'est qu'en 1924 que la station sera construite rue de la Clarté. Deux éleveurs privés proposaient leurs propres étalons, Jean-Louis Boulbria du manoir de Moëllien et Gouritin de Kerbléon-vraz.

Ce sera fini de la race des bidets du XVIII^{e} siècle. Ce sera le temps, dans la première moitié du XX^{e} siècle, des bons chevaux de trait, à l'image de ces étalons «bien membrés et étoffés» réclamés par les éleveurs et qui, à chaque saison, venaient dans le Porzay des haras d'Hennebont. Le temps, également, où des éleveurs passionnés pourront présenter leurs meilleurs chevaux aux concours des comices agricoles de Douarnenez et de Châteaulin.

Le passage du bœuf de travail au cheval n'a pas été brutal. En 1900 on compte encore 40 paires de bœufs de labeur. Dans les autres communes le bœuf de labeur résiste mieux à l'évolution, puisque le contingent de Plonévez ne fait que 12 % de celui du canton de Châteaulin.

Pierre Bernard de Cosquinquis, qui était né en 1873, disait souvent : «J'ai vu les chevaux arriver dans ce pays, mais je les aurai vus aussi s'en aller» (*Gweled am-eus ar hezeg tond er vro-man, ha gweled rin aneo vond kuit*) Avant son décès en 1962, il avait vu le tracteur remplacer les chevaux. L'ère du cheval de trait avait duré à peine plus de trois quarts de siècle !

Le déclin du chanvre

Le chanvre est encore cultivé tout au long du siècle, mais c'est le déclin. Brousmiche, lors de son passage à Plonévez-Porzay vers 1830, notait, avec un peu d'exagération : «La fabrique [des toiles dites de Locronan] est tellement déchue que l'ensemencement du chanvre est ici presque abandonné». A Goarbic, en 1823, les Guillou tissent encore de la toile, puisque le notaire mentionne «un métier à tisserand avec une navette et tout ce qui en dépend, un dévidoir et quatre broies». Dans les réserves il a noté deux pièces de drap valant 30 francs chacune et une chaîne de fil pour une pièce de toile, du fil de chanvre blanc, du fil d'étoupe cru et du fil d'étoupe blanc. Enfin du chanvre était encore semé dans le courtil (pour neuf francs seulement). Nous sommes loin cependant de la grande activité de Nergoz en 1759. Un inventaire fait chez René Le Doaré à Bécherel en 1853 signale encore un métier à tisserand avec ses accessoires dans le *loche ar stern,* une pièce de toile neuve, 25 écheveaux de fil d'étoupe, 17 écheveaux de fil de chanvre, et il y a du chanvre semé. Quand les terres de Bécherel sont partagées entre René Le Doaré et Hervé Thomas en 1859, le contrat prévoit que le routoir, où l'on fait rouir le chanvre, restera «indivis entre

les parties», étant «nécessaire pour l'un comme pour l'autre des copartageants». Preuve que le chanvre est encore une activité importante dans le village.

Quant à la culture et au tissage du lin dans le Porzay, on croirait, à lire les actes notariés, que cette activité était marginale, sinon inexistante. Pourtant Kergaradec-ar-Gorré cultivait encore du lin en 1858. On le sait par l'inventaire établi cette année-là. Le même inventaire signale aussi un peigne, six broies, mais pas de métier à tisser. La production de fils de chanvre et de lin est donc encore active chez Corentin Poudoulec en ce milieu du siècle. Les statistiques de 1900 nous apprennent qu'à l'aube du XX^{e} siècle on cultivait encore du lin à Plonévez : au total, deux hectares lui étaient consacrés, certainement en petites parcelles, et c'était la seule commune du canton de Châteaulin à semer encore du lin. On peut aussi avancer des chiffres pour ce qui est de la production de chanvre. Alain Pouchous, dans sa monographie de Plonévez, nous dit que, de son temps, donc dans les années 1840-1845, il se vendait encore chaque année dans sa paroisse environ deux cents pièces de grosse toile, de 40 mètres chacune, et 5.000 kilogrammes de fils de chanvre de diverses qualités. Cinquante ans plus tard, les statistiques de 1900 nous apportent des précisions intéressantes : La culture du chanvre occupe encore 10 hectares, soit 21 % de la superficie consacrée à cette fibre dans le canton de Châteaulin, et la production à Plonévez est estimée à 400 kilos de filasse par hectare et 1200 kilos de graines par hectare également.

Après 1880 des inventaires mentionnent des métiers à tisser, par exemple à Péfidit (1882), Kergaradec-Tresséol (1883), Penn-ar-Créac'h (1883) et Kerdalaé (1884). Mais les pièces de toiles neuves sont rarement citées, ces métiers servaient-ils encore ? En 1872, au Ris-Izella, le peigne à filasse était relégué au grenier, tandis qu'à Mescalet, en 1885, on ne mentionnait plus de métier ni de peigne.

Le recensement de 1901 signale encore des tisserands à Plonévez. Citons-en deux au bourg même, les frères Alain et Jean Bradol, et au village de Keroutous, en contrebas de la ferme, Hervé Pérennès, originaire de Locronan. La maison qu'il habita se dit encore *ty ar guiader*. Enfin, comment ne pas mentionner, au bas du bourg (Vorc'h-Izella), la grande maison dite *ty-carré* ? Elle appartenait à la famille Galmiche. Il y eut au rez-de-chaussée,

avant la guerre de 14, un atelier de tissage. L'entreprise périclita très rapidement. Les Galmiche étaient originaires de Daoulas. Le premier Galmiche installé à Plonévez, Jules, avait épousé en 1871 Anna-Marie Le Floc'h, fille du maire Jean-Marie Le Floc'h.

4. - Les foires

Pour une commune qui était réputée au XIX^{e} siècle pour son élevage, les foires aux bestiaux revêtaient une importance particulière. Le tableau suivant nous donne pour l'année 1900 (*6 M. 1004*) des chiffres instructifs :

Animaux en 1900	*Nombre de têtes*	*% du canton*
Chevaux	*530*	*16 %*
Bœufs à l'engrais	*420*	*20 %*
Bouvillons	*430*	*15 %*
Vaches	*2 020*	*34 %*
Génisses	*520*	*24 %*
Veaux (– d'un an)	*480*	*18 %*
Porcs à l'engrais	*830*	*27 %*
Truies	*75*	*7 %*
Moutons	*225*	*30 %*

La seule foire de Plonévez encore vivante au début du XX^{e} siècle se tenait à Sainte-Anne-la-Palud, le lundi qui suivait le dernier dimanche d'août, donc au lendemain du grand pardon. Cette foire déclina au point qu'en 1931 un conflit éclata entre la municipalité et le docteur Millour, le vétérinaire chargé de l'inspection sanitaire des bêtes. Il demandait 250 francs au lieu des 150 habituels. La municipalité refusa, vu le petit nombre de vendeurs et d'acheteurs. La réputation de la foire baissant, les meilleures bêtes étaient conduites de préférence à Sainte-Marie ou à Kergoat. Le placitre ombragé, qui a subsisté jusqu'à aujourd'hui au midi de la chapelle de Kergoat, abritait une foire qui se tenait le lundi après le 15 août, au lendemain du grand pardon traditionnel. La foire remontait bien au-delà de 1789. Est-elle née à l'ombre

d'une chapelle au pardon déjà réputé, c'est possible. La générosité des pèlerins envers la chapelle de Notre Dame explique le caractère monumental de l'édifice. Brousmiche y admirait le travail des «picoteurs» et signalait le mérite des deux tableaux du peintre Valentin qu'on tentait alors de restaurer. Mais il ne dit mot de la foire aux environs de 1830.

Par contre, il nous parle de la foire de Saint-Gildas en Cast. La chapelle, dit-il, n'est pas dépourvue de charme. «Sur le placitre, chaque année, se tient une foire renommée à laquelle accourent tous les habitants de la Cornouaille : il s'y vend des chevaux et le bétail y abonde.» A Saint-Gildas, le placitre ombragé nous étonne aujourd'hui par son étendue, le lieu paraissant bien désert. Comment expliquer une foire si importante en ce lieu isolé ? C'est qu'on est là au carrefour de deux routes anciennes, l'une d'elles joignant Quimper à Châteaulin par l'actuelle gare de Quéménéven, l'autre reliant Douarnenez à Châteaulin également.

Autre carrefour de voies romaines devenues routes royales, Sainte-Marie du Ménez-Hom en Plomodiern : d'abord, d'ouest en est, la route de Crozon à Châteaulin, puis, du sud au nord, la route de Quimper au Treiz de Dinéault par Locronan et Pont-Men. Ce champ de foire sur un versant du Ménez-Hom étonnait Brousmiche, qui n'est pas tendre pour Plomodiern : «Il est difficile de choisir un plus mauvais emplacement [...] pour des foires aussi considérables». L'endroit est isolé, dépourvu d'arbres, inhabité en plus (seulement deux chaumières et une auberge !), enfin d'accès difficile : «Là sont les chemins les plus cahoteux, les plus détestables du Finistère. On n'apporte aucun soin à leur entretien, aucun même pour empêcher leur dégradation». On y venait pourtant de la Cornouaille et du Léon (par le bac de Rosnoën et la combe de la montagne). On y vendait surtout de jeunes chevaux. A la même époque, un autre voyageur, le baron de La Pylaie, qui s'intéressait surtout aux menhirs et aux dolmens, n'oublie pas de s'informer lors de son passage en ce lieu. Il apprend ainsi du cabaretier local qu'il se fait là «une réunion considérable d'habitants des paroisses voisines et de marchands. Il n'y en a pas de meilleures ni de plus fortes dans le pays en fait de foires champêtres». Le marché était bien approvisionné : étoffes, draps, quincaillerie, et surtout bestiaux. Les marchands du Léon et du Morbihan y venaient acheter des chevaux. «La place où se tiennent ces foires est au midi du village, unie et spacieuse ; elle

confine en outre à une vaste lande où l'on conduit l'excédent de bétail». C'est là que nos éleveurs du Porzay conduisent leurs meilleures bêtes, chevaux et poulains, veaux et bœufs.

A Sainte-Marie les trois foires encore ouvertes à la fin du XIX^{e} siècle se tenaient, la première le 17 juin, jour de la fête de saint Hervé, dont la statue, logée dans une niche de la porte monumentale de l'enclos, présidait à la foire, les deux autres le 16 août, lendemain du grand pardon, et le 9 septembre, lendemain de la fête de la Nativité de la Vierge Marie. Notons encore le lien étroit entre fêtes religieuses et foires. Là aussi, offrandes et droits de place ont permis, avant 1789, de bâtir une grande chapelle et de l'orner entre 1710 et 1715 de grands retables. A Plomodiern même se tenait une autre foire aux bestiaux, *foar sant Youenn*. La chapelle Saint-Yves a disparu depuis la Révolution, mais le 19 mai est resté jour de foire aux bestiaux jusqu'au milieu du XX^{e} siècle.

Au-delà des limites du Porzay d'autres foires à bestiaux attiraient les agriculteurs de Plonévez. A Quimper d'abord, citons leurs noms en breton : *foar hanter avril* (15 avril), *foar Vai* (2 mai), *foar Gorentin Vian* et *foar Gorentin Vraz*, auxquelles il faut ajouter le marché du samedi où la vente des porcelets connaîtra de beaux jours jusqu'au milieu du XX^{e} siècle. A Châteaulin, citons *foar Vai* (le 6 mai), *foar Lucas* (le 18 octobre, fête de saint Luc), *foar Glemens* (le 23 novembre, fête de saint Clément). A ces foires proches de Plonévez ajoutons une foire plus lointaine, celle de Pont-Croix, célèbre pour ses porcelets et que la voiture automobile rapprochera bientôt du Porzay.

5. - Le monde des artisans

Les travaux des champs ont toujours fait vivre un petit monde de gens de métier, *tud a vicher*. Heureusement nous connaissons mieux les artisans qui ont travaillé entre 1850 et 1914 que ceux des XVII^{e} et XVIII^{e} siècles. Les métiers se transmettaient de père en fils, parfois sur trois ou quatre générations. C'est cette permanence que nous mettrons en relief.

L'artisan le plus fréquenté par le cultivateur, c'est le forgeron. On s'adresse à lui pour affûter les socs de charrue, pour réparer

les instruments agricoles qui sont fabriqués en fer et de moins en moins en bois. Ce sont, en 1911, entre autres, Jean-Marie Bernard, venu du bourg de Quéménéven où il était né en 1879, Sébastien Hénaff établi à Tréfeuntec, Yves Conan, qui venait de Trézervan en Plogonnec, et Jean Kersalé, tous deux au bourg de Kerlaz. Certains de ces forgerons ont accompagné la venue des machines agricoles dans la commune, on les appellera désormais mécaniciens. Ce sont Alain Gannat, au bourg de Plonévez, Jean Billon et François Marc au bourg de Kerlaz. Jean Billon était né à Kerstrat en 1866. Nous avons déjà signalé la compétence de François Marc et la qualité des machines à tambour pour le battage qui sortaient de sa forge. Il fabriquait également des manèges et des broyeurs d'ajonc. Dans son atelier une machine à vapeur actionnait tours et perceuses. Son père Alain tenait déjà une forge au bourg de Kerlaz. Ajoutons, pour la petite chronique, que, les dentistes étant inconnus, les deux forgerons Sébastien Hénaff et Alain Gannat se faisaient à l'occasion arracheurs de dents ; ils avaient bricolé eux-mêmes leurs outils pour ce métier.

Les charrons sont nombreux. Leur métier demandait une compétence particulière, c'était un art que de fabriquer les grandes roues de charrette. Un travail spectaculaire aussi quand le charron posait autour de la roue en bois le cercle de fer rougi au feu. S'y entendaient René Tallec à Kerstrat, Hervé Mocaër, Pierre et Jean Marchadour au bourg de Kerlaz, Henri Thomas au Moulin du Pont, enfin Emile Malbot au bourg de Plonévez.

Emile Malbot (ou Malbeaux) était né à Roz-al-Lenn en Ploéven en 1884. Réputé le plus adroit de tous les ouvriers du bois, il n'était pas seulement charron, il était aussi menuisier, charpentier, tonnelier. Il montera le premier hangar à fourrages, dont il avait dessiné lui-même les plans, mais ce sera après la Grande Guerre, en 1922. D'autres charpentiers suivront son exemple, et c'est ainsi qu'en 1929 il y aura déjà 76 hangars construits dans la commune.

Avant lui, son père Nicolas Malbot exerça toute sa vie le métier de tonnelier. Né en 1859 à Pratégannec en Plomodiern, *Colas an tonneller* vécut d'abord à Roz-ar-Lenn en Ploéven puis s'établit à Plonévez avant 1911, date à laquelle il est recensé. Il travaillait dans un appentis en bois accolé au pignon de la grande maison dite Ty-carré, à Vorc'h-Izella. Il est décédé en 1936. On raconte qu'un jour, l'abbé Bossus, le recteur, passant devant l'échoppe du



Portrait de Nicolas Malbot (ou Malbeaux) le tonnelier (par Sébastien Philippe).

tonnelier, l'interpella pour le taquiner : «*Ata, Colas, gouest out hoaz da lar din ped pehed capital zo* ?» (Peux-tu encore me dire combien il y a de péchés capitaux ?). Colas réfléchit un instant et répondit, bien embarrassé : «*N'ouzon ket ken, aotrou person, hwi houl kalz re ganin, hwi oar m'euz kuitet ar hatekiz pell zo.*» (Je ne sais plus, monsieur le recteur, vous me demandez trop, vous savez que j'ai quitté le catéchisme depuis longtemps). Le tonnelier, un peu dépité, n'en resta pas là. La fois suivante, au passage du recteur, il lui demanda : «*Larit din, aotrou person, ped douven ya d'ober eur varz* ?» (Dites-moi, monsieur le recteur, combien de douves faut-il pour faire un cuvier ?). *Ar varz, baraz* dans les dictionnaires, désigne le baquet en bois, le cuvier qui était fait de douves courtes maintenues par des cercles. Silence du recteur, embarrassé à son tour. La réplique tomba, malicieuse : «*Gwellet a rit, aotrou person, da bep hini e vicher* !» (Vous voyez, monsieur le recteur, à chacun son métier !»)

Voici maintenant la pierre. La tradition rapporte que les maçons du Cap Sizun affluèrent à Plonévez pour la construction

de la chapelle de Sainte-Anne et de l'église paroissiale. Il est sûr que le Cap a été un pays de maçons, une promenade dans ce pays nous le révèle vite. Corentin Autret, qui était né au village de Bourlan-Vihan en Quéménéven en 1870, s'installe à Cosquinquis-Vihan, près du bourg de Plonévez, il est dit simplement maçon dans le recensement de 1911 ; on ne parle pas encore d'entreprise, ce sera l'œuvre de son fils, prénommé aussi Corentin. Jean-Marie Autret, né également à Bourlan-Vihan, s'établira, lui, à Kernévez et exercera aussi le métier de maçon. Leur père, Jacques Autret, habitait Lezenven quand il se maria en 1867 avec Marie-Jeanne Mocaër, de Lanzent.

Le chaume des maisons est relégué à la fin du XIX^{e} siècle au magasin des souvenirs ou presque. Un cantique que l'on chantait naguère à l'église évoquera encore longtemps la chaumière (*an ty soul*), où l'on peut vivre heureux dans la pauvreté, mais il avait quelque chose d'anachronique pour une population qui ne voyait plus de maisons en chaume. La toiture en paille sera réservée longtemps aux étables et aux granges rudimentaires, même encore au début du XX^{e} siècle. Les nouvelles étables alors reconstruites sont toutes couvertes en ardoise. La dernière à toit de chaume à Plonévez n'a été démolie qu'au milieu du XX^{e} siècle. On ne se souvient guère des couvreurs en paille. Un seul nom surnage dans la mémoire, celui de Corentin Bidon, qui était né vers 1852 ; il habitait un penn-ty à Linguez. Il semble avoir cessé assez tôt le métier de *toer plouz*. L'ardoise l'emportait dans la seconde moitié du XIX^{e} siècle. Les couvreurs en ardoise recensés en 1911 s'appellent tous Quinquis : Jean-Louis, né à Tréfeuntec en 1871, est établi au Garrec, où naîtra en 1898 son fils Louis ; Pierre, dit *Per Zaïk* on ne sait pourquoi, était né à Guernévez-Veilh-Avel en 1884.

La charpente, c'est aussi le métier de René Le Bris, né à Penfrat-Bras et établi à Carn-ar-hoat, celui de Nicolas Pérennès, né à Lanzent et qui s'est installé au bourg de Plonévez, celui d'Yves Chevalier à Tréfeuntec et de Jean Tallec, né à Lesvren et établi à Tréfeuntec aussi, enfin celui d'Yves Mocaër, *Nonn ar Mocaër koz,* à Cosquinquis-Vihan, ce dernier tenu en plus pour bon sculpteur. Il a travaillé dans sa jeunesse sur la charpente de la nouvelle chapelle de Sainte-Anne la Palud. Il était né à Kerguesten-Vihan en 1848 ; son père Yves était déjà charpentier.

Le métier de scieur de long est encore pratiqué. Deux ouvriers sont classés scieurs de long en 1911, Corentin D'hervé, né à Tréguy-Bihan, et son neveu René Millour, *Reun ar Millour*, né à Lesvren-Izella. Les scieries montées dans leurs hangars par Nicolas Pérennès et Tallec à Kerstrat, et bientôt mues par des moteurs, prendront la relève, et le souvenir du métier de scieur de long ne nous sera connu que par les cartes postales.

Un autre corps de métier, celui des menuisiers. Travailleurs du bois, c'est à eux de fabriquer des charrettes et divers instruments de la ferme, et aussi pour certains d'entre eux des meubles. On ne les appelle pas ébénistes mais ils en font le métier, et avec un talent reconnu. Yves Le Gars est venu de Briec. Ses trois fils seront menuisiers à leur tour, François, Guillaume et Yvon ; les deux premiers fabriqueront des meubles. Jean Quentrec, *Yann ar Hentrec,* qui était né à Tréfeuntec, avait son établi au carrefour de Croaz-ar-Bléon. Travailleront dans le même métier ses deux gendres, Jean Quiniou, établi à Créac'h-Moal, et Jean Cœur, au bourg. Citons un dernier menuisier et ébéniste, Hervé Mocaër, qui, lui, a son établi à la Croix-Neuve. Son père, Hervé, né en 1845, avait installé son atelier au carrefour de la route de Sainte-Anne, un carrefour qui s'appelait alors la Croix de Sainte-Anne.

Dans la fabrication de beaux meubles à la fin du XIX^{e} siècle le plus connu était Hervé Thomas. Il habitait en pleine campagne, au Garrec. Les plus belles armoires de mariage sont sorties de son atelier. Son fils Jean-Marie Thomas sera laboureur à Gamgorel et en plus menuisier. Marie-Jeanne Thomas évoquait volontiers le souvenir de son grand-père du Garrec. Un jour, de jeunes futurs vinrent au Garrec commander leur armoire, ils tombèrent en admiration devant le vaisselier de la maison et ils n'eurent de cesse qu'ils aient acheté en plus le magnifique vaisselier du menuisier. On vida donc le vaisselier de ses bols et de ses assiettes, et le meuble fut emporté. Il ne restait plus à Hervé Thomas qu'à sculpter un nouveau vaisselier pour son usage. Le recensement de 1906 signale qu'Hervé Thomas habitait alors Gamgorel et non plus le Garrec.

Nous n'avons sans doute pas cité tous les artisans de Plonévez, mais ceux que nous avons cités ont fait partie de l'univers familier de nos campagnes.

6. - Les moulins

Nous retrouvons les mêmes moulins que sous l'Ancien Régime. Le temps du moulin seigneurial n'est plus. Pourtant aucun moulin neuf ne s'est bâti sur l'une ou l'autre des rivières au cours du XIX^{e} siècle.

Le moulin du Plessix ou de Quistinic tourne encore en 1851. Hervé Le Cœur en est le meunier et le propriétaire ; la maison portait le nom de la famille. Son fils Gabriel, qui était né au moulin en 1854, exploitera en plus des terres à Gamgorel ; il y est dit cultivateur en 1906. En 1911 la maison du meunier était habitée par une famille de journaliers, celle de Corentin Provost, originaire de Ploéven. A la suite de malheurs familiaux, maladie et décès, le moulin avait été vendu à Guillaume Louboutin de Kerdaniélet, c'était vers la fin du 19^{e} siècle. Le moulin tournera encore du temps de Pierre Larvol, le beau-père de Guillaume Louboutin, mais uniquement pour les besoins de la ferme, jusqu'au lendemain de la guerre 14-18. La maison du meunier et le moulin n'existent plus.

Le moulin de Névet est exploité en dernier par la famille Cosmao. Yves Cosmao en est dit le meunier en 1896, il a alors 63 ans. En 1911 le moulin ne tourne plus, semble-t-il. Le Moulin du Pont a tourné jusqu'en 1935. Le Petit Moulin de Pratréanna restera toujours modeste. Nous avons vu que dans le projet de la nouvelle route départementale entre Locronan et Plonévez par les terres de Pratréanna, daté du 21 mars 1879, Jean-Marie Quéau était dit propriétaire du Petit Moulin mais on ne dit pas s'il exerçait ou non le métier de meunier. Il a, en fait, travaillé un peu pour les autres, ainsi que Jacques Euzen le fera encore après 1918, mais l'activité de ce moulin était réduite. Il n'existe plus.

Voici les meuniers encore en activité en 1911 sur la commune de Plonévez-Porzay : Pierre Guéguen fait tourner ses moulins roux et blanc à Moëllien. Le moulin, racheté par la famille de Moëllien au retour d'émigration, avait été vendu en 1832 à Jeanne Marchadour, veuve de Thomas Le Berre, par la dernière propriétaire, madame de Pluvié, née Alice Thays de Moëllien, qui demeurait en son château de Méné-Houarn en Plouay (Morbihan). Nous avons déjà noté que le moulin fut acquis par Guillaume Guéguen en 1849 ; jusqu'alors il exploitait le moulin du Prieuré en Locronan.

Jacques Thomas et Isabelle Billon venaient de Tresséol quand ils s'installèrent au moulin de Kerscao. En 1911, Isabelle Billon et son fils Jacques Thomas, né à Tresséol, maintiennent l'activité du moulin après la mort du meunier. Louis Gourlan, qui a pris la suite de son beau-père Jean-Pierre Le Doaré, exploite le moulin de Tréfeuntec, et Corentin Bossard le moulin de Tresséol. Enfin, le moulin de Keryar fait vivre Jacques Queffélec, né en 1861, et son fils Guillaume, né en 1892, tandis que celui de Lesvren est exploité par Gabriel Berre et son vieux père Yves Berre.

Au lendemain de la guerre 1939-1945, cinq moulins continueront à travailler pour leur clientèle. Leur activité restera encore importante jusque vers 1960. Mais ils sont alors victimes de l'électrification des campagnes, qui permettait aux agriculteurs d'installer leurs propres meules avec moteur électrique. Jean-Louis Douguédroit est le dernier meunier de Tresséol. Les moulins de Lesvren et de Keryar s'arrêtent de tourner vers 1960, celui de Tréfeuntec vers 1965 et celui de Kerscao à l'approche de l'année 1970. Seul le moulin de Moëllien tiendra jusqu'à 1975, année où le dernier meunier de la commune, Pierre Guéguen, prendra sa retraite.

Moulin blanc et moulin roux ont vécu. Le moulin roux ne moudra plus les grains d'orge et d'avoine pour les animaux ; ces grains nécessitaient une rotation des meules plus rapide grâce à une plus forte chute d'eau afin de broyer la pellicule et libérer la farine. Le moulin blanc, qui moulait le froment, le blé noir et le seigle, pour la consommation humaine, se taisait à son tour. La pellicule de ces céréales exigeait une rotation plus douce des meules pour ne pas moudre le son trop fin ; une chute d'eau plus faible suffisait. Mais rien ne distinguait les meules elles-mêmes.

Fabriquer de la bonne farine d'avoine demandait beaucoup de soins. D'abord il fallait sécher les grains au four à pain (*kraza*). Suivait un premier passage entre les meules légèrement écartées afin de décortiquer l'enveloppe des grains (*bleo kerc'h*). La grossière mouture qu'on obtenait était passée au tarare, qui éliminait les enveloppes. Une dernière mouture des amandes d'avoine, et l'on obtenait avec un peu de savoir faire la farine la plus brune, qui est la meilleure parce que plus séchée.

Une pratique plus ancienne mérite d'être notée, elle concernait le blé noir. On disait *envleuda ed du*. Il s'agissait d'enlever le

pédoncule des grains de sarrasin. Pour cela on foulait au pied les grains répandus sur l'aire à battre, plus exactement on dansait dessus. Ou mieux, – c'était plus rapide, – on promenait un cheval déferré sur les grains. Quelqu'un suivait, le seau à la main, pour recueillir à temps le crottin ou l'urine du cheval afin d'éviter la souillure du grain. Une pratique que l'on pouvait encore observer dans l'Europe du sud dans les années 1950-1960.

L'activité des moulins était, en fait, tributaire de l'abondance plus ou moins grande des ruisseaux. Ainsi le Douric, peu abondant, avait du mal à faire tourner le moulin de Kerscao toute l'année. Il manquait d'eau parfois, au point que le meunier devait faire appel au moulin de Moëllien. Par contre, le moulin blanc de Moëllien recevait des eaux abondantes, celles du Lapic plus celles qui descendaient de la vallée de Stang-ar-Priol. Ce dernier ruisseau prenait sa source non loin de la croix du Mez, passait entre les terres de Kerislay et Kerbléon-Vraz et recevait en plus les eaux de Rodou-Glaz.

Le meunier a continué jusqu'à la disparition des moulins à porter les sacs de mouture de ferme en ferme. L'opération se disait en breton *porteal* (*porteza* dans les dictionnaires). Quel était le coût de la mouture ? Le meunier prélevait le huitième du sac de la mouture, farine et son encore mélangés. En breton, on disait *goba*, du nom de la mesure dont se servait le meunier, *ar gob*.

7. - Le monde des carriers

Le mardi 18 avril 1905, au lever du jour, aucun ouvrier ne se présenta au travail dans les carrières de Locronan et de Plonévez. La grève avait été décidée la veille au soir, à l'issue d'une réunion entre les patrons et les ouvriers ; toutes les revendications des ouvriers avaient été rejetées.

D'après un document de la préfecture, «les patrons de Locronan et de Plonévez-Porzay sont de très modestes patrons, dont la plupart, ouvriers eux-mêmes, travaillent dans leurs propres carrières. L'exploitation des carrières est peu rémunératrice». Les carrières sont aujourd'hui abandonnées. On se souvient encore du chemin dit *hent ar mengleuiou,* qui de Kervellic montait vers les

carrières, empruntant en particulier l'actuelle venelle des Templiers. Certaines de ces carrières se trouvaient sur le territoire de Plonévez, telles celles de Toul-Plad (Hervé Hascoët), Ty-Rous (René Birou) et Le Mez (Henri Scaon et Yves Rivoy). Le document cité ci-dessus, qui a été établi le 28 avril, fait état de quatre-vingt-quatorze ouvriers répartis entre les onze patrons :

45 tailleurs, au salaire journalier de 2 francs 75 à 3 francs 75.
10 fendeurs, au salaire journalier de 2 francs et au-dessus.
39 manœuvres, au salaire journalier de 1 franc 50 et au-dessus.

Deux ouvriers se font remarquer dès le premier jour de grève, un dénommé Le Pape et Sébastien Mavic. Ce dernier, qui est originaire de Pont-l'Abbé, est tailleur de pierres et habite Rozaguen-Vihan. Le commissaire Rouquier, venu de Quimper le 19 pour suivre de près l'évolution de la grève, peut rassurer l'autorité préfectorale : «Mavic est un ouvrier intelligent, très supérieur à ses camarades ; il est animé d'un esprit conciliant... Le Pape, au contraire, est un homme très violent, et trop exagéré même pour être écouté par des gens chez lesquels j'ai remarqué un esprit sérieux». Mavic, de fait, est un esprit ouvert aux aspirations du temps. Dans l'après-midi du 18 avril, il télégraphie, pour demander un «orateur», à la Bourse du Travail à Brest et au syndicat ouvrier de Douarnenez. Ce qui vaudra à Locronan de voir débarquer deux syndicalistes chevronnés : Poquet, de Douarnenez, qui, d'après Rouquier, se montrera «calme, conciliant, désireux de conclure un accord dont il aurait pris l'initiative», et Jean Vibert, ouvrier à l'arsenal de Brest. Poquet prend immédiatement les choses en main, il obtient des ouvriers carriers leur inscription à un syndicat, – 65 syndiqués, – dont Mavic serait le secrétaire, et il aide à rédiger le cahier de revendications des ouvriers : augmentation du salaire journalier, journée de travail limitée à 10 heures au lieu de 12 en été, suppression du travail aux pièces, etc.

Le sous-préfet de Châteaulin s'est rendu sur place. Il obtient qu'une délégation de patrons et d'ouvriers aille le lendemain devant le juge de paix à Châteaulin. Tout était calme, prétendait le sous-préfet. Pourtant, le vendredi 21, l'atmosphère s'est détériorée. D'après le maire de Plonévez, la réunion des grévistes est houleuse, des menaces sont proférées contre les demeures des patrons et les carrières. Effectivement, la veille au soir, une

vingtaine de grévistes avaient essayé d'empêcher un chargement de pierres à la carrière de Ty-Rouz. L'arrivée de deux gendarmes avait calmé les esprits. Le soir du vendredi, le sous-préfet pouvait télégraphier au préfet le succès des négociations à Châteaulin. Les négociations, disait-il, avaient été rendues difficiles «par la présence de deux étrangers qui cherchaient à exciter les ouvriers». On devine que Poquet et Vibert avaient su être tenaces et habiles dans la défense des revendications des ouvriers carriers. C'est sur leur initiative, certainement, que la réunion se termina sur les cris de «Vive la République !» Voici quelques points de l'accord intervenu entre patrons et ouvriers :

1) Augmentation sensible du salaire journalier : 2 francs et au-dessus pour les manœuvres, 2 francs 25 et au-dessus pour les fendeurs, – 3 francs 25 à 3 francs 75 pour les tailleurs de pierres.

2) La durée de la journée de travail en été ne dépasserait pas les onze heures.

3) Maintien du travail aux pièces.

4) Aucune pierre brute ne serait livrée pour être taillée ailleurs.

Le travail reprenait dès le samedi matin dans les carrières.

8. - *La vie quotidienne*

Nous n'évoquerons ici que quelques aspects familiers de la vie de nos ancêtres au cours du XIX^e^ siècle.

Le mobilier de la maison

Dans le premier quart du XIX^e^ siècle, nous sommes encore proches de la société de l'Ancien Régime. La Révolution n'a pas bouleversé le cadre de vie familier. A lire l'inventaire du mobilier de Goarbic, établi les 28 et 29 juillet 1823, après le décès de Marie-Anne Le Beuz, veuve de Jacques Le Guillou (fils de l'ancien maire), on ne soupçonnerait pas que soixante-quinze ans le séparent de celui du moulin de Névet. Aucune évolution, aucune nouveauté, ou presque, tout au plus une «armoire à pendule», qui ne vaut que 2 francs 50, – ce qui peut étonner nos esprits familiers du changement. Le notaire a relevé, dans la cuisine, une table

coulante avec son grand couteau à pain, un lit-clos près du feu, un second lit-clos près de la table, un banc à dossier (*an daol-geineg*), un vaisselier, une armoire à pendule, deux armoires à deux battants, une troisième armoire près de la porte, – et, dans la «chambre», au bout de la maison, deux autres lits-clos et une seconde table coulante.

Le lit-clos sera d'usage courant jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle. Penn-ar-Vur, en 1869, compte dix lits-clos (240 francs ensemble), et Péfidit trois seulement en 1882. La construction de maisons neuves à la fin du XIX^e^ siècle sera fatale au lit-clos. Ces maisons comportant un étage à trois chambres, le lit-clos perdait donc sa raison d'être. C'est la constatation que l'on peut faire en lisant un inventaire fait à Penn-ar-Créac'h en 1883. Les autres meubles aussi présentent des nouveautés : l'armoire à deux battants devient générale, c'était déjà le cas à Goarbic en 1823. Pourtant, en 1818, le menuisier de Guengat, Vincent Garrec, d'une famille originaire de Kerzoualen, fabriquait encore une très belle armoire à quatre portes, avec deux tiroirs apparents et un troisième caché sous une sculpture de saint Théleau. Une inscription courait sous la corniche, sur toute la largeur de l'armoire : «*1818. Fait à Kerganapé par Vincent Garrec pour Jean Nihouarn pour aller à Tréfentec*». Ce Jean Nihouarn épousait de fait en 1818 Jeanne Caro de Tréfeuntec ; on le trouve comme «estimateur» dans l'inventaire après décès opéré à Goarbic en 1823. A Kergaradec-ar-Gorré, en 1858, où le mobilier est identique à celui de Goarbic, on a noté, en plus des quatre armoires à deux battants de la maison, «une vieille armoire à quatre battants». La «pendule avec son armoire ou sa boîte» devient courante dans la seconde moitié du siècle, de même que le «buffet avec son vaisselier garni d'assiettes et de bols».

La vaisselle n'est jamais abondante dans les ménages : beaucoup d'écuelles en bois et de cuillers, en buis ou en hêtre, des pichets et des terrines en grès, des pots, des plats et des assiettes en terre, quelques verres. Mais pas de couteaux ni de fourchettes, même encore dans les années 1850-1860. Seulement six fourchettes au Ris-Izella en 1872, quatre chez Corentin Guéguen au bourg de Kerlaz en 1883, mais en abondance à Goarbic en 1877. Dans les inventaires consultés on ne fait pas mention du porte-cuillers suspendu, très connu ailleurs, *ar parailler*, mais on

cite parfois «le panier à écuelles et cuillers». La crémaillère (*kramailher* en breton) est toujours suspendue au-dessus de l'âtre. Jusqu'à la fin du XIX^e^ siècle les ustensiles de ménage restent donc ceux que nous avons connus au XVIII^e^ siècle. La vaisselle cassée ne se jetait pas. On pouvait s'adresser à Corentin Bourdoulous (ou Bourdoulès), du bourg : il réparait les faïences cassées et restaurait les cuillers, les fourchettes et les louches en fer. C'était le *krafer bolennou* (du breton *kraf*, couture, art de coudre).

Le pain se pétrira encore à la maison au cours du XIX^e^ siècle. Chaque ménage a sa maie à pâte. le bourg n'a jamais eu de four banal, comme Locronan a eu le sien. Le recensement de 1836 ne cite aucune boulangerie sur Plonévez. Il n'est pas sûr, pourtant, que chaque village ait eu sa maison à four ou même un simple four, car la pelle à four est absente de certains inventaires. Pain et lard, crêpes et bouillies constituent encore la base de l'alimentation familiale. Le lard, complément du pain, garde sa place dans l'alimentation familiale : le «bailleau à lard», «*ar baill kig sal*», est toujours cité. Au Ris-Izella, en 1872, c'est une auge de pierre, «un charnier en pierre avec 30 kg de lard», nous dit l'inventaire. En 1914 encore l'on a installé de ces auges en pierre. La petite histoire raconte que l'on prenait parfois la précaution d'installer cette auge (*ar veol*) dans la cuisine avant de construire la porte de la maison, car l'auge était large.

Parfois les inventaires citent, dans le mobilier de la maison d'habitation, une «auge en pierre», sans autre précision. Il peut s'agir de l'auge en pierre servant de saloir, comme au Riz-Izella. Mais il s'agissait plus souvent d'une auge encastrée dans le mur de la cuisine, où la ménagère versait les eaux grasses. Au-dessus de cette auge, une étagère servait au lavage de la vaisselle, «*ar stal skota*». L'auge en question ouvrait parfois sur l'extérieur. L'odeur des eaux grasses rendait l'atmosphère de la cuisine parfois irrespirable. Mais ceci n'était pas particulier au Porzay.

Tailleurs et couturières

Le tailleur occupe une place particulière dans la vie des ménages. Il va de village en village, le plus souvent pour raccommoder les habits usagers ou déchirés, et à l'occasion pour coudre des habits neufs, ceux des futurs mariés en particulier. En 1854 eut lieu à Goarbic une donation-partage : Jacques Fertil



s'engageait à payer à sa nièce Marie, alors orpheline, une somme de 300 francs pour sa toilette de noces et à nourrir les tailleurs pour faire cette toilette.

Nous rencontrons ces tailleurs dans les deux bourgs : François Chélé et François Bradol au bourg de Plonévez, Jean-Louis Bernard dans celui de Kerlaz. Mais la plupart d'entre eux habitent dans les villages. A Tréfeuntec en particulier, mais nous en reparlerons quand nous évoquerons ce village. Nous trouvons Guillaume Montfort au Rest en 1901, les Mocaër, prénommés tous trois François, à Gamgorel. Au Moulin du Pont, l'ancienne maison du meunier abrite aussi un tailleur, tisserand en même temps, Gabriel Croissant, qui était né en 1860. Les tailleurs sont souvent des gagne-petit. Pourtant Gabriel Croissant et Naïk Riou son épouse achèteront un lopin de terre à Cosquinquis-Vihan et y bâtiront leur maison.

Parmi les tailleurs, signalons, à la veille de la guerre de 1914, deux brodeurs réputés pour la qualité et la beauté des ornements du costume glazik, ce sont Sébastien Le Stum à Tréfeuntec et Yves Riou (*Nonn ar Riou Koz*) à Cosquinquis-Vihan, où il cultivait en plus ses deux hectares de terre ; il était né à Parc-a-Valis, alors en Plonévez. Les femmes savaient où s'adresser, soit, par exemple, chez Marie-Anne Crozon, l'épouse du marchand de vins François Riou, face au porche de l'église, soit chez Marguerite Le Moan, veuve Corentin Richard, qui, tenant une épicerie et une pension de famille rue de la Clarté, trouvait encore le temps de confectionner des coiffes. C'est surtout, rue de la Presqu'île, l'affaire de Corentin Cornic et d'Anna Garrec (*Naïg Trobalo*), qui, entourés de couturières, montraient une grande activité, en particulier dans la confection de vêtements pour les femmes. On disait *Cornic ar merhed* pour le distinguer des autres Cornic du bourg, Yves Cornic, le boulanger, et Guillaume Cornic (*Laou Gornic*) qui parcourait en voiture les villages pour vendre du vin et des liqueurs. La fille de Corentin, Marianne Cornic, ayant épousé en 1920 Louis Le Minor, continuera à Pont-l'Abbé le métier de ses parents, et avec quel éclat. Corentin Cornic fut le dernier homme à porter le costume glazik complet, chupen et gilet. Dans sa jeunesse, il avait quitté son village natal de Ty-Anquer en Ploéven pour tenter sa chance au Canada, d'où il était revenu assez vite. Cependant, il avait appris assez d'anglais pour aider le mécanicien

Alain Gannat dans la traduction du manuel de montage des moissonneuses-lieuses parvenues en pièces détachées à Plonévez avant 1914.

Lavandières d'autrefois

Que de fois, dans l'évocation des travaux d'autrefois, on cite la grande lessive annuelle ! Une seule dans l'année ? Ce n'est pas sûr. Le bail de la métairie de Moëllien en 1789 exigeait une lavandière pour les grandes buées du manoir. En réalité, il faut parler de deux, sinon trois buées par an dans nos fermes d'autrefois. Ce qui est plus intéressant à noter, c'est l'épuisant travail auquel s'astreignaient les femmes pour obtenir un linge propre. La plupart des villages sont bâtis sur le plateau ou sur les versants, le bourg aussi, qui avait peu de puits. Il fallait donc descendre dans la vallée puis en remonter avec la brouettée de linge. Ici il faut évoquer la côte abrupte de Saint-Michel et celle du moulin blanc de Moëllien jusqu'au manoir.

Les fontaines pouvaient être le premier lieu de la lessive, du moins quand l'eau était abondante, car un été trop sec pouvait laisser vide le douet. Dans le hameau de Trezmalaouen une bonne fontaine alimentait un lavoir à quatre tables (*pevar bont*). A Tréfeuntec, la fontaine Saint-Thégonnec alimentait un trou d'eau grossièrement arrangé avec des pierres. Une installation rudimentaire qui servit pendant des siècles, avant que la municipalité ne construisît en 1960 un lavoir avec toiture. Il ne servit pas longtemps. A la fontaine de Sainte-Anne, les lavandières travaillaient à genoux dans leurs caisses au bord de la piscine ou douet. Mais les fontaines ou les sources abondantes sont parfois éloignées. Ainsi descendait-on du hameau de Créac'h-Moal, fort populeux, jusqu'à la bonne source de la prairie, captée en 1959 pour alimenter le réseau communal.

Les ruisseaux aussi pouvaient être utilisés comme lavoirs. A Lanzent, les lavandières avaient le leur du côté de Kersalé. Il était alimenté par la fontaine de saint Guénolé ; on l'appelait le lavoir de «*prat-ar-Gall*», du nom du pré. Chaque lavandière y possédait son «pont» et sa caisse. Le retour était pénible car le chemin était long, cahoteux, et boueux à la mauvaise saison. Le village de Tréfeuntec avait un second lavoir. C'était un barrage rudimentaire sur le Lapic, en aval du moulin, près du gué de l'ancienne route

romaine. Les femmes y travaillaient les pieds dans l'eau. Et gare aux grandes marées qui inondaient les prairies environnantes et pouvaient encercler le moulin lui-même. Lessiveuses, caisses et accessoires partaient en haute mer avec le reflux !

Les lessiveuses sont relativement récentes. Jusqu'à la fin du XIX^{e} siècle, on utilisa la «pipe à buée», *«ar bip»*, *«ar bip koue»*, ou encore *«ar baill-koue»*, en breton. C'était une grosse barrique, ouverte en haut (*didallet*), et fermée en bas par une grille de bois. Elle reposait sur une dalle de pierre, ronde avec des rebords et un bec verseur comme le pressoir ; deux rainures en forme de croix avaient été creusées dans le fond pour l'écoulement de l'eau. Cette base de pierre se disait en breton *«an daol koue»*, la table à buée. Dans la pipe la lavandière disposait une première couche de linge puis une couche de cendre tamisée, et ainsi alternativement jusqu'au bord. Elle versait dessus une bassine d'eau chaude, qu'elle recueillait après sous le bec verseur. Faire couler la lessive se disait en breton *redeg ar houe*. L'eau, réchauffée, était reversée dans la pipe et l'opération était à reprendre autant de fois qu'il était nécessaire pour obtenir un linge bien bouilli. C'était la lessive à la pipe, *«ar houe bip»* en breton.

La pipe à buée n'était pas toujours installée à proximité du lavoir, comme c'était le cas au Petit Moulin avant 1789. Elle pouvait aussi être installée dans un bâtiment de la ferme, la buanderie, dit *«an ty kan»* ou plus souvent *«an ty-koue»*. C'était le cas à Kerdaniélet en 1870-1880, du temps où Pierre Louboutin était le maître de Cosquinquis. Ce n'est pas sans raison que l'on parlait traditionnellement des «grandes buées» pour désigner les grandes lessives de l'année. Les lavandières travaillaient dans une buée suffocante, surtout dans les *«ty-koue»*.

Le séchage enfin. Le fil à linge n'était pas prisé. Le linge était étendu sur les haies d'aubépines (mais gare aux épines), sur les touffes d'ajonc ou encore sur l'herbe sèche des prés. Les jours de grande lessive, le versant herbeux entre Pennaros et Kersaliou se couvrait de blanc. Une surveillance discrète était alors nécessaire.

Autrefois, sans doute, la lourdeur des draps, la longueur du parcours et la raideur des pentes n'effrayaient pas les lavandières. Il faut leur rendre hommage, même si leurs noms vont disparaître de la mémoire des villages, du moins les noms des lavandières d'avant 1914.

9. - Une société encore rurale

La commune distincte de la paroisse est une création de la Révolution, mais longtemps encore la commune se dira *ar barrez* en breton, la langue bretonne manquant de mot équivalent.

Les recensements

Avant de dresser le tableau de la population de Plonévez-Porzay que révèlent les recensements d'avant 1914, mentionnons les maires de la commune.

Maires de Plonévez-Porzay	*De 1800 à 1914*
1800 : Thomas L'Helgouarc'h	1851 : Sébastien Louboutin
1803 : Jacques Le Guillou	1852 : Sébastien Le Gac
1814 : Jean Kernaléguen	1871 : Jean-Marie Le Floc'h
1820 : Jean Cornic	1882 : Corentin Rolland
1825 : Gilles Moreau	1888 : Germain Marc'hadour
1837 : Fidèle Halna du Fretay	1894 : Hippolyte Le Floc'h
1848 : Jean-Marie Coffec	1911 : Corentin Breton

Au XIX^{e} siècle, sauf sous la Seconde République, les maires et les adjoints sont nommés par l'autorité préfectorale. C'est la loi du 5 avril 1884 qui permit au conseil municipal d'élire le maire et les adjoints de la commune. Jusqu'à cette date le maire n'était que le représentant de l'Etat. C'est ainsi qu'il faut comprendre M. Halna du Fretay, quand en 1842 il s'adresse au préfet du Finistère, «dans l'intérêt, dit-il, d'une commune dont vous m'avez confié l'administration». Pierre Cornic, nommé deuxième adjoint en 1837, crut devoir remercier le sous-préfet de Châteaulin de l'honneur qui lui était fait. Pas de secrétaire de mairie au début du XIX^{e} siècle ; un adjoint se charge de tenir le registre des délibérations. Après 1835, c'est l'instituteur qui assurera le secrétariat.

La population de Plonévez (y compris Kerlaz) a connu une forte croissance entre 1800 et 1914, à l'exemple des autres communes du Finistère. De 2.674 habitants en 1836, – c'est le premier recensement sûr, – elle atteint 3.131 en 1901, monte à 3.203 en 1906 puis stagne à 3.173 âmes en 1911.

Cette croissance connaît pourtant quelques accidents, des années de forte mortalité, certaines dues à des épidémies. Ainsi en l'an XII, qui va du 24 septembre 1803 au 22 septembre 1804, on a enterré 149 paroissiens, contre 68 l'année précédente, mais on n'en sait pas les causes. Faut-il rapprocher cette mortalité de la dysenterie signalée par Joseph Mancel en août 1799 ? Mais cette mortalité n'a pas touché que le Porzay. On sait seulement qu'il y eut à cette époque une grande disette dans le département du Finistère, à la suite de plusieurs années de mauvaises récoltes. De 1856 à 1859 nouvelle crise de mortalité, due au typhus. La guerre de Crimée en était-elle responsable ? On note 112 décès en 1859, puis le chiffre baisse régulièrement jusqu'à 42 en 1862. Ce n'était qu'un répit. Une nouvelle épidémie, la variole (*ar vrec'h*) cette fois, désole le pays en 1870 et 1871. On déplore encore 145 décès en 1870 et 144 l'année suivante, puis la courbe de mortalité retombe à son niveau normal, 49 décès en 1872. Le pays connaîtra encore une autre alerte, elle sera due à la «grippe espagnole», à l'issue de la Grande Guerre.

Que le chiffre de la population totale de la commune de Plonévez accuse un fléchissement en 1911 peut étonner. Sans doute constate-t-on une baisse sensible des naissances à partir de 1906. Il y a une autre raison. Les tables décennales de la période 1903 à 1912 donnent 775 naissances pour 444 décès, donc un solde positif de 331. On ne retrouve pas ce surplus dans le recensement de 1911. Entre 1901 et 1911 la population n'a augmenté que de 42 unités. Un courant d'émigration, travailleurs isolés ou familles entières, existe donc à Plonévez au début du XX^{e} siècle, comme d'ailleurs dans la plupart des communes rurales du Finistère.

L'augmentation de la population avait ses revers : rares étaient les fermes disponibles dans le Porzay pour les jeunes couples qui voulaient s'établir, et, par suite d'une main d'œuvre abondante dans les fermes, l'embauche devenait incertaine. Le métier de tisserand, d'autre part, ne faisait plus vivre. L'émigration était le seul exutoire à ce trop plein de population.

Une émigration modeste

Les registres de la paroisse laissent deviner un petit courant d'émigration vers les villes et même hors de Bretagne. Ainsi, le 26 août 1901, la petite Louise Le Floc'h est portée à l'église

pour un «supplément de baptême» ; elle avait été ondoyée le 8 juin 1898 dans l'église Sainte-Anne du Havre. Et en 1910 ce sont trois suppléments de baptême qui sont notés dans les registres paroissiaux pour des enfants nés à Auray, Nantes et Tancarville et ondoyés dans ces paroisses lointaines. Dans ces cas les familles émigrées gardent encore le contact avec la paroisse d'origine.

C'est l'époque aussi où quelques-uns de nos compatriotes, faute de trouver des terres dans le Porzay, partent pour le Canada. Yves Kergoat de Kernaffren s'installe en 1906 dans le Québec avec son épouse Marie-Louise Pennanéac'h de Trévigodou. D'autres vont tenter leur chance dans la nouvelle province du Saskatchewan, à l'ouest du Canada. Soixante-quatre hectares à défricher étaient offerts gratuitement à chaque nouveau colon. Le climat très rigoureux et la langue anglaise en usage dans cette province rendaient l'adaptation au pays très difficile. Il fallait une âme de pionnier pour y tenir.

En 1906, quatre hommes partent pour le Saskatchewan : Jean Mével de Penfeunteun, Jacques Chevallier du manoir de Keryar, Corentin Jaïn de Tréfeuntec et Jean Le Grand de Lézoudoaré en Plogonnec. A leur descente du bateau, il leur fallut encore une semaine de train pour rejoindre la paroisse de Saint-Brieux en plein Saskatchewan. En 1909, une quarantaine de familles bretonnes y vivaient déjà quand Joseph Béléguic, de Douarnenez, y vint à son tour. C'est en 1904 que les premiers colons bretons partirent pour le Saskatchewan sous la conduite d'un missionnaire, le père Paul Le Floc'h.

Au cours de l'hiver 1909-1910, Jean Mével, Jacques Chevallier et Jean Le Grand revinrent au pays natal pour y prendre épouse. En 1912, les frères Marchadour, Jean-Pierre et Jean, de Trévigodou, partent aussi pour Saint-Brieux. La guerre de 14 éclate, les frères Marchadour sont mobilisés. La paix revenue, ils retournent avec leurs épouses, des filles Cosmao du Quinquis, au Saskatchewan. Jean-Pierre Marchadour et Anna Cosmao feront souche là-bas, mais Jean Marchadour et Marie Cosmao reviendront en Bretagne. Corentin Jaïn rentrera au pays après la guerre 14-18 et achètera une petite ferme à Camaret avec ses dollars canadiens.

Citons aussi Henri Le Grand, de Lézoudoaré. Il émigra aussi au Saskatchewan, où il reçut une concession de 64 hectares. Après la guerre il n'y retourna pas, son épouse Catherine Le Floc'h n'ayant pas voulu le suivre. Tous deux s'installeront comme fermiers à Keroutous en 1933, au départ en retraite d'Yves Cariou et de Catherine Cornic.

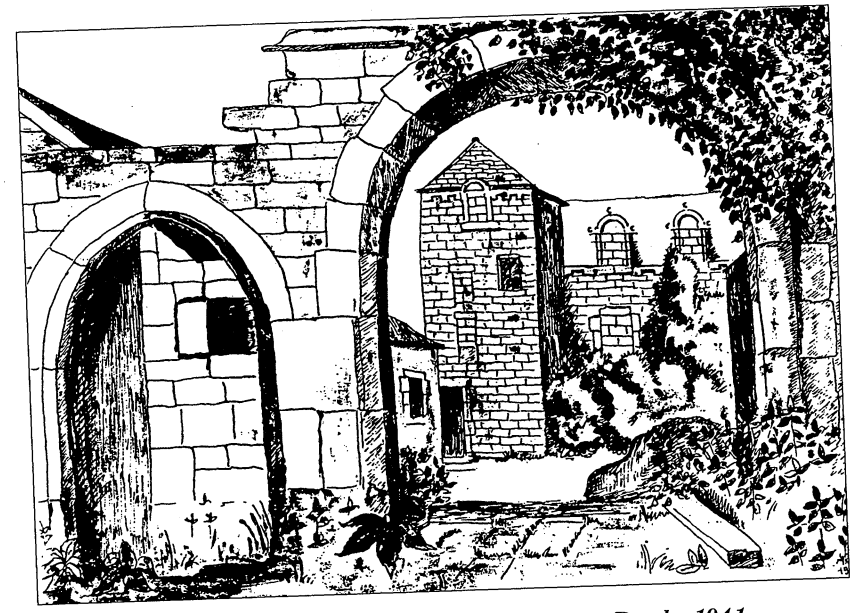
Un habitat dispersé

Nous sommes dans un pays de bocage et d'eaux abondantes, avec «un grand nombre de vallées ou de gorges, où des ruisseaux clairs et limpides arrosent des prairies fraîches et productives», selon Brousmiche, pour qui Plonévez, en 1830, est une «jolie commune, fertile et généralement bien cultivée». L'habitat est dispersé ; on compte en 1846 160 hameaux et écarts. Quiconque a la curiosité de regarder les anciens plans cadastraux découvre avec étonnement la petitesse du bourg communal. Un bourg chétif, qui ne comporte en 1846 que cinq maisons, dont le presbytère, pour 39 habitants, alors que le bourg de Kerlaz avait déjà 89 habitants pour seize maisons. Dans le tableau ci-dessous, dressé par le maire lui-même, le bourg de Plonévez n'arrivait qu'au onzième rang en 1846, et c'était le village de Tréfeuntec qui était en tête avec ses 139 habitants :

Villages en 1846	*Maisons*	*Ménages*	*Habitants*
Tréfeuntec	*27*	*27*	*139*
Kerlaz, bourg	*16*	*19*	*89*
Lanzent	*12*	*12*	*64*
Penfrat-Bras	*12*	*12*	*58*
Kerstrat	*9*	*9*	*53*
Lonévry	*9*	*9*	*53*
Le Mez	*10*	*10*	*53*
Moëllien	*5*	*5*	*44*
Créac'h-Levren	*7*	*7*	*41*
Trezmalaouen	*7*	*7*	*40*
Kergalon	*5*	*5*	*39*
Bourg de Plonévez	*7*	*7*	*39*

Sur la petitesse du bourg de Plonévez, nous avons le témoignage des voyageurs pour la première moitié du XIX^{e} siècle. Le Chevalier de Fréminville vient de Landévennec ; la vieille route de Lanvéoc à Quimper le conduit au bourg de Plonévez, c'était vers 1835 : «Je traversai le petit village de Plonévez-Porzay, dont la position agreste est encore embellie par les vieux et beaux arbres qui ombragent ses humbles chaumières, et parmi lesquels s'élève une église gothique beaucoup plus grande que ne semble le comporter un lieu aussi petit.»

En octobre 1850 Frédéric Ozanam fait le chemin inverse, il se rend à Crozon : «Vendredi dernier, en traversant le petit village de Plonéven (Plonévez certainement), nous sommes tombés au milieu d'une nombreuse compagnie qui sortait d'un office funèbre. Ils étaient superbes, trente ou quarante hommes, uniformément vêtus du pourpoint bleu et de la braie noire, les cheveux longs ; ils passaient de l'église à l'auberge voisine pour y commémorer dignement les vertus du défunt».



Manoir de Moëllien, dessin de Madame Rault, 1941.

Dans cette population dispersée dans les hameaux et les écarts, le recensement de 1836 note quatre-vingt-quatre indigents, presque uniquement des femmes et des enfants. Pourtant, en 1830 ou 1831, Brousmiche ne signale aucun miséreux sur le territoire de Plonévez, alors qu'à Locronan «les femmes, les enfants en haillons, [...] tous tendent la main au petit nombre de voyageurs traversant cette bourgade ; on y est harcelé par la foule des mendiants», tandis que dans la descente de Goulit-ar-Guer, «les ouvriers tisserands sans ouvrage, sans pain, assiègent sur le grand chemin le voyageur qu'ils assourdissent par leurs gémissements, leurs prières».

En 1836, à Plonévez, si beaucoup de femmes sont dites journalières, – ce sera encore le cas au début du XX^{e} siècle, – on est frappé par le nombre de journaliers, en majorité des chefs de famille : quatre-vingt-six. Autre catégorie de gagne-petit, les vanniers qui s'activaient aux abords du Mez et du château de Névet. La condition de ces petites gens était précaire, toujours à la limite de la misère.

On signale encore cette année-là vingt-six tisserands. Relevons le nom de l'un de ces tisserands, Jean L'Helgouarc'h, né en 1812 et qui habite alors à Créac'h-Moal ; il était aussi bedeau et sonneur de cloches à l'église. Son grand-père, Guy-Marie, qui demeurait à Leuriou, l'était déjà : à l'aube du 3 décembre 1791, à l'heure de l'angélus, il découvrit que le coffre de l'église avait été cambriolé. Pour l'atteindre dans le passage voûté dit la «sacristie noire», les voleurs avaient démonté les pierres de taille du réduit, dont le «*men-croq*» (*70 L. 15*). Le même Guy-Marie L'Helgouarc'h est encore dit en 1823 «sonneur de cloches au bourg», quand il fit office de crieur à l'occasion d'une vente aux enchères à Goarbic.

10. - Le village de Tréfeuntec

Le village de Tréfeuntec, en 1901, a cédé la première place au bourg de Plonévez pour le chiffre de la population : 151 habitants pour 32 maisons, contre 354 en 50 maisons au bourg. Tréfeuntec, c'est une société en réduction : cultivateurs, artisans, tisserands et journaliers vivent sur un petit espace entre le moulin et la pointe de terre et le maillage des habitations est fort serré dans le bas du village.

Les fermes, orientées au sud-est, occupent le plateau. Proches de leurs champs, elles restent à l'écart du village. En 1861, parmi les agriculteurs du village se trouvaient deux domaniers, Jean Horellou et Jean Caradec, mais Yves Jaïn, lui, était propriétaire des terres qu'il cultivait. Sa maison d'habitation porte sur un linteau la date de 1832. Elle fut construite par ses parents, Yves Jaïn et Marie-Anne Savin. Cette dernière était née au moulin de Lescuz en Plomodiern. Yves Jaïn, lui, était né à Bridan mais c'est de Tréguer qu'il était venu à Tréfeuntec. En 1901, sept familles vivent de la terre, ce sont les Billon, Hascoët, Chevallier, Horellou, Jaïn, Queffélec et Moan.

Le bas du village est occupé d'abord par les ateliers des artisans, les auberges et les petites boutiques. Un seul forgeron est signalé en 1846, Jacques Quéméner. Quarante ans plus tard, une forge est tenue par Louis Gannat. Né au village du Reun, Louis Gannat a épousé en 1869 une fille de Tréfeuntec, Catherine Le Coz, et le voilà désormais établi dans le village. Son fils Alain y naît en 1870, mais celui-ci s'établira au bourg de Plonévez ; il y sera mécanicien, comme nous l'avons déjà noté. Mais Sébastien Hénaff, qui est né en 1876 à Pennévet en Quéménéven, prend la relève à Tréfeuntec dès avant 1901. Son fils puis son petit-fils, tous deux prénommés aussi Sébastien, maintiendront la forge en activité jusque dans la seconde moitié du XX^{e} siècle.

Des charpentiers avaient leur établi dans le village. Nous avons déjà évoqué les noms d'Yves Le Chevallier et de Jean Tallec dans le chapitre des artisans. Ils n'étaient pas les premiers charpentiers, le recensement de 1856 cite le nom d'un Jean Chevallier, alors âgé de 76 ans. Il était charpentier, sans doute est-ce le grand-père d'Yves.

Les petits métiers l'emportent en 1911. Les maisons, serrées les unes contre les autres et perchées sur la roche au-dessus de l'estuaire du Lapic, bordaient une rue étroite. Dans ces petites habitations l'on trouvait tailleurs, brodeurs, fileuses et couturières, marchands de poissons et de moules, tâcherons et journaliers.

A la veille de la guerre de 14, les tailleurs sont quatre : Guénolé Bernard, le plus ancien, qui est né en 1827, Henri Stéren, né à Brest en 1850, Sébastien Le Stum, un brodeur réputé, et Corentin Bourdoulous, né en 1872. Ce dernier s'établira au bourg de Plonévez, où il exercera aussi le métier de tisserand. Marie Stéren,

l'épouse de Jean Tallec, était couturière, elle tenait en plus une petite mercerie. Signalons un chiffonnier en 1856, Guillaume Flamand.

Les petites gens constituent la majorité de la population du village. Les recensements, malgré leur discrétion, laissent deviner la modestie de leur condition sociale, et même la vie misérable de quelques villageois. Les plus pauvres, en 1856, ce sont les journaliers et les journalières. A leurs noms le recenseur ajoute une note : ainsi Marie-Anne Le Coz est dite «dans le besoin», Henri Le Coz est «soutenu par la charité», Jean Mauguen est «mendiant à l'occasion», et Marie Boënnec, une fileuse, est «mendiante aussi». Ce sont des femmes surtout qui sont réduites à la mendicité : ainsi, d'après le recenseur, Marie-Magdeleine Le Doaré, 62 ans, sa sœur Marie-Anne Le Garrec et sa fille de douze ans. Non loin de la stèle de Jean-Marie Le Bris, de vieux murs ruinés et envahis par le lierre seraient les derniers témoins de ce bas-quartier où s'entassaient les pauvres et les miséreux et qu'on appelait «*porz ar re baour*», la cour des pauvres.

La mendicité, si justifiée fût-elle, resta une plaie endémique pendant tout le XIX^e^ siècle. D'autres villages avaient leurs mendiants, tel celui de Névet, à la bordure du bois, et celui de Goulit-ar-Guer aux abords de Locronan. Le Père Henri Le Floc'h se souvenait que dans son enfance au Caouët, vers 1870, des mendiants passaient «de porte en porte, de village en village, récitant le Pater, chantant des gwerziou, en quêtant du pain, de l'étoupe et du chanvre». La mère d'Henri Le Floc'h, Marie Joncour, savait les accueillir ; la charité chrétienne n'était pas un vain mot. La charité active des fermiers envers ces pauvres qui passaient régulièrement dans les villages mérite d'être notée, même si la mémoire ne l'a guère retenue. Citons au moins une autre famille attentive à ces misères, celle de Lesvren. On y cuisait chaque jour une marmitée de pommes de terre ou, parfois, de bouillie, pour les mendiants. Les malheureux, surtout l'hiver, où le travail manquait, savaient où trouver à manger. On venait de Tréfeuntec à Lesvren, mais également de Locronan. C'est aussi une mendiante qui, un soir, à la chapelle de la Palud, raconta à Anatole Le Braz, en échange d'une aumône généreuse, la légende de sainte Anne, une châtelaine du Porzay qui serait partie en Terre Sainte et y aurait donné naissance à la Vierge Marie. Une

légende que la mendiante n'avait sans doute pas inventée mais qu'elle avait adaptée au pays du Porzay.

Le lecteur peut s'interroger sur la présence, déjà ancienne, de cette agglomération au bas de la colline de Tréfeuntec. Sans doute est-ce dû à la présence du petit port d'échouage au fond de la ria du Lapic. Le toponyme «*an allé hlaz*», l'allée verte, désigne, en fait, le chemin du Mez à Tréfeuntec dont nous avons déjà parlé. Ce chemin, que connaissaient les Gallo-Romains, permettait l'acheminement, jusqu'au bord de la ria, du bois (fagots, poteaux, etc.) ou même des moëllons des carrières du Mez. Leur embarquement sur des gabarres entretenait une activité de cabotage dans la baie de Douarnenez et demandait une main d'oeuvre abondante. Des bateaux étrangers semblent même avoir fréquenté le port de Tréfentec. Un bateau de 60 tonneaux, le *Plymouth*, du port anglais de Dartmouth, s'échoua devant Tréfeuntec le 25 décembre 1777 (*B.4387*). Les hommes sans travail accouraient donc en ce lieu. Une population mêlée, qui n'attirait pas la sympathie des autres paroissiens, si l'on en croit la chanson connue avant 1840 et rapportée par Alain Pouchous, qui disait en particulier : «*Kement ki klaon a zeui er vro / E Trefeuntec a ziskenno*» (Tout chien enragé qui vient dans le pays à Tréfeuntec descendra).

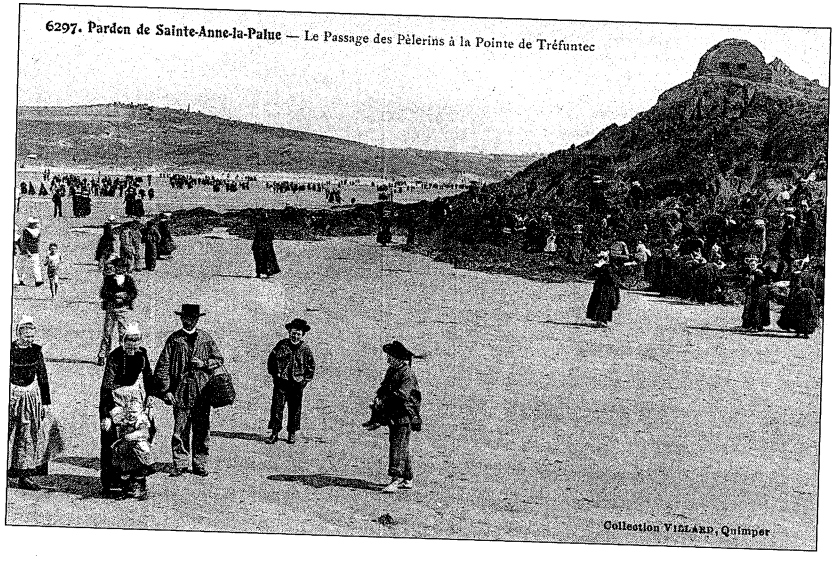
Tout un monde pittoresque vivait donc dans le bas du village, un peu à l'écart de la paroisse, sans être cependant tout à fait isolé. Le chemin traversait à gué, avant la construction du pont, la rivière au niveau des hautes marées, remontait sur le plateau de Camézen et rejoignait la route royale de Quimper-Lanvéoc au carrefour de la Croix-Neuve. Cette route, qui existe encore, évitait la traversée de l'immense palue de Sainte-Anne qui paraissait au temps de nos ancêtres bien étonnante dans sa nudité. Le cadastre de 1824 nous la présente sans clôtures, ni talus ni haies, également sans cultures. Un désert que bordaient, telles des sentinelles, les villages de Camézen, Créac'h-Levren, Nergoz, Penfrat, Kervéau-Beuze, Tréguer et Ty-Anquer. Et, perdue dans cette immensité, l'humble chapelle.

Le moulin de Tréfeuntec maintient son activité tout au cours du XIX^e^ siècle. Les Savin, qui tenaient le moulin à la veille de la Révolution, – ils l'avaient acquis en 1766, – sont encore là dans la première moitié du XIX^e^ siècle. La porte du moulin a gardé sur

son linteau les noms de Charles Savin et de Marie-Anne Le Doaré ainsi que la date de 1829. Yves Savin, leur fils, est meunier en 1836. Vingt ans plus tard, c'est René Le Coz, du village même de Tréfeuntec, qui fait tourner le moulin. A sa suite, ce sont les gendres qui prennent la relève : Alain Boulic, qui a épousé Marie-Anne Le Coz ; il venait du moulin de Kerscao. Ensuite, c'est Jean-Pierre Le Doaré, qui était né à Keryéquel ; il a épousé Marie-Anne Boulic en 1874. Enfin Louis Gourlan, le mari de Marie-Anne Le Doaré depuis 1895, était né à Kerguilou en Ploéven en 1867. Voilà donc reconstituée la lignée des meuniers de Tréfeuntec.

Mentionnons enfin les deux douaniers qui en 1856 sont logés au village ; le nom de Beg-Ty-Garde donné à la pointe rappelle encore le souvenir de leur présence vigilante sur les bords de la baie de Douarnenez. Sise en pleine terre, au haut du plateau, une habitation isolée, *«ty ar gonidou»*, était entourée autrefois par les maisons des gardes-côtes et des douaniers.

Comment ne pas évoquer maintenant à Tréfeuntec le souvenir d'un pionnier de l'aviation, Jean-Marie Le Bris ? Une stèle édifiée en 1968 dans le village le rappelle au passant. Et son aventure fait



toujours rêver les mordus de l'aviation. Jean-Marie Le Bris avait été dans sa jeunesse un navigateur au long cours ; il avait observé avec passion le vol des grands oiseaux, albatros et pétrels, dans les mers du Sud et dans la traversée du Cap Horn, et rêvé de s'élever aussi dans les airs. Le cabotage entre Brest et Douarnenez lui donnait de longues escales qui lui permirent de réaliser son rêve. C'est dans le village de Tréfeuntec qu'il loue un atelier pour y fabriquer l'oiseau dont il rêve, un albatros fait de bois léger et de toile, de quinze mètres d'envergure. Les longues ailes faites de baguettes souples et revêtues de toile comme les ailes d'un moulin à vent pouvaient être manœuvrées grâce à des longerons.

Une nécessité pour l'inventeur, c'était d'acquérir une vitesse initiale suffisante afin de prendre appui sur l'air. Une charrette tirée par un cheval au galop donnerait cet élan. D'après la tradition locale, c'est le meunier, – donc René Le Coz ou plutôt son fils Alain, âgé de 25 ans, – qui accepta de courir sur la plage. L'oiseau de bois est placé sur une sorte de châssis (un ber) ; une corde le rattachait à ce châssis, elle devait se dérouler à mesure que l'appareil s'élèverait dans l'air, comme on agit avec un cerf-volant, puis elle serait décrochée. Un dimanche matin du mois de décembre 1856, la charrette chargée de l'appareil insolite descend donc de Tréfeuntec sur le sable de Sainte-Anne. Opération délicate, car le bout des ailes s'accrochait aux touffes de genêts et d'ajoncs des talus. Le cheval est lancé au galop ; le Bris, debout dans l'appareil, tire à fond les leviers pour tendre la voilure dans le sens du vent et «l'Albatros», – c'est le nom de l'appareil, – s'élève miraculeusement dans les airs. Un accident inattendu survint : soudain la corde en se déroulant comme prévu s'accroche à un clou malencontreux du châssis. Quand l'appareil bondit dans l'air, il emporta avec lui des débris du châssis et le meunier pris dans les cordes comme par un lasso. Le Bris évolua dans les airs, jouant des ailes qu'il manœuvrait debout au gré des vents. Il monta ainsi à une hauteur de cent mètres environ, d'après les témoins, ne se doutant pas de l'accident ni que la corde emportait le meunier.

C'est le succès, bien que l'accident de la corde l'ait empêché d'être complet. A la fin du mois de mars 1857, Le Bris tenta une seconde expérience. Cette fois-ci il essaya une autre technique pour le départ, celle du vol plané du haut d'une colline, à la manière du deltaplane d'aujourd'hui. Le Bris installa un portique

sur une colline qui surplombait de 40 mètres environ une carrière. Le meunier, point rancunier, s'offrit à transporter les éléments de l'oiseau de bois au fond de la carrière, et c'est là que l'appareil fut monté puis soulevé à l'aide d'un palan jusqu'au portique. Le Bris se mit aux commandes de l'appareil, face au vent, assez fort ce jour-là ; le câble qui retenait l'appareil fut largué et l'appareil partit. Mais faute d'une impulsion initiale, il descendit en piqué avant que le pilote pût jouer de la force du vent dans les voilures. L'oiseau de bois s'écrasa au sol et on retira de la carcasse le pilote malchanceux, il souffrait de multiples contusions et surtout il avait une jambe cassée.

Jean-Marie Le Bris ne reviendra plus à Tréfeuntec, et c'est à Brest qu'il poursuivra ses essais jusqu'à 1868. Il était le premier homme au monde à réussir l'exploit : s'élever dans les airs. Le meunier aussi, mais c'était bien malgré lui !

11. - Le bourg de Plonévez en 1911

En 1911, au dernier recensement avant la Guerre 14-18, le bourg de Plonévez-Porzay est devenu conséquent, il abrite maintenant 615 habitants répartis en 139 ménages logés dans 88 maisons, tandis que le bourg de Kerlaz fait état de 145 habitants. Cette extension des deux bourgs, alors toute récente, est le signe d'une évolution rapide de la société dans une commune encore rurale.

Ainsi, ces deux bourgs, avec le village de Tréfeuntec, abritent désormais la majorité des artisans et des commerçants, cette dernière catégorie n'existant pratiquement pas en 1836. Nous avons déjà parlé des artisans dont l'activité était liée aux travaux de la terre. Voici maintenant d'autres activités, celles qui donnent de la vie à un bourg.

En 1842, nous l'avons vu, les édiles de Locronan se moquaient du bourg de Plonévez : deux auberges seulement, pas un artisan ! En 1911, plus de dix auberges accueillent désormais la clientèle des dimanches après la messe et celle de la semaine à la sortie des enterrements, enfin celle des voyageurs. Parmi ces auberges, citons celle tenue par Marie-Louise Le Grand, épouse d'Edouard

Chipon père et native de Plogonnec, celle de Jean Gourmelon, celle d'Yves Billon, *Nonn ar Billon*, rue de la Clarté, et celle de Jean Le Roux, qui, lui, venait de Ty-Mark en Plomodiern et qui était de plus grainetier. On l'appelait *Yann ar Rouz ostis,* pour le distinguer de son homonyme sellier. Au carrefour même du bourg, une hôtellerie avec écurie pour les attelages était tenue par Jean Laurent, originaire de Kernaou en Cast ; on disait «*Ty Yann Laurans*». En 1912, Sébastien L'Helgoualc'h, sabotier à Plogonnec, et sa femme Augustine Bernard, native de Quéménéven, achetèrent l'hôtel de Jean Laurent. En 1925, Augustine L'Helgoualc'h achètera à la famille Grandsagne l'hôtel de la plage à Sainte-Anne et en fera une maison de grande réputation. L'hôtel n'accueillera-t-il pas, après 1945, entre autres célébrités, Jean Gabin, Willy Brandt et le président François Mitterand.

Le recensement de 1911 mentionne deux négociants en vins, Hippolyte Le Floc'h et François Riou. Ce dernier était originaire de Châteaulin, où il était né en 1845. Il était déjà installé à Plonévez quand il épousa en 1877 une orpheline, Marie-Anne Crozon, de Cast. Yves, leur fils, prendra la succession. Hippolyte Le Floc'h avait son magasin face au clocher de l'église ; il ne subsiste plus rien de son magasin ni de sa maison d'habitation qui donnait sur la rue par un escalier monumental. Il était le fils de Jean-Marie Le Floc'h et de Dieudonnée-Marie-Bernardine Coffec. Son grand-père maternel, Jean-Mathieu Coffec, avait été élu maire en 1848, et sa grand-mère maternelle, Marie-Catherine Guizouarn, le rattachait à la lignée de l'aubergiste du temps de la Révolution, Rolland Guizouarn. Ce dont témoigne encore l'inscription de la maison à four, où il est dit que ce *ty-forn* a été construit en 1827 par Rolland Guizouarn et son gendre Jean Le Floc'h. Hippolyte Le Floc'h était effectivement propriétaire de cette auberge-boulangerie du carrefour et du terrain adjacent, une propriété matérialisée par un mur le long des deux rues. Il devint maire à son tour, mais il mourut brusquement en 1911, à l'âge de 60 ans. Selon la tradition orale, du temps de Jean-Marie Le Floc'h, une partie du magasin servit de chapelle provisoire pendant la reconstruction de l'église paroissiale.

Signe de l'évolution du pays et de l'aisance de la population, la présence au bourg de deux boucheries, l'une d'elles tenue par Yves Trellu, originaire de Ty-ar-mansonneur en Cast, et la seconde par

François Bernard, venu de Briec. Le fils de François Bernard, Pierre, sera plus tard directeur de la «Galva» à Quimper. La famille Castrec prendra ensuite la boucherie. Pas de charcuterie à Plonévez avant 1914. Il faudra attendre 1936 pour voir un charcutier s'installer au bourg, ce sera Jos Le Grand.

Autre signe, l'apparition, à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e siècle, des boulangeries, qui souvent tiennent débit et épicerie. Ils sont quatre boulangers en 1911 au bourg de Plonévez. Les deux premiers boulangers, signalés dans le recensement de 1901, furent Yves Cornic et Jean Garrec. Yves Cornic, *Youen Gornic,* venu de Plogonnec également, vendait son pain au carrefour du bourg ; on entend encore parler de *Ty-Gornic*, la maison fit longtemps auberge et repas de noces. La maison fut tenue ensuite par Marie-Anne Cornic ; son mari, René Hascoët, originaire de Lesmel en Plogonnec, fut le premier transporteur de Plonévez. Jean Garrec enfin, avait son four rue de la Presqu'île ; sa femme, Anna Chipon, était originaire de Locronan et portait le costume particulier de ce bourg, proche de celui des femmes de Douarnenez, le grand châle et la coiffe artisane. Le troisième boulanger, ce fut Guillaume Canévet, de Kersalé. Lui et sa femme Marianne Moreau, de Leuriou, créent leur boulangerie au carrefour de Carn-ar-Hoat ; la maison qu'ils y construisent porte le millésime «MCMIV» (1904). Le quatrième et dernier, René Euzen, né à Lanzent, s'installe avec sa femme Anne-Marie Rioual, de Trévilly, au carrefour de Croas-ar-Bléon.

Les fours à pain des villages ont encore servi jusqu'au début du XX^e siècle, surtout du côté de Kerlaz, car on ne signale aucun boulanger dans ce bourg. A Sainte-Anne même, le four de Gaït an Aod (née Berville), face à l'Hôtel Sainte-Anne, fonctionnait encore au début du XX^e siècle ; on y venait des villages des environs, de Briden par exemple, y cuire le pain familial.

Les épiceries apparaissent à la fin du XIX^e siècle. Nous avons déjà noté deux d'entre elles, celles de Marguerite Le Moan et d'Yves Billon, toutes deux dans la rue de la Clarté. Marguerite Le Moan était la fille de Guillaume Le Moan, le domanier des Coffec à Vorc'h-Izella. Anne-Marie Rioual, *Naïk an Euzen*, tenait déjà un débit-épicerie avant que son mari, *Reun an Euzen*, n'ouvrît la boulangerie. L'apparition de ce commerce est le signe de l'évolution des goûts. Le sel, sans doute, a toujours été acheté ; le

poivre, qui est nouveau, est en fait la seule épice connue chez nous. Le sucre n'était pas inconnu, mais le miel restera encore longtemps d'un usage courant dans l'alimentation. En 1900, d'après les statistiques agricoles de la Préfecture, les ruchers de Plonévez ont produit 7.200 kilogrammes de miel. Un chiffre à retenir, Plonévez produisait 70 % du miel du canton de Châteaulin. C'était, de plus, une source de revenus pour les ménages, car on vendait une bonne partie de ce miel sur les places de marchés. Le café, enfin, pourtant connu dans certaines maisons du bourg, mettra longtemps à devenir une boisson quotidienne. Les inventaires d'avant 1880 ne mentionnent jamais la cafetière. Il faudra attendre les années 1920 à la campagne pour que le café du matin soit courant, mais l'on restera fidèle à la soupe et au lard au petit déjeuner (*lein*) jusqu'au milieu du XX^e siècle. Les travailleurs de la terre appréciaient le repas consistant en début de journée.

Nous avons déjà mentionné les artisans qui ont leur établi ou leur atelier au bourg de Plonévez ou à celui de Kerlaz. Voici encore d'autres noms en cette veille de la Grande Guerre : deux cordonniers, Jean Hascoët, dit *ar Here bihan*, né au bourg du Juc'h, et Alain Queffélec, dit *Lan ar Here,* originaire du village de Lessirguy en Saint-Nic, il a son échoppe face au cimetière actuel. Un horloger, Hervé Scouarnec, né en 1860 à Kergosker en Plomodiern, répare les horloges des campagnes et vend les premières montres de poche. Deux sabotiers enfin, Yves Jugeau, dit *ar boutaouer bihan,* originaire de Quimper, et Jean Blouet, *Yann ar Plouè,* qui était né à Cast en 1854. Yves Jugeau reprend le métier de son père Nicolas ; il avait sa hutte de sabotier à l'entrée du chemin de Carn-ar-Hoat. Jean Blouet faisait office de crieur public ; il était aussi tambour au pardon de sainte Anne, où il y eut jusqu'à douze tambours. Un chroniqueur du pardon évoquait en 1909 «ces braves tambours qui font alterner le rythme de leurs *ras* et de leurs *flas* avec le rythme du chant grégorien. Cela soulage les chanteurs et, de plus, cela vous a un caractère martial...»

Une sage-femme, Marie-Jeanne Moysan, venue de Kervao-Vihan en Plogonnec, où elle vit le jour en 1885, assiste les parturientes, car tous les enfants naissent alors à la maison. Elle n'était pas la première ; le recensement de 1836 a noté la présence d'une sage-femme du nom d'Anne Bouard à Plonévez. Entre les

deux guerres, au XX^{e} siècle, ce sera Anna Kermorgant, qui était née à Telgruc en 1908. Mais il faut attendre les lendemains de la guerre 14-18 pour voir un médecin s'installer à Plonévez, ce sera le docteur Henri Magne.

Le tableau que nous avons dressé du commerce et de l'artisannat dans la commune de Plonévez entre 1850 et 1914 ne pouvait être complet, il est suffisant pour mesurer l'évolution de la société au cours du demi-siècle qui a précédé la Grande Guerre.

Le bourg n'était plus chétif comme on le disait en 1842, il restait modeste. Cosquinquis-Vihan et le Bas-du-bourg (*ar Vorc'h-Izella*) étaient encore distincts. Le bourg, en fait, se distinguait encore mal de la campagne, car de petites fermes, dont étaient propriétaires les familles Floc'h, Coffec et Galmiche, avaient leurs champs derrière les rangées de maisons bordant les quatre rues.

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU FINISTÈRE :

Séries : A.88. (aveu de la seigneurie de Névet), – B (cours et juridictions avant 1790), – 4 E.(archives des notaires), – G. (le clergé avant 1789), – 2 H. (abbaye de Landévennec), – 34 J. (notes de Louis Le Guennec), – L. (Révolution), – 6 M. (population), – 7 M. (agriculture), – 10 M. 38 (carrières), – 2 O. (cadastre), – 2 et 3 S. (routes), – V. dépôts (archives paroissiales de Plonévez-Porzay).

ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE QUIMPER
(registres paroissiaux de Plonévez-Porzay et de Kerlaz, 2 P. 176).

ARCHIVES COMMUNALES DE PLONÉVEZ-PORZAY
(registres des délibérations et registres d'état civil).

ARCHIVES PRIVÉES.

MONOGRAPHIES :

Bossus (Hubert) et Thomas (Jacques) : *Sainte-Anne la Palud* (1935).

Horellou (Germain) : *Kerlaz, son histoire, ses légendes, ses familles nobles* (1920).

Jaïn (René), Philippe (Joseph) et coll. : *Pays de Porzay, Ménez-Hom* (1991).

L'Helgoualc'h (Pierre) : *Le pèlerinage de Sainte-Anne de la Palue* (1897).

Mével (Joseph) : *Sainte-Anne la Palud, chapelle et pèlerinage* (1921).

Petibon (Christian) : *Histoire de Guillaume Petibon. Episodes de la Révolution à Plonévez-Porzay* (1995).

Pouchous (Alain) : *Monographie de la paroisse de Plonévez-Porzay* (Bulletin de la Société Archéologique du Finistère, 1894).

Thomas (Jacques) : *Sainte-Anne la Palud* (1946).

Thomas (Jacques) : *Les confesseurs de la foi à Plonévez-Porzay* (1961).

OUVRAGES ET BULLETINS :

Bouët (Alexandre) : *Breiz-Izel ou vie des Bretons d'Armorique»* (dessins d'Olivier Perrin, édition Ch. Laurent, 1977).

Brousmiche (Jean-François) : *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831* (1977).

Cariou (André) et Le Stum (Philippe) : *Pardons et pèlerinages de Bretagne* (1997).

Castel (Yves-Pascal) : *Atlas des croix et calvaires du Finistère* (1980).

Charpy (Jacques) : *«Dao varneo», une rébellion à Plomodiern en 1769. Le marquis et les haras* (Mélanges offerts à Louis Le Floc'h, 1998).

Colin Elicio : *Quelques aspects de la vie rurale du Porzay (fin du XVIII^e siècle, début du XIX^e siècle) d'après les archives notariales* (Bull. Soc. arch. Finistère, 1943).

Colin (Elicio) : *L'évolution de l'économie rurale au pays du Porzay de 1815 à 1930 d'après les archives notariales* (id., 1947).

Collet (Daniel) : *Grèves dans la région de Châteaulin, 1892-1914* (Cahiers de l'Iroise, 1984, n° 3).

Couffon (René) et Le Bars (Alfred) : *Diocèse de Quimper et Léon. Nouveau répertoire des églises et chapelles* (nouvelle édition revue et augmentée par Roger Garrec, 1988).

Decoop Gaston : *Jean-Marie Le Bris, précurseur méconnu de l'aviation* (1969).

Delouche (Denise) : *Eugène Boudin et la Bretagne* (1987).

Dilasser (Maurice) et coll. : *Locronan et sa région* (1979).

Garrec (Roger) : *Domaniers à Plonévez-Porzay à la veille de la Révolution* (Bull. Soc. arch. Finistère, 1997).

Garrec (Roger) : *L'abbé Alain Pouchous, historien de sa paroisse de Plonévez-Porzay* (Mélanges offerts à Louis Le Floc'h, 1998).

Le Braz (Anatole) : *Au pays des pardons* (1894).

Le Clech (Grégoire) : *L'émigration bretonne au Canada au début du XX^e siècle : le témoignage du pionnier Joseph Béléguic, de Douarnenez* (Bull. Soc. arch. Finistère, 1978).

Le Guennec (Louis) : *Nos vieux manoirs à légendes* (deux tomes).

Lemoine (Jean) : *La révolte dite du Papier Timbré ou des Bonnets rouges en Bretagne en 1675* (1898).

Ogée : *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* (1843).

Ogès (Louis) : *L'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle* (1949).

Ogès (Louis) : *Comment naquit et s'embellit la légende de la ville d'Is* (Nouvelle Revue de Bretagne, mars-avril 1949).

Paternault (Jacqueline), Gourlay (Patrick), Savina (Marie) : *Ploéven en Porzay, un territoire, une paroisse, une commune* (1990).

Peyron (Paul) : *Les derniers seigneurs de Névet* (Bulletin diocésain d'histoire, 1919).

Provost (Georges) : *Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles* (1998).

Simon (Marc) : *L'abbaye de Landévennec, de saint Guénolé à nos jours* (1985).

Theuriet (André) : *Douarnenez, paysages et impressions* (Revue des Deux Mondes, 1881).

Thomas (Jacques) : *Plomodiern en Porzay* (1966).

Trévédy (Joseph) : *Histoire de la maison de Névet racontée par Jean, baron de Névet, 1644* (Bull. Soc. arch. Finistère, 1888).

Yonnet (Daniel) et Cariou (André) : *Le Finistère des peintres* (1993).

Remerciements

Je remercie tous ceux qui m'ont aidé dans la rédaction et la mise au point de cette monographie sur ma paroisse natale, Louis Gaonac'h, Josik Peuziat, Guillaume Fertil, Ronan Hénaff, Pierre Guéguen, du moulin de Moëllien, Georges Bernard, de Coz-Quinquis, qui m'a permis, grâce à ses enquêtes, d'étoffer le chapitre sur les «travaux et les jours», et Jo Philippe, sans qui je n'aurais sans doute pas entrepris ce travail de longue patience.

Rectificatif : Hors-texte page 125 : c'est en 1813, et non en 1824, que la commune de Plonévez a reçu son premier rôle cadastral.

TABLE DES MATIERES

Avant-propos 5

I. - Le long Moyen Age 7
1. Les origines de la paroisse 7
2. La présence de Landévennec 12
3. Le temps des féodaux 14
4. La paroisse au XV^{e} siècle 20

II. - Une paroisse de l'ancien temps 25
1. La paroisse 25
2. Le corps politique 44
3. La «maudite guerre» 54

III. - Le temps des seigneurs 59
1. Les familles nobles 60
2. Les seigneurs en leurs manoirs 64
3. L'emprise des nobles sur la terre 70
4. Le domaine congéable 72
5. Des paysans déjà propriétaires 77
6. Kerstrat, Keranroué et l'évêque 82
7. Les meuniers 83
8. Artisans et aubergistes 87
9. L'année 1675 : un été chaud 89

IV. - Villages et villageois 93
1. Les villages 93
2. Par les chemins et par les champs 104
3. La vie quotidienne des ménages 109
4. L'activité agricole 114
5. Le tissage des toiles de chanvre 120

V. - La Révolution à Plonévez 125
1. De la paroisse à la commune 127
2. Le clergé dans la tourmente 143
3. Vente des biens nationaux 155

VI. - 1815-1914 : Les années de paix 163
1. Les lendemains de la Révolution 163
2. Au temps d'Alain Pouchous 167
3. Le temps des bâtisseurs 179
4. De nouvelles routes 184
5. Kerlaz devient paroisse 191
6. Les premières écoles communales 193
7. 1906, l'année des inventaires 197
8. Le pardon de sainte Anne avant 1914 201

VII. - 1815-1914 : Les travaux et les jours 209
1. Terres chaudes et terres froides 209
2. Une évolution lente 212
3. Les travaux de la terre 217
4. Les foires 225
5. Le monde des artisans 227
6. Les moulins 232
7. Le monde des carriers 234
8. La vie quotidienne 236
9. Une société encore rurale 243
10. Le village de Tréfeuntec 248
11. Le bourg de Plonévez en 1911 254

Sources et bibliographie 259

Achevé d'imprimer
sur les Presses
de l'Imprimerie Régionale
29380 Bannalec

Dépôt légal 1er trimestre 2001

Plonévez-Porzay
un terroir du pays glazik

Cet ouvrage retrace l'histoire de Plonévez-Porzay, des origines à la veille de la Guerre de 14. Nos voisins de Kerlaz y trouveront aussi l'histoire de leurs ancêtres. Car l'ancienne commune de Plonévez, dont Kerlaz faisait alors partie, portait ses limites jusqu'aux frontières de Plogonnec et du Juch.

Ce livre, écrit dans un style accessible à tous, procurera à nos compatriotes de Plonévez-Porzay et de Kerlaz le plaisir de découvrir le passé de leur terroir. Un passé qui paraîtra peut-être lointain aux nouvelles générations mais qui permettra à beaucoup de lecteurs de retrouver leurs racines profondes.

